This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GAI

DELICES
DES
PAIS-BAS.
D. F. Bassompierre
restauravit et auxit 1760

GAI

LES DELICES
DES
PAIS-BAS.

LES DÉLICES DES PAYS-BAS, OU DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES XVII. PROVINCES BELGIQUES.

Sixieme Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

TOME SECOND,

Contenant le Brabant Hollandois, le Duché de Limbourg, la Seigneurie de Malines, le Duché de Gueldres, le Comté de Namur, l'Artois, & partie du Comté de Flandres.

A LIEGE,
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Pere, Imprimeur de S. A. & Libraire.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation & Permission.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

LE BRABANT HOLLANDOIS.

C'Est le nom que l'on donne à la partie du Brabant qui appartient aujourd'hui à la République de Hollande, & dont les Etats-Généraux ayant fait la conquête, ſe firent aſſurer la poſſeſſion en 1648, par le Traité de Weſtphalie.

LE BRABANT HOLLANDOIS.

Ce Pays comprend la Ville de Bois-le-Duc avec ſa Mairie; la Ville & Baronnie de Bréda, le Marquiſat de Bergop-Zoom, la Ville de Maeſtricht, celle de Grave, avec le Pays de Cuyck; Gertruidenberg, Steenberg, les Forts de Lillo, & quelques autres.

Il y a un Conſeil ſouverain de Brabant établi par les Etats-Généraux à la Haye, qui juge de toutes les cauſes qui y ſont portées, par appel, des Villes du Brabant Hollandois, & des Terres de leur dépendance.

L'établiſſement de ce Tribunal hors de la Province, étoit une infraction manifeſte aux privileges dont les Brabançons avoient joui, lorſqu'ils étoient ſous la domination d'Eſpagne, dont un des principaux étoit de ne pouvoir être traduit ni jugé à aucun Tribunal hors de leur Province. Toutes les Villes du Brabant Hollandois s'en plaignirent aux Etats-Généraux par des remontrances, où ils demandoient à être maintenus dans leurs privileges, & conſéquemment à ne payer aucune taxe ni impoſition ſans leur conſentement; à être jugés ſouverainement, & ſans appel, par un Tribunal établi dans leur Province. Ils de-

mandoient encore que tous les Emplois publics du Brabant fussent conférés à des Brabançons, exclusivement à tous les Etrangers. Ils ajoutoient que le Brabant Hollandois étant devenu Membre de la République, ne devoit pas être traité comme un Pays conquis. LE BRABANT HOLLANDOIS.

Ils finissoient leurs remontrances par proposer une alternative, qui consistoit à demander que l'on accordât au Brabant Hollandois, le droit de séance & de suffrage dans l'Assemblée des Etats-Généraux, ou la liberté de se gouverner lui-même, en fournissant aux Etats un contingent proportionné à celui des autres Provinces.

Ces remontrances furent présentées aux Etats en 1648; & en 1650, les Etats-Généraux remirent aux sept Provinces-Unies la décision de cette affaire. Les Villes du Brabant Hollandois agirent auprès des Etats de chaque Province, pour en obtenir un Jugement favorable; mais ils ne purent y réussir. On leur fit des réponses honnêtes, mais vagues, dont ils ne pouvoient tirer aucun avantage. Ceux qui leur étoient contraires, dirent qu'ils s'y prenoient trop tard; qu'il eût fallu faire ces demandes

LE BRABANT HOLLANDOIS.

dans le temps même que leur Pays fut soumis à la République, & les insérés dans la Capitulation de Bois-le-Duc ; mais que la République ayant pris une forme ſtable, fixe & permanente, il ne convenoit pas d'y rien changer : c'eſt ainſi que les Villes du Brabant Hollandois ont été dépouillées de leurs anciens privileges : ce qui prouve que l'on ne gagne pas toujours à être ſoumis à un Gouvernement Républicain, & qu'il y a telle circonſtance où les anciennes Loix ſont plus ménagées par l'Autorité d'un Prince Souverain, que par celle d'une République.

LA VILLE DE BOIS-LE-DUC.

ON dit en Latin *Silva-Ducis*, ou *Buſcoducum ;* vulgairement *s'Hertoghenboſch*, ce qui ſignifie *Bois du Duc*, à cauſe qu'elle a été bâtie dans une plaine couverte d'un bois, où les Ducs de Brabant prenoient anciennement le divertiſſement de la chaſſe. Godefroi, Duc de Brabant, voulant s'oppoſer aux courſes que les Gueldrois faiſoient dans

Renvoy
A. Porte de Vucht
B. Porte S: Ian
C. Porte de Kinten
D. le Fort S: Antoine
E. le Fort Isabelle
F. le Fort Pettelér
Inondée.
Inondée.
LA VILLE
de
BOIS-LE-DUC

ſon Pays, fit couper ce bois vers l'an 1184, & jetta les premiers fondements de cette Ville : le Duc Henri, ſon fils, la fit achever en 1196, & elle fut beaucoup agrandie l'an 1453. BOIS-LE-DUC.

Bois-le-Duc fait avec ſon territoire, dit la *Mairie*, le quatrieme Quartier du Duché de Brabant, où ſes Bourguemeſtres, Penſionnaires & Députés avoient autrefois ſéance aux Etats. Elle eſt à ſeize lieues d'Anvers, à dix d'Utrecht, à neuf de Nimegue, à huit de Bréda, & à ſix de Grave. Son aſſiete eſt ſur la riviere de Dommel, qui y reçoit l'Aa, & ſe jette, après l'avoir traverſée, à une lieue de là, dans la Meuſe, où elle forme, avec le Wahal, l'Iſle de Bommel.

L'abondance des eaux qui environnent cette Ville, eſt cauſe que quelquefois, principalement en hiver, on n'y peut entrer qu'en bateau ; tous les environs étant inondés. Pluſieurs Forts y rendent l'accès très-difficile : les principaux ſont, celui de *Saint-Antoine*, bâti par les Eſpagnols, qui défend l'entrée de la riviere de Dommel, vers le Brabant. Le *Fort Iſabelle* eſt un pentagone régulier, ainſi que le Fort de *Petteler* : celui de *Crévecœur*, à l'embouchure de

Bois-le-Duc. la Meuſe, environ à deux lieues de Bois-le-Duc, eſt le plus conſidérable.

Il y a cinq Portes à Bois-le-Duc ; celle de *Vucht*, du côté du Brabant; celle de *Hintemmer*, vers Grave & Nimegue; celle d'*Orten*, vers Utrecht ; celle de *Saint-Jean*, vers Heuſden, & celle de *Saint-Antoine* ou la *Duck poorte ;* outre trois Portes d'eau. Quantité de Canaux traverſent la Ville, dont quelques-uns portent bateaux; & on y compte près de 80 ponts pour la commodité des habitants.

Entre les édifices publics, on remarque la grande Egliſe ou la Cathédrale; l'Hôtel du Gouverneur, & l'Hôtel-de-Ville, qui fut rebâti l'an 1671. La grande Place eſt fort belle; il y a ſur la fauſſe-porte de *Vucht* une chambre remplie d'antiquités & de raretés, tant en anatomie qu'en autres choſes curieuſes.

L'Egliſe Cathédrale eſt dédiée à ſaint Jean l'Evangéliſte; c'eſt une des plus magnifiques des Pays-Bas; il y avoit autrefois un Chapitre de trente Chanoines, fondé l'an 1366, par Jean d'Arckel, Evêque de Liege. Son clocher, qui étoit de bois, ſoutenu par quatre colonnes de pierre, a été conſtruit l'an 1526 :

il étoit placé devant le Chœur, & ſa hauteur étoit telle, qu'on en pouvoit découvrir la Ville d'Anvers. Le 24 Juillet de l'an 1584, la foudre brûla cette tour, & en ôta la partie ſupérieure. On a tenu dans cette Egliſe, l'an 1481, un Chapitre de l'Ordre de la Toiſon d'or, où Maximilien, Archiduc d'Autriche, créa huit nouveaux Chevaliers. Il y a des orgues des plus belles & des plus harmonieuſes de tout le Pays. Le tombeau de l'Evêque Maſius * ſubſiſte encore, ainſi que le maître-Autel, où les Réformés ont placé deux tables avec les Commandements de Dieu. Les Fonts Baptiſmaux ſont de cuivre doré, d'un travail admirable. BOIS-LE-DUC.

Il y avoit, outre la Cathédrale, trois autres Paroiſſes, ſavoir celle de Sainte-Catherine, celle de Saint-Jacques, dont on a fait des écuries, & celle de Saint-Pierre, ſur la plaine du Château, qui

* Gisbert Maſius, Evêque de Bois-le-Duc, mort en 1614. On ne doit pas le confondre avec André Maſius, célebre Docteur de Louvain, très-ſavant dans les Langues orientales, qui donna au Public une Grammaire Syriaque, & qui mourut dans le Duché de Cleves, en 1573.

Bois-le-Duc. eſt préſentement démolie. Ces Paroiſſes avoient été érigées en 1569, par l'Evêque François Sonnius: car il n'y avoit avant ce temps-là que la ſeule Egliſe Paroiſſiale de Saint-Jean. Les Réformés font leur Prêche dans la Cathédrale & dans celle de Sainte-Catherine. Les Luthériens y ont auſſi une Egliſe.

On y comptoit autrefois ſeize Monaſteres, des Dominicains, des Guillelmites, dits de *Baſeldonck;* des Récollets, des Croiſiers, du Couvent deſquels on a fait les Priſons des Militaires; des Bogards, des Alexiens, des Jéſuites, dont on a deſtiné la maiſon pour le Gouverneur; des Capucins, des Chartreux; des Clariſſes, des Religieuſes de Ste. Gertrude, d'*Orten* & d'*Uyleubergh;* des Sœurs Noires, des Hoſpitalieres, & des Béguines. Tous ces Couvents ſont occupés maintenant par les Réformés, & la plupart vendus pour en faire des maiſons. Les Catholiques y ſont encore le plus grand nombre, & peuvent célébrer l'Office divin dans dix maiſons différentes.

La Ville ſouffrit beaucoup dans le ſeizieme ſiecle, durant les guerres de la Religion. Les Hollandois faillirent à

la ſurprendre en 1585; le Comte de Hohenlo y étoit entré avec 200 Soldats; mais il fut repouſſé, n'ayant pas été ſecondé par ſes gens, qui en furent exclus par un Bourgeois, lequel en ſe promenant ſur les remparts, fit tomber la herſe de la porte. BOIS-LE-DUC.

Elle fut aſſiégée en 1601, par Maurice, Prince d'Orange, qui leva le ſiege le 30 Octobre, après vingt-ſept jours d'attaque.

Les Etats-Généraux s'en rendirent enfin les maîtres abſolus en 1629; la Place avoit été inveſtie vers la fin d'Avril. Le Roi & la Reine de Boheme, le Prince de Danemarck, & les Ducs de Wirtemberg & de Holſtein, ſe trouverent à ce mémorable ſiege, que le Comte de Montecuculli, & les autres Généraux des Troupes Eſpagnoles & Impériales, ne purent empêcher, malgré tous leurs efforts & les diverſions. Enfin, la Capitulation fut ſignée le 14 Septembre, & la garniſon en ſortit trois jours après, avec le Comte de Grobbendonck, ſon Gouverneur, & pluſieurs des principaux Bourgeois. Ce fut un ſpectacle lugubre pour les bons Catholiques, de voir ſortir leur Evêque, Michel Opho-

Bois-le-Duc. vius, avec tous les Ecclésiastiques, Religieux & Religieuses, qui furent obligés de se retirer sur les Terres d'Espagne, emportant seulement leurs ornements & leurs meubles; mais tous leurs biens en fonds furent confisqués par les Etats. Entr'autres, l'Image miraculeuse de la Ste. Vierge, qui avoit été honorée depuis quelques siecles dans l'Eglise Cathédrale de Bois-le-Duc, fut transportée à Bruxelles, où elle fut placée premiérement, par ordre de l'Infante Isabelle, dans l'Eglise de Saint-Gery, & ensuite transportée, l'an 1641, par ordre du Prince Cardinal, Gouverneur du Pays, dans l'Eglise de Caubergue, où elle est encore en grande vénération. Les Catholiques de Bois-le-Duc avoient coutume d'y venir tous les ans en pélerinage.

Le Pape Paul IV y avoit établi, l'an 1559, un Evêché Suffragant de l'Archevêché de Malines, qui étoit partagé en dix Doyennés, savoir l'Archiprêtré de Bois-le-Duc, & les Doyennés d'Orten, de Hilvarenbeeck, de Eyndhove, d'Os, de Gertruidenberg, de Heusden, de Geel, de Helmont & de Bommel, avec 189 Villages, douze Chapi-

tres, & cinq Abbayes. Le principal revenu venoit des biens de l'Abbaye de Tongerlo. Bois-le-Duc.

Évêques et Vicaires de Bois-le-Duc.

I. François Sonnius, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, après avoir gouverné quatre ans ce Diocese, devint, en 1569, le premier Evêque d'Anvers.

II. Laurent Metsius, Doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, assembla, l'an 1571, un Synode Diocésain, & fut obligé, pour les troubles du Pays, de se retirer à Namur, où il mourut l'an 1580.

III. Clément Crabbeels, Doyen & Vicaire-Général de l'Evêché de Gand, fut sacré l'an 1585, & mourut l'an 1592.

IV. Gisbert Masius, Pléban de cette Cathédrale, fut sacré l'an 1594 : en 1612, il publia des Ordonnances Synodales, & mourut en 1614.

V. Nicolas Zoésius, Conseiller Ecclésiastique au Grand-Conseil, & Chanoine de Tournay, fut sacré l'an 1615, & mourut en 1625, après avoir fondé le College de Bois-le-Duc à Louvain.

Evêques de Bois-le-Duc.

VI. Michel Ophove, Docteur en Théologie, de l'Ordre de saint Dominique, fut sacré l'an 1626, & mourut l'an 1637.

VII. Joseph de Bergaigne, de l'Ordre de saint François, nommé dès l'an 1637, fut sacré en 1641, & depuis Archevêque de Cambray. Il fut, en 1646, Ambassadeur du Roi d'Espagne, à la Paix de Munster, où il mourut en 1647, avant la conclusion du Traité. On convint par ce Traité, de ne plus nommer d'Evêque pour ce Diocese; mais de le laisser gouverner par des Vicaires Apostoliques.

I. Henri van Leemputte, Licencié en Théologie, premier Vicaire de Bois-le-Duc, étoit aussi Archidiacre de cette Eglise; il mourut vers l'an 1657.

II. Josse Houbraecken de Geldorp, Licencié en Théologie, Chanoine & Ecolâtre de l'Eglise Cathédrale d'Anvers.

III. Eugene-Albert d'Allamont, Evêque de Ruremonde, fut nommé Vicaire de Bois-le-Duc par le Pape l'an 1662. Il devint Evêque de Gand l'an 1663, & le Pape nomma dérechef M. Houbraecken, qui mourut l'an 1681.

IV. Joſſe Baſſery, Profeſſeur en Droit à Louvain, & Chanoine de Saint-Pierre, devint Evêque de Bruges l'an 1691. ÉVÊQUES DE BOIS-LE-DUC.

V. Martin Steyaert, célebre Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, & Doyen de l'Egliſe de Saint-Pierre, mort l'an 1701.

VI. Pierre Govaerts, Docteur en Droit à Louvain, & Conſeiller Eccléſiaſtique au Grand Conſeil, mourut à Malines, le 17 Septembre 1726.

VII. François van Ranſt, Docteur en Théologie, de l'Ordre de ſaint Dominique, fut nommé, en 1726, par le Pape Benoît XIII, & mourut à Anvers le premier Juin 1727, ſans avoir pris *poſſeſſion*.

VIII. Gisbert van Aſdonck, Curé d'Oirſchot, & Archiprêtre du Diſtrict d'Hilverenbeeck, fut nommé par le Pape Clément XII, l'an 1732, Vicaire Apoſtolique de la plus grande partie du Dioceſe de Bois-le-Duc, qui eſt ſous la domination des Etats-Généraux.

Thomas-Philippes d'Alſace, Archevêque de Malines, & Cardinal, devint en 1732 Adminiſtrateur de la partie dudit Dioceſe, qui eſt ſous la domination

Bois-le-Duc. de la Maiſon d'Autriche. Celle-ci conſiſte en vingt-deux Paroiſſes ou environ.

Il ſe donna, l'an 1600, près de la Ville de Bois-le-Duc, un combat aſſez ſingulier, dit *la bataille de Leckerbeetje*, dont voici le ſujet. Bois-le-Duc étant encore à l'Eſpagne, la garniſon fit priſonniers quatre François, de la Compagnie du Sr. Breauté, Gentilhomme Normand, au ſervice des Etats-Généraux. Ce Capitaine négligea d'envoyer leur rançon, & l'on donna la liberté à l'un d'eux, afin de moyenner celle des autres. Breauté maltraita ce Soldat, pour s'être laiſſé prendre par des Flamands, qu'il traitoit de *lourds ivrognes*, &c. Son diſcours choqua tellement ceux de Bois-le-Duc, qu'ils lui en firent un défi. On choiſit un endroit à la vue de cette Ville; mais l'ardeur martiale de Breauté, qui s'avança plus qu'il ne devoit, fut cauſe qu'on ſe tint au premier champ de bataille, que le hazard préſenta. C'étoit une bruyere qui avoit deux collines à ſes côtés.

On étoit convenu de ſe battre vingt-un contre vingt-un; mais les François rompirent la convention, & entrerent au champ de bataille au nombre de

vingt-deux. Gerard Abrahami, Capitaine Flamand, & Lieutenant du Gouverneur, Comte de Grobbendonck, y étant préſent avec ſes vingt Champions, ſe plaignit de cette ſupercherie ; Breauté s'en excuſa ſur ce qu'il ne lui avoit pas été poſſible de défendre les armes au vingt-deuxieme. Le Lieutenant prit donc de ſon côté Jean l'Epine, Soldat Wallon, qui avoit un courage héroïque ſous un air de Payſan. Bois-le-Duc.

Les François avoient le piſtolet à la main, & les Flamands ne ſe ſervoient que de leurs épées; mais ils eurent la précaution de faire attacher de petites chaînes derriere les brides de leurs chevaux, de peur que les ennemis venant à les couper, ils ne fuſſent plus capables de les gouverner. Les François n'eurent pas cette prévoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur défaite. On étoit convenu de ne donner quartier à perſonne. Abrahami fut tué d'abord avec ſon frere & deux autres Flamands. Breauté y reçut auſſi pluſieurs coups d'épée, mais qui ne lui firent aucun mal ; il fut pris à la fin par le brave Jean l'Epine, & on l'aſſomma ſur le pont-levis de la porte de Bois-le-Duc,

Bois-le-Duc. à coup de fût de piſtolet. Les Flamands y perdirent cinq hommes, & les François dix-ſept. Trois de leurs fuyards furent pendus enſuite en Hollande. On a placé dans la Cathédrale de Bois-le-Duc l'Epitaphe du Lieutenant Abrahami, avec le récit de cette hiſtoire. *

Le Quartier de Bois-le-Duc.

On lui donne auſſi le nom de Mairie de Bois-le-Duc : il eſt ſitué entre la Hollande & la Gueldres, ayant pour bornes le haut Quartier de Gueldres & le Duché de Cleves, le Quartier d'Anvers & l'Evêché de Liege. On le diviſe en cinq petits Pays, ſavoir ; la Campine propre, le Pays de Cuyck, le Maeſland, l'Ooſterwick & le Peelland. Cette Mairie comprend deux petites Villes, Helmont & Eyndhove, avec 102 Bourgs ou Villages, dont pluſieurs ſont très-conſidérables, particuliérement le Village de Tilbourg, renommé par la Manufacture des draps.

Helmont

* Les Armes de cette Ville ſont de ſable à un arbre ou rameau d'or, au canton dextre écartelé de Brabant & de Luxembourg.

HELMONT eſt ſitué ſur la riviere d'Aa, dans le Peelland, à ſix lieues de Bois-le-Duc; il y a vingt Villages ſous ſa déperidance. On y voit un vieux Château qui a appartenu à la Maiſon de Cortembach, d'où Iſabelle-Félicité de Cortembach l'a porté en mariage, l'an 1684, au Comte d'Arberg & Valangin. Près de Helmont, il y a les ruines d'une belle Abbaye de Filles, de l'Ordre de Cîteaux, dite *Binderen*, laquelle avoit été fondée en 1231, par Marie, fille de Henri I, Duc de Brabant, & femme de l'Empereur Othon IV; mais ce Monaſtere fut détruit par les Calviniſtes en 1571 & en 1588. * Bois-le-Duc.

EYNDHOVE, qui eſt à huit lieues de Bois-le-Duc, ſur la riviere de Dommel, appartient, depuis l'an 1732, au Prince de Naſſau-Orange. L'Egliſe, dédiée à ſainte Catherine, avoit autrefois un Chapitre de neuf Chanoines, établi, l'an 1739, par Jean de Baviere, Evêque de Liege; & il y avoit auſſi un Prieuré de Chanoines Réguliers, qui ſe ſont retirés à Weert, au Pays de Guel-

* Les Armes de Helmont ſont de gueules au caſque grillé d'argent.

Bois-le-Duc. dres. On a vu autrefois dans ſes environs une belle Abbaye de Dames nobles, ſous la Regle de ſaint Auguſtin, dite *Hoydonck*, dont l'Abbé de Rolduc, au Pays de Limbourg, étoit Supérieur, comme étant fondée, l'an 1146, des revenus de ſon Abbaye.

Depuis la Paix conclue à Munſter en 1648, les Hollandois ſont les maîtres abſolus de toute la Mairie, & ils ſe ſont approprié tous les revenus des Eccléſiaſtiques & des Monaſteres, tant à Eyndhove qu'à Hilverenbeeck, où il y a eu auſſi des Chapitres de Chanoines, ainſi qu'à Boxtel, à Oirſchot & à Odenroy; les trois premiers dédiés à ſaint Pierre, & le dernier à ſainte Ode, Vierge.

Il y a eu auſſi les Prieurés de Zoeterbeeck & de Waelewych, de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & quelques autres, qui y ont ſubſiſté par connivence, juſqu'environ l'an 1725, lorſque les Etats-Généraux ont ſupprimé tous les Cloîtres de Religieuſes qui reſtoient dans toute la Mairie. Le 19 Juin 1730, ils publierent un nouveau Placart, qui reſtreint extrêmement les Curés & les Vicaires de ces Quartiers; mais malgré toutes ces perſécutions, le

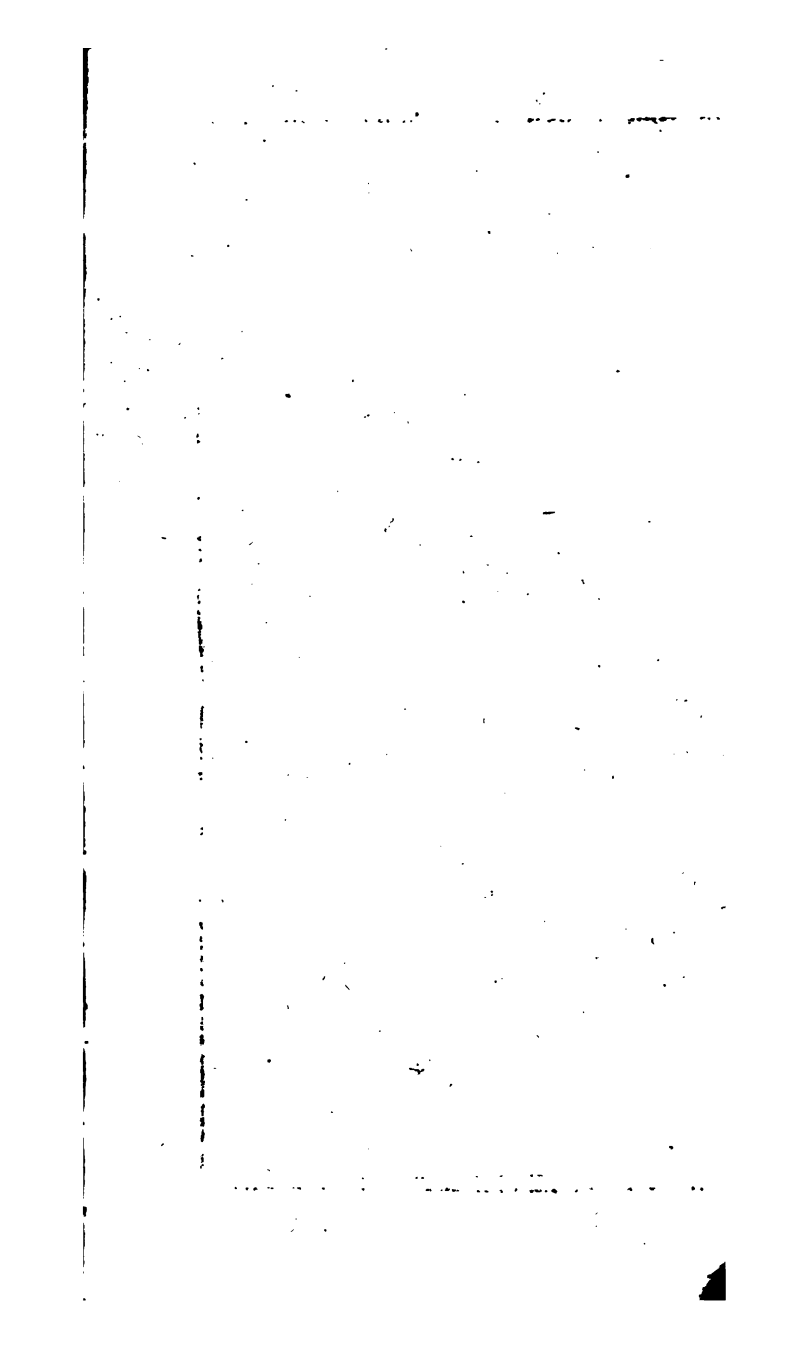

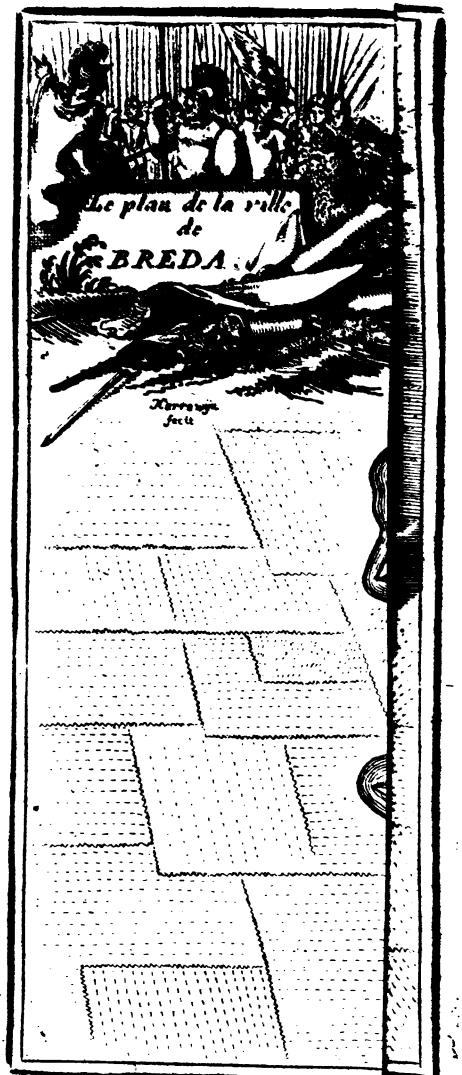
Le plan de la ville
de
BREDA.

nombre des Catholiques y eſt encore ſi conſidérable, que dans pluſieurs Villages on ne trouve que le Miniſtre & ſon Clerc, & les Officiers des Etats, qui ſoient Réformés. Bois-le-Duc.

LA VILLE DE BREDA.

CEtte Ville eſt ſituée ſur les confins du Brabant & de la Hollande, à trois lieues de Gertruidenberg, à ſept de Berg-op-Zoom, à huit de Bois-le-Duc, & à dix d'Anvers. Elle eſt arroſée par deux rivieres, l'Aa & la Mercke. On prétend que l'étimologie de ſon nom vient de la premiere, & du mot Flamand *Breed*, comme ſi l'on vouloit dire, que la riviere d'Aa y devient plus large.

Breda eſt une ancienne Baronnie, qui comprend maintenant dix-ſept Villages conſidérables; entre leſquels Ooſterhaut, Rooſendael & Oudenboſch, ſont de riches Franchiſes. Elle comprend auſſi le *Maſt-Boſch*, qui eſt une belle Forêt de ſapins, longue d'une lieue & demie, & large d'environ une demi-

BREDA. lieue. Berg-op-Zoom, Hooghſtraete, Gertruidenberg & Sevenberg, étoient autrefois des dépendances de Breda. Cette Baronnie étoit du Domaine de Guillaume III, Roi d'Angleterre & Prince d'Orange, mort l'an 1702, ſans laiſſer de poſtérité; mais il a été réglé enfin, par un Traité conclu le 16 Juin 1732, entre le Roi de Pruſſe & le Prince d'Orange, Stadthouder de Friſe, que ce dernier Prince en retiendroit la poſſeſſion.

En 1212, elle appartenoit à Godefroi de Berg, qui laiſſa Henri; celui-ci fut pere d'Eliſabeth, mariée à Arnould de Louvain, dont la fille unique, nommée Alix, porta la Baronnie de Breda à Razon de Gavre. Ce Razon eut Philippe, mort en 1324, qui fut pere d'une fille appellée Alix, laquelle épouſa Gerard de Raſſeghem. Celui-ci vendit Breda à Jean III, Duc de Brabant, qui la revendit, l'an 1350, à Jean de Polane, Seigneur de la Leck. Ce dernier laiſſa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée, l'an 1404, à Engelbert de Naſſau. C'eſt par cette alliance que la Baronnie de Breda eſt entrée dans la Maiſon de Naſſau.

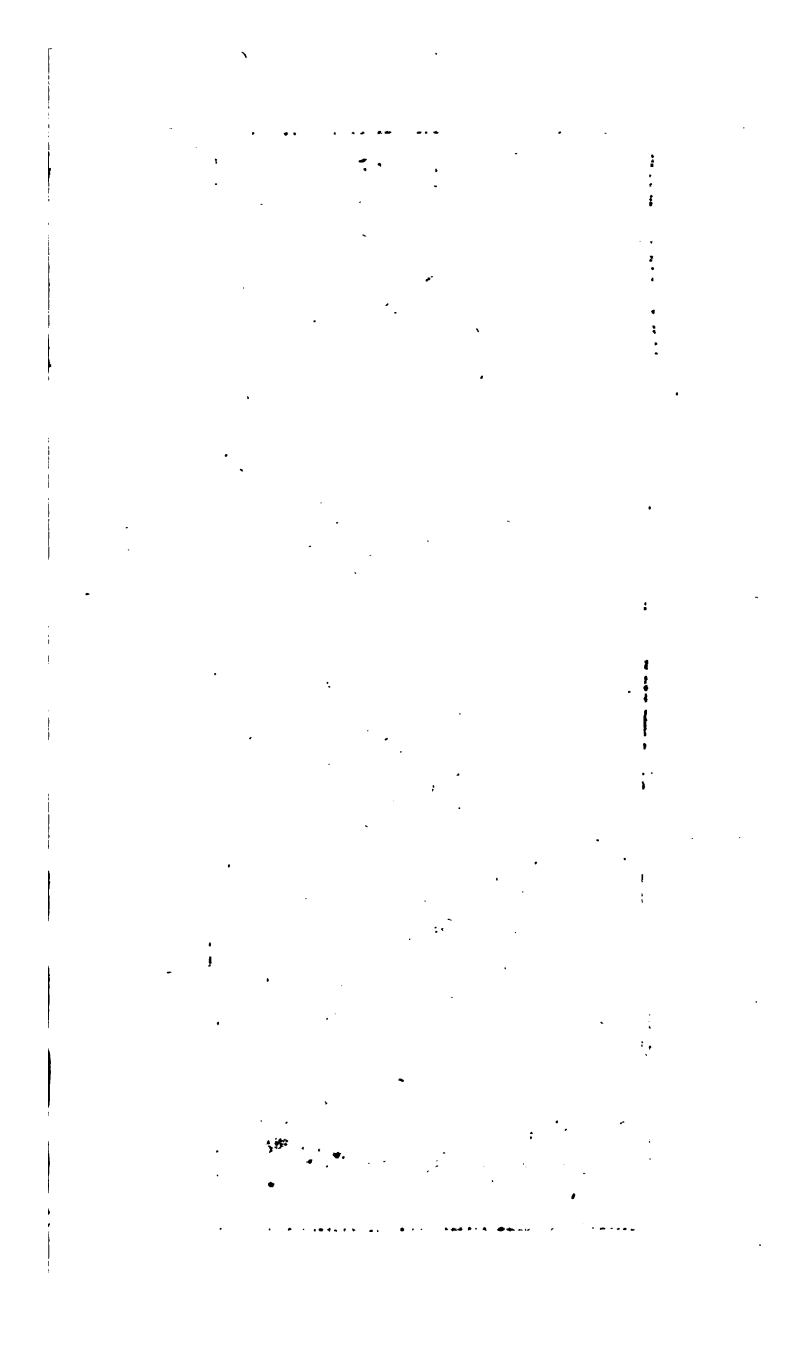

de Naſſau y fit commencer, en
e vieux Château; mais environ
lo, Guillaume, Prince d'Oran-
puis Roi d'Angleterre, y a fait
nouveau, dont la beauté & la
cence mérite la curioſité des
rs: il eſt bâti en forme quarrée,
ré par les eaux de la Mercke,
on pourra voir par le plan ci-
e l'autre côté de ce Palais eſt
de la Ville, & pardevant il y
ckenbourg, ou le Jardin du Prin-
eſt embelli de pluſieurs allées
lles promenades, qui ſont le di-
ent des habitants.

BREDA.

oit encore dans la grande Egli-
e à Notre-Dame, quelques tom-
des Seigneurs de Breda; le plus
able eſt le Mauſolée d'Engel-
Comte de Naſſau, mort l'an
Henri, ſon neveu, le fit faire de
blanc & noir; il eſt orné de quan-
figures & d'inſcriptions: l'autre,
oit le tombeau des Comtes En-
I, mort en 1442, & de Jean,
n 1473, a été fort endommagé
es malfaiteurs.

tte Egliſe avoit du temps des Ca-
ues, un Chapitre de douze Cha-

BREDA. noines, avec un Doyen, fondé en 130 par Jacques van Gilſen, Prêtre. On voyoit auſſi une belle tour, haute d 362 pieds, laquelle a été brûlée par l foudre l'an 1696, & rétablie depuis. I y a encore actuellement un Béguinage & autrefois il y avoit une Prévôté de Re ligieuſes de l'Ordre de Prémontré, qu vinrent s'y établir l'an 1295 : elles de meurent préſentement à Ooſterhaut, deux lieues de là. Cependant les Catho liques, dont le nombre ſurpaſſe bien d trois quarts celui des autres, font le Servi ce divin dans trois maiſons particulieres ſous la direction des Prêtres Séculiers.

Breda étoit du Dioceſe d'Anvers; & pour le civil, elle ſuivoit en tout les Coutumes de Brabant. Elle ſouffrit extrêmement pendant les révolutions du ſeizieme ſiecle : car dès l'an 1566, les Proteſtants y commirent pluſieurs violences. L'année ſuivante, le Duc d'Albe l'annexa au Domaine du Roi, à cauſe de la rebellion du Prince d'Orange.

En 1575, l'Empereur Maximilien ayant offert ſa médiation pour rétablir la Paix dans les Pays-Bas, la Ville de Breda fut choiſie pour y tenir les Conférences : mais ſoit que les Eſpagnols

Harrewyn fecit

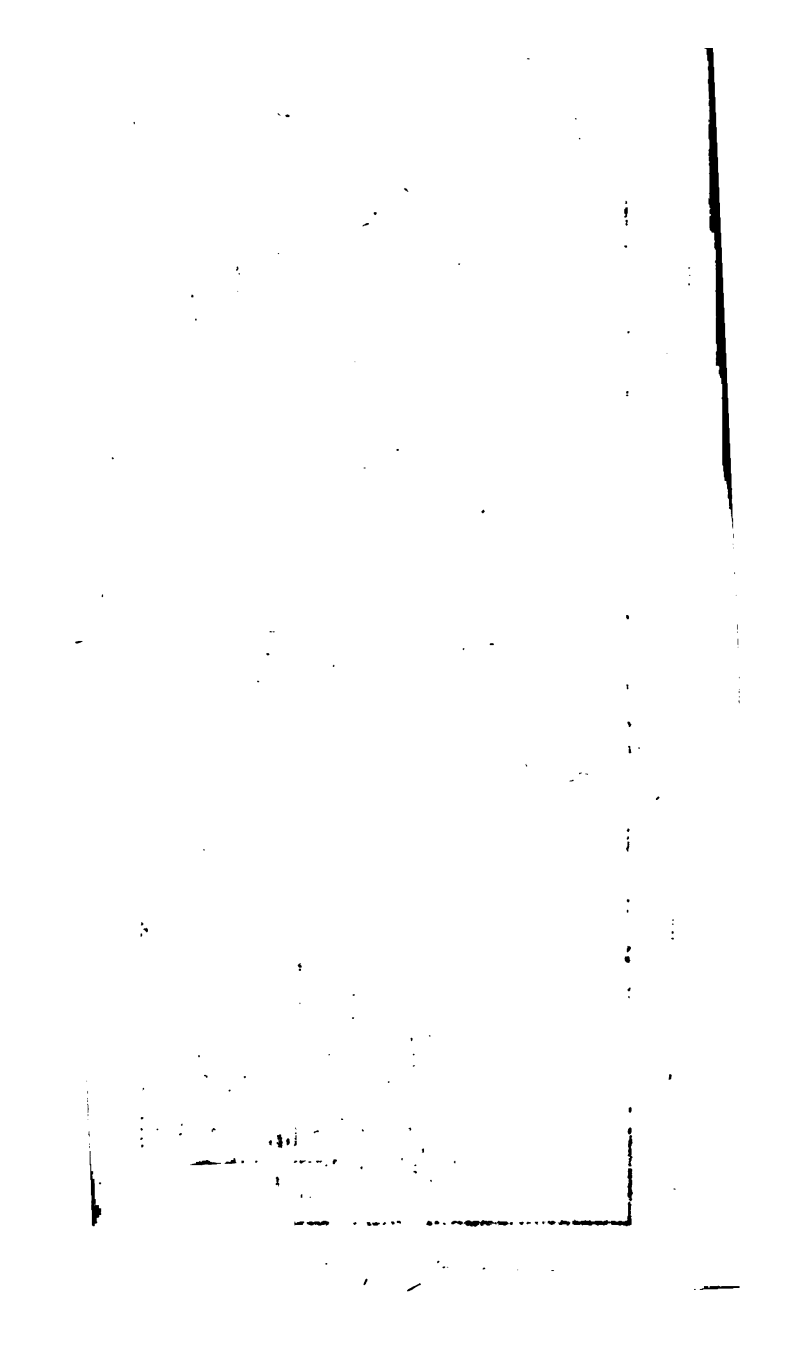

fuſſent trop fermes dans leurs propoſi- BREDA.
tions, ou que les Confédérés ſe méfiaſ-
ſent d'eux, l'aſſemblée fut rompue in-
fructueuſement au mois de Juin de la
même année.

L'an 1577, la garniſon ayant livré cette Ville aux Etats, Claude de Berlaimont, Seigneur d'Hautepenne, la leur enleva par ſurpriſe, le 18 Juin 1581, & l'abandonna au pillage. Le Prince Maurice de Naſſau s'en rendit maître enſuite, le 4 Mars 1590, par le ſtratagême d'un bateau plein de tourbes, ſous leſquelles s'étoit caché Charles de Héraugieres, Gentilhomme Cambreſien, Capitaine d'Infanterie au ſervice des Etats, avec 70 hommes choiſis. Matthieu Helt, Lieutenant de cette Troupe, ne pouvant s'empêcher de touſſer, pria un de ſes compagnons de le tuer, de peur que cette toux incommode ne découvrît l'entrepriſe. Les Eſpagnols aiderent eux-mêmes à introduire ce bateau, qu'ils ne croyoient rempli que de tourbes, quoiqu'il fût en effet rempli d'ennemis; à peu près comme les Troyens introduiſirent dans leur Ville le fameux cheval de bois. Le Prince Maurice qui s'étoit approché avec ſes Trou-

BREDA. pes, pour ſoutenir Héraugieres, entra le matin, ſans coup férir, dans le Château, & obligea la Ville de lui ouvrir ſes portes. Les Etats donnerent à Héraugieres le Gouvernement de cette Place, dont la priſe ne coûta qu'un Soldat, qui tomba dans l'eau durant l'obſcurité de la nuit.

Le Général Ambroiſe Spinola la reprit ſur les Hollandois, le 5 Juin 1625, après un ſiege de dix mois, que Juſtin de Naſſau, fils naturel de Guillaume, Prince d'Orange, ſoutint avec la derniere valeur. Spinola fit brûler le bateau de tourbes, par le moyen duquel les Hollandois étoient entrés dans la Ville l'an 1590, & qui étoit gardé en mémoire de cette action.

Fréderic-Henri, Prince d'Orange, l'aſſiégea le 23 Juin 1637, & obligea le Gouverneur, Omer de Fourdin, de la rendre le 20 Octobre ſuivant. Le Cardinal Infant s'en étoit approché avec l'armée d'Eſpagne, ſans la pouvoir ſecourir.

Le 17 Septembre 1646, la Princeſſe Amélie de Solms, mere de Fréderic-Henri, Prince d'Orange, y érigea une Univerſité, & elle y établit des Profeſſeurs de toutes les Sciences. L'ouver-

BREDA.

ture ſe fit avec beaucoup de magnificence dans l'ancien Monaſtere des Religieuſes Norbertines, qui ſont maintenant à Ooſterhaut.

En 1667, on y tint un Congrès pour la Paix; premiérement entre Louis XIV, Roi de France, & Charles II, Roi d'Angleterre, qui fut conclue le 21 Juillet, par la médiation du Roi de Suede; ſecondement, entre le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux, dont le Traité fut ſigné le 31 Juillet de la même année.

En 1747, on y commença un Congrès, afin de terminer la fâcheuſe guerre ſurvenue depuis la mort de l'Empereur Charles VI, entre la France & l'Eſpagne, d'une part; & de l'autre, l'Empereur François I, la Reine d'Hongrie ſon épouſe, les Rois d'Angleterre & de Sardaigne, & les Etats-Généraux; mais le peu de conférences qu'on y tint furent infructueuſes, & les Ambaſſadeurs ſe ſéparerent au mois de Mai.

A trois lieues de Breda, ſe trouve la petite Ville de *Sévenbergh*, qui eſt auſſi du Domaine du Prince d'Orange. L'Amirauté de Roterdam y tient un Comptoir, & c'eſt la grande route par terre de cette Ville à Anvers; ſauf que l'on doit

BREDA. faire un trajet par eau au Village de *Moerdick*, qui eſt ſitué au milieu des Poldres, à douze lieues d'Anvers. C'eſt là que le Prince de Naſſau-Orange, Stadthouder de Friſe, eut le malheur de périr en 1711.

LA VILLE DE BERG-OP-ZOOM.

CEtte Ville eſt ſituée ſur la riviere de *Zoom*, & on la nomme en Latin *Bergæ ad Zomam*, c'eſt-à-dire Berg-ſur-Zoom. On rapporte ſa fondation à l'an 1287, lorſque Jean I, Duc de Brabant, partagea en deux parties la Baronnie de Breda, & donna celle où eſt ſituée Berg-op-Zoom à Gerard, Seigneur de Weſemael, qui fit entourer cette Ville de murailles, & y fit bâtir un Château & des Portes. Elle fut augmentée dans la ſuite; & avant le dernier ſiege, on y voyoit une Egliſe magnifique, qui fut d'abord dédiée à ſainte Gertrude. En 1442, elle fut érigée en Collégiale, pour huit Chanoines, par Jean de Glimes. La Princeſſe de Nivelles y nomme à deux Prébendes.

Plan de la ville
de
BERG-OP-ZOOM
Harrewijn. fecit

Il y avoit auſſi un Hôpital, qui ſert aujourd'hui d'Egliſe aux François réfugiés; un Couvent de Récollets; un d'Alexiens, & un de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin. Les Catholiques y ſont encore en aſſez grand nombre, & l'on prétend qu'il y a très-peu de Calviniſtes dans les Villages voiſins. BERG-OP-ZOOM.

Berg-op-Zoom a un très-beau Port ſur l'Eſcaut, & des fortifications très-conſidérables, & entretenues avec beaucoup de ſoin. Elle a eu des Seigneurs particuliers dès l'an 1278. L'Empereur Charles-Quint l'érigea en Marquiſat l'an 1533, en faveur d'Antoine de Berghes, Chevalier de la Toiſon d'or, Comte de Walhein, &c. Ce qu'il y a de très-particulier, c'eſt que depuis ce temps-là cette Seigneurie eſt paſſée ſucceſſivement à ſix différentes Familles, par les mariages des héritieres : en 1558, dans celle de Merode; en 1577, dans celle de Witthem; en 1625, dans celle de s'Heerenbergh; en 1641, dans celle de Hohen-Zollern, en Allemagne; en 1662, dans la Maiſon de la Tour d'Auvergne, en France; & enfin, l'an 1722, dans la Maiſon Palatine de Sultzbach, en Allemagne.

BERG-OP-ZOOM. Henriette-Françoiſe, fille unique d'Eitel-François, Prince de Hohen-Zollern, & de Marie de s'Heerenbergh, l'avoit portée en dot, l'an 1662, à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, Gouverneur & Sénéchal du Limouſin, &c. Ce Prince mourut en 1707, laiſſant Maurice, Prince de la Tour d'Auvergne, qui, ayant quitté le ſervice de France pour conſerver ce Marquiſat, ſe retira en Hollande, où les Etats-Généraux lui donnerent le grade de Lieutenant-Général. Il épouſa, l'an 1707, Marie-Anne, Princeſſe d'Aremberg, & mourut en 1710, laiſſant une fille unique, Marie-Henriette, héritiere de tous ſes biens. Elle épouſa à Berg-op-Zoom, le 15 Février 1722, le Prince Jean-Chrétien, Palatin de Sultzbach, dont elle eut le Prince Charles, né le 10 Décembre 1724, au Château de Droghenboſch, près de Bruxelles, appartenant à Dame Marie-Henriette, Marquiſe d'Al-Caretto & Grana, Comteſſe de Mileſimo & Savone, &c. Ducheſſe douairiere d'Aremberg, ſa biſaïeule, qui a eu le ſoin de ſon éducation. Ce Prince eſt devenu, par la mort de ſon oncle & de ſon pere, héritier de Char-

les-Philippe de Neubourg, Electeur Palatin, & il poſſede aujourd'hui le Marquiſat de Berg-op-Zoom. BERG-OP-ZOOM.

Cette Ville fut une des premieres occupées par les Etats-Généraux, qui l'ont toujours conſervée comme une de leurs plus importantes Fortereſſes.

Le Commandeur Louis de Requeſens y perdit une bataille navale, le 29 Janvier 1574, pendant que Middelbourg étoit aſſiégée par les Confédérés. Il avoit équipé une Flotte, dans le deſſein d'occuper les deux bras de l'Eſcaut: il en donna une partie au Vice-Amiral de Glimes & à Julien Romero, & l'autre à Dom Sanche d'Avila; mais les deux premiers furent battus par Louis Boiſot, Amiral de la Zélande. Les Confédérés prirent neuf navires, & brûlerent l'Amiral Eſpagnol. Glimes fut tué; Avila & Romero furent contraints de ſe ſauver. Le Commandeur étant ſur une digue, fut lui-même témoin du malheureux ſuccès de ſon entrepriſe.

Le Prince de Parme aſſiégea Berg-op-Zoom inutilement en 1588, ainſi que le Marquis de Spinola, le 18 Juillet 1622.

Louis de la Ketulle, Seigneur de Ry-

BERG-OP-ZOOM.

hoven, étoit Gouverneur de la Ville, où il y avoit quantité de Volontaires François, Anglois & Ecoſſois. Les Aſſiégés ſe défendirent ſi bien, & le Prince d'Orange prit des meſures ſi juſtes, que Spinola fut obligé de lever le ſiege, le 3 Octobre ſuivant, après y avoir perdu quelques mille hommes. Depuis ce temps-là, le fameux Coehorn avoit tellement fortifié cette Ville, qu'elle étoit regardée comme la plus forte Place des Pays-Bas, & même de toute l'Europe; & l'on ne craignoit point d'aſſurer qu'elle étoit imprénable, tant par ſa ſituation naturelle, que par les ouvrages qu'il y avoit ajoutés, dans leſquels toutes les reſſources de l'art de fortifier une Place ſembloient être épuiſées : cependant cette Ville, qui n'étoit jamais ſortie du pouvoir des Etats, fut aſſiégée l'an 1747, par le Général Comte de Lowendal, avec une armée Françoiſe de 30000 hommes : la tranchée fut ouverte le 16 Juillet; le 21 on bombarda la Ville, & la grande Egliſe y fut ruinée. Ce ſiege fut un des plus mémorables que nous ayons vu depuis un ſiecle en ce Pays. Le Prince de Heſſe-Philipſdaël étoit Gouverneur de la Ville; & le vieux Gé-

néral Hollandois Cromſtrom y vint commander la garniſon, qui étoit compoſée de l'élite des Troupes Hollandoiſes & Angloiſes. De plus, il y avoit deux corps d'armée pour ſoutenir les Aſſiégés; l'un derriere le Fort de Roover, & les lignes de Steenbergue, commandé par le Prince de Saxe-Hildburghauſen; l'autre du côté d'Oudenboſch, ſous les ordres du Comte de Swartzenberg. Les Aſſiégés reçurent des renforts continuels de ces deux côtés, outre que l'Amiral Anglois Mitchel, qui couvroit la Zélande avec ſa Flotte, y tranſporta une abondance de munitions de guerre & de bouche. On y fit ſauter tous les jours quelques mines; & les François ſe déterminerent à prendre la Place par la Sape; enfin, le Général Lowendal ayant fait battre pendant quelques jours en breche, fit donner, le 16 Septembre au matin, un aſſaut général au corps de la Place, ce qui déconcerta tellement les Hollandois, qu'ils ne firent plus de réſiſtance. Les François entrerent par trois côtés, l'épée à la main; & ce ne fut plus qu'un continuel maſſacre, & un affreux pillage, durant toute la journée. Les Généraux Cromſtrom & Phi-

BERG-OP-ZOOM.

Siege de Berg-op-Zoom.

Berg-op-Zoom.

lipſdaël, qui avoient négligé de capituler, ſe ſauverent à temps; mais plus de 3000 hommes y furent maſſacrés, ainſi que quelques malheureux Bourgeois: on y fit environ 2000 priſonniers; on prit plus de 200 pieces de canon & mortiers, outre dix-ſept bateaux, qui ſe trouverent dans le Port, & cinq drapeaux. Cette conquête mérita au Comte de * Lowendal, le bâton de Maréchal de France,

* Il ſe nommoit Ulric-Fréderic Woldemar: il étoit né le 6 Avril 1700; il avoit porté les armes dès l'âge de 13 ans, & il n'en avoit que 14 lorſqu'il fut fait Capitaine. Il ſervit ſous le Prince Eugene de Savoie, & profita beaucoup des leçons & des exemples de ce grand Capitaine: il s'étoit trouvé aux ſieges de Témeſwar & de Belgrade, & aux batailles de Péterwaradin & de Belgrade. Le Roi Auguſte de Pologne le fit Maréchal-de-Camp de ſes Armées, & Inſpecteur-Général de l'Infanterie Saxonne. Il ſervit encore ſous le Prince Eugene dans la guerre de 1734 & 1735; delà il paſſa au Service de la Ruſſie, & enfin à celui de France, où il eut le grade de Lieutenant-Général en 1743: c'étoit, ſans contredit, un des meilleurs Généraux qu'il y eut en Europe, & qui avoit le plus étudié & le plus pratiqué toutes les parties de l'art militaire. Il mourut à Paris le 27 Mai 1753, âgé de 53 ans.

France, que le Roi lui envoya le lendemain, de ſon camp de Hamal, près de Tongres. BERG-OP-ZOOM.

Le Marquis de Blet, Lieutenant-Général, fut nommé Gouverneur de Berg-op-Zoom; & l'on y mit dix Bataillons en garniſon.

L'armée Hollandoiſe, qui étoit dans les lignes, entre Bergue & Steenbergue, ſe retira auſſi-tôt vers la Zélande; & les Forts de Roover & de Pinſent ſe rendirent le même jour par capitulation.

LA VILLE DE GERTRUIDENBERG.

QUoiqu'elle ſoit du Brabant, elle eſt ſujette néanmoins à la Hollande; ce qui a cauſé autrefois pluſieurs démêlés entre les Brabançons & les Hollandois, qui vouloient chacun ſe l'approprier. Ces deux Nations s'y opiniâtrerent tellement, que les Brabançons avoient coutume d'obliger les Ducs de Brabant à promettre qu'ils tâcheroient de la réunir à ſon Duché; & les Hollandois obligeoient le Comte de Hol-

GERTRUIDENBERG.

lande à jurer qu'il n'oublieroit rien pour la conſerver. Elle eſt ſéparée de la Hollande par le grand lac que le Rhin & & la Meuſe forment devant la Ville de Dort, dont elle eſt à quatre lieues, & à trois de Breda. Son Port eſt fort commode : on s'y embarque pour paſſer en Hollande, d'où l'on aborde à Dort; on fait ordinairement ce trajet en deux heures, & quelquefois, quand les eaux ſont glacées, on le fait en traîneaux.

Sa figure eſt d'un croiſſant; ſes fortifications ſont très-régulieres, ayant de bons baſtions & quelques forts, & des écluſes qui peuvent inonder tout le terrein des environs.

Dans les anciennes chartres, on la nomme *Mons Littoris*, ou *Montagne du Rivage*. Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, la donna, en 647, à ſa fille Gertrude. Elle y fit bâtir une Egliſe, conſacrée par ſaint Amand, Evêque de Tongres; mais enſuite ce lieu devint ſi célebre par la demeure & par les miracles de ſainte Gertrude, qu'on l'a appellé depuis, *Gertruidenberg*, ou *le Mont Sainte-Gertrude*. En 992 elle appartenoit à Hilſonde, Comteſſe de Streyen, épouſe d'Ansfride, qui fut en-

suite Evêque d'Utrecht. Cette Dame en fit la donation à l'Abbaye de Thoren, qu'elle fonda au Pays de Liege. Cette Abbaye est maintenant un Chapitre illustre de Chanoinesses. GERTRUIDENBERG.

Il y a eu un Château, qui fut bâti vers l'an 1321. En 1420, ceux de Dort s'en rendirent maîtres, après l'avoir assiégé long-temps; ils y mirent le feu, qui consuma l'Eglise, dédiée à sainte Gertrude. C'étoit autrefois un Chapitre de Chanoines, fondé l'an 1310, par Marguerite, Abbesse de Thoren. Près de la Ville, étoit une belle Chartreuse, fondée l'an 1333, par Guillaume, Seigneur de Duvenvoorde.

Le 19 Novembre de l'an 1421, la mer étant fort grosse, & les digues étant rompues par la violence de la tempête, tout le Pays qui se trouva entre Dort & Gertruidenberg fut submergé. Outre les Châteaux & les Maisons des Seigneurs, il y eut 72 Villages qui périrent. La mer s'étant retirée, ils furent tous rétablis, hormis vingt-un, & deux Monasteres qui sont demeurés ensevelis sous les eaux. Cette inondation, qui fit périr plus de cent mille personnes, est nommée l'inondation du *Biesboch*.

GERTRUIDENBERG.

La pêche des ſaumons, des eſturgeons & d'autres poiſſons, y eſt fort abondante, & il s'y trouve dans le mois de Mars un nombre ſi prodigieux d'aloſes, qu'on en a pris quelquefois juſqu'à dix-huit mille.

Le 28 Août 1573, les Confédérés, ſous la conduite du Capitaine Poyet, Calviniſte François, l'eſcaladerent du côté de la Porte de Breda, avec tant d'adreſſe & de promptitude, que la garniſon fut preſque toute taillée en pieces, avant qu'elle pût ſe mettre en défenſe.

L'an 1589, la garniſon Angloiſe vendit cette Ville au Prince de Parme; mais le Prince Maurice la vint aſſiéger le 28 Mars 1593. Après avoir pris le Fort de Stékelhof, qui étoit à deux portées de mouſquet de la Ville, il s'en approcha de fort près, fit faire des ponts ſur les eaux & les marais, pour la communication de ſes quartiers, & fortifia ſon camp avec tant d'art & de précaution, qu'il n'y put être forcé. La Place ſe rendit enfin le 25 Juin, à la vue du Comte de Mansfeld, qui ne la put ſecourir. Sa réſiſtance fut ſi grande, que trois Gouverneurs y périrent. Le Prince

Maurice y fit ſa premiere campagne, âgé de 19 ans, & fut fait Gouverneur de la Place, dont la Seigneurie eſt demeurée dans la ſuite à la Maiſon de Naſſau-Orange. GERTRUIDENBERG.

En 1710, les forces de la France étant épuiſées par la longue guerre qu'elle avoit ſoutenuë contre tant de Puiſſances liguées, & par la grande diſette de grains & de vins, cauſée par le rude hiver de 1709, le Roi Louis XIV envoya à Gertruidenberg le Marquis d'Uxelles, Maréchal de France, & l'Abbé de Polignac, enſuite Cardinal, pour traiter de la Paix. Depuis le 9 Mars, jour de leur arrivée, ils eurent pluſieurs conférences avec Guillaume Buys, Bourguemeſtre d'Amſterdam, & Bruno Vander Duſſen, Penſionnaire de Tergow, Députés de la part des Alliés. Les François firent des offres avantageuſes; mais on ne put convenir touchant l'article qui regardoit la Monarchie d'Eſpagne, & ils s'en retournerent en France le 25 Juin, ſans rien conclure.

LA VILLE DE GRAVE.

CEtte Forteresse est située sur la Meuse, à six lieues de Bois-le-Duc, & à trois de Nimegue, sur les frontieres de la Province de Gueldres, dont elle est la clef. Les eaux de la Meuse rempliſſent ses fossés, qui sont fort larges, & qui environnent sept grands boulevards, avec leurs demi-lunes. Avant l'année 1323, c'étoit un Franc-aleu, appartenant à Othon, Seigneur de Cuyck & d'Heverlé, qui le mit, la même année, entre les mains de Jean III, Duc de Brabant, & le reçut de lui pour en jouir en fief, selon les Coutumes de Brabant.

Il y a eu une Forteresse plus ancienne que la Ville même, où les Seigneurs de Cuyck faisoient ordinairement leur résidence; mais elle a été détruite depuis quelques années, lorsque le célebre Ingénieur Coehorn a augmenté considérablement les fortifications de plusieurs nouveaux ouvrages; entr'autres d'un Fort de l'autre côté de la Meuse, & vis-

à-vis de la Ville, pour défendre le paſſage de cette riviere. GRAVE.

Les Brabançons & les Gueldrois prétendoient que cette Ville étoit de leur Juriſdiction : les premiers ſollicitoient le Duc, leur Souverain, à ſon Inauguration, de faire ſerment qu'il ne ſe déſiſteroit jamais de ſes prétentions ſur la Ville, lequel ſerment ſe trouve au XLIX Article de la *joyeuſe Entrée*. Au Congrès, qui ſe tint à Bois-le-Duc l'an 1386, entre Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, & Jeanne, Ducheſſe de Brabant, d'une part, & Guillaume, Duc de Juliers & de Gueldres, de l'autre, il fut arrêté que Grave reſteroit ſous le Brabant.

Au commencement des troubles des Pays-Bas, le Duc d'Albe s'empara de Grave, & il en confiſqua le Domaine pour la révolte du Prince d'Orange. Un des confidents de ce Prince, nommé Zander Turck, trouva le moyen de la lui remettre l'an 1568 ; mais il fut obligé de l'abandonner peu de temps après. Le Duc y mit alors une bonne garniſon, commandée par Gaſpar Gomez ; mais ſoit que celui-là eût traité les habitants trop rigoureuſement, ou que ceux-ci

GRAVE. fuſſent trop portés pour le Prince d'Orange, les Magiſtrats inviterent leur Gouverneur à une collation, où quelques Bourgeois armés le firent priſonnier : on demanda du ſecours au Prince, & la garniſon Eſpagnole fut chaſſée.

Le Prince de Parme l'ayant priſe, en 1586, ſur les Rebelles, elle fut aſſiégée par le Prince Maurice de Naſſau, le 18 Juillet 1602, & ſe rendit le 19 Septembre. Antoine Gonzalès commandoit dans la Place, & François Mendoza ; Amiral d'Arragon, avoit fait, avec les troupes Eſpagnoles, pluſieurs tentatives inutiles pour la ſecourir ; le Prince Maurice s'y fit proclamer, le 28 du même mois, Seigneur de Grave & du Pays de Cuyck, & la poſſeſſion en a été confirmée à la Maiſon de Naſſau, par un Traité conclu avec les Etats-Généraux, le 9 Décembre 1611.

Le Vicomte de Turenne ſe rendit maître, en fort peu de jours, de cette Place, dans la guerre que la France déclara aux Hollandois en 1672, pendant que 1300 hommes en étoient ſortis, pour ſe jetter dans Bois-le-Duc, croyant qu'on en feroit le ſiege ; mais comme ils retournoient ſur leurs pas pour ren-

trer dans Grave, ils furent entiérement défaits par le Marquis de Joyeuſe ; ce qui obligea les Aſſiégés de capituler le 7 Juillet. GRAVE.

Le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, la reprit ſur la France le 26 Octobre 1674, après une belle défenſe du Marquis de Chamilly, depuis Maréchal de France ; il avoit une garniſon de 4000 hommes, & 325 pieces de canon. Le Général Rabenhaut en avoit commencé le ſiege le 15 Juillet, par ordre des Etats-Généraux. La Place fut priſe, ſans qu'il y eût un ſeul ouvrage emporté, & elle ne ſe rendit qu'après des ordres réitérés de la Cour de France.

Grave eſt aſſez petite, & ne contient qu'environ 3000 habitants, & 400 maiſons. La Maiſon où les Magiſtrats & les Tribunaux s'aſſemblent, eſt un édifice aſſez remarquable : celle du Prince de Heſſe-Philipſdaël, Général au Service des Etats-Généraux, eſt la plus belle de toute la Ville. Les caſernes & les magaſins y ſont proprement entretenus. Il y a trois Portes, dont celle qu'on nomme *Ham-Poorte* eſt magnifique, & ſi grande, qu'en cas de ſiege,

GRAVE. on pourroit y loger commodément deux Bataillons.

Grave avec ſes environs eſt du Dioceſe de Ruremonde. Les Catholiques y ſont plus nombreux que les Réformés; & ils ont encore pluſieurs Confrairies pour leurs dévotions & le ſoulagement des Pauvres. L'Egliſe principale eſt dédiée à ſainte Eliſabeth; elle fut preſque ruinée durant le ſiege de l'an 1674, ainſi que ſon clocher. Elle avoit un Chapitre de ſix Chanoines, avec un Doyen, fondé par Jean I, Seigneur de Cuyck; mais les Réformés en ont confiſqué les revenus. La ſeconde Egliſe eſt aux Réfugiés François, depuis l'an 1686. Elle appartenoit à des Religieuſes de l'Ordre de ſaint François, qui y avoient un Couvent, fondé dès l'an 1459: elles y demeurent encore, par connivence, dans une maiſon particuliere, dans l'appréhenſion continuelle d'être chaſſées. Le Couvent de Croiſiers, l'Hôpital & la Maiſon des Orphelins ſubſiſtent encore.

Le Grand-Bailli, l'Ecoutette, deux Bourguemeſtres, ſept Echevins & huit Jurés ont l'adminiſtration de la Police: ils doivent être tous de la Religion

réformée. La Juriſdiction de Grave eſt d'une fort petite étendue. Quoiqu'elle ſoit ſituée au Pays de Cuyck, elle n'en eſt pas pourtant la Capitale ; mais le Chef-lieu eſt le Bourg de Cuyck, où réſide un College d'Echevins : il y ſubſiſte encore un Couvent de Croiſiers, dit de Sainte-Agathe. Ce Pays comprend dix-ſept Bourgs & Villages. C'étoit autrefois un Comté, dont le poſſeſſeur perdit le titre de Comte, du temps de l'Empereur Lothaire. Ce Pays a été long-temps ſujet à la Gueldres; il vint enfin ſous la puiſſance des Ducs de Bourgogne, qui l'unirent au Brabant, & il paſſe pour une des plus anciennes Baronnies de cette Province. Maximilien d'Egmont, Comte de Buren, le reçut par engagement du Duc de Brabant. Guillaume, Prince d'Orange, ayant épouſé ſa fille & unique héritiere, l'an 1551, hérita auſſi de cette Seigneurie; elle eſt reſtée dans la Maiſon de Naſſau-Orange, depuis la mort de Guillaume III, Roi d'Angleterre. GRAVE.

Il y a près de la Ville de Grave trois Seigneuries particulieres, Meghem, Raveſteyn & Boxmeer, qui ſont Fiefs du Duché de Brabant; & on y permet

GRAVE. le libre exercice de la Religion Catholique. *

La petite Ville de MEGHEM eſt ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe, à une lieue de Grave, & à ſix de Bois-le-Duc. Les Récollets y ont un Couvent ; ils y rendent grand ſervice aux Catholiques voiſins, qui ſont ſous la domination des Etats-Généraux. Le Comté de Meghem a appartenu ci-devant aux Maiſons de Brimeu & de Croy : elle fut vendue enſuite, l'an 1680, à Alexandre-Otthon, Comte de Vhelen, Feld-Maréchal des Armées de S. M. I. & C. & Gouverneur du Duché de Limbourg ; mais aujourd'hui cette Seigneurie appartient à l'Electeur Palatin, qui l'a achetée. §

RAVESTEYN eſt une petite Ville ſituée entre Grave & Meghem, dont la Seigneurie comprend quatorze Bourgs & Villages, qui ſont demeurés ſous la Juriſdiction de l'Evêque de Liege. Les Jéſuites y ont un College. La belle Com-

* Les Armes de Grave ſont d'or à deux faſces de gueules, à ſix merlettes, 3, 2, 1, & une tour en pointe de même.

§ Ses Armes ſont de gueules au chef d'or.

manderie de Gemert, appartenante aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, eſt auſſi dans ſon voiſinage, de même que le Couvent des Croiſiers à Uden, où l'on honore une ſainte Croix miraculeuſe. GRAVE.

Il y a un ancien Château, ſitué ſur la Meuſe, lequel paſſoit pour une bonne forteresſe, juſques-là même que Wenceſlas, Duc de Brabant, l'aſſiéga l'an 1363, ſans la pouvoir prendre. En 1378, Renaud de Fauquemont, Seigneur de Dalembroucq, reçut en fief de Wenceſlas & de Jeanne, Ducs de Brabant, le Château de Raveſteyn, avec ſon territoire, comme auſſi la Seigneurie de Herpe, pour en jouir ſelon les Coutumes de Brabant. Renaud ayant épouſé Eliſabeth de Cleves, mourut ſans enfants, l'an 1396, & laiſſa pour héritier univerſel ſon neveu, Simon, Comte de Salm; mais Adolphe, Comte de Cleves, lui ayant déclaré la guerre, fit lui-même hommage de ce Château, l'an 1397, à Jeanne, Ducheſſe de Brabant. En 1609, Jean Guillaume de Cleves, Duc de Juliers, Seigneur de Raveſteyn, mourut ſans laiſſer aucune poſtérité : ſa ſucceſſion cauſa des guerres funeſtes à l'Alle-

GRAVE. magne; mais elle fut enfin réglée l'an 1659, par la Paix des Pyrénées, lorſque l'Electeur de Brandebourg eut pour ſa part le Duché de Cleves, les Comtés de la Marck & de Ravensberg; & l'Electeur Palatin, pour la ſienne, les Duchés de Juliers, de Bergh, & la Seigneurie de Raveſteyn. *

BOXMEER, eſt auſſi un Fief du Duché de Brabant, & quoique ce ne ſoit qu'une petite Ville, la Seigneurie néanmoins en eſt fort conſidérable: elle eſt ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe, près du Domaine de Cuick, & du Duché de Gueldres. Il y a un Château très-ancien & autrefois très-fort, une Egliſe dédiée à ſaint Pierre, un Couvent de Carmes, qui ſont Curés de la Paroiſſe, & enſeignent les Humanités, & un Couvent de Religieuſes Carmélites.

Avant l'an 1367, Pierre de Culembourg jouiſſoit de cette Seigneurie, comme d'un Franc-Aleu; mais la même année, il le donna au Duc de Brabant, duquel il le retint en Fief. Elle paſſa enſuite aux Comtes de s'Heerenbergh,

* Les Armes de Raveſteyn ſont de gueules, au ray d'eſcarboucle d'or.

deſquels le dernier Oſwald, Comte de Bergh, &c. étant venu à mourir l'an 1701, ſans poſtérité, laiſſa tous ſes biens à François-Antoine, Prince de Hohenzollern, petit-fils de ſa ſœur, qui avoit épouſé un Prince de cette Maiſon.

GRAVE.

LA VILLE DE STEENBERGHE.

ELle eſt ſituée à l'extrémité du Duché de Brabant, à deux lieues de Berg-op-Zoom, autrefois ſur le bord de la mer, dont elle eſt éloignée à préſent d'une lieue. Steenberghe eſt fortifiée de ſix baſtions, entourés d'un large foſſé, & de pluſieurs bons ouvrages. Le Brigadier Jacques Paſture y entra, l'an 1712, avec un détachement Eſpagnol & François, & fit un butin conſidérable.

Il n'y a qu'environ 150 maiſons, & peu d'habitants. L'Egliſe principale eſt dédiée à ſaint Gommaire : l'on croit qu'il y a eu autrefois un petit Chapitre de Chanoines. Les Catholiques n'y ont point de Chapelle, & doivent recourir aux Villages voiſins.

STEENBERGHE.

La Seigneurie de Steenberghe, & de pluſieurs prairies ou poldres des environs, appartient au Prince d'Orange, qui établit le Magiſtrat, & un Dyckgrave, lequel a l'inſpection des digues. L'Amirauté de Zélande y reçoit les droits d'entrée & de ſortie.

LES FORTS DE LILLO, DE FRÉDERIC-HENRI, DE LIEFKENSHOECK, DE SANTVLIET, &c.

LEs Etats-Généraux des Provinces-Unies ont fait bâtir la Forteresſe de Lillo, l'an 1584, & ils y entretiennent bonne garniſon. Elle eſt ſur l'Eſcaut, à trois lieues au-deſſous d'Anvers, à quatre de Berg-op-Zoom, & à une du Fort de Santvliet. Les fortifications ſont très-régulieres, & les remparts bordés de pluſieurs pieces de canon, pour arrêter les bateaux qui montent vers Anvers, & pour empêcher qu'il n'y paſſe de gros vaiſſeaux, ſuivant la fâcheuſe Convention faite l'an 1648, à la Paix de Munſter, entre l'Eſpagne & les Etats. Il y a peu de maiſons dans le Fort, hormis des caſernes

ſernes & des cabarets. Les Etats y tiennent toujours une frégate, pour obliger les bateaux allants à Anvers, à payer les droits d'entrée pour leurs marchandiſes. Vis-à-vis de Lillo, ſur le territoire de la Flandre, il y a un autre Fort quarré, dit *Liefkenshoeck*, qui en dépend pareillement, ainſi que les Forts de *Fréderic-Hendrick-Schans* & *Kruys-Schans*. LES FORTS DE LILLO, &c.

Lillo n'avoit jamais été pris par les Eſpagnols, quoiqu'ils en aient fait le ſiege l'an 1588; ils s'étoient même déja emparés du Fort voiſin de *Liefkenshoeck*, qui n'étoit pas encore en ſa perfection, & firent main-baſſe ſur la garniſon; mais Odet de la Noue, Seigneur de Teligny, Commandant de Lillo, ſe défendit avec tant de valeur, que le Marquis de Risbourg fut obligé de ſe retirer, avec perte de plus de 2000 hommes.

On voit ſur la même riviere les Forts *la Perle*, *Saint-Philippe* & *Sainte-Marie*, qui ont appartenu au Souverain du Pays. Celui de Sainte-Marie eſt ſous le Village de Calloo en Flandres; il y a un Receveur, un Contrôleur, &c. pour recevoir les droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes. Les Hollandois ayant avancé à feu l'Empereur quatre mil-

Les Forts de Lillo, &c.

lions, avoient obtenu les Comptoirs des Forts de Sainte-Marie & de Saint-Philippe, pour leur hypotheque ; mais les Etats de Brabant ayant rembourſé cette ſomme aux Hollandois, l'an 1734, ils ſont maintenant les maîtres de ces Comptoirs.

Au-deſſous de la Fortereſſe de Lillo, l'Eſcaut ſe partage en deux branches, dont l'une eſt le *Hondt*, ainſi nommé pour le bruit qu'il fait, ſemblable à celui de l'aboi d'un chien. Ce n'étoit autrefois qu'un canal, creuſé, l'an 980, par ordre de l'Empereur Othon II. Il ſe déborda l'an 1377, engloutit pluſieurs Villages, & devint une eſpece de golfe, par où la plus grande partie des eaux de l'Eſcaut ſe décharge dans la mer.

A une lieue de Lillo, du même côté de l'Eſcaut, on voit le Fort de *Santvliet*, ſitué à trois lieues d'Anvers. L'an 1622, le Marquis Spinola, Général Eſpagnol, ayant aſſiégé inutilement Bergop-Zoom pendant pluſieurs mois, fit commencer ce Fort, pour reſſerrer de plus près cette Ville, & pour garantir le Pays des courſes des Hollandois. Ce fut l'an 1628 qu'on acheva de le bâtir, ſur le territoire du Village de Santvliet,

dont la Seigneurie appartient à l'Abbé de Saint-Michel à Anvers, qui l'acheta, l'an 1614, du Roi Charles II. Son Egliſe, dédiée à ſainte Marie-Madelaine, fut bombardée au dernier ſiege. LES FORTS DE LILLO, &c.

Ce Fort a été pris & repris quantité de fois durant les guerres contre les Hollandois. Ceux-ci s'en rendirent maîtres en dernier lieu, le 30 Octobre 1705, après ſix jours de tranchée ouverte. Ils y firent 700 priſonniers, & peu de temps après ils en démolirent les fortifications.

Il ſe donna, le 20 Juin 1703, au Village d'Eckeren, ſur la route d'Anvers à Santvliet, une bataille entre les armées d'Eſpagne & de France, commandées par le Marquis de Bedmar & le Maréchal de Boufflers, & celle des Hollandois, ſous le Général Obdam, qui y fut battue : la perte fut à peu près égale des deux côtés.

Les Hollandois, ſous le Comte Guillaume de Naſſau, furent entiérement défaits par les Eſpagnols, l'an 1638, au Village de Calloo, à une lieue de Lillo, ſur la rive de l'Eſcaut, vers la Flandre. Maurice de Naſſau, fils de ce Comte, âgé de 21 ans, y fut tué avec 2000 Hollandois; les Eſpagnols y firent

LES FORTS DE LILLO, &c.

1200 prisonniers, & prirent 18 pieces de canons, & 80 bateaux chargés de munitions.

LA VILLE DE MAESTRICHT.

C'Est une des plus anciennes & des plus fortes Villes du Pays, compriſe autrefois dans l'Auſtraſie, & incorporée enſuite au Duché de la baſſe Lorraine. En 1530, l'Empereur Charles-Quint s'en aſſura la poſſeſſion dans la Diete d'Ausbourg, & l'unit au Duché de Brabant, quoiqu'elle ſoit enclavée dans l'Evêché de Liege, dont elle dépend pour le Spirituel. On la nomme en Latin *Trajectum ad Moſam*, ou *Trajectum Superius*, pour la diſtinguer de la Ville d'Utrecht, dite *Trajectum ad Rhenum*, ou *Trajectum Inferius*.

Maeſtricht eſt ſitué ſur la Meuſe, qui y reçoit la riviere du Jaar, ou Jecker: il y a ſix portes, ſans les portes d'eau; on les nomme, la Porte de Notre-Dame, de Saint-Pierre, de Tongres, ou Linckelporte; de Bruxelles, ou Wimeringer-Porte; de Bois-le-Duc, ou

Hochter-Porte; & celle de Wick s'appelle auſſi la Porte d'Allemagne. On en a bouché pluſieurs autres: celle de Linder-cruys, & de Saint-Martin à Wyck. On y admire un très-beau Pont ſur la Meuſe, conſtruit de pierre de taille, de la longueur de 500 pieds. Au bout de ce Pont eſt la petite Ville de Wick, dépendante de Maeſtricht, dont elle ſuit les Loix & les Coutumes. Cette Ville a deux Seigneurs, ſavoir, le Prince-Evêque de Liege, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies; (autrefois c'étoit le Duc de Brabant,) ils y ont chacun leur Grand-Mayeur, des Receveurs & autres Officiers de Juſtice. Le Magiſtrat eſt compoſé de deux Bourguemeſtres; l'un Catholique, l'autre Réformé, & de quatorze Echevins; de huit Conſeillers-Jurés, & deux Conſeillers-Penſionnaires, tous, moitié Catholiques & moitié Réformés. Ce Corps ſe renouvelle de deux en deux ans par quatre Commiſſaires, qu'on nomme *Déciſeurs;* deux Liégeois & deux Hollandois. Ceux-ci viennent juger ſouverainement & en dernier reſſort, tous les procès qui ont été jugés en premiere inſtance pardevant les Bourguemeſtres

MAESTRICHT.

MAESTRICHT.

& Conſeillers-Jurés, qui compoſent la baſſe Juſtice, ou par les Grands-Mayeurs & Echevins, qui font la haute, & dont on a appellé. Les cauſes doivent préalablement être inſtruites pardevant quatre Commiſſaires-Inſtructeurs, pareillement deux Catholiques & deux Réformés.

Il y a auſſi une Loi dans cette Ville, qui eſt, que celui qui eſt né d'une mere Brabançonne, eſt reputé Brabançon; & celui-là eſt Liégeois, qui eſt né d'une mere Liégeoiſe.

On trouve dans peu de Villes d'auſſi grandes commodités pour voyager qu'à Maeſtricht: on va journellement par les Diligences vers Bruxelles, Bois-le-Duc & Cologne; & quoique ces Villes en ſoient éloignées de 20 lieues, on fait le voyage cependant en un jour, pendant tout l'Eté. On en part auſſi tous les jours en bâteau vers Liege, dont elle eſt à cinq lieues, à trois de Tongres, & à ſix d'Aix-la-Chapelle.

Ce fut autrefois une Ville Epiſcopale: car Tongres ayant été ruiné par les Barbares, l'Evêque ſaint Servais, qui ſe trouva au Concile tenu à Cologne l'an 346, transféra le Siege, ou, au moins,

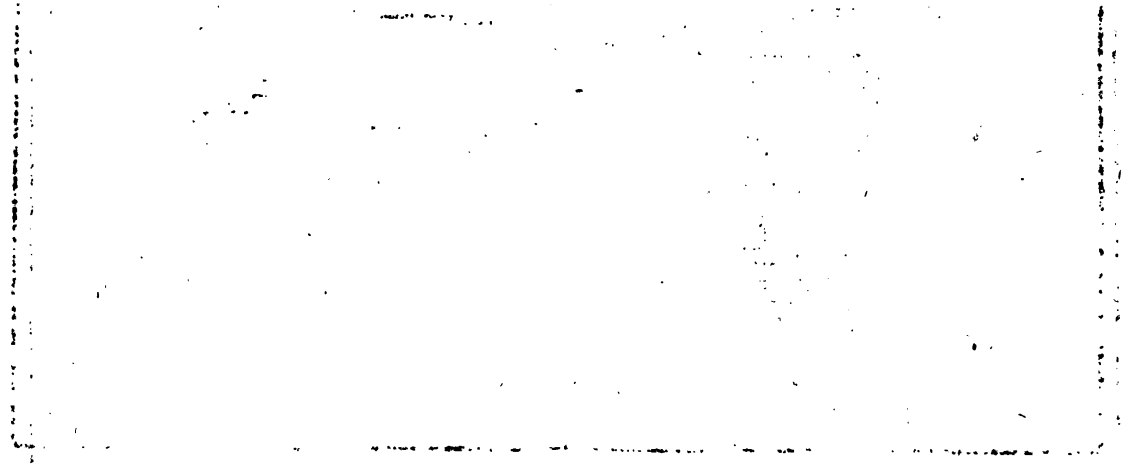

ence à Maeſtricht. Il y demeura l'an 710, & il y eut ſucceſſive- ingt-un Evêques, tous reconnus Saints, dont on célebre la Fête le vrier. Enfin l'Evêque ſaint Hubert féra le Siege à Liege, & bâtit une elle Egliſe Cathédrale, au même oit où ſaint Lambert, ſon Prédé- ur, avoit ſouffert le martyre. MAES-TRICHT.

es deux Egliſes principales de Maeſt nt ſont des Collégiales, l'une dédiée int Servais, & l'autre à Notre-Da- . La premiere, dont voici le plan, très-belle, & toute couverte de mb. Saint Monulphe, XII Evêque ſidant à Maeſtricht, la fit bâtir à l'hon- eur de ſaint Servais, qui étoit mort & nterré en cette Ville, l'an 395. C'é- oit anciennement une Abbaye de Reli- gieux, qui y chantoient l'Office divin; elle a été donnée par divers Empereurs, aux Archevêques de Treves, qui y ont exercé la Juriſdiction ſpirituelle & tem- porelle juſqu'au treizieme ſiecle.

C'eſt à préſent un illuſtre Chapitre de quarante Chanoines, qui ont pour Dignitaires un Prévôt, un Doyen, un Chantre, &c. Les Peres Jéſuites de Maeſtricht poſſedent deux de ces Pré-

MAESTRICHT.

bendes, avec la charge d'enſeigner les Humanités. Le Duc de Brabant y a pareillement une Prébende, & c'eſt en cette qualité que l'Empereur Charles-Quint, allant à Aix-la-Chapelle pour y être couronné, l'an 1520, parut dans cette Egliſe en habit de Chanoine, & qu'il y prit ſa place.

Les Etats-Généraux conferent la Prévôté, & vendent à préſent, au plus offrant, les Canonicats qui viennent à vaquer dans les ſix mois qui étoient cidevant au Pape, laiſſant la collation libre au Prévôt dans ſes ſix mois. Il y a ſous cette Egliſe une crypte ou lieu ſouterrain, où repoſent les Corps des ſaints Evêques de Maeſtricht, Mondulphe & Gondulphe. La tradition porte, que l'Empereur Charlemagne, ayant bâti l'Egliſe de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, pria le Pape Leon III d'en faire la conſécration ſolemnelle, voulant auſſi qu'il y aſſiſtât autant d'Evêques qu'il y a de jours dans l'année. Or, comme il en manquoit deux pour accomplir le nombre de 365, on dit que Dieu fit reſſuſciter les SS. Mondulphe & Gondulphe, qui ſe trouverent avec les autres à la cérémonie ſuſdite, & ſe remi-

rent enſuite dans leur tombeau à Maeſtricht. Ce miracle arriva, dit-on, l'an 797 ou 804. MAESTRICHT.

L'autre Egliſe Collégiale, dédiée à Notre-Dame, a un Abbé ſéculier, qui doit être Tréfoncier de Liege; un Doyen & ſeize Chanoines. On dit qu'elle ſervoit de Cathédrale, lorſque les Evêques réſidoient à Maeſtricht.

Devant l'Egliſe de Saint-Servais, il y a un Couvent de Religieuſes, dites Dames Blanches, où l'on voit un Chriſt attaché à la Croix, le tout d'une piece. On raconte qu'un Bourgeois de Maeſtricht étant allé en pélerinage à Jéruſalem, ſon fils lui demanda inſtamment s'il ne lui avoit rien apporté de la Terre-Sainte. Le pere lui donna une noix qu'il avoit cueillie au Mont Calvaire, laquelle l'enfant reçut avec confiance; après l'avoir plantée au jardin, il en crût la forme d'un Crucifix, qui eſt le même qu'on voit encore dans l'Egliſe de ces Religieuſes : tradition dont on ne voudroit pas garantir la vérité.

Les Catholiques ont quatre Egliſes Paroiſſiales à Maeſtricht; ſavoir, Saint-Jacques, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, & Saint-Martin, qui eſt la Paroiſſe

MAES-TRICHT.

de Wyck. Les deux premieres n'étoient anciennement que des Chapelles, érigées en Paroiſſes, après que les Réformés ont occupé les Egliſes de St. Jean & de St. Matthias, qui étoient auparavant Paroiſſiales. Les Luthériens y ont bâti une Egliſe toute nouvelle pour faire leur Service; & les Calviniſtes François y occupent une Chapelle pour faire leur Prêche.

Il y a outre cela dix Couvents de Religieux; ſavoir, des Prêtres de l'Ordre Teutonique, de la Commanderie de Bieſſen; des Religieux de l'Ordre de ſaint Antoine du Viennois; des Croiſiers, des Jéſuites, des Dominicains, des Auguſtins, des Récollets, des Bogards ou Peres du tiers-Ordre, des Capucins & des Alexiens.

Les Jéſuites & les Récollets furent chaſſés de Maeſtricht l'an 1638, à cauſe que le Pere Jean-Baptiſte Boddens, Recteur des Jéſuites, & le Pere Vinck, Gardien des Récollets, avoient ſu par la confeſſion, le complot qu'un Braſſeur, nommé Jean Landſman, & quelques autres Bourgeois, avoient tramé pour livrer la Ville aux Eſpagnols. Ces Peres furent mis à la queſtion, afin qu'ils

découvriſſent les complices. Enfin, après pluſieurs tourments, ils furent décapités, ainſi que le Procureur des Jéſuites & un Frere, avec un autre Récollet. Leurs Confreres furent chaſſés de la Ville; mais ils y ſont revenus lorſque les François occupoient Maeſtricht, & ils y ſont reſtés depuis, par un Article exprès de la Capitulation. MAESTRICHT.

On y compte auſſi onze Couvents de Religieuſes, qui ſont les Dames Blanches, les Sépulchrines, les Annonciades, qui demeurent à Wyck; les Religieuſes du Beyart, ou du Val de Joſaphat; celles de Saint-André, celles du Mont-Calvaire, celles de Sainte-Gertrude, ou Nieuwenhof, toutes quatre de l'Ordre de ſaint Auguſtin; les Récollettes Pénitentes, les Hoſpitalieres, les Sœurs-Griſes, & celles du Val de Sainte-Catherine du tiers-Ordre de ſaint François.

Ses différents ſieges l'ont rendu très-fameuſe depuis deux ſiecles. Les habitants ayant voulu ſecouer le joug des Eſpagnols, le Gouverneur Monteſdoca demanda du ſecours au Duc d'Albe, par l'ordre duquel la Ville fut ſaccagée le 20 Octobre 1576, & quantité de Bour- Sieges de Maeſtricht.

MAESTRICHT. geois y périrent. Les Eſpagnols ſe retirerent le 21 Avril 1757 ; & peu après, les Troupes des Etats y entrerent.

Alexandre Farneſe, Prince de Parme, la prit le 29 Juin 1579, par un poſte mal gardé, après un ſiege de quatre mois ; elle fut pillée, & plus de 8000 perſonnes furent aſſommées.

Le Gouverneur, Comte de Swartzemberg, étant accouru l'épée à la main, fut tué ; & ſon Lieutenant, Sébaſtien Tapin, Calviniſte François, fut fait priſonnier, & mourut de ſes bleſſures au Château de Limbourg. Les Eſpagnols perdirent 2300 hommes, entr'autres le Comte de Berlaimont, Fabio Farneſe, parent du Prince, & grand nombre de bons Officiers.

Fréderic-Henri, Prince d'Orange, y mit le ſiege le 10 Juin 1632, & obligea ſon Gouverneur, le Baron de Lede, de la rendre le 22 Août ſuivant, quoique le Général Eſpagnol Alvarez de Bazan, Marquis de Sainte-Croix, & les Allemands, ſous le Comte de Papenheim, euſſent attaqué juſqu'à deux fois les retranchements du Prince, qu'ils ne purent jamais forcer.

Le Marquis d'Aytone l'aſſiégea au

mois de Juillet en 1634; mais Frédéric-Maurice, Duc de Bouillon, la défendit si bien, qu'il donna le temps au Prince d'Orange d'assiéger Breda; ce qui obligea les Espagnols à lever le siege de Maestricht, pour secourir Breda. MAESTRICHT.

En 1678, Louis XIV, Roi de France, se mit de fort bonne heure en campagne, dans le dessein d'assiéger Maestricht. Il fit d'abord passer le Canal de Bruges à un détachement de 13000 hommes, commandés par le Duc d'Orléans, son frere, pour donner de l'inquiétude aux Espagnols, tandis qu'il s'approchoit lui-même de Bruxelles, comme s'il eût voulu en faire le siege. Le Comte de Monterey, Gouverneur-Général des Pays-Bas, trompé par cette manœuvre, rappella les Troupes Espagnoles qu'il avoit mises dans Maestricht, pour les jetter dans Bruxelles. C'est justement ce que le Roi vouloit qu'il fît: Maestricht fut investi; la garnison étoit de 6000 hommes, & de 1100 chevaux, sous les ordres de M. Fariaux, Vicomte de Maude, Officier de grande réputation. M. de Vauban, qui conduisoit les travaux du siege, s'y servit, pour la premiere fois, des paralleles & des pla-

MAESTRICHT.

ces d'armes, dont les Turcs paroiſſent avoir donné la premiere idée. Le Gouverneur de la Place étoit étonné de ce qu'il ne pouvoit faire aucune ſortie, ſans perdre beaucoup de monde : c'étoit l'effet de cette invention nouvelle, qui rend la mouſqueterie des Aſſiégeants beaucoup plus redoutable, parce qu'elle eſt plus proche & plus raſſemblée. Maeſtricht ſe rendit au Roi le 29 Janvier, après treize jours de tranchée ouverte.

En 1676, le Prince d'Orange fit le ſiege de Maeſtricht ; mais il fut obligé de l'abandonner après quarante jours de tranchée ouverte, à l'approche de l'armée Françoiſe, commandée par le Maréchal de Schomberg. Le Comte de Calvo, qui commandoit dans la Ville, s'étoit défendu avec une valeur extraordinaire. On dit que le Prince d'Orange perdit à ce ſiege environ 12000 hommes.

Le Roi d'Eſpagne avoit fait un Traité avec les Etats-Généraux, par lequel ils s'engagerent à lui faire rendre Maeſtricht, par la paix ou par les armes ; mais le Roi de France leur ayant cédé cette Place par le Traité de Nimegue, ils en prirent poſſeſſion le 6 Novembre

1678, ainſi que du Comté de Vroonohouen, des Pays de Fauquemont & de Dalem, avec quelques Villages dépendants de Maeſtricht. MAESTRICHT.

Cette Ville eſt regardée comme la clef des Provinces-Unies, du côté de la Meuſe; auſſi n'a-t-on rien épargné pour la fortifier.

L'approche en eſt défendue par deux inondations conſidérables, qui ſe font par le moyen d'une petite riviere, qu'on nomme *le Jaar* en François, & *Jecker* en Flamand. Une de ces inondations ſe fait du côté de Liege, entre la Ville & le Fort Saint-Pierre, & s'étend depuis la Meuſe juſqu'à la Porte de Tongres: l'autre inondation eſt du côté de la Porte de Bois-le-Duc, & s'étend depuis le baſtion, qui porte le nom de *d'Opf*, juſqu'à la Meuſe. Les remparts ont une lieue de circuit: la principale force du corps de la Place conſiſte en pluſieurs baſtions détachés, grands & petits; des ouvrages à cornes & à couronnes, & dans un chemin couvert, qui eſt double en quelques endroits, & triple en d'autres; & tous ces ouvrages ſont minés.

Il y a dans la Ville ſix magaſins à poudre, tous caſematés, & ſitués en diffé-

MAES-TRICHT.

rents endroits, tant à Maeſtricht qu'à Wyck. Il y en a pluſieurs autres dans les caſemates ſous les remparts, de diſtance en diſtance; outre ces magaſins, il y a un grand Arſenal, où l'on trouve toutes ſortes de munitions de guerre, & de quoi armer 30000 hommes; cet Arſenal étoit autrefois une Egliſe attachée au Couvent des Récollets. Les Cloîtres des autres Couvents ſont aujourd'hui comme autant d'Arſenaux, qui ſont remplis d'affuts & d'autres attirails de guerre.

La Ville de Maeſtricht eſt grande & bien peuplée : on y compte environ 3000 maiſons, & 12 à 13000 habitants, ſans y comprendre la garniſon. L'Hôtel-de-Ville eſt un des plus beaux qu'il y ait dans tous les Pays-Bas : c'eſt un grand édifice quarré, un peu plus long que large, conſtruit à la moderne, preſqu'au milieu du grand-Marché; on le bâtit en 1652 : on en voit ici le plan. Au rez-de-chauſſée ſont les Priſons publiques. On monte au premier étage par un très-beau degré, qui prend à droite & à gauche.

Comme la Souveraineté de Maeſtricht eſt mixte, & partagée entre l'Etat

LA H T

tat de Liege & les Etats-Généraux, les *Commiſſaires-Déciſeurs* du Prince de Liege & les Magiſtrats Liégeois, montent cet eſcalier par la droite, pendant que les Commiſſaires-Déciſeurs de leurs Hautes-Puiſſances & les Magiſtrats Brabançons montent par la gauche: enſuite ils ſe trouvent tous enſemble ſur un grand perron, qui eſt fermé par une magnifique baluſtrade en forme de balcon, d'où ils ſe rendent dans la Salle du Conſeil. Toute l'aile droite du ſecond étage eſt occupée par une Bibliotheque publique, très-nombreuſe & très-bien entretenue. MAESTRICHT.

Quoique les Catholiques Romains exercent publiquement leur Religion à Maeſtricht, ils ne peuvent faire que deux Proceſſions par an autour des deux Egliſes Collégiales, & il ne leur eſt pas permis de porter publiquement le Viatique aux malades.

On a vu que Louis XIV, Roi de France, s'étoit rendu maître de Maeſtricht, après treize jours de tranchée ouverte. Depuis ce temps-là, les fortifications en avoient été conſidérablement augmentées, & on la regardoit comme une des plus fortes Places des Siege de Maeſtricht en 1748.

MAESTRICHT. Pays-Bas, lorſque les François, commandés par le Maréchal de Saxe, l'aſſiégerent en 1748.

Après différentes marches & contremarches, qui cachoient aux Ennemis le véritable deſſein du Maréchal, la Place fut inveſtie par la rive droite de la Meuſe, & l'inveſtiſſement fut achevé le 13 Avril. Le Maréchal de Saxe établit ſon quartier à l'Abbaye de Hocht; celui du Maréchal de Lowendal fut établi à Burharen. Le Marquis de Brezé, Lieutenant-Général, occupa, ſur les hauteurs du Fort Saint-Pierre, le même camp que le Comte d'Eſtrées avoit occupé l'année précédente, entre la Meuſe & le Jaar. La tranchée fut ouverte le 15 Avril au ſoir, par 6000 travailleurs. Juſques-là les Places des Pays-Bas, aſſiégées par les François, avoient été mal défendues par les Garniſons Hollandoiſes. Le ſiege de Maeſtricht fut mieux ſoutenu par le Baron d'Aylva, qui commandoit dans la Place; & l'on remarqua dans toute ſa conduite plus de valeur & plus d'intelligence: mais les travaux du ſiege furent pouſſés par les François avec tant de vivacité, & leur artillerie, qui étoit très-conſidérable, fut

si bien servie, que le Maréchal de Saxe jugea, le 4 Mai suivant, qu'il étoit temps de faire une attaque générale du chemin couvert. Lorsqu'il faisoit les dispositions nécessaires pour exécuter ce dessein, à l'entrée de la nuit, il reçut, vers le midi, une Lettre du Duc de Cumberland, Général des Troupes Alliées, par laquelle ce Prince, en lui faisant part de la signature des Articles préliminaires de la Paix, lui proposoit de remettre Maestricht aux François, à condition qu'il seroit permis à la garnison d'en sortir avec tous les honneurs de la guerre. Cette Lettre fit suspendre l'attaque projettée, & l'on convint d'une armistice de quarante-huit heures, pour travailler aux Articles de la Capitulation : elle fut rédigée & signée, le 7 Mai, par le Maréchal de Saxe, & par le Baron d'Aylva. MAESTRICHT.

Les Assiégés demandoient que la Ville & les Forts fussent occupés par une garnison, mi-partie des Troupes Françoises & des Troupes des Alliés. Cet Article fut refusé, & il fut décidé que la Ville & les Forts qui en dépendent, seroient livrés en entier aux Troupes du Roi. On convint que la garnison sorti-

MAES-TRICHT. roit le 10, avec tous les honneurs de la guerre ; & par conſidération pour le Baron d'Aylva, Gouverneur, on lui permit d'emmener avec lui deux mortiers, & quatre pieces de canon, dont deux de douze livres de balles & deux de trois livres, le tout avec ſes effets, & vingt-quatre coups à tirer pour chaque piece.

La priſe de Maeſtricht fut la derniere expédition du Maréchal Comte de Saxe dans les Pays-Bas, où il avoit gagné trois batailles, & pris toutes les Places, dont il avoit jugé à propos de faire le ſiege. Ce Général, dont le nom ſera célebre dans l'hiſtoire, étoit fils naturel de Fréderic-Auguſte II, Electeur de Saxe & Roi de Pologne, & de la Comteſſe de Koniſmarc, d'une des plus illuſtres Maiſons de Suede. Il naquit à Dreſde le 19 Octobre 1696 ; & dès ſa premiere jeuneſſe, il fit paroître une inclination décidée pour l'art de la guerre. Il ſervit d'abord contre les Suédois, qui faiſoient la guerre à ſon pere ; & il ſuivit ce Monarque dans toutes ſes expéditions militaires ; il vint enſuite ſervir en Flandres pendant la guerre de la Succeſſion au Royaume d'Eſpagne, & il mérita l'eſtime & les louanges du Prince

Eugene & du Duc de Marleborough, aux ſieges de Lille & de Tournay, & à la bataille de Malplaquet. En 1711, il ſuivit le Roi de Pologne à Stralſund; il paſſa la riviere à la nage à la vue de l'ennemi, le piſtolet à la main, & il vit tomber à ſes côtés, pendant ce paſſage, trois Officiers & vingt Soldats, ſans en paroître ému. Après la campagne de 1712, où il avoit ſervi contre les Suédois, avec ſa valeur ordinaire, la Comteſſe de Koniſmarc, ſa mere, lui fit épouſer la jeune Comteſſe de Loben, Demoiſelle fort riche & fort aimable, qui s'appelloit *Victoire*. Il diſoit, en plaiſantant, que ce nom avoit autant contribué à le faire conſentir à ce mariage, que ſa beauté & ſes richeſſes. Il en eut un fils, qui mourut en bas âge; mais dans la ſuite, il ſe dégoûta d'elle, & il fit diſſoudre ſon mariage en 1721. La fidélité, à cet égard, n'entroit pas dans ſon caractere; il aimoit trop le plaiſir pour être conſtant, & pour ne pas chercher à y mettre de la variété. MAESTRICHT.

Il vint en France en 1720, & il eut d'abord le grade de Maréchal-de-Camp. Deux ans après, il acheta un Régiment Allemand, & dès-lors il s'attacha tout- Le Maréchal de Saxe.

MAESTRICHT.

à-fait au ſervice de la France, avec l'agrément du Roi de Pologne. Il fit changer à ſon Régiment ſon ancien exercice, pour lui en faire prendre un nouveau qu'il avoit imaginé. Ferdinand, Duc de Courlande, étant mort ſans enfants, au mois de Décembre 1725, le Comte de Saxe ſe mit ſur les rangs pour obtenir cette Souveraineté; dans ce deſſein, il partit pour ſe rendre à Mittau, où il arriva le 18 Mai 1726 : il y trouva la Ducheſſe douairiere de Courlande, qui réſidoit dans cette Ville depuis la mort de ſon mari; elle étoit niece du Czar Pierre-le-Grand. Le Comte de Saxe lui fit confidence de ſon projet, & il la mit bientôt dans ſes intérêts. Il avoit le talent de plaire aux Dames, qui eſt de tous les Pays, mais qu'il avoit encore perfectionné dans le ſéjour qu'il avoit fait en France. Cette Princeſſe conçut une telle paſſion pour lui, qu'elle ne négligea rien pour faire réuſſir ſon deſſein, dans l'eſpérance de l'épouſer, ſi elle venoit à bout de lui obtenir la Souveraineté qu'il deſiroit. Elle y réuſſit en effet; & les Etats ſollicités vivement par cette Princeſſe, l'élurent unanimement Duc de Courlande, le 5 Juillet 1726.

Les Moſcovites & les Polonois s'étant oppoſés à cette élection, la Princeſſe entreprit de ſurmonter ces deux obſtacles; elle fit exprès le voyage de Riga & de Saint-Pétersbourg, pour rendre plus favorables au Comte de Saxe les deux Puiſſances qui s'oppoſoient à ſon élévation : & peut-être que ſi le Comte avoit été plus fidele à ſes promeſſes, & plus conſtant dans ſes amours, il eût été non-ſeulement Duc de Courlande, mais qu'il eût pu encore partager avec elle le Trône de Moſcovie, où elle regna dans la ſuite; mais elle apprit que pendant qu'il lui juroit une fidélité éternelle, il avoit une intrigue galante avec une Demoiſelle de ſa ſuite. Elle en fut tellement piquée, qu'elle l'abandonna, & ne voulut plus s'intéreſſer pour lui. Toutes ſes eſpérances s'évanouirent, & il fut obligé de retourner en France, en 1729, où il vécut en ſimple particulier, uniquement occupé du plaiſir & de l'étude, qu'il ne ſéparoit jamais, paſſant perpétuellement de l'un à l'autre. Toutes ſes études & toutes ſes réflexions n'avoient pour objet que l'art de la guerre. Il s'y perfectionna tellement, qu'il acquit par toutes les campagnes où il

MAESTRICHT.

MAESTRICHT.

a commandé, une réputation immortelle. Il fut fait Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi, dignité qui lui donnoit un degré de ſupériorité ſur tous les autres Maréchaux de France, & qui n'avoit été accordée juſques alors qu'au Maréchal de Biron, à M. de Turenne, & au Maréchal de Villars.

Il mourut à Chambor, après neuf jours de maladie, le 30 Novembre 1750, âgé de 54 ans. C'étoit un homme d'un tempérament robuſte, & d'une force extraordinaire, dont la ſanté fut plutôt altérée par l'excès des plaiſirs, que par les fatigues de la guerre. Il avoit compoſé un Ouvrage contenant les réflexions qu'il avoit faites ſur l'art militaire, & qu'il a intitulé : *Mes Réveries.* Il a été imprimé après ſa mort, & l'on y reconnoît la plume & le génie d'un grand Capitaine.

Par le Traité de Paix, qui fut ſigné à Aix-la-Chapelle, le 18 Octobre 1748, la Ville de Maeſtricht retourna au pouvoir de ſes anciens Maîtres, avec toutes ſes dépendances.

LE DUCHÉ
DE LIMBOURG.

CETTE Province, une des XVII des Pays-Bas, eſt ſituée entre le Pays de Liege & le Duché de Juliers. Elle comprend les cinq Bans de Baelen, de Herve, de Montzen, de Walhorn & de Sprimont. Les Comtés de Fauquemont & de Dalem, & le Pays de Rolduc, ne ſont pas du Duché de Limbourg; mais ils forment un Quartier ſéparé, qu'on nomme le Pays d'outre-Meuſe. Cependant ceux du Pays d'*outre-Meuſe* aſſiſtent à l'Aſſemblée générale des Etats du Duché.

Ce Duché appartient à l'Impératrice-Reine; mais la moitié des Pays de Fauquemont, Dalem & Rolduc, en a été ſéparée & cédée aux Etats-Généraux des

DUCHÉ DE LIMBOURG.

Provinces-Unies, en vertu d'un Traité fait à La Haye, le 29 Décembre 1661.

Le Duché de Limbourg, avec le Pays d'outre-Meuſe, eſt uni à perpétuité au Duché de Brabant, & il conſte que cette union s'eſt faite après la fameuſe bataille de Woeringhe. Ces deux Provinces n'ont qu'un même Chancelier & qu'un Sceau, & le Conſeil de Brabant, réſidant à Bruxelles, eſt leur Juge ſouverain.

Les Quartiers de Limbourg, Dalem & Rolduc, ſont ſoumis, pour le Spirituel, à l'Evêché de Liege; & celui de Fauquemont, à l'Evêque de Ruremonde, excepté quelques Villages dans chacun de ces Quartiers, qui dépendent de l'Archevêché de Cologne. Les Archidiacres de la Hasbaie & du Condroz, dans la Cathédrale de Liege, connoiſſent des cauſes ſpirituelles ou eccléſiaſtiques, en déléguant des Juges ou Vice-Officiaux, qui réſident dans le Pays.

Les Limbourgeois ne jouiſſent pas ſeulement de leurs propres privileges, mais auſſi de ceux des Brabançons, & ils peuvent comme eux poſſéder des emplois dans le Brabant. Les graces & les privileges leur étoient accordés ci-de-

vant en commun, comme on le peut voir par les Reſcrits des Empereurs Charles IV, en 1349; de Sigiſmond, en 1430; de Maximilien, en 1509, & & de Charles-Quint, en 1530. Philippe II, Roi d'Eſpagne, recevant le ſerment de fidélité par les Députés des Provinces des Pays-Bas, après l'abdication de l'Empereur Charles-Quint, ſon pere, n'en reçut qu'un pour celles de Brabant & de Limbourg. Charles III, Empereur & Roi d'Eſpagne, y a été inauguré en 1703, en la perſonne du Comte Philippe-Louis de Sinzendorf, Grand-Chancelier de la Cour, & Plénipotentiaire de l'Empereur Joſeph I.

DUCHÉ DE LIMBOURG.

On croit que ce Pays a été la demeure des anciens Punices & des Eburons; il a été poſſédé long-temps par des Seigneurs particuliers: quelques Hiſtoriens diſent qu'il a porté le titre de Duché avant l'Empereur Wenceſlas; d'autres, que cet Empereur l'érigea en Duché, en reconnoiſſance des grands ſervices des Comtes de Limbourg, & de la conſtante fidélité de ſes Peuples.

Henri, dernier Duc de Limbourg, étant mort, Adolphe, Comte de Berg & de Meurs, qui en avoit hérité, le

DUCHÉ DE LIMBOURG.

vendit, en 1282, à Jean I, Duc de Brabant, surnommé *le Victorieux*. Reinold I, Comte de Gueldres, qui avoit épousé Hermengarde, fille de Walerand, aussi Duc de Limbourg, & sœur de Henri, protesta contre cette vente, comme étant faite à son préjudice. Ce qui donna occasion à une cruelle guerre, & à la fameuse bataille de Woeringue.

Ces deux rivaux ne se sentoient pas assez forts pour maintenir leurs droits; le Comte de Gueldres vendit les siens à Henri, Comte de Luxembourg, & le Comte de Berg les vendit au Duc de Brabant. Cette transaction fut cause que les acheteurs marcherent à la guerre en chefs, & que les vendeurs n'y vinrent que comme alliés; mais comme ils souhaitoient de mériter le prix de leur vente, ils furent les principaux auteurs de la guerre de Limbourg, qui dura cinq ans : chacun se fit des amis, & tâcha d'attirer à son parti le plus de Princes qu'il put. Le Duc de Brabant eut de son côté Wautier Berthaut, Seigneur de Malines; Guy, Comte de Saint-Pol; son frere Godefroi de Brabant, & quantité d'autres Seigneurs.

Adolphe, Comte de Berg, qui avoit plus d'intérêt que perſonne dans cette affaire, repréſenta au Duc de Brabant qu'il falloit châtier Sigefroi de Weſterbourg, Archevêque de Cologne, le plus paſſionné de tous les Ligués. Il lui remontra que la Fortereſſe de Woeringue, près de Cologne, étoit un nid de voleurs, qui portoient la déſolation par-tout, & rompoient le commerce par leur brigandage; que lui & ceux de Cologne même, s'en étoient plaints très-ſouvent à l'Archevêque, ſans que ce Prélat eût voulu réprimer les déſordres & les injuſtices de ſes gens. DUCHÉ DE LIMBOURG.

Le Duc de Brabant avec ſes Alliés, ſe mit à la tête de 6000 hommes, au mois de Mai 1288, & commença la guerre par le ſiege de la Fortereſſe de Woeringue. Les Aſſiégés ſe défendirent ſi courageuſement, qu'ils donnerent le temps à leur parti d'aſſembler une armée pour les ſecourir. Le Comte de Luxembourg, avec ſes adhérents, ſe mit en campagne, à la tête de 20000 combattants, pour obliger le Duc de Brabant à lever le ſiege, ou à accepter la bataille. L'Archevêque de Cologne commença par fulminer l'excommunication

DUCHÉ DE LIMBOURG.

contre le Duc de Brabant; & il ſe tenoit déja ſi aſſuré de la victoire, qu'il avoit fait charger pluſieurs chariots de chaînes, deſtinées à attacher les vaincus.

La bataille ſe donna entre Nuys & Cologne, le 5 Juin 1288. L'Archevêque de Cologne ſe mit à la tête de ſon armée, & forma l'avant-garde avec ſes Weſtphaliens. Le Comte de Luxembourg & le Comte de Gueldres eurent les deux ailes, & Walerand, Seigneur de Fauquemont, fut à l'arriere-garde. Le Duc de Brabant mit auſſi ſa petite armée en bataille; il prit lui-même l'avant-garde avec ſes Brabançons: il donna l'aile droite à Adolphe, Comte de Berg, & la gauche à Arnould, Comte de Looz; le corps de réſerve fut commandé par ſon frere, Godefroi de Brabant. La victoire ſe déclara enfin en faveur des Brabançons: les vaincus laiſſerent ſur le champ de bataille 112 Chevaliers & 4000 hommes. Les Vainqueurs ne perdirent que quarante perſonnes de marque. Godefroi de Brabant, frere du Duc, fit, de ſa propre main, priſonnier Sifroi, Archevêque de Cologne, principal auteur de cette guerre; & le Comte de Saint-Pol prit le Comte de Gueldres,

qu'il préſenta au Duc de Brabant. Il ne fut mis en liberté, qu'en renonçant pour toujours aux prétentions qu'il avoit ſur le Duché de Limbourg ; & il fut obligé de céder encore les Villes de Duisbourg & de Waſſembourg, & le Château d'Aſpremont. Depuis ce temps-là, les Duchés de Brabant & de Limbourg ſont demeurés unis ſous le même Souverain. DUCHÉ DE LIMBOURG.

L'Egliſe de Notre-Dame-de-Victoire, ſur le Sablon à Bruxelles, fut un effet de la reconnoiſſance du Duc victorieux ; il y inſtitua auſſi, en mémoire de cette ſignalée victoire, une Fête, qu'on célébra de temps en temps, lorſque le Pays n'étoit pas en guerre ; ceux de Bruxelles l'ont nommé l'*Ommeganck*.

Les Etats du Pays de Limbourg ſont partagés en trois Corps ; l'Etat Eccléſiaſtique eſt compoſé des Abbés de Rolduc & de Val-Dieu, qui ſont Députés alternativement. L'Etat Noble eſt compoſé des Comtes, Barons & Gentilshommes de la Province ; & le Tiers-Etat, des Mayeurs des Seigneuries & Communautés, & de leurs Commiſſaires. Les Familles les plus illuſtres ſont les Comtes d'Eſneux, d'Eynatten & d'Argenteau ; les Barons d'Hoen de Belder-

DUCHÉ DE LIMBOURG.

buſch, de Draeck de Teuven, de Gulpen, de Wodemont, & de Collyns de Buſdal; les Comtes de Linden; les Barons de Belven, de Trips, de Hoven; les Comtes de Gueulle; les Barons de Fronteau de Houſſe, de la Margelle, de Rabuſée, & pluſieurs autres. Les Villes ſont, Limbourg, Capitale; Dalem, Fauquemont, Rolduc, Herve, Kerpen, & le Bourg de Neau. Les Villages y ſont ſi peuplés, que les moindres ont plus de mille Paroiſſiens. Ils ſont laborieux & induſtrieux, & font fleurir leurs manufactures. *

En 1715, il y eut quelques négociations entre l'Empereur Charles VI & Jean-Guillaume, Electeur Palatin, pour la ceſſion du Duché de Limbourg à cet Electeur, pour le dédommager de ce que, par le Traité de Raſtadt, il avoit été obligé de reſtituer à l'Electeur de Baviere le Haut-Palatinat, avec la dignité de premier Electeur ſéculier; mais cette alié-

* Les Armes de la Province & Ville de Limbourg, ſont d'argent au lion de gueules à la queue fourchue en ſautoir, armé & couronné d'or lampaſſé d'azur.

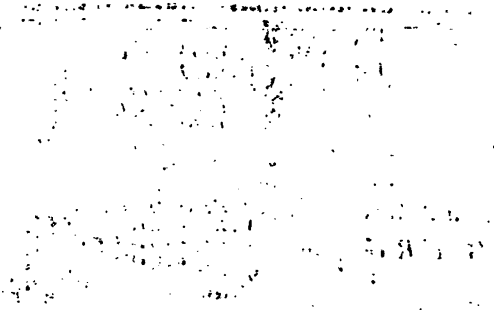

ion n'eut pas lieu, à cauſe des
ſentations & oppoſitions des Pro-
s du Pays-Bas.

DUCHÉ DE LIMBOURG.

VILLE DE LIMBOURG.

E Duché de Limbourg prend ſon
nom de cette Capitale, qui eſt ſituée
une montagne, près de la petite ri-
ere de Weze, à quatre lieues d'Aix-
-Chapelle, à cinq de Liege, & à ſept
e Maeſtricht. Cette Ville dépend, pour
e Spirituel, de l'Evêché de Liege, ſous
Archidiaconé de Condroz. Elle fut for-
ifiée autrefois très-réguliérement; il y
avoit un Château bâti ſur un roc, eſ-
carpé preſque de tous côtés, avec des
tours & des baſtions bâtis en pierre de
taille; & comme elle étoit ſur la croupe
de la montagne, il étoit impoſſible d'y
faire des mines.

Les Hollandois ayant pris Limbourg
en 1633, les Eſpagnols la reprirent peu
de temps après. En 1675, les Fran-
çois l'aſſiégerent ſous le commandement
du Prince de Condé. L'autre armée,
commandée par le Roi Louis XIV en

LIMBOURG.

perſonne, empêcha le Prince d'Orange de la ſecourir; de ſorte qu'après onze jours de tranchée ouverte, le Prince de Naſſau-Siegen, ſon Gouverneur, fut obligé de la rendre. En 1677, les François prévoyant qu'elle devoit être rendue par la Paix, firent ſauter le Château, & ruinerent entiérement les fortifications; ils mirent auſſi le feu à toutes les maiſons, excepté l'Egliſe & la maiſon du Curé. L'année d'après, cette Ville & la Province furent rendues à l'Eſpagne, en vertu du Traité de Nimegue.

Après la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, l'an 1701, les Troupes Françoiſes & Eſpagnoles ſe ſaiſirent de Limbourg, ainſi que des autres Villes du Pays. Les François la firent fortifier de nouveau, & le Comte de Regnac, Lieutenant-Général en France, y fut mis pour Commandant; mais le Duc de Marleborough, à la tête de l'armée des Alliés, la fit inveſtir le 8 Septembre 1702; le Prince de Heſſe-Caſſel commanda les Troupes du ſiege, & le Baron de Trognée eut la direction des attaques. Les batteries commencerent à tirer le 26, &, le lendemain, la garniſon fut faite

prisonniere de guerre. Peu de temps après, le Roi Charles III y fut inauguré Duc de Limbourg, & Dom Bernardo de Quiros, ci-devant Ambassadeur d'Espagne à La Haye, fut nommé Administrateur. LIMBOURG.

Le Gouverneur de la Province réside en cette Ville, où il y a aussi un Commandant, un Etat-Major, & quelque garnison. Il y a encore quelques fortifications, deux portes, une grande rue, & environ cent maisons; mais le Fauxbourg, nommé Dahlem ou Dolhain, en contient davantage. L'Eglise Paroissiale, dédiée à saint Georges, est assez belle; un Religieux de l'Abbaye de Rolduc en est le Prévôt, & en même-temps Curé de toute la Ville, comme aussi de Goé, Village contigu, où étoit anciennement l'Eglise Paroissiale, & des Hameaux des environs, où il met des Prêtres assistants.

Il y a des Religieuses Récollettes; leur Couvent a été bâti autrefois près des remparts, par Dame Françoise de Gavre, Marquise de Malespine, leur Fondatrice : maintenant elles demeurent en la basse Ville. L'Institut de ces Religieuses a eu ses commencements

LIMBOURG.

l'an 1623, par les ſoins du ſavant Pere Pierre Marchant, Provincial des Récollets de Flandres, & de la Sœur Jeanne Neerincq, de Gand, laquelle mourut à Limbourg en odeur de ſainteté, l'an 1648. De ce premier établiſſement il eſt ſorti quantité de Couvents, tant en Flandres qu'au Pays de Liege, dont les Religieuſes vivent par-tout avec une piété exemplaire.

Depuis l'an 1703 que le Duché de Limbourg fut ſéparé du Brabant par la priſe de ſa Capitale, on érigea un Tribunal particulier pour cette Province au Bourg de Henri-Chapelle, qui fut abrogé l'an 1717, lorſque ce Duché fut réuni au Brabant par l'Empereur Charles VI; & ſes Députés parurent à l'Inauguration de S. M. I. à Bruxelles, le 11 Octobre 1717.

LA VILLE DE FAUQUEMONT.

CEux du Pays l'appellent *Valckenbourg*, en Latin *Falcoburgum*, & anciennement *Coriovallum*. La Seigneurie conſiſte en quatorze Villages, dont

la meilleure partie a été cédée aux Hollandois l'an 1661. Elle eſt ſituée ſur la petite riviere de Gueule, à deux lieues de Maeſtricht, & à trois d'Aix-la-Chapelle. C'eſt un ancien Comté qui releve du Duc de Limbourg; & pour le Spirituel, il dépend de l'Evêché de Ruremonde. Il n'y a qu'une Egliſe dédiée à ſainte Barbe, qui ſert également aux Catholiques pour faire leur Service, & aux Réformés pour leur Prêche. FAUQUEMONT.

Les Troupes du Duc d'Albe ſaccagerent cette Ville vers l'an 1568, parce que les habitants avoient pour la plupart embraſſé le Calviniſme. Les François s'en rendirent maîtres en 1672; mais quelque temps après ils en démolirent le Château, qui étoit très-fort, ainſi que les Portes de la Ville, & même les murailles.

On voit près de cette petite Ville une belle Prévôté de Religieux de Prémontré, dite de Saint-Gerlac, fondée l'an 1201, par Goſwin, Seigneur de Heinſberg, & rebâtie l'an 1710 ou environ: on n'y reçoit que des perſonnes de qualité, leſquelles ont le droit de ſe choiſir pour Prévôt un Religieux de leur Ordre. On y conſerve les Reliques de ſaint

FAUQUEMONT. Gerlac : c'étoit un Gentilhomme du Pays de Fauquemont, qui finit ſaintement ſes jours en ce lieu, où il fut enterré. Il eſt devenu enſuite plus célebre par pluſieurs miracles, & par un puits, dont on boit les eaux pour obtenir la guériſon. On célebre ſa Fête le 5 Janvier.

On y voit auſſi la petite & ancienne Prévôté de Meerſſen, qui dépendoit autrefois de l'Abbaye de Saint-Remi à Rheims, mais qui en a été ſéparée & cédée enſuite aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye d'Eaucourt en Artois, qui y envoient encore un Prévôt, avec quelques Religieux. Une partie des revenus de cette Prévôté a été annexée, en 1560, à la Menſe Epiſcopale de Ruremonde.

LA VILLE DE DAELEM.

CEtte petite Ville, avec ſix Villages de ſon reſſort, a été cédée aux Hollandois en 1661, par un Traité fait à La Haye : douze autres Villages, parmi leſquels eſt celui de Fouron-le-Comte, avec un petit Chapitre de Chanoines,

demeurerent au Roi d'Eſpagne. Daelem eſt ſur la petite riviere de Berwine, éloignée de trois lieues de Liege, & d'autant de Maeſtricht. Sa ſituation avantageuſe fut cauſe qu'on y bâtit autrefois un Château, qu'on fortifia réguliérement; mais par les continuelles guerres, il a été entiérement ruiné. DAELEM.

Ce fut anciennement un Comté, qu'Henri II, Duc de Brabant, unit à ſon Domaine, l'an 1239. Le célebre Docteur Joachim Hopperus, Conſeiller d'Etat du Roi Philippe II, en reçut la Seigneurie de ce Prince vers l'an 1560.

Depuis que les Hollandois en ſont les maîtres, les Catholiques ſont obligés de voir les Réformés faire leur Prêche dans la même Egliſe.

L'Abbaye de Val-Dieu, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, n'en eſt guere éloignée : elle a été fondée en 1216, par Lothaire, Comte de Hoffſtaden; ſa ſituation eſt très-belle, au milieu des Forêts, & ſes revenus ſont aſſez conſidérables.

Il y a auſſi près de Dalem le Prieuré de Sinnich, de Dames Nobles, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fondé l'an 1245, par les Abbés de Rolduc, leſquels y

DAELEM. transporterent les Religieuſes qui avoient demeuré autrefois à Rolduc, & celles d'un autre Couvent, dit *Scharnen*, qui étoit près de Maeſtricht.

LA VILLE DE ROLDUC.

ON la nomme en Flamand *s'Hertogenrode :* c'eſt une petite Ville ſituée ſur la riviere de Worm, à deux lieues d'Aix-la-Chapelle. Le Pays de Rolduc eſt un des trois Pays d'outre-Meuſe, qui compoſent, avec le Duché de Limbourg, la Province de ce nom. Les anciennes Fortifications de Rolduc ont été ruinées par les guerres, ainſi que la plus grande partie de cette Ville. On y voit les reſtes d'un Château. L'Egliſe eſt dédiée à St. Lambert; la Cure eſt de la collation de l'Abbé de Rolduc, & deſſervie par un des Religieux.

Cette Abbaye n'eſt éloignée de la Ville que d'un quart de lieue; ceux du Pays l'appellent *Clooſter-rode :* elle eſt de l'Ordre de ſaint Auguſtin. L'Abbé eſt Seigneur des Bans de Kerckrode & de Merxſtein par engagere, & Sei-

gneur foncier de Goé, premier Membre des Etats de la Province de Limbourg, & Commiſſaire perpétuel de celui des Eccléſiaſtiques, alternativement avec l'Abbé de Val-Dieu. Il eſt Supérieur de trois Couvents de Religieuſes Nobles; 1°. de Sinnich, en cette Province; 2°. de Marienthal, au Pays de Cologne; & 3°. de celui de Hoydonck, dans la Mairie de Bois-le-Duc, qui a été détruit par les Hollandois. Il a été auſſi autrefois Supérieur de tous les Chanoines Réguliers de St. Auguſtin en Friſe, avant l'établiſſement de la Congrégation de Windesheim. ROLDUC.

L'Abbaye de Rolduc a été fondée en 1104, par Albert, natif d'Anthoin, iſſu des Comtes de Heinsberg, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Tournay.

LA VILLE DE HERVE.

CE Bourg, ſans portes ni murailles, portant titre de Ville & Franchiſe, ſurpaſſe en grandeur & en richeſſes ſa Ville Capitale de Limbourg. Il contient environ 400 maiſons; il eſt éloigné de

HERVE. deux lieues de Vervier & de Limbourg ; de trois de Liege & de Viſet, de quatre de Maeſtricht, & de ſept d'Aix-la-Chapelle.

Son Egliſe Paroiſſiale eſt très-belle, dédiée à ſaint Jean-Baptiſte. Le Chapitre de Saint-Denis à Liege eſt le Patron de la Cure ; & les Comtes de Lynden & d'Aſpremont ſont les Seigneurs de la Ville. La Cure avec ſes dépendances, eſt d'une grande étendue, & contient encore à préſent plus de 8000 Communiants, quoiqu'on en ait démembré Clermont, Charneux, Thimiſter & Chefneux, qui forment préſentement autant de Paroiſſes, dont les Paroiſſiens montent à pluſieurs mille Communiants ; celle de Clermont eſt la plus conſidérable en habitants.

Il y a à Herve un Couvent de Religieuſes Pénitentes. Son Magiſtrat ſe renouvelle tous les ans par le Comte de Lynden. On y fabrique de bons draps, qu'on tranſporte dans tous les Pays voiſins : on y fait des fromages, qui ſont très-renommés. Il y a auſſi pluſieurs riches Marchands aſſociés à la Banque de Francfort.

On voit à une demi-lieue de là, le

Bourg de Bolland, appartenant au Comte de Lannoy de Clervaux, dont les ancêtres y ont fondé un Couvent de Récollets. HERVE.

LE BOURG DE NÉAU.

IL eſt ſitué à deux lieues de Limbourg & à trois d'Aix-la-Chapelle. Ses draps ſont admirables, & ne cedent guere ni en beauté, ni en bonté, à ceux d'Angleterre, principalement l'écarlate, le bleu & le noir; le débit qu'on en fait par tout le Pays, principalement en Allemagne, eſt très-conſidérable.

Il y a pluſieurs Marchands Calviniſtes qui s'y ſont établis pendant les troubles de la Religion; ils y ont bâti un Temple pendant ces dernieres guerres, étant protégés par les Etats-Généraux, malgré les oppoſitions du Magiſtrat & du Peuple; mais ce Temple a été fermé après la Paix d'Utrecht.

La petite riviere de Weze paſſe dans un de ſes Hameaux, où l'on voit auſſi de grands bois, qu'on nomme les *Faignes*, qui appartiennent au Souverain,

NÉAU. dont le revenu eſt conſidérable, & qui ſont remplis de gibier : ces lieux ſont dans une ſi haute ſituation, que l'on y trouve fort ſouvent de la neige bien avant dans l'Eté, & ils ſont impraticables pendant l'Hiver.

L'Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſaint Nicolas, eſt deſſervie par un Religieux de l'Abbaye de Rolduc, qui a pluſieurs Aſſiſtants. Il n'y avoit autrefois qu'un ſeul Curé dans Néau, qui dépendoit de la Paroiſſe de Baelen ; mais on a été obligé de les ſéparer, à cauſe de la multitude des habitants. Les Peres Capucins y ont un Couvent aſſez joli, avec de beaux jardins.

LA SEIGNEURIE
DE MALINES.

CETTE Seigneurie eſt très-ancienne, puiſqu'elle a eu des Comtes dès le ſixieme ſiecle. Adon étoit Comte de Malines vers l'an 754, par donation de Pepin-le-Bref, Roi de France, pour le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus dans les guerres contre les Infideles. Il avoit un fils unique, nommé Libert, que Dieu lui avoit accordé par les prieres de ſaint Rombaut, Evêque, qui étoit venu prêcher l'Evangile à Malines. Ce jeune Seigneur ayant été ſubmergé malheureuſement, ſaint Rombaut redoubla ſes prieres, & le fit reſſuſciter. S'étant rendu enſuite Eccléſiaſtique, il fut Prévôt ou Abbé du Monaſtere de Chanoines, que ſaint Rombaut avoit établi à Malines; mais les

SEIGNEURIE DE MALINES.

Normands y ayant fait une irruption, & saccagé ce Monastere, saint Libert crut éviter leur fureur, en se retirant à l'Abbaye de Saint-Trond, où il fut tué devant l'Autel, environ l'an 790, par ces barbares.

La Seigneurie de Malines vint dans la suite au pouvoir des Evêques de Liege; elle leur fut confirmée, l'an 910, par Charles-le-Chauve, Roi de France; & l'an 1006, par saint Henri, Empereur, en faveur de l'Evêque saint Notger, qui y avoit fondé ou rétabli le Chapitre, à l'honneur de saint Rombaut. Les Evêques de Liege y mirent pour Avoués les Seigneurs de Berthaut, afin qu'ils gouvernassent la Seigneurie de Malines au nom de l'Eglise de Liege. On fait monter leur origine jusqu'à Berthault de Grimbergue, qui vivoit l'an 800, du temps de l'Empereur Charlemagne.

Malines s'étant agrandie dans la suite au-delà de la riviere de Dile, par une partie de la Terre de Sempst, (Village contigu à Malines) qui appartenoit à ladite Maison de Berthaut, ces Seigneurs se qualifierent du titre de Seigneurs de Malines. Ils étoient alors très-puissants,

poſſédants non-ſeulement tout ce qui eſt dans les environs de Malines, mais auſſi les Terres de Grimberghe, Duffel, Gheel, Hooghſtrate, Weſterloo, &c. Ils déclarerent même la guerre aux Ducs de Brabant & aux Evêques de Liege, & remporterent ſur eux pluſieurs avantages. SEIGNEURIE DE MALINES.

Enfin, ceux de Liege n'étant pas aſſez forts pour réſiſter à la puiſſance des Seigneurs de Berthaut, entrerent en termes d'accommodement. L'accord ſe fit l'an 1308, entre Thibaud de Bar, Evêque de Liege, & Gilles de Berthaut de Malines, par lequel ils devoient poſſéder chacun la moitié de la Ville. Il étoit difficile que deux Seigneurs dans une même Ville puſſent s'accorder longtemps. Adolphe de la Marck, Evêque de Liege, craignant de ne pouvoir conſerver ſes droits dans la Ville de Malines, prit le parti d'en traiter avec Louis de Nevers, dit de *Creſſy*, Comte de Flandres, & les lui céda pour la ſomme de cent mille livres tournois, par un Traité qui fut fait entr'eux le 3 Octobre 1333.

Ce n'étoit pas aſſez pour le Comte de Flandres d'avoir acquis les droits de

SEIGNEURIE DE MALINES.

l'Evêque de Liege dans la Ville de Malines, il falloit encore avoir ceux d'Avoué de cette Ville. Ils appartenoient à Marguerite, fille de Renaud, Comte de Gueldres, & femme de Guillaume, Comte de Juliers. Ces deux Seigneurs les céderent au Comte de Flandres, par un Traité du premier Décembre 1333, moyennant la ſomme de 60000 livres tournois. Cette vente donna occaſion à de cruelles guerres : Louis de Nevers ne voulut pas reconnoître Jean III, Duc de Brabant, pour Souverain. Ce Duc prétendoit que les Seigneurs précédents de Malines lui en avoient rendu hommage, comme d'un Fief tenu du Duché de Brabant; & cette difficulté ne fut terminée que l'an 1347, par le mariage de Louis de Male, fils du Comte Louis de Nevers, avec Marguerite, fille puînée du Duc de Brabant.

Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, ſépara cette Seigneurie de ſes autres Terres, & en fit une des XVII Provinces. Outre la Ville de Malines, elle ne comprend que ſix Villages, tous enclavés dans le Duché de Brabant; ce ſont, d'un côté, les Villages d'Hombeeck, Heffen, Leeſt, Muyſen, Hever, &

& les dépendances de Hanſwick, Neckerſpoel, Pennepoel, Battel, Hoffſtade, Geerdeghem, &c. L'autre partie, qui eſt ſéparée de la premiere d'environ quatre lieues, n'a que le Village de Heyſt-op-den-bergh, avec ſept Hameaux & le Village de Geſtel. SEIGNEURIE DE MALINES.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, établit, l'an 1473, à Malines, un grand Conſeil Souverain ou Parlement, qui étoit compoſé de trente-quatre perſonnes, le Prince y compris; ſavoir, d'un Chancelier, de deux Préſidents, de quatre Chevaliers, de ſix Maîtres des Requêtes, de douze Conſeillers Laïcs, & de huit Conſeillers Eccléſiaſtiques, ſans les Greffiers & les Secretaires: les Préſidents & les Conſeillers étoient en robes rouges, à l'imitation du Parlement de Paris; mais cette diſpoſition finit en 1476, par la mort du Duc Charles, & l'on établit un Conſeil d'Etat & Privé pour le Gouvernement du Pays, proche la perſonne de la Princeſſe Marie, héritiere de Bourgogne. Ce Conſeil tint une ſéance ſolemnelle à Malines, le premier Mars 1484, en préſence de l'Archiduc Maximilien d'Autriche, depuis Empereur, & de ſon fils Philippe-

SEIGNEURIE DE MALINES.

le-Bel, depuis Roi d'Eſpagne ; mais comme ce Conſeil devoit ſuivre la Cour & la perſonne du Prince, Philippe-le-Bel, avant que de paſſer en Eſpagne pour prendre poſſeſſion de ſes Etats, le diviſa en deux Tribunaux, par un Décret donné le 22 Janvier 1504. Il en mit une partie à Bruxelles, ſous le titre de *Conſeil-Privé*, & l'autre à Malines, ſous celui de *grand Conſeil*. Charles-Quint y a préſidé en perſonne l'an 1516; le Roi Philippe II en 1559; & l'Archiduc Albert & Iſabelle, l'an 1616: depuis cette même année, ce grand Conſeil tient ſes ſéances au même endroit, qui fut autrefois le Palais de Marguerite d'Autriche, Ducheſſe de Savoie, & Gouvernante des Pays-Bas, & enſuite l'Hôtel du Cardinal de Granvelle.

Ce Tribunal eſt compoſé d'un Préſident & de ſeize Conſeillers, parmi leſquels deux ſont Eccléſiaſtiques, un Avocat-Fiſcal & un Procureur-Général, outre ſix Secretaires & deux Greffiers. Son reſſort comprenoit toute la Flandre, l'Artois, la Hollande, la Zélande, le Namurois, le Luxembourg, le Tournaiſis, & Valenciennes. Les Chevaliers de la Toiſon d'or y ont leurs cauſes com-

miſes en premiere inſtance. On y juge ſouverainement, & par Arrêt, dont on ne peut revenir que par réviſion.

SEIGNEURIE DE MALINES.

PRÉSIDENTS DU GRAND CONSEIL.

I. Jean Pieters, Seigneur de Catz, l'an 1504.

II. Joſſe Laureys, l'an 1521.

III. Nicolas Everardi, Docteur en Droit de l'Univerſité de Louvain, enſuite Préſident du Conſeil de Hollande, fut, depuis l'an 1528, Préſident du grand Conſeil, & mourut en 1532.

IV. Lambert de Briaerde, auparavant Conſeiller à Malines, & au Conſeil-Privé, mourut l'an 1557.

V. Everard Nicolaï, Conſeiller du grand Conſeil & du Conſeil-Privé, Préſident de celui de Friſe, & puis du grand Conſeil; il mourut en 1561.

VI. Jean de Glimes, dit Berghes, Seigneur de Waterſdyck, Conſeiller au Conſeil de Hollande, & Préſident du grand Conſeil; il mourut, en 1584, à Namur, où le Conſeil s'étoit retiré pendant les troubles du Pays.

VII. Jean vander Burch avoit été

PRÉSID. DE MALINES.

Conseiller en Flandres & au Conseil-Privé; il devint, en 1592, Chef-Président, & mourut en 1597.

VIII. Igram van Achlen, Président du Conseil de Frise, & Conseiller du Conseil-Privé, succéda l'an 1598, & mourut l'an 1604.

IX. Jean Liebart, Conseiller du grand Conseil, & Président de celui de Flandres; en 1605 il devint Président de ce Conseil, & mourut en 1622.

X. Renom de France, Seigneur de Noyelles, devint Président le 30 Août 1622, après avoir été Président du Conseil d'Artois; il mourut en 1628.

XI. Zegre Coulez, Président du Conseil de Namur, devint, le 18 Octobre 1628, Président à Malines, & mourut en 1638.

XII. Henri de Vicq, Seigneur de Meulevelt, Conseiller du Conseil-Privé, lui succéda le 27 Mars 1638, & mourut en 1651.

XIII. Antoine l'Hermite, Conseiller du Conseil-Privé, présida à Malines le 25 Décembre 1651, & mourut en 1661.

XIV. Adrien de France, Seigneur de Noyelles, &c. Président du Con-

seil d'Artois, & puis du grand Conseil, mourut en 1668.

PRÉSID. DE MALINES.

XV. Jean-Antoine Locquet, Vicomte de Humbeeck, devint Président du grand Conseil le 28 Octobre 1669, & en 1687, Chancelier de Brabant.

XVI. André del Marmol, Conseiller du Conseil Suprême auprès du Roi Charles II, à Madrid, devint Président à Malines en 1687, & mourut en 1690.

XVII. Guillaume-Philippe, Marquis de Herzelles, devint, le 16 Juin 1690, Président du grand Conseil, & en 1691 Chancelier de Brabant.

XVIII. Guillaume-Albert de Gryspere, Baron de Goyck, Conseiller au grand Conseil & à Madrid, devint, le 5 Mai 1691, Président à Malines, & en 1698 Chancelier de Brabant.

XIX. Hyacinthe-Marie de Broeckhove de Bergeyck, Conseiller au grand Conseil, fut Président dès l'an 1699, & mourut le 28 Septembre 1707.

XX. Jean Stalins, Conseiller du Conseil de Flandres, & ensuite du grand Conseil, devint Président le 12 Décembre 1707, & décéda le 22 Juillet 1714.

XXI. Christophe-Ernest, Comte de Baillet, Conseiller du Conseil de Luxem-

PRÉSID. DE MALINES.

bourg, & enſuite du grand Conſeil, prit poſſeſſion de la Préſidence le 26 Août 1716. Il devint Chef-Préſident du Conſeil-Privé l'an 1725.

XXII. Pierre van Volden, Conſeiller du grand Conſeil, en fut nommé Préſident l'an 1726, & mourut le 9 Juin 1738.

XXIII. Eugene-Joſeph d'Olmen, Seigneur de la Courtaubois, Baron de Poederlé, Conſeiller à Malines & au Conſeil-Privé, fut nommé Préſident le 13 Mai 1739. La Ville de Malines ayant été conquiſe par le Roi de France, le 12 Mai 1745, il fut obligé de ſe retirer avec tout le grand Conſeil d'abord à Namur, puis à Aix-la-Chapelle, & enfin à Epternach, juſqu'à la Paix: il mourut le 9 Décembre 1756.

XXIV. M. de Pieke, Conſeiller au Conſeil d'Etat & Privé, fut nommé Préſident du grand Conſeil de Malines, le 21 Février 1757.

MALINES

VILLE DE MALINES.

tte Capitale eſt ſituée preſque au ilieu du Brabant, regardant en le les Villes d'Anvers, de Louvain Bruxelles, qui en ſont éloignées viron quatre lieues, & vers leſquel- n va par trois beaux pavés. La ri- de Dile la traverſe, & s'enfle par arée, qui remonte même juſqu'à lieue au-delà. Quelques-uns en ont lu tirer l'étimologie de l'ancien nom *ſlina;* comme ſi l'on diſoit *Maris li- a*, ou les limites de la marée.

Ses habitants ont été anciennement umis, pour le Spirituel, aux Evêques Liege; mais avant l'an 1100, ils toient déja ſous la Juriſdiction des Evê- ques de Cambray; ce qui continua juſ- qu'en 1559, que le Pape Paul IV y éta- blit, à l'inſtance de Philippe II, Roi d'Eſpagne, un Archevêché, avec le ti- tre de Primat des Pays-Bas.

Il a pour Suffragants les Evêchés d'An- vers, Gand, Bruges, Ypres, Rure- monde & Bois-le-Duc. Il y a ſous ſa

MALINES. Juriſdiction dix-ſept Villes, & environ 500 Villages, partagés en douze Doyennés, qui ſont l'Archiprêtré de la Ville, le Doyenné de Malines, ceux de Bruxelles, Louvain, Dieſt, Tirlemont, Leau, Aloſt, Grammont, Renay, Sainte-Peeters-Leeuw & Oirdeghem.

ARCHEVÊQUES DE MALINES.

I. Antoine Perrenot, Bourguignon, Cardinal de Granvelle, étoit Evêque d'Arras lorſqu'il devint Archevêque en 1559; le Pape Pie IV le fit Cardinal en 1561, & il mourut à Madrid en 1586, ayant été auſſi Archevêque de Beſançon. *

II. Jean Hauchin, Doyen de l'Egliſe de Sainte-Gudule à Bruxelles, lui ſuccéda l'an 1583, & mourut ſix ans après. Sa Majeſté nomma ſucceſſivement à cet Archevêché, Guillaume Alanus,

* Le Cardinal de Granvelle a eu pour Suffragants, Pepin Roſa, Religieux & Docteur de l'Ordre ſaint Dominique, & enſuite Gisbert Vroedius, qui étoit preſque toujours abſent, Curé de la Chapelle à Bruxelles, tous deux ſous le titre d'Evêques de Salubry.

Anglois, Cardinal; & Lievin Torrentius, Evêque d'Anvers; mais ils moururent tous deux avant d'avoir pris poſſeſſion. ARCHEVÊQUES DE MALINES.

III. Mathias Hovius, Malinois, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe Métropolitaine, & Vicaire-Général de l'Archevêché, fut ſacré en 1596 : il mourut en 1620.

IV. Jacques Boonen, Chanoine & Doyen de Malines, & Conſeiller-Eccléſiaſtique au grand Conſeil, fut premiérement Evêque de Gand ; il mourut l'an 1655.

V. André Crueſen, fut d'abord Evêque de Ruremonde ; il mourut en 1666.

VI. Jean de Wachtendonck, auparavant Prévôt de l'Egliſe Métropolitaine, & Conſeiller-Eccléſiaſtique, enſuite Evêque de Namur ; il mourut l'an 1668, peu de temps après avoir pris poſſeſſion.

VII. Alphonſe de Berghes, Prévôt de Nivelle, & Chanoine de Tournay, avoit été nommé à l'Evêché de Tournay ; mais les François ayant pris cette Ville, il fut nommé à l'Archevêché de Malines en 1671, & mourut en 1689.

VIII. Humbert-Guillaume de Précipiano, Bourguignon, ci-devant Evêque

ARCHEVÊQUES DE MALINES.

de Bruges; il mourut le 9 Juin 1711, âgé de 85 ans.

IX. Thomas-Philippe d'Alſace, Comte de Bouſſu, Prévôt de la Cathédrale de Gand, Prélat domeſtique du Pape Clément XI, fut nommé à l'Evêché d'Ypres l'an 1713, & l'année ſuivante à l'Archevêché de Malines. Il fut ſacré à Vienne le 19 Janvier 1716, par Mgr. Spinola, Nonce du Pape, enſuite Cardinal, aſſiſté des Evêques de Neytra & de Weitzen. Le Pape Clément XI le créa Cardinal le 29 Novembre 1719, dont il reçut la barette à Malines, le 7 Juillet 1720, par l'Evêque de Gand. Il a rebâti magnifiquement ſon Palais Archiépiſcopal, & il y a placé une Bibliotheque, qui eſt, ſans contredit, la plus choiſie des Pays-Bas.

X. Le Comte Charles-Maurice de Franckenberg-Ludwiſdorff, Archidiacre de l'Egliſe Cathédrale de Breſlaw, & Doyen de celle d'Olmutz, nommé Archevêque de Malines par l'Impératrice-Reine, fut ſacré à Vienne, & fit ſon entrée à Malines, le 27 Octobre 1759.

Malines eſt partagée en ſix Paroiſſes: 1°. celle de la Cathédrale, qui fut ache-

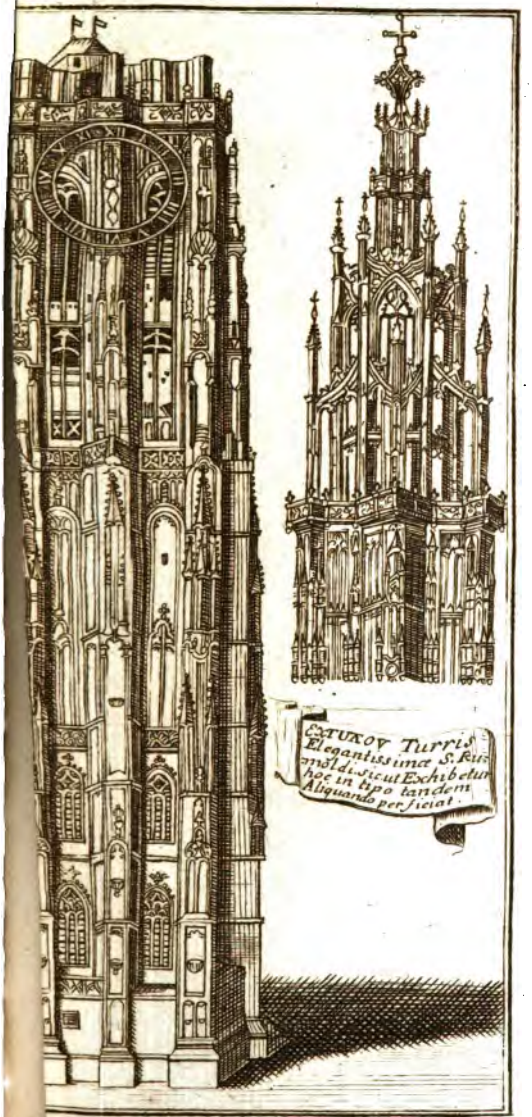
STUXOV Turris
Elegantissima S. Rum
oldi. sicut Exhibetur
hoc in tipo tandem
Aliquando perficiat.

vée en 1451 ; 2°. celle de l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame ; 3°. celle de l'Egliſe de Saint-Jean, deſſervie depuis l'an 1645 par les Prêtres de l'Oratoire ; 4°. celle de Saint-Pierre & Saint-Paul ; 5°. celle de Sainte-Catherine ; 6°. celle de Notre-Dame de Hanſwyck, qui eſt un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, de la Congrégation de ſainte Genevieve. Après les troubles du ſeizieme ſiecle, ils ſe retirerent en Ville ; leur Egliſe, bâtie en forme de dôme, fut achevée l'an 1678. On y honore une Image de la ſainte Vierge, célebre depuis l'an 988, par pluſieurs miracles. MALINES.

Le Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine étoit anciennement de quatorze Chanoines, fondé dès l'an 996, par ſaint Notger, Evêque de Liege. Depuis l'érection du Siege Archiépiſcopal, il a été augmenté juſqu'au nombre de dix-ſept Chanoines. Il y a ſix Dignitaires ; le Prévôt, le Doyen, l'Archidiacre, le Chantre, l'Archiprêtre & le Pénitencier. De plus, douze Bénéficiers fondés l'an 1250, par Arnold de Zellaer, Chanoine & Ecolâtre de la même Egliſe : ils ſont ſubordonnés au grand Chapitre,

MALINES. & l'Archevêque les érigea en Chanoines l'an 1654. Philippe-le-Bel, Duc de Bourgogne, & Roi d'Eſpagne, y a tenu, l'an 1491, un Chapitre de l'Ordre de la Toiſon d'or, où il créa quatorze Chevaliers.

La grande tour fut commencée l'an 1452, par les aumônes des Pélerins qui venoient y gagner le Jubilé accordé pour cet effet par le Pape Nicolas V; elle a 348 pieds de hauteur, quoiqu'il y manque une fleche, ſelon le premier deſſein, par lequel elle ſeroit d'un tiers plus haute qu'elle n'eſt à préſent. On en découvre pluſieurs Villes & belles campagnes; il y a un beau carillon, & l'on plaça, l'an 1710, des cadrans dorés aux quatre côtés de cette tour, chacun de 144 pieds de circonférence.

Le Roi Louis XV ayant fait la conquête de cette Ville, eut la curioſité de monter juſqu'au ſommet de cette Tour, le 15 Mai 1746; & le Magiſtrat y fit placer une inſcription, afin de perpétuer la mémoire de cet événement.

Avant les troubles du XVIe. ſiecle, il n'y avoit que ſix Couvents dans cette Ville, qui ſe ſont conſidérablement multipliés par la ſuite. Les Récollets furent

reçus l'an 1231 : les Auguſtins (ils y ont leur Noviciat) l'an 1252 ; les Carmes chauſſés avec Noviciat, l'an 1254 ; les Freres Alexiens l'an 1305 ; les Capucins l'an 1596, ils y ont de beaux jardins : les Jéſuites furent reçus l'an 1611 ; leur Egliſe, qui fut achevée l'an 1677, mérite la vue des étrangers pour ſa beauté, & leur College étoit autrefois le Palais de l'Empereur Charles-Quint ; ils y ont auſſi leur Noviciat ; les bâtiments ſont de la libéralité de l'Archevêque Crueſen. Ils enſeignent de plus les Humanités, de même que les Prêtres de l'Oratoire, fondés l'an 1630 ; les Carmes déchauſſés furent reçus en 1650 ; & les Dominicains y ſont venus de Bois-le-Duc en 1651. MALINES.

Les Cloîtres de Filles ſont, la Prévôté de *Leliendael*, de l'Ordre de Prémontré, fondée en 1223 ; le Prieuré de *Muyſen*, de l'Ordre de Cîteaux, fondé en 1380 ; *Bleyenbergh*, Chanoineſſes Régulieres de St. Auguſtin, fondé en 1113 ; *Béthanie*, auſſi Chanoineſſes Régulieres, fondé en 1422 ; de même que *Thabor*, fondé en 1459 ; & le Prieuré, dit *Ter-Siecken*, fondé pour les Lépreux, en 1200.

MALINES. Il y a outre cela des Sœurs-Noires, fondées en 1465; des Religieuſes Hoſpitalieres, fondées en 1200; des pauvres Claires, en 1500; des Carmélites déchauſſées, en 1616; des Urbaniſtes ou riches Claires, en 1654; des Urſulines l'an 1680; deux Béguinages, une Communauté de 200 Apoſtolines.

Le grand Béguinage eſt ſitué près de la Porte d'Anvers; il fut fondé l'an 1249: c'eſt comme une petite Ville, entourée de murailles, & l'on y compte ordinairement plus de 800 Béguines. Leur Egliſe eſt d'une ſtructure magnifique.

La Commanderie de *Pitſembourg* mérite auſſi la vue des Etrangers, tant pour les bâtiments que pour les jardins; elle appartient aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique, du Bailliage de Coblentz; elle a été fondée, en 1198, par les Seigneurs de Berthaut.

Le Patron de la Ville eſt ſaint Rombaut, & la Patrone Ste. Marie-Madelaine. On dit que St. Rombaut étoit fils d'un Roi d'Irlande, & Archevêque de Dublin; mais il eſt plus apparent qu'il fut plutôt Evêque Régionnaire, ſacré à Rome par le Pape Etienne III, pendant qu'il y étoit allé pour viſiter les tom-

beaux des Apôtres & autres Martyrs. Il s'arrêta à ſon retour à Malines, où il trouva grand nombre d'Infideles, auxquels il prêcha l'Evangile, étant ſoutenu par Adon, Comte de Malines. Ce Saint Prélat fut tué le 24 Juin 775, par deux aſſaſſins; l'un par un motif d'avarice, croyant trouver chez lui de grands tréſors; & l'autre par un eſprit de vengeance, à cauſe qu'il en avoit été repris d'un adultere ſcandaleux. Les miracles qu'on vit arriver à ſon tombeau, y attirerent les Peuples pour honorer ſa mémoire. On célebre ſa Fête le premier Juillet, & l'on fait annuellement à ſon honneur deux Proceſſions ſolemnelles, l'une le premier Dimanche du mois de Juillet dans la Ville, l'autre le Mercredi après les Pâques autour des remparts, en conſéquence d'un ancien vœu des Malinois. Les Reliques de ſaint Rombaut y ſont portées dans une chaſſe d'argent, qui paſſe pour une des plus belles & des plus riches du Pays. Autrefois il y en avoit une d'argent doré, enrichie de quantité de pierreries, conſtruite l'an 1369, peſant trois mille ſix cents marcs; mais celle-ci ayant été enlevée par les Rebelles, l'an 1578, on a

MALINES.

MALINES. fait la chaſſe qu'on voit à préſent, achevée l'an 1631, du poids de quatre mille onces.

Dès l'an 1500 il y avoit à Malines un College, fondé pour de pauvres Etudiants, par Jean Standonck, Malinois, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Paris, qui mourut en grande réputation l'an 1504. On enſeignoit autrefois les Humanités en ce College, le tout ſous une diſcipline égale à celle de la Maiſon que le même Standonck avoit fondée à Louvain. L'Archevêque Hovius rétablit cette Maiſon l'an 1596; & du conſentement du Magiſtrat, il y a érigé un Séminaire Diocéſain, qui eſt maintenant des plus conſidérables des Pays-Bas : il y demeure plus de cent Théologiens.

Le Magiſtrat conſiſte en un Eſcoutete, deux Bourguemeſtres ou Maîtres des Communes, douze Echevins, dont ſix Nobles & autant de Bourgeois; deux Maîtres de Police, deux Tréſoriers, deux Penſionnaires, deux Secretaires & deux Greffiers. On a fait mention du grand Conſeil établi à Malines, ci-deſſus à la *page* 97. Il y a de plus une Cour Féodale, & celle de Befferen.

On

On fait à Malines un grand commerce en grains, en cuirs dorés pour l'embelliſſement des chambres, en couvertures de lits, & principalement en dentelles, qui ſont recherchées par toute l'Europe. Il y a eu auſſi un Arſenal conſidérable, dans lequel on fondoit les canons. Le Roi Philippe II y avoit fait auſſi bâtir, l'an 1566, un Hôpital pour les Soldats, & le Comte de Monterey l'avoit fait rétablir, mais il ne ſubſiſte plus. MALINES.

Malines a eſſuyé anciennement pluſieurs malheurs. Le 7 Août 1546, la foudre étant tombée ſur une tour, dite *Sant-Poorte*, le feu prit à plus de 2000 quintaux de poudre, & bouleverſa une grande partie de la Ville. Le fracas fut ſi grand, que les foſſés en furent deſſéchés : les Egliſes & maiſons voiſines, & même celles qui étoient à 300 pas de là, furent renverſées; plus de 500 perſonnes y périrent, & plus de 600 furent eſtropiées.

Durant les troubles des Pays-Bas, les Soldats Eſpagnols & Wallons la ſaccagerent pendant trois jours, par ordre du Duc d'Albe, le 2 Octobre 1572, ſous prétexte que les Bourgeois avoient

MALINES. refuſé l'entrée aux Troupes du Roi, & favoriſé les Troupes du Prince d'Orange. On n'épargna que les ſeules Egliſes, & cette perte coûta aux habitants pluſieurs millions de florins.

Le 6 Février 1578, les Soldats du Prince d'Orange brûlerent & ſaccagerent autour de Malines, toutes les Egliſes & Couvents, nommément le grand Béguinage, Hanſwyck, Neckerſpoel, &c. Toutes les cloches furent transférées à Anvers, pour en fondre des canons.

Le Colonel Anglois Norrits, & le Colonel Olivier de Tympel, la ſaccagerent plus cruellement, pour la ſeconde fois, le 9 Avril 1580 : près de cent habitants y périrent alors ; le Pere Pierre Lupus, Prieur des Carmes, ſavant Docteur de Louvain, fut tué en plein marché ; les Egliſes furent profanées, & tout exercice de la Religion Catholique y fut aboli : mais enfin, le 19 Juillet 1585, le Magiſtrat & les Bourgeois ſe délivrerent de l'oppreſſion des Rebelles, & rentrerent en l'obéiſſance de leur Souverain.

En 1718, il s'éleva un tumulte à Malines, ſuſcité par les porteurs de ſacs,

qui, joints à la populace, firent, par force, révoquer au Magistrat une Sentence qui étoit donnée contre eux. Ils pillerent la maison de l'Ecoutette, & braquerent le canon contre les Soldats, qui voulurent arrêter ces mutins. On y envoya ensuite quelques Troupes, & plusieurs des factieux ayant été emprisonnés, le grand Conseil rendit Sentence, le 21 Août 1720, par laquelle quatre furent pendus, huit fouettés, douze pendus en effigie, & plus de cent bannis. MALINES.

Depuis l'érection de l'Archevêché de Malines, on a tenu trois Conciles Provinciaux dans le Diocese ; le premier l'an 1570, auquel Martin Rithove, Evêque d'Ypres, présida en l'absence du Cardinal de Granvelle, qui étoit alors à Madrid : ce premier Concile fut assemblé à Malines. Le second se tint à Louvain dans le College de Savoie, l'an 1574, & ce fut encore le même Evêque d'Ypres qui y présida. Le troisieme se tint à Malines en 1607, & l'Archevêque Hovius en fut le Président.

En 1746, après que Malines eut été pendant l'hiver le quartier-général des Troupes Alliées, qui y avoient fait quel-

MALINES. ques fortifications, les Généraux qui les commandoient, jugerent à propos de l'abandonner le 12 de Mai. Les François y entrerent le même jour, après une attaque, qui ne dura que trois heures. Ils y firent un Capitaine & environ 55 Soldats priſonniers de guerre. Louis XV, Roi de France, y arriva le 15 du même mois; il viſita d'abord l'Egliſe Métropolitaine, & il fut logé à la Commanderie de Pitzembourg.

A une lieue de Malines, on voit la belle Abbaye de Rooſendael, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, ſituée ſur la riviere de Nethe, & fondée dès l'an 1138, par les Seigneurs de Berthaut, Avoués de Malines: quelques-unes des premieres Abbeſſes furent de cette Famille. L'Abbé de Saint-Bernard en eſt le Supérieur.

LE DUCHÉ
DE GUELDRES.

LEs Géographes prétendent que ce Pays étoit habité autrefois par des Peuples, que Jules-Céſar, dans ſes Commentaires, nomme *Menapii*, *Uſipetes*, *Gugerni* & *Sicambri*. On croit qu'il tire le nom qu'il porte aujourd'hui, de la Ville de *Gelduba*, dont Tacite fait mention dans ſes Annales. C'eſt auſſi le ſentiment de pluſieurs Auteurs célebres, que Clovis I, Roi de France, étoit originaire du Pays de Gueldres.

Ce Pays n'a preſque point de montagnes, & renferme, outre le Comté de Zutphen, vingt-deux Villes, dont Ruremonde, Arnhem & Nimegue ſont les plus conſidérables, & plus de 300 Villages. Il eſt diviſé en quatre Quartiers;

DUCHÉ DE GUELDRES.

la Maiſon d'Autriche poſſede ce qu'on appelle le haut-Quartier, dont Ruremonde eſt la Capitale; quoique par la Paix d'Utrecht le Roi de Pruſſe & les Hollandois en aient démembré une grande partie. Les trois autres Quartiers, que les Hollandois poſſedent depuis plus d'un ſiecle, ſont la Betuwe, dont Nimegue eſt la Ville principale; la Veluwe, dont Arnhem eſt la Capitale; & le Comté de Zutphen, qui a pour Capitale la Ville de ce nom.

Pour ce qui regarde la Seigneurie particuliere de ce Pays, elle commença ſous les Rois de France de la ſeconde race, lorſque les Seigneurs, qui n'en étoient auparavant que Gouverneurs, s'en rendirent les Souverains.

SEIGNEURS DE GUELDRES.

I. Wichard ou Richard, Seigneur de Pont, (ancien Village près de Gueldres) vers l'an 878; il mourut en 910, ayant épouſé la fille du Comte de Zutphen.

II. Gerlac, ſon fils, épouſa la fille du Comte de Cuyck; il vint avec ſes Troupes au ſecours de Charles-le-Simple,

Roi de France, contre Robert, Comte d'Anjou; & il mourut en 931.

SEIGNEURS DE GUELDRES.

III. Godefroi, ſon fils, mourut en 952.

IV. Wichard II, fils de Godefroi & d'Adelaïde de Cleves, gouverna pendant quinze ans; il épouſa la fille du Comte de Zutphen, & mourut en 968.

V. Saint Mengoſe ou Mengengaude ſuccéda à Wichard, ſon pere; il épouſa Gerberge, fille de Godefroi-le-Barbu, Duc de Brabant, dont il eut un fils nommé Wikinge, & quatre filles, entre leſquelles Bertrade & Adélaïde furent Abbeſſes à Cologne, & moururent en odeur de ſainteté. On fait leur Fête le 19 Décembre, conjointement avec celle du pere, qui mourut en 1011.

VI. Wikinge épouſa Eliſabeth de Baviere, de laquelle il eut quatre fils, ſavoir Wichard, qui lui ſuccéda; Guillaume, Evêque d'Utrecht; Richard, Evêque de Liege; & Meinvere, Evêque de Paderborn. Il mourut en 1035.

VII. Wichard III fut un Prince belliqueux, qui aſſiſta de toutes ſes forces l'Empereur Henri III, dans les guerres qu'il ſoutint contre les Hongrois. Florent I, Comte de Hollande, le fit pri-

SEIGNEURS DE GUELDRES.

sonnier dans une bataille, & l'obligea à payer 2000 marcs d'argent pour sa rançon. Il n'eut qu'une fille de son épouse Marguerite de Loon, & il mourut en 1061.

COMTES DE GUELDRES.

VIII. Alix ou Adélaïde, fille unique de Wichard, épousa, l'an 1061, Othon de Nassau, qui, après sa mort, prit, en 1077, une seconde alliance avec Sophie, fille unique de Wichman, Comte de Zutphen, qui lui porta ce Comté en dot. L'Empereur Henri IV lui donna, l'an 1079, le titre de Comte à Francfort-sur-le-Mein, & Godefroi de Bouillon lui céda, en 1095, le Quartier de la Weluwe en fief perpétuel. Othon mourut l'an 1106, laissant Gerard, Comte de Gueldres, de sa premiere femme; & Gerlac, Comte de Zutphen, de la seconde.

IX. Gerard succéda au Comté de Gueldres; il épousa Hedwige, fille de Florent II, Comte de Hollande, & mourut en 1131.

X. Henri de Nassau, fils de Gerard, soutint fortement le parti de Thierry,

Comte de Hollande, contre le Comte de Cuyck. Il eut de ſa femme, Seinare de Brabant, trois fils, Arnould, Archevêque de Cologne; Gerard & Othon, qui lui ſuccéderent. Il mourut l'an 1162. COMTES DE GUELDRES.

XI. Gerard II a eu pluſieurs démêlés avec les Evêques d'Utrecht. Il ne laiſſa point de poſtérité de ſes deux femmes, Marguerite de Spanheim & Ide de Boulogne, & mourut en 1178.

XII. Othon, ſon frere, lui ſuccéda. Il épouſa Richarde de Brabant; l'Empereur Henri IV lui donna la Ville de Nimegue en fief; il ſoutint pluſieurs guerres contre les Evêques d'Utrecht, contre Thierry, Comte de Hollande, & Henri IV, Duc de Brabant, qui le prit priſonnier. Il fit auſſi le voyage de la Terre-Sainte, & mourut l'an 1202.

XIII. Gerard III, fils d'Othon, a ſoutenu pluſieurs guerres contre ſes voiſins. Il a eu pour femmes, Marguerite de Brabant & Richarde de Naſſau. Il eut de la ſeconde Othon II, qui lui ſuccéda après ſa mort, l'an 1220.

XIV. Othon II, dit *le Boiteux*, épouſa Marguerite de Cleves, laquelle étant morte ſans enfants, il prit une ſeconde alliance avec Philippine, Comteſſe de

COMTES DE GUELDRES.

Saint-Pol, de laquelle vint Renaud, qui fuit. Quelques-uns voulurent le choisir Empereur l'an 1258; mais il refusa cette dignité, & mourut en 1270.

XV. Renaud I épousa, en premieres noces, Ermengarde, veuve de Henri, Duc de Luxembourg, & en secondes, Marguerite, fille de Guy de Dampierre, Comte de Flandres, dont il eut Renaud II. Ce fils dénaturé se révolta contre son pere, & attira à son parti toutes les Villes de la Gueldre, excepté celle d'Arnhem. En 1318 il le prit prisonnier, & l'enferma dans le Château de Monfort, sur la Meuse, sous prétexte qu'il étoit devenu foible d'esprit; mais plutôt par envie de gouverner pendant la vie de son pere. En 1326, le Comte Renaud I mourut misérablement dans ce Château, après avoir gouverné la Gueldre pendant quarante-huit ans.

DUCS DE GUELDRES.

XVI. En 1329 l'Empereur Louis de Baviere, érigea à la Diete de Francfort, la Gueldre en Duché, en faveur de Renaud II, dit *le Roux*. Ce Prince a eu plusieurs démêlés avec les Frisons

& les Brabançons. Il vendit, l'an 1332, le droit qu'il avoit sur la Seigneurie de Malines, à Louis, Comte de Flandres; ce qui lui causa une longue & cruelle guerre contre Jean, Duc de Brabant. Il mourut à Arnhem l'an 1343, après avoir gouverné huit ans durant la vie de son pere, douze comme Comte, & quatre comme Duc de Gueldres. Il avoit eu deux femmes, Sophie de Berthaut, Dame de Malines, de laquelle il n'avoit eu que quatre filles; & Eléonore, sœur d'Edouard III, Roi d'Angleterre, de laquelle il eut Renaud III, & Edouard, qui suivent.

Ducs de Gueldres.

XVII. Renaud III épousa Marie, fille de Jean, Duc de Brabant; il fit la guerre à Edouard, son frere, par lequel il fut fait prisonnier l'an 1361.

XVIII. Edouard gouverna ensuite les Pays de Gueldres & de Zutphen. Il mourut en 1371, dans une bataille que Wenceslas, Duc de Brabant, avoit donnée contre Guillaume, Comte de Juliers, beau-frere d'Edouard. Renaud III fut délivré de son arrêt, son frere étant mort sans lignée; mais il mourut aussi la même année, sans laisser de postérité.

XIX. Guillaume, neveu & succes-

DUCS DE GUELDRES.

seur des précédents, & fils de Guillaume, Comte de Juliers, & de Marie de Gueldres, épousa Catherine de Baviere. Il ne fut presque jamais sans guerre, particuliérement contre les Ducs de Brabant. Il mourut à Arnhem l'an 1402, sans laisser des enfants légitimes.

XX. Renaud IV succéda à son frere; il épousa Marie de Harcourt, de laquelle il ne laissa point d'enfants; & il mourut en 1423.

XXI. Arnould, Comte d'Egmont, devint héritier des Etats de Renaud, son grand oncle; il étoit petit-fils de Jeanne de Gueldres, sœur de Renaud IV, laquelle avoit épousé Jean, Seigneur d'Arckel. De ce mariage il ne vint qu'un fils, nommé Guillaume, tué l'an 1417 dans une bataille devant Gorcum, sans avoir été marié; dont la sœur unique, Marie d'Arckel, fit passer, par son mariage, le Duché de Gueldres à Jean d'Egmont, pere de cet Arnould. Celui-ci épousa Catherine de Cleves, de laquelle il eut Adolphe. Ce fils dénaturé se révolta contre Arnould, son pere, & entraîna dans son parti toutes les Villes de la Gueldre; il le prit prisonnier dans la Ville de Grave en 1465, & l'obligea

de lui céder tous ſes Etats : mais Arnould étant délivré de la priſon, ne ſe tint pas au Traité qu'Adolphe, ſon fils, l'avoit forcé de faire ; & l'ayant auſſi arrêté en 1470, il le fit mener à Courtray, où il demeura juſqu'en 1473, lors qu'Arnould vint à mourir, le 3 Février. DUCS DE GUELDRES.

XXII. Adolphe, Comte d'Egmont, épouſa Catherine de Bourbon, de laquelle il eut Charles qui ſuit, & Philippine & Catherine de Gueldres, deux modeles de piété ; dont la premiere, veuve de René, Duc de Lorraine, mourut, l'an 1547, Religieuſe de Sainte-Claire à Pont-à-Mouſſon ; l'autre en 1537, Religieuſe de l'Ordre de ſaint Auguſtin à Gueldres. La cruauté dont il avoit uſé contre ſon pere, lui attira l'excommunication du Pape Paul II, & les armes de pluſieurs autres Princes. Il conſentit enfin de l'élargir, aux inſtances de Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, qui ſe rendit enſuite maître de la Gueldre, & le fit lui-même priſonnier. Le même Duc de Bourgogne obtint, l'an 1473, de l'Empereur Fréderic l'Inveſtiture du Duché de Gueldres, après l'avoir acheté d'Arnould, pour la ſomme de 92000 florins du Rhin, par

Ducs de Guelderes.

un Traité conclu à St. Omer le 7 Septembre 1472. Adolphe resta dans sa prison jusqu'en 1477, lorsque Marie de Bourgogne le retira, pour lui donner le commandement de ses Troupes contre la France, avec lesquelles il attaqua la Ville de Tournay: mais il fut tué à ce siege, & son corps y fut enterré dans l'Eglise Cathédrale.

XXIII. Charles, Comte d'Egmont, succéda aux Etats de son pere, d'où il chassa les Bourguignons qui les avoient occupés. Pendant la minorité de l'Empereur Charles-Quint, il prit plusieurs Places dans les Provinces d'Overissel & de Groeningue, & même dans la Hollande & la Frise. Le fameux Martin Van Rossem, Général Gueldrois, s'avança même jusques en Brabant, où il mit tout à feu & à sang. François I, Roi de France, seconda les desseins de Charles d'Egmont, son Allié, lequel s'étoit engagé, par Traité, de céder à la France la Gueldre & ses conquêtes, au cas qu'il vînt à mourir sans enfants; mais Charles-Quint lui reprit toutes ses Places, & l'obligea de se tenir à la vente & à la cession que son pere & grand-pere avoient faite aux Ducs de Bourgogne. Il

mourut en 1538, âgé de plus de 70 ans, dont il en avoit passé 50 en guerres & révolutions continuelles. Il ne laissa aucune postérité de son épouse Elisabeth de Luxembourg, & fut enterré à Arnhem, dans l'Eglise de St. Eusebe, avec l'Inscription suivante : DUCS DE GUELDRES.

Carolus en breviter quidnam Dux Gueldrius egit.
Et quis dùm vixit, disce viator, erat :
Dux, pugil, ultor, herus : tenuit, tulit, auxit, abegit,
Jus, decus, arma, lupos ; vi, sude, lege, rogo.

XXIV. L'Empereur Charles-Quint, devenu par cette mort Duc de Gueldres & Comte de Zutphen, obligea Guillaume, Duc de Cleves, (qui avoit pris possession de ce Duché) de renoncer à tous les droits qu'il pouvoit prétendre à la succession de la Maison d'Egmont. L'Empereur fit à Venlo un Traité de Pacification avec les Etats de la Province, le 12 Septembre 1543.

XXV. Philippe II devint, en 1556, Duc de Gueldres, par l'abdication de Charles-Quint son pere ; mais comme la plus grande partie du Duché se révolta contre lui, il ne demeura le maître que

Ducs de Guelders.

de celle qu'on appelle la Gueldre Autrichienne. Les Alliés s'en rendirent maîtres l'an 1702, au nom du Roi Charles III, (depuis Empereur) comme héritier de Charles II, Roi d'Eſpagne; mais dans la ſuite on l'a tellement démembrée, que le Souverain n'en poſſede maintenant que la moindre partie. Le Roi de Pruſſe obtint, l'an 1713, par les VII & VIII Articles du Traité de Paix conclu à Utrecht, la Souveraineté de la Ville de Gueldres, avec tout ſon reſſort, & le Pays de Keſſel & les Bailliages de Crieckenbeeck. Les Etats-Généraux ont obtenu, par le XVIII Article du Traité des Barrieres, conclu à Anvers l'an 1715, la Souveraineté de la Ville de Venlo, avec ſa Banlieue & le Fort de St. Michel; le Fort de Stevens-weert & l'Amanie de Montfort, ſauf néanmoins que la Religion Catholique & la Juriſdiction de l'Evêque de Ruremonde y ſeroient maintenues partout, comme du temps paſſé.

Il y a quantité de Nobleſſe dans cette Province, dont le Grand-Maréchal héréditaire eſt le Marquis de Hoensbroeck. Les anciens Souverains, Ducs de Bourgogne

gogne & Rois d'Eſpagne, y ont établi des Gouverneurs & Capitaines-Généraux de la Province & Duché, dont le dernier fut Philippe-Emmanuel, Prince de Hornes, juſqu'à la reddition du Pays aux Alliés, l'an 1702. DUCHÉ DE GUELDRES.

Les Etats de Gueldres ne ſont compoſés que de deux Membres; ſavoir, des Nobles & des Députés des Villes: les Eccléſiaſtiques n'y ayant point d'entrée. Il y a auſſi un Conſeil de la Province, qui juge ſouverainement & ſans appel; il eſt compoſé d'un Chancelier, de cinq Conſeillers Ordinaires, deux Conſeillers Nobles ou Coutumiers, un Conſeiller Fiſcal, qu'on nomme Mambour du Roi, un Secretaire & un Greffier.

L'Empereur Charles-Quint avoit établi ce Conſeil, l'an 1547, à Arnhem, d'où il eſt venu à Ruremonde l'an 1580, à cauſe des révolutions dans la Religion. Mais depuis que le Roi de Pruſſe a établi un nouveau Conſeil à Gueldres, & les Etats-Généraux un autre à Venlo, la Juriſdiction du Conſeil de Ruremonde a été extrêmement reſtreinte.

Il y a eu auſſi une Chambre des Comptes, qui étoit compoſée d'un Pré-

DUCHÉ DE GUELDRES.

sident, de quelques Maîtres des Comptes & Auditeurs; mais elle fut transférée à Bruxelles en 1681, & incorporée à la Chambre des Comptes du Roi en Brabant.

CHANCELIERS DE GUELDRES.

I. Joſſe Sasbout, natif de Delft, fut nommé Chancelier par Charles-Quint l'an 1547, mais il mourut peu de temps après.

II. Adrien-Marius Nicolaï, étoit Conſeiller au grand Conſeil, lorſqu'il devint Chancelier de Gueldres, l'an 1548; il mourut l'an 1568.

III. Arnould Sasbout, fils du premier, fut quatre ans Chancelier, & devint Chef-Préſident du Conſeil-Privé, l'an 1572; puis il ſe retira à La Haye durant les troubles, où il mourut l'an 1583.

Elbert Leoninus, natif de Bommel, Docteur en Droit dans l'Univerſité de Louvain, & Conſeiller intime de Guillaume, Prince d'Orange, fut reçu Chancelier de Gueldres vers l'an 1577, par les Etats du Pays. Il ſuivit le parti des Rebelles, & mourut à Arnhem l'an 1598.

IV. Guillaume Cripius, natif de Delft, Conſeiller à Malines, devint Chancelier de Gueldres l'an 1582, & mourut l'an 1606. CHANCEL. DE GUELDRES.

V. Pierre van den Boſch, auparavant Préſident du Conſeil de Namur, mourut l'an 1614.

VI. Henri Uwens, natif de Nimegue, Conſeiller du Conſeil de Malines, décéda l'an 1622.

VII. Godefroi Gilkens, de Ruremonde, mort l'an 1625.

VIII. Jérôme de Gaule, Conſeiller au grand Conſeil & au Conſeil-Privé, fut Chancelier depuis l'an 1625, & mourut l'an 1650.

IX. Jacques Stalins, auparavant Conſeiller du Conſeil de Flandres, mort l'an 1654.

X. Joſſe van den Kerckhoven, mort en 1657.

XI. Baudouin vander Piet, Conſeiller à Malines, puis Chancelier de Gueldres, devint, vers l'an 1662, Conſeiller en Eſpagne & au Conſeil-Privé, & mourut à Bruxelles l'an 1672.

XII. Jean-Albert van de Winckel, ci-devant Conſeiller au Conſeil de Brabant, mort en 1670.

CHANCEL. DE GUELDRES.

XIII. Jacques van Gutſchoven, auparavant Conſeiller au Conſeil de Brabant, mort en 1682.

XIV. Philippe-François de Varick, Vicomte de Bruxelles, quitta ſa Charge l'an 1702, lorſque la Gueldre changea de domination ; il mourut l'an 1714.

XV. François-Gaſpar de Hempſelrode de Starckenbourg, le plus ancien Conſeiller de ce Conſeil, où il avoit préſidé pendant pluſieurs années, prêta le ſerment comme Chancelier le 23 Avril 1721, & mourut le 7 Novembre ſuivant.

XVI. Pierre de Lom, prêta ſerment le 3 Avril 1723, & mourut le 4 Mai 1724.

XVII. Herman-Jacques van den Bergh, prêta ſerment le 15 Novembre 1724, & décéda le 20 Décembre 1727.

XVIII. Albert-Bernard de Lom, de Ruremonde, prêta ſerment le 17 Avril 1728 ; il mourut le 29 Décembre 1736.

XIX. Jean-Bernard de Sweyns, de Ruremonde, Conſeiller-Fiſcal au même Conſeil, prêta le ſerment comme Chancelier, le 4 Décembre 1737 : il décéda l'an 1743, & eut pour ſucceſſeur,

XX. François-Joseph Baillet, natif de Luxembourg. CHANCEL. DE GUELDRES.

En vertu d'un Décret donné à Vienne le 2 Octobre 1737, il a été ordonné, qu'à l'avenir dans la Ville & Cour de Ruremonde, il n'y aura plus qu'un seul Corps de Justice, composé d'un Chancelier, de deux Nobles ou Coutumiers, & de sept Conseillers de Robe longue, qui représentera & le Conseil & le Magistrat, en retenant le nom & le titre de Conseil de la Province & Duché de Gueldres. *

Que le Chancelier, le plus ancien des deux Conseillers Nobles, les deux plus anciens Conseillers de Robe longue, & le Conseiller-Fiscal ou Mambour, prendront connoissance des ma-

* Les Armes de la Province de Gueldres étoient anciennement d'or à trois quintefeuilles de gueules 2, 1; mais Othon I, (d'autres disent Othon III) les changea, & prit les Armes de Nassau, que Renaud II, premier Duc, changea de nouveau pour les distinguer de celles-ci, & prit d'azur au Lion couronné d'or, armé & lampassé de gueules.

En 1544, ses Armes ont encore été changées, de sorte qu'elle porte à présent d'azur au lion couronné d'or.

DUCHÉ DE GUELDRES.

tieres attribuées précédemment au Conſeil de Gueldres, pour en juger par Arrêt; & qu'à l'égard des autres matieres, qui appartenoient ci-devant au Magiſtrat, la connoiſſance en ſera réſervée au Bourguemeſtre, au plus jeune Conſeiller Noble ou Coutumier, & aux trois plus jeunes Conſeillers de Robe longue; qu'il y aura auſſi deux Greffiers & deux Greffes ſéparés, &c.

LA VILLE DE RUREMONDE.

LA riviere de *Roer*, qui ſe jette dans la Meuſe devant cette Ville, après avoir côtoyé ſes remparts, lui a donné ce nom, auquel on ajoute le mot de *Mondt*, ou bouche, pour ſignifier l'*embouchure du Roer*. C'eſt une Ville bien peuplée, aſſez bien bâtie, & paſſablement fortifiée; elle eſt ſur les frontieres de l'Evêché de Liege & du Duché de Juliers, à trois lieues au-deſſus de Venlo, à ſix de Gueldres, à quatorze de Nimegue, & à neuf de Maeſtricht.

Cette Ville n'étoit autrefois qu'un Village, lorſqu'elle fut entourée de mu-

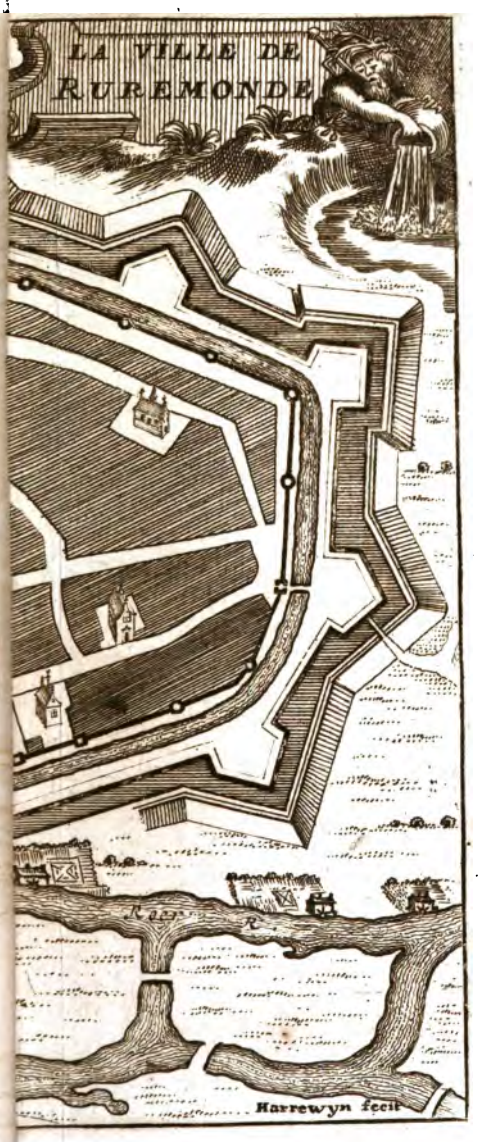
LA VILLE DE
RUREMONDE
Harrewyn fecit

illes, avec ſix Portes, par Othon, ſur- RURE-
ommé *le Boiteux*, Comte de Guel- MONDE.
es; l'Empereur Rodolphe lui donna,
n 1290, le privilege de faire battre
onnoie.

Le Pape Paul IV y a établi un Evê-
é, qui eſt Suffragant de l'Archevêché
Malines. Ce Dioceſe dépendoit au-
avant, pour la plus grande partie, de
ui de Liege, & en partie de ceux
Utrecht & de Cologne. Maintenant
comprend onze Villes, qui ſont Ru-
monde, Venlo, Gueldres, Wachten-
nck, Weert, Boxmeer & Straelen,
c Nimegue, Grave, Fauquemont &
embourg, qui ſont aux Hollandois;
re 94 Bourgs & Villages, qui ſont
agés en huit Doyennés Ruraux.

L'Egliſe Cathédrale, l'unique Paroiſſe
la Ville, dédiée à ſaint Chriſtophe,
ornée d'un clocher élevé & bâti de
ues, au ſommet duquel on voit la
ue de ce Saint. Elle ne devint pour-
t Cathédrale qu'en 1659, lorſque le
apitre y fut transféré le Jeudi-Saint,
le 24 Avril, après que l'Egliſe du
int-Eſprit, ancienne Cathédrale, ſe
t trouvée hors d'état d'être rétablie
u embellie.

RURE-MONDE.

Ce Chapitre eſt compoſé de douze Chanoines, qui n'ont pour dignités qu'un Doyen & un Ecolâtre; huit d'entr'eux ſont d'ancienne fondation. Ils avoient été autrefois au Village de Saint-Peeters-berg ou Saint-Odilienberg, à une lieue de Ruremonde, où les ſaints Wiron, Plechelme & Otger, Apôtres de la Gueldre, ont demeuré. Ce Chapitre fut transféré à Ruremonde l'an 1358, avec ſa Prévôté, qui étoit à la collation de l'Evêque d'Utrecht, & qui fut unie enſuite à l'Evêché de Ruremonde. Trois autres Prébendes ont été fondées par le Doyen Pélerin Vogelius; le douzieme Chanoine eſt le Curé de l'Egliſe Cathédrale.

Le Pape donna pour dot au nouvel Evêque, & pour augmentation des Prébendes, les revenus de la Prévôté de Meerſen, près de Maeſtricht; les Prieurés de Saint-Jérôme, Chanoines Réguliers à Ruremonde; de Sainte-Urſule, Religieuſes au Bourg de Keſſel, & de Saint-Walric, de l'Ordre de Cîteaux, entre Grave & Nimegue, avec la Prévôté de Saint-Nicolas à Altvorſt, Religieuſes de l'Ordre de Prémontré; mais ces cinq Monaſteres avoient été détruits

par les Hérétiques, du temps des troubles; & les revenus reſtants étoient ſi modiques, que l'Evêché de Ruremonde eſt le moins doté de tous ceux des Pays-Bas. RUREMONDE.

ÉVÊQUES DE RUREMONDE.

I. Guillaume Lindanus, de Dort, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, & Doyen de Notre-Dame à La Haye, fut ſacré l'an 1562 : il ne put prendre poſſeſſion que ſept ans après, à cauſe que les Rebelles occupoient Ruremonde avec tout le Dioceſe. Ce ſavant Prélat fut transféré, l'an 1588, à l'Evêché de Gand, & mourut peu de temps après.

II. Henri Cuyckius, de Culembourg, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, & Doyen de Saint-Pierre, fut ſacré l'an 1596, & mourut l'an 1609.

III. Jacques à Caſtro, d'Amſterdam, Docteur en Théologie dans la même Univerſité, fut ſacré en 1611, & mourut en 1639.

Le Roi d'Eſpagne nomma pour ſucceſſeur Charles Adriaenſſens, mort Cha-

Évêques de Ruremonde.

noine de la Cathédrale de Gand; puis Henri Calenus, Archidiacre & Vicaire-Général de Malines, dont la nomination fut révoquée à cauſe du Janſéniſme qu'il ſoutenoit : enſuite Guillaume Des Anges, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, & Préſident du College du Pape, qui mourut l'an 1648, & Pélerin Vogelius, Doyen de la Cathédrale de Ruremonde, mort en 1649; tous avant d'avoir reçu leurs Bulles de Rome.

IV. André Crueſen, de Maeſtricht, Chanoine & Archidiacre de Cambray, fut ſacré l'an 1651, & devint Archevêque de Malines l'an 1657.

V. Eugene-Albert d'Allamont, Chanoine de Saint-Lambert à Liege, fut ſacré l'an 1659; il fut auſſi Vicaire-Apoſtolique de Bois-le-Duc, rebâtit magnifiquement ſon Palais Epiſcopal, & paſſa, l'an 1666, à l'Evêché de Gand.

VI. Lancelot de Gottignies, de Bruxelles, Chanoine de Sainte-Gudule, & Vicaire-Général des Armées de Sa Majeſté, fut ſacré l'an 1671, & mourut l'an 1673.

VII. Reginald Cools, d'Anvers, Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique,

fut ſacré en 1677; il a érigé un Séminaire, où il a mis des Profeſſeurs de ſon Ordre. En 1700, il fut nommé à l'Evêché d'Anvers, où il mourut l'an 1706.

ÉVÊQUES DE RUREMONDE.

VIII. Ange d'Oignies, Comte d'Eſtrées, de Bruxelles, Religieux de l'Ordre des Capucins, & Prédicateur du Roi, fut ſacré à Bruxelles le premier Janvier 1702; il fit beaucoup de bien à ſon Evêché, & mourut à Bruxelles le 9 Avril 1722.

IX. Louis-François Sangueſſa, de Malines, Provincial des Récollets, devint Coadjuteur l'an 1720, & fut ſacré ſous le titre d'Evêque d'Utique, le 10 Août 1721, par ſon Prédéceſſeur dans ſa Cathédrale; il fut enſuite Evêque titulaire, & gouverna le Dioceſe de Ruremonde juſqu'au mois d'Août de l'an 1741, qu'il mourut, âgé de 70 ans.

Jean-Baptiſte Hony, de Bruxelles, Docteur en Droit dans l'Univerſité de Louvain, Conſeiller-Eccléſiaſtique au grand Conſeil à Malines, fut nommé à cet Evêché par Sa Majeſté la Reine d'Hongrie, au commencement de l'an 1742, mais il s'en excuſa.

Jean-Baptiſte-Louis de Caſtillon,

ÉVÊQUES DE RUREMONDE.

Prévôt de l'Egliſe de Sainte-Pharailde à Gand, obtint les Bulles pour ce même Evêché l'an 1742 ; mais dans la même année il fut nommé par Sa Majeſté à l'Evêché de Bruges.

X. Joſeph-Anſelme-François Werbrouck, Chanoine gradué, & Chantre de la Cathédrale d'Ypres, (ſa Patrie) y fut ſacré Evêque de Ruremonde le 29 Septembre 1743, par l'Evêque d'Ypres; il fit ſon entrée à Ruremonde le premier Janvier 1744, & fut transféré à l'Evêché d'Anvers l'an 1746.

XI. Jean-Antoine de Robiano, de Bruxelles, Chanoine-Pénitencier de l'Egliſe Métropolitaine de Malines, fut ſacré le 12 Juin 1746 à Cologne, par Mgr. Spinola, Archevêque de Laodicée, aſſiſté des Evêques Suffragants de Cologne & de Liege.

Outre la Cathédrale, il y a treize Couvents : l'Abbaye de Munſter, Religieuſes Nobles de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1224, par Richarde de Juliers, femme de Gerard, Comte de Gueldres. Les Jéſuites furent admis l'an 1611, pour enſeigner les Humanités : leur premiere demeure fut au Prieuré

de Saint-Jérôme; mais l'an 1665, ils le changerent pour le vieux Palais de l'Evêque. Les Récollets furent établis l'an 1229, par Gerard, Comte de Gueldres; les Urſulines vinrent, l'an 1656, de Sittart, au Duché de Juliers, où elles avoient commencé leur demeure; la Princeſſe Henriette-Chriſtine de Brunſwick-Wolfenbuttel, tante de l'Impératrice, épouſe de Charles VI, après avoir abjuré le Luthéraniſme, vint demeurer en ce Couvent, l'an 1712. Les Croiſiers y ſont depuis l'an 1422; les Sœurs Noires, avant l'an 1425; les Clariſſes, l'an 1614; les Religieuſes du tiers-Ordre de ſaint François, dites de *Godtsweert*, depuis l'an 1344. Les Religieuſes-Pénitentes, depuis l'an 1666: leur Egliſe eſt celle du Saint-Eſprit, autrefois la Cathédrale, qui a été enſuite occupée par les Calviniſtes pour leur Prêche, juſques en 1716. Les Carmélites déchauſſées, depuis l'an 1699; elles occupent l'ancienne Chambre des Comptes. Les Dominicaines, dites de *Marienwée*, reçues en Ville l'an 1530. Le Prieuré de *Mariengarde*, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin; un petit Béguinage, & un Hôpital pour les

RURE-MONDE.

RURE-MONDE.

pauvres mendiants, établi l'an 1739. Il y a auſſi une belle & riche Chartreuſe, fondée l'an 1370, par Werner, Seigneur de Swalmen. Le célebre Denis de Ryckel, plus connu ſous le nom de *Dionyſius Cartuſianus*, étoit Religieux de cette Maiſon; ſa vie exemplaire, & ſes écrits pleins de piété & d'érudition, lui ont acquis un nom immortel. Il eſt ſûr qu'il n'y a perſonne entre les Ecrivains Eccléſiaſtiques, après ſaint Auguſtin, qui ait plus écrit que lui. Il mourut Prieur de cette Chartreuſe l'an 1471; l'Evêque Cuyckius ayant ouvert ſon tombeau, trouva, l'an 1608, que les deux doigts, avec leſquels il avoit écrit tant d'excellents ouvrages, étoient encore entiers, vifs & revêtus de chair.

La Ville de Ruremonde a été autrefois gouvernée par un Bourguemeſtre, neuf Echevins, & par deux Secretaires; l'Empereur Charles VI y apporta quelques changements l'an 1737; (*voyez ci-deſſus à la page* 133.) Cette Ville eſſuya un malheur terrible le 31 Mai 1665, jour de la Ste. Trinité & de la Dédicace de la Ville, lorſqu'un incendie, cauſé par un coup de fuſil tiré

dans un toit de paille, du temps de la Proceſſion, réduiſit en cendres la plupart des maiſons, des Egliſes & des Couvents, avec le Palais Epiſcopal. RUREMONDE.

Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois, tant par les Eſpagnols que par les Hollandois. Le Prince d'Orange la prit d'aſſaut le 4 Août 1572, & ſes troupes y maſſacrerent cruellement douze Religieux Chartreux, avec Paul Waelwyck, Prêtre, Chapelain de l'Evêque Lindanus; pillerent les Egliſes & tous les meubles, avec la belle Bibliotheque de l'Evêque. Les Etats l'ayant abandonnée quelque temps après, les Eſpagnols y mirent garniſon Allemande, ſous le Comte de Polweiller. Enſuite elle fut aſſiégée & fort preſſée l'an 1577, par les Hollandois, ſous le Comte de Hohenlo; mais ils furent obligés de lever le ſiege à l'approche des Eſpagnols, commandés par le Comte de Berlaimont.

Les Etats-Généraux s'en rendirent maîtres après quatre jours d'attaque, l'an 1632; le Comte Erneſt-Caſimir de Naſſau, Stadthouder de Friſe, fut tué à ce ſiege; il n'y avoit que 300 hommes dans la Ville. Le Prince Cardinal Infant, commandant l'armée Eſpagno-

RURE-MONDE.

le, la reprit, & y fit ſon entrée le 3 Septembre 1637. Enfin, un détachement de l'armée des Alliés, commandé par le Prince de Naſſau-Saarbruck, s'en rendit maître le 2 Octobre 1702. Le Prince de Hornes, Gouverneur pour le Roi Philippe V, en ſortit deux jours après avec ſa garniſon Eſpagnole & Françoiſe, & quatre pieces de canon, qu'on conduiſit à Louvain.

Les Hollandois en ſont reſtés maîtres juſqu'au 18 Février 1716, qu'ils la remirent, en vertu du Traité des Barrieres, aux Troupes de S. M. Imp., & le Magiſtrat prêta le ſerment de fidélité le 6 Mars, entre les mains du Comte de Maldeghem. Depuis la Paix d'Utrecht, le Quartier de Ruremonde a été tellement démembré, qu'il ne comprend maintenant que ſix Villages.

Il y a près de cette Ville un beau Prieuré de Chanoines Réguliers, dit de Sainte-Eliſabeth, lequel fut fondé dès l'an 1240, par Thierry, Seigneur de Hoorn & d'Altena, premiérement pour des Bénédictins, tirés du Monaſtere du Val de Choux, en Bourgogne. L'an 1434, des Chanoines de la Congrégation de Windesheim, ſous la Regle de

ſaint

saint Augustin, prirent possession de ce Prieuré. *

LA VILLE DE GUELDRES.

LA Province de Gueldres a reçu son nom de cette Ville, laquelle est située avantageusement entre de grands marais, sur la riviere de Niers; ses eaux y rempliſſent des doubles fossés, qui sont grands & larges, avec plusieurs bastions; ce qui la rend si forte, que l'on s'imaginoit qu'elle ne pouvoit être prise que par famine. On y voit un Château qui servoit autrefois de résidence aux Souverains du Pays de Gueldres: il a été bâti par Wichard de Pont, son premier Seigneur.

Gueldres est presqu'au milieu, entre Rhinberg & Venlo, dont elle est éloignée de quatre lieues. Elle dépendoit autrefois de l'Archevêché de Cologne, elle est maintenant de l'Evêché de Ru-

* La Ville de Ruremonde porte coupé, le chef d'azur au lion d'or lampassé de gueules; la pointe d'argent à la fleur de gueules.

GUELDRES.

remonde. Il y a des Capucins, qui y vinrent en 1619; des Carmes, qui ſont Curés de la Paroiſſe dédiée à ſainte Marie-Madelaine, & qui enſeignent les Humanités; des Chanoineſſes Régulieres de l'Ordre de ſaint Auguſtin, dit *Nazareth;* des Carmélites & des Sœurs-Griſes. Les Patrons de la Ville ſont SS. Galenus & Valenus, Martyrs de la Légion Thébéene.

L'an 1587, le Colonel Patron, Ecoſſois, Gouverneur de Gueldres en l'abſence du Colonel Schenck, la vendit pour 36000 florins au Seigneur de Hautepenne, pour le Roi d'Eſpagne, quoiqu'elle fût pourvue de toute ſorte de munitions. Les Hollandois l'aſſiégerent trois fois inutilement en 1638, en 1639 & en 1640; au premier ſiege, ils y furent battus par l'armée du Cardinal-Infant, qui leur tua beaucoup de monde, & leur prit ſix pieces de canon.

Les Pruſſiens, commandés par le Général Comte de Lottum, la prirent le 21 Décembre 1702, après un blocus de dix-huit mois, & un bombardement de quinze jours.

Par la Paix, ſignée à Utrecht le 11 Avril 1713, entre les Rois de France

& de Pruſſe, cette Ville fut cédée en pleine Souveraineté à Sa Majeſté Pruſſienne, avec le Pays de Keſſel & le Bailliage de Krieckenbeeck, qui lui avoient été autrefois annexés par Renaud I, Duc de Gueldres. Sa Majeſté Pruſſienne avoit cédé à Louis XIV, Roi de France, tous les droits qu'il avoit ſur la Principauté d'Orange, (ſituée en France,) comme héritier de Guillaume III, Roi d'Angleterre; & il fut arrêté, réciproquement, que le Roi de Pruſſe donneroit à l'avenir le nom de Principauté d'Orange à la Ville de Gueldres & à ſes annexes. Ce Prince y établit un Conſeil de ſept Conſeillers, pour juger des Cauſes du Pays qui eſt ſous ſa domination dans la Gueldre. GUELDRES.

Le 18 Juillet 1735, il s'y éleva un furieux orage, & la foudre tomba vers les ſix heures du matin, ſur une des portes où étoit le plus grand magaſin à poudres; ce qui cauſa un ſi terrible fracas, que la plupart des Couvents & maiſons en furent ébranlés, & que le dommage y fut plus grand que celui du bombardement pendant le ſiege précédent.

Le Bourg de Straelen eſt aux envi-

GUEL-DRES.

rons de Gueldres, auprès duquel il y a un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin, dit *Straelen in t'Sant*, fondé premiérement au Village d'Osterom, vers l'an 1450.

LE BOURG DE KEVELAER.

A Deux lieues de Gueldres, aux frontieres du Pays de Cleves, on voit le Bourg de Kevelaer, qui est maintenant du Domaine du Roi de Prusse. Ce n'étoit autrefois qu'un chétif Village, qui devint renommé par la quantité de miracles que Dieu y a opérés à l'honneur de sa sainte Mere, dont l'Image miraculeuse y est en grande vénération.

Les Prêtres de l'Oratoire ont eu le soin de la Chapelle où est cette Image, depuis l'an 1646 : ils y ont une belle maison, où ils gardent les ornements & riches présents que plusieurs Princes Souverains & autres y ont offerts à l'honneur de la sainte Vierge; & ils y sont aussi les Curés de la Paroisse, par donation de Fréderic-Guillaume II, Roi de Prusse. Ce Prince, quoique Protestant, étant

venu plusieurs fois à Kevelaer, y témoigna ses respects envers la Mere de Dieu, & prit ce lieu sous sa protection. KEVELAER.

LA VILLE DE VENLO.

SOn nom vient des mots Flamands, *Veen* & *Loo*, qui signifient une prairie basse. Ce n'étoit qu'un Bourg avant l'an 1343; Renaud II, Duc de Gueldres, lui donna les titres & privileges de Ville, & la fit fortifier. Elle est située sur le confluent de la Meuse, & de la petite riviere de Haven.

Il n'y a que la seule Paroisse de Saint-Jean, desservie par les Religieux de l'Abbaye d'Everbode; & les Couvents des Récollets, admis l'an 1610; des Religieuses Annonciades, depuis l'an 1614; celles de l'Ordre de saint Augustin, autrefois Béguines; & un Prieuré de Croisiers, qui y enseignent les Humanités.

Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur Charles-Quint, fut contrainte d'en lever le siege l'an 1511, par la vigoureuse résistance que firent les Bourgeois & leurs femmes même,

VENLO. pendant quatorze ſemaines, leur Gouverneur, le Comte de Swartzenbourg, tenant le parti de Charles d'Egmont, Duc de Gueldres. Venlo ne ſe rendit depuis à l'Empereur qu'à des conditions honorables, par un Traité conclu pour toute la Gueldre, l'an 1543.

Ceux de Venlo ſouſcrivirent à l'Union d'Utrecht l'an 1579, & reçurent garniſon des Etats-Généraux, contre le ſentiment des autres Gueldrois. Le Prince de Parme la prit par accord l'an 1586, & il y laiſſa une garniſon compoſée d'Italiens & d'Allemands; mais les Bourgeois ne pouvant ſouffrir les Italiens, ils firent un complot pour les chaſſer; ce qui ayant été exécuté, ils en chaſſèrent auſſi les Allemands. Ils maintinrent néanmoins la Ville ſous l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne, particuliérement en 1597, contre les Troupes de Maurice, Prince d'Orange, qui manquerent de la ſurprendre par quelques barques remplies de Soldats, qu'ils y firent entrer de nuit; mais ils y furent repouſſés avec grande perte. Ils s'en rendirent enfin maîtres en 1632, & la retinrent juſqu'au 25 Août 1637, lorſqu'elle fut repriſe par le Cardinal-In-

sant. Le Comte de Brederode y commandoit une garnison de mille Hollandois; mais il se défendit si mal, que les Etats le condamnerent à perdre la tête. Le Marquis de Lede, Gouverneur de la Province, y fit construire ensuite, l'an 1641, le Fort Saint-Michel, de l'autre côté de la Meuse, pour en rendre l'attaque plus difficile. VENLO.

En 1627, les Espagnols, pour ôter aux Hollandois leur commerce avec l'Allemagne par le Rhin & la Meuse, s'efforcerent de faire un Canal, qui auroit joint le Rhin à la Meuse. Il commençoit au-dessous de Rhinberg, dans l'Electorat de Cologne, passoit à l'Abbaye de Campen, à Bruggen, au Pays de Juliers, ensuite à Gueldres; puis ayant coupé la riviere de Niers, il se rendoit dans la Meuse à Venlo; sa longueur étoit d'environ huit lieues. On le nomma *le nouveau Rhin*, ou *la Fosse Eugénienne*, à cause que l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie l'avoit fait commencer le 21 Septembre, par le Comte Henri de Berg, Gouverneur de la Gueldre, & par le Marquis de St. Angelo, premier Ingénieur; mais cet ouvrage fut interrompu la même année, & à présent on ne voit plus que des restes

VENLO. d'un Canal qu'on avoit commencé avec tant de dépenſe.

On fit, vers l'an 1588, dans cette Ville, le premier eſſai des bombes : un habitant de Venlo les avoit inventées pour faire un feu d'artifice ; invention funeſte à l'inventeur même, puiſque par cette épreuve le feu ſe communiqua à pluſieurs maiſons dans cette Place, qui en furent conſumées ; & encore plus funeſte, durant nos jours, à tant de belles Villes. Le Prince de Parme les mit en uſage au ſiege de Wachtendonck, qu'il forma peu de temps après.

Venlo fut aſſiégée en 1702, par l'armée des Alliés : le Comte de Warroz en étoit Gouverneur, & le Prince de Naſſau-Saarbruck commandoit le ſiege. Le Fort Saint-Michel fut emporté l'épée à la main le 18 Septembre, & la plupart des François y furent aſſommés. La Ville capitula le 23, & la garniſon ſortit par la breche le 26 ſuivant, & fut conduite à Anvers, au nombre de 1160 hommes.

L'an 1715, les Etats-Généraux obtinrent de S. M. Imp., par le Traité des Barrieres, conclu à Anvers le 15 Novembre, la propriété de la Ville de Ven-

lo, & des Fortereſſes de Saint-Michel & de Stevenſweert, deſquelles ils ont augmenté conſidérablement les fortifications. VENLO.

En 1717, ils ont fait bâtir une Egliſe à Venlo pour les Réformés, dont il y en avoit déja quelques-uns parmi les Bourgeois. Ils y établirent auſſi, dans la même année, un Conſeil, compoſé d'un Préſident, qui fut François-Adam Van Aefferden; de quatre Conſeillers, d'un Procureur-Général & d'un Greffier, pour juger des Cauſes de leur département, dans ce Quartier de la Gueldre.

Venlo ſe glorifie d'avoir donné naiſſance à Hubert Goltzius, qui étoit fort ſavant dans les Antiquités Romaines & Grecques, & à Erice Puteanus, Hiſtoriographe de l'Univerſité de Louvain, éleve & ſucceſſeur du fameux Juſte-Lipſe. *

* Venlo porte d'azur à l'ancre ſans trabe d'or, ſurmontée d'un lion naiſſant de même, lampaſſé de gueules, la queue fourchue & paſſée en ſautoir.

LA FORTERESSE DE STEVENSWEERT.

L'Iſle de Stevenſweert, environnée de la Meuſe, eſt ſituée aux confins des Pays de Juliers & de Liege, à une lieue de Maſeyck & de Thoren, & à deux de Ruremonde. Le Marquis d'Aytone, Gouverneur des Pays-Bas, après la mort de l'Infante Iſabelle, fit conſtruire, l'an 1633, dans cette Iſle, une Fortereſſe à ſept baſtions; & il y fit faire, pour traverſer le commerce des Hollandois ſur la Meuſe, un pont de bateaux, dont la tête eſt fortifiée de l'autre côté par une demi-lune.

Ce n'étoit autrefois qu'un Château, que Henri, Comte de Berg, vendit au Roi d'Eſpagne; la même Seigneurie, avec pluſieurs beaux Villages qui en dépendent, a appartenu enſuite au Comte de Styrum.

Les Alliés aſſiégerent Stevenſweert vers la fin de Septembre 1702; le Comte de Noyelles, Général Hollandois, commandoit au ſiege, & le Gouverneur Eſ-

pagnol la rendit le 2 Octobre : la garnison fut conduite, avec deux pieces de canon, à Namur. Ce Fort fut cédé en propriété aux Etats-Généraux par l'Empereur Charles VI, en vertu du Traité des Barrieres, en 1715. STEVENSWEERT.

LA VILLE DE WEERT.

LE Prince de Chimay est Seigneur de cette petite Ville, qui comprend aussi les belles Terres de Nederweert & Wissem. Ses ancêtres l'ont héritée d'Ernest-Dominique, Prince de Chimay, qui mourut à Pampelune en 1686, étant Viceroi de Navarre. C'est la Capitale du Pays nommé le *Peelland;* elle est à quatre lieues de Ruremonde. On y tire quantité de tourbes. Il y avoit autrefois un Château environné de larges fossés; mais les guerres l'ont presque ruiné, particuliérement en 1702, lorsque Weert a été assiégé par les Alliés, sous le Prince de Hesse-Cassel.

L'Eglise Paroissiale est dédiée à saint Martin, sous le Patronat du Chapitre de Saint-Servais à Maestricht. On y voit

WEERT. le tombeau du Comte de Hornes, décapité à Bruxelles l'an 1568, par ordre du Duc d'Albe. Il y a auſſi un Prieuré de Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, qui furent fondés en 1419, près d'Eyndhove, en la Mairie de Bois-le-Duc, par Jean, Seigneur de Schoonvorſt : la Mairie eſt échue aux Hollandois.

Le Couvent de Récollets fut fondé l'an 1461, par Jacques, Comte de Hornes, Seigneur de Weert, qui leur céda ſon vieux Château, pour en faire leur Cloître. Il y prit lui-même l'habit religieux, & il chanta l'Evangile, lorſque ſon fils, Jean de Hornes, Evêque de Liege, célébra ſa premiere Meſſe dans l'Egliſe de Saint-Lambert à Liege. Il mourut l'an 1434, & fut inhumé dans l'Egliſe de ces Peres.

Le Couvent des Religieuſes Pénitentes. Ce dernier a été fondé par Jean de Weert, natif de cette Ville, qui, quoique d'une baſſe naiſſance, mérita, par ſa valeur, de commander les armées de l'Empereur. Il commença ſa fortune d'une maniere aſſez extraordinaire ; car apprenant le métier de Cordonnier, & ayant été battu par ſon maître, il prit,

par dépit, ſervice parmi les Troupes Allemandes, qui paſſoient à Weert. Il s'acquitta ſi bien de ſon devoir, particuliérement en Hongrie, qu'ayant paſſé par tous les degrés militaires, il devint Viceroi de Boheme, & Commandant de Prague, où il mourut vers l'an 1655. WEERT.

La Prévôté de Keyſersboſch, du Dioceſe de Liege, eſt ſituée au Comté de Horn, aſſez près de Weert; c'eſt un très-beau Monaſtere de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, fondé l'an 1135, ſous la direction de l'Abbé d'Everbode.

LA VILLE D'ERCKELENS.

QUoique cette petite Ville ſoit enclavée dans le Duché de Juliers, elle a toujours été du Duché de Gueldres & du Quartier de Ruremonde. Pluſieurs Géographes ſoutiennent qu'elle eſt l'ancienne Ville nommée *Herculis Caſtra.* Son territoire eſt aſſez étendu; on le nomme *de Voogdye van Erckelens.*

Après avoir appartenu au Chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, elle

ERCKELENS.

est venue à des Seigneurs fort illustres, alliés aux anciens Comtes de Gueldres. On y voit encore leur ancien Château. Il y a un Couvent de Récollets & un Hôpital. Les Troupes de l'Electeur Palatin s'y mirent en garnison l'an 1712, & elle est restée ensuite à ce Prince. En 1713 & 1720, elle a été presqu'entiérement brûlée.

On voit près d'Erckelens l'ancienne & belle Abbaye de Gladbach, dédiée à saint Vit, située au Duché de Juliers, & dans le Diocese de Cologne. Elle est de Bénédictins, qui y conservent entr'autres un beau Reliquaire, avec le Chef de saint Laurent. Le Roi Philippe II ayant fait bâtir le célebre Monastere de l'Escurial en Espagne, à l'honneur de ce Martyr, fit tout son possible auprès des Moines de Gladbach, pour obtenir ces Reliques, y employant même l'autorité du Pape & les plus belles promesses, sans y avoir pu réussir, non plus que l'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle, après des poursuites qui ont duré près de soixante ans.

LA VILLE DE WACHTENDONCK.

LA principale force de cette petite Place, qui eſt ſituée à deux lieues de Gueldres, conſiſte dans les marais qui l'environnent, & dans les eaux de la riviere de Niers, qui rempliſſent ſes foſſés. Elle a donné le nom à l'illuſtre & ancienne Famille des Comtes de Wachtendonck, qui ſubſiſte encore en Allemagne, & dont il y a eu autrefois un Archevêque de Malines.

Les Hollandois l'ayant occupée au commencement des troubles, le Comte de Mansfeld l'aſſiégea l'an 1588, avec un détachement de l'armée Eſpagnole, & la battit furieuſement à coups de canon & de bombes, dont on ſe ſervit aux Pays-Bas pour la premiere fois à ce ſiege. Les Aſſiégés ſe défendirent avec tant de vigueur, quoique la Place fût réduite en un monceau de pierres, que les Aſſiégeants auroient été obligés de ſe retirer après un ſiege de trois mois, ſi le Gouverneur, Colonel Chircourt, n'eût

WACHTENDONCK

rendu la Place au Comte de Mansfeld, lorſqu'elle étoit ſur le point d'être ſecourue.

L'an 1600, Louis, Comte de Naſſau, reprit le Château de Wachtendonck, à la faveur des glaces, dans le temps qu'il n'y avoit que trente hommes de garniſon; la principale défenſe s'y fit par la Servante du Gouverneur, laquelle tua elle ſeule cinq Soldats qui montoient à l'eſcalade.

L'an 1603, Henri, Comte de Berg, s'en rendit maître par ſtratagême; mais ſes gens furent contraints de la rendre peu de temps après, faute de vivres. Le Comte de Buquoy, Général des Troupes d'Eſpagne, la reprit l'an 1625.

Il y a un Couvent de Sœurs du Tiers-Ordre de ſaint François, dit la Vallée de Joſaphat; il fut malheureuſement brûlé le 14 Août 1708, avec l'Egliſe, & la plupart des maiſons de la Ville. *

* Les Armes de Wachtendonck ſont d'or, au château ſurmonté d'une fleur de lis de gueules.

LE

LE COMTÉ
DE NAMUR.

CETTE Province n'a que douze lieues de longueur, & dix de largeur; elle a pour bornes, au Septentrion, le Brabant, dont elle eſt ſéparée par la haute chauſſée, qui eſt un reſte des anciens chemins de l'Empire Romain, venant de Bavay, & conduiſant vers Tongres; au Couchant, elle a le Hainaut; au Levant, la Hasbaye & le Condroz, Terres du Pays de Liege; & au Midi, le Pays entre Sambre & Meuſe. Son territoire eſt montagneux & inégal, arroſé des rivieres de la Meuſe, de la Sambre & de la Mehagne. Il eſt rempli de forêts & de gibier, ſur-tout dans ſa partie méridionale, où eſt le bois de Marlagne. Il renferme quantité de mines de fer & de plomb, des

COMTÉ DE NAMUR.

carrieres de toute ſorte de marbre, des foſſes d'où l'on tire des pierres blanches & bleues, des ardoiſes, de la *houille* ou charbon de terre, pluſieurs forges, verreries, &c. C'eſt en quoi conſiſte le principal commerce & les richeſſes du Pays. On y admire l'induſtrie des habitants qui travaillent aux mines & aux carrieres, & les machines dont ils ſe ſervent pour faire écouler les eaux; nommément celle qui ſert à tirer le plomb, qu'on fait mouvoir par la ſeule fumée; c'eſt une invention nouvelle d'un Anglois.

Le Namurois contient les Villes de Namur, ſa Capitale; Charleroi, Charlemont, Marienbourg, Bouvigne & Walcourt, & environ 180 Bourgs ou Villages. On le diviſe en ſept Bailliages, de Namur, Waſſeige, Feix, Fleurus, Bouvigne, Sanſon & de Poilvache.

Les habitants ſont ceux que Jules-Céſar, dans ſes Commentaires, appelle *Pleumoſiens :* ils dépendoient autrefois des Advatiques, Peuples de Tongres. Les Auteurs des Antiquités Belgiques donnent une ſuite chronologique des Marquis & Comtes de Namur, laquelle ils font monter juſqu'à l'année 276; mais

comme elle eſt trop remplie de fables, nous rapporterons celle qui eſt la mieux fondée. On ignore le temps auquel le Namurois fut érigé de Marquiſat en Comté; on trouve même pluſieurs de ceux qui l'ont poſſédé autrefois, indifféremment nommés Comtes ou Marquis de Namur.

COMTÉ DE NAMUR.

COMTES DE NAMUR.

I. Naymo, Duc de Baviere, obtint de l'Empereur Charlemagne le Château avec le Marquiſat de Namur; il mourut en 812.

II. Thierry, dit *le Magnanime*, mort vers l'an 820.

III. Amaulry, neveu de Thierry, mort en 842.

IV. Gerard, mort vers l'an 899.

V. Berenger, dit *le Fidele*, mort en 940.

VI. Robert, mort en 962.

VII. Albert I, dit *l'Heureux*, mort vers l'an 998; il avoit épouſé Ermengarde, fille de Charles, Duc de Lorraine.

VIII. Rotbode, dit *le Perfide*, fils d'Albert, mort en 1016.

COMTES DE NAMUR.

IX. Albert II épouſa Regulinde, fille de Gothilon, Duc de Lorraine, de laquelle il eut Albert III; il fut tué dans une bataille en 1067.

X. Albert III, dit *le Pacifique*, mort en 1102; il a eu de ſa femme Itte, veuve de Fréderic de Luxembourg, Duc de la baſſe Lorraine, quatre fils & une fille. Godefroi, ſon fils, lui ſuccéda, & Fréderic fut Evêque de Liege.

XI. Godefroi épouſa en premieres noces, Sybille, fille du Comte de Porcean, de laquelle il eut deux filles; & en ſecondes, Ermenſone, Comteſſe de Luxembourg, qui lui porta en dot cette Province, avec celle de Limbourg, & le fit pere de Henri & d'Adélaïde. Henri, ſurnommé *l'Aveugle*, eut le Comté de Luxembourg, & Adélaïde épouſa Baudouin, Comte de Hainaut, & lui porta en dot le Comté de Namur. Ils ſont enterrés à l'Abbaye de Floreffe, qu'ils ont fondée pour des Religieux de l'Ordre de Prémontré.

XII. Baudouin, dit *le Bâtiſſeur*, Comte de Hainaut, eut d'Adélaïde, ſon épouſe, quatre fils & trois filles, & mourut en 1170.

XIII. Baudouin, ſurnommé *le Cou-*

rageux, fut Comte de Flandres, de Hainaut & de Namur; il épousa, en 1169, Marguerite d'Alsace, Comtesse de Flandres, de laquelle il eut Baudouin, Empereur de Constantinople, Comte de Flandres & de Hainaut, & Philippe, Comte de Namur. Baudouin mourut en 1195, un an après son épouse. COMTES DE NAMUR.

XIV. Philippe, surnommé *le Noble*, épousa Marie de France, fille du Roi Philippe-Auguste, de laquelle il n'eut point d'enfants; il mourut en 1212, & fut enterré dans l'Eglise de Saint-Aubin à Namur.

XV. Jolande, sœur de Philippe *le Noble*, lui succéda; elle avoit épousé Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, qui prit aussi le titre de Marquis de Namur. En 1216, il fut élu Empereur de Constantinople, & couronné deux ans après à Rome, avec sa femme, par le Pape Honoré III; mais à son arrivée dans la Terre-Sainte, il y fut arrêté par Théodore Lascaris, Empereur des Grecs, & finit misérablement ses jours dans une prison. *

* L'Empereur Pierre de Courtenay laissa quatre fils, desquels Robert de Courtenay fut Em-

COMTES DE NAMUR.

XVI. Walerand II, Duc de Limbourg, qui avoit épouſé, en 1214, Ermenſonne de Luxembourg, fille du Duc Henri *l'Aveugle*, fils de Godefroi, Comte de Namur, ſe mit en poſſeſſion du Namurois, pendant l'abſence de Iolande, & au préjudice de ſes enfants. Leurs différends furent enfin ajuſtés par un Traité conclu à Dinant en 1222, en vertu duquel le Duc de Limbourg reſta ſeul poſſeſſeur du Comté de Namur. Walerand mourut en 1244.

XVII. Henri, ſurnommé *le Grand* ou *le Blondel*, Comte de Luxembourg, de Namur, &c. épouſa, l'an 1240, Marguerite de Barr, dont il eut Iſabelle, qu'il maria à Guy de Dampierre, Comte de Flandres, auquel il céda auſſi le Comté de Namur, l'an 1261.

XVIII. Guy de Dampierre, Comte

---

pereur de Conſtantinople après ſon pere, il mourut en 1229. Baudouin II, ſucceſſeur de ſon frere, & le dernier Empereur des Latins, perdit la Ville de Conſtantinople l'an 1261; Philippe, ſurnommé *à la levre*, fut tué au ſiege d'Avignon, l'an 1226; & Henri prit auſſi le titre de Marquis de Namur, après la mort de ſon frere Philippe, quoique ni l'un ni l'autre n'en ait jamais poſſédé la Souveraineté.

de Flandres, de Namur, &c. laiſſa d'Iſabelle de Namur, quatre fils & ſept filles, dont Jean, qui étoit l'ainé, lui ſuccéda dans le Comté de Namur. Il mourut en 1305, & fut enterré à l'Abbaye de Flines, près de Douay.

COMTES DE NAMUR.

XIX. Jean, Comte de Namur, Seigneur de l'Écluſe, épouſa en premieres noces, Marguerite de Bourbon, fille de Robert de France, laquelle mourut ſans enfants, en 1309. En 1313, il prit une ſeconde alliance avec Marie, fille de Philippe d'Artois, Seigneur de Conches, &c. dont il eut Jean II, ſept autres fils & une fille; il mourut en 1330, & fut enterré aux Cordeliers à Paris.

XX. Jean II, Comte de Namur, mourut ſans poſtérité, en 1335.

XXI. Guy II, dit *l'Affable*, ſuccéda à Jean II, ſon frere; mais il mourut pareillement ſans lignée, en 1336.

XXII. Guillaume I, dit *le Riche*, frere des précédents, épouſa en premieres noces, Jeanne de Hainaut, Comteſſe de Soiſſons, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il ſe remaria, en 1352, avec Catherine de Savoie, de laquelle il eut trois enfants, Guillaume II & Jean III, qui lui ſuccéderent, & Marie de Namur,

COMTES DE NAMUR.

qui épouſa Pierre Breban, Grand-Amiral de France. Le Comte Guillaume mourut en 1391, & fut enterré aux Récollets de Namur.

XXIII. Guillaume II, Seigneur de Béthune & de Montaigle, ſe maria premiérement à Marie de Barr, & puis à Jeanne de Harcourt; mais il mourut ſans enfants en 1418, & fut enterré près de ſon pere.

XXIV. Jean III, Seigneur de Bailleul & de Pétegem, ſuccéda à ſon frere, & mourut pareillement ſans poſtérité, en 1429. Son corps fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Aubin à Namur. Il inſtitua ſon héritier univerſel, Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, auquel il avoit cédé auparavant le Comté de Namur, avec pluſieurs autres Terres en Flandres, moyennant 13200 écus d'or. *

Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, ayant obtenu, le 22 Janvier 1712, la Souveraineté des Pays-Bas, par la ceſſion de Philippe V, fut inau-

* On pourra voir ſa ſucceſſion parmi les Ducs de Brabant, *Tome I, page* 19 & 169.

guré en perſonne, le 17 Mai ſuivant, Comte de Namur, dans la Ville Capitale; mais ce Prince renonça, l'an 1714, à toutes ſes prétentions ſur ce Comté. COMTÉ DE NAMUR.

Charles VI, Empereur & Roi d'Eſpagne, &c. fut inauguré le 18 Octobre 1717. Le Comte de Lannoy de Clairvaux, Adminiſtrateur de la Province, reçut l'hommage au nom de Sa Majeſté.

On doit dire à la louange des Namurois, que dans les grandes révolutions du XVIe. ſiecle, Namur & Luxembourg ont été les deux ſeules Provinces qui reſterent fidelles au Roi d'Eſpagne, leur Souverain.

Les Etats y ſont compoſés de trois Membres; ſavoir, du Clergé, de la Nobleſſe, & des Députés des Villes. L'Evêque de Namur eſt le Chef de l'Etat Eccléſiaſtique; puis il y a ſept Abbés: Wauſort, de l'Ordre de ſaint Benoît; Floreffe, de l'Ordre de Prémontré; Grandpré, Moulins, Jardinet & Boneffe, de l'Ordre de Cîteaux; & Jeronſart, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, outre les Prévôts des Chapitres de Sclayn & de Walcourt.

Le ſecond Membre de l'Etat eſt la Nobleſſe, qui y eſt très-nombreuſe; le

COMTÉ DE NAMUR.

Gouverneur de la Province en eſt le Chef.

Le troiſieme Membre c'eſt le Magiſtrat de Namur, & les Députés des Villes de Bouvigne, de Walcourt & de Fleurus. Tout l'Etat ne s'aſſemble, que lorſque le Souverain l'ordonne ; mais chaque Membre choiſit ſes Députés ordinaires, qui s'aſſemblent à Namur.

Il y a dans le Namurois douze anciennes Pairies ou Fiefs, qui relevent du Château de Namur; ſavoir, 1°. le Ban de Syes, qui appartient maintenant au Seigneur de Spontin; 2°. la Seigneurie de Bailleul, au Prince de Ligne; 3°. le Fief d'Oudenarde; 4°. le Fief d'Obay, à l'Abbé de Floreffe; 5°. celui d'Avelois, en partie à l'Abbé de Floreffe, & partie au Baron de Rooſe & de Leeuw; 6°. Ham-ſur-Sambre, au Baron de Rooſe; 7°. Faulx, ci-devant au Seigneur de Coſwarem : cette Pairie eſt éteinte; 8°. la Terre de Bouſſu, en Hainaut, au Prince de Chimay; 9°. Zétrude & Lumay, au Comte de Berghes & d'Olhain; 10°. le Fief de Wanghes; 11°. le Fief de Bergiliers, au Baron de Cortembach; 12°. la Pairie de Poilvache, qui eſt éteinte depuis qu'elle eſt au Souverain.

Depuis l'avénement de l'Empereur Charles VI à la Souveraineté du Comté de Namur, il y a eu les Gouverneurs ou Grands-Baillis ſuivants de cette Province. COMTÉ DE NAMUR.

GOUVERNEURS DE NAMUR.

I. Adrien-Gerard, Comte de Lannoy de Clairvaux, Conſeiller du Conſeil d'Etat, avoit été nommé Adminiſtrateur dès l'an 1714, par S. M. Imp. Il mourut le 22 Décembre 1730.

II. Conrard-Albert-Charles, Duc d'Urſel, Baron d'Hoboken, Comte de Grobbendonck, &c. lui ſuccéda en 1731, & mourut le 3 Mai 1738.

III. Charles-Emmanuël-Joſeph, Prince de Gavre, Marquis d'Aiſeau, Chambellan de S. M. Imp. & Cath., fut nommé Gouverneur & Grand-Bailli, le 30 Août 1739, & fit ſon entrée le 8 Octobre.

Sous les anciens Comtes, toutes les Cauſes de cette Province étoient jugées par les Pairs du Namurois; mais l'an 1509, l'Empereur Maximilien & ſon petit-fils Charles, y établirent un Con-

Comté de Namur.

seil, composé du Grand-Bailli & de dix Conseillers, entre lesquels il y en avoit quatre Ecclésiastiques. En 1551, Marie, Reine de Hongrie, sœur de l'Empereur Charles-Quint, & Gouvernante des Pays-Bas, le réduisit à un Président & quatre Conseillers séculiers, qui sont maintenant au nombre de six, y compris le Procureur-Général. On va, par appel, au grand Conseil à Malines.

Présidents du Conseil Provincial de Namur.

I. Jean le Rousſel, l'an 1509, auparavant Conseiller au grand Conseil, mourut l'an 1522.

II. Jean Jonglet, Seigneur des Marets; il mourut l'an 1540, étant Conseiller du Conseil-Privé.

III. Hercule de Dinant.

IV. Thierry l'Arbalestrier.

V. Louis Martigny, Conseiller au grand Conseil, ensuite Président du Conseil de Namur en 1547, & l'année suivante de celui d'Artois.

VI. Jacques Muissart, Conseiller au grand Conseil à Malines, succéda l'an 1548.

PRÉSID. DE NAMUR.

VII. François Fruitier.
VIII. Philippe le Cocq.
IX. Guillaume de Maſnuy.

X. Pierre vanden Boſch, devint, l'an 1610, Chancelier de Gueldres, & mourut l'an 1614.

XI. Jean Prooſt, auparavant Conſeiller au grand Conſeil à Malines, ſuccéda l'an 1611, & mourut en 1619.

XII. Zegre Coulez, devint, en 1628, Préſident du grand Conſeil à Malines, où il avoit été autrefois Conſeiller, & y mourut l'an 1638.

XIII. Jean Gerlais, auparavant Conſeiller à Malines, mort le 10 Novembre 1632.

XIV. Jean-Baptiſte Polchet, auparavant Conſeiller à Namur & à Malines, mourut l'an 1650.

XV. Pierre de Cortil, Conſeiller à Namur, décéda le 27 Juin 1673.

XVI. François Floriet, mort en 1678.
XVII. Jean Droſmel.
XVIII. Nicolas Cuvelier.
XIX. Robert Henrart.
XX. Nicolas-Philippe de Weſpin.

XXI. Nicolas Cuvelier, fils du Préſident ſuſnommé, mort en 1717.

XXII. François-Joſeph de Lambillon.

PRÉSID. DE NAMUR.

XXIII. Thomas Maloteau, Conſeiller de ce Conſeil, fut nommé à cette Préſidence par le Roi Louis XV, l'an 1747; mais il fut dépoſé de cette Charge par S. M. la Reine d'Hongrie.

XXIII. Juſte de Bervoet, de Furnes, jadis Conſeiller du grand Conſeil à Malines, enſuite de ceux d'Etat & des Finances, fut déclaré Préſident du Conſeil de Namur par S. M. I. & R., le 15 Octobre 1749.

LA VILLE DE NAMUR.

CEtte Ville eſt ſituée au confluent de la Sambre & de la Meuſe, entre deux montagnes. Elle eſt défendue par un Château très-fort, qui a été bâti longtemps avant la Ville. Ce Château renferme, avec ſes fortifications, autant d'étendue que la Ville même : il eſt diviſé en trois parties, dont l'une eſt *le vieux Château ;* on y voit une Egliſe dédiée à ſaint Pierre, autrefois Collégiale pour douze Chanoines, avec un Couſtre ou Prévôt, dont les Prébendes furent transférées, l'an 1560, dans la

Echelle de 150 Toises

0 10 30 50 100 150

Carrewyn

B

G

H

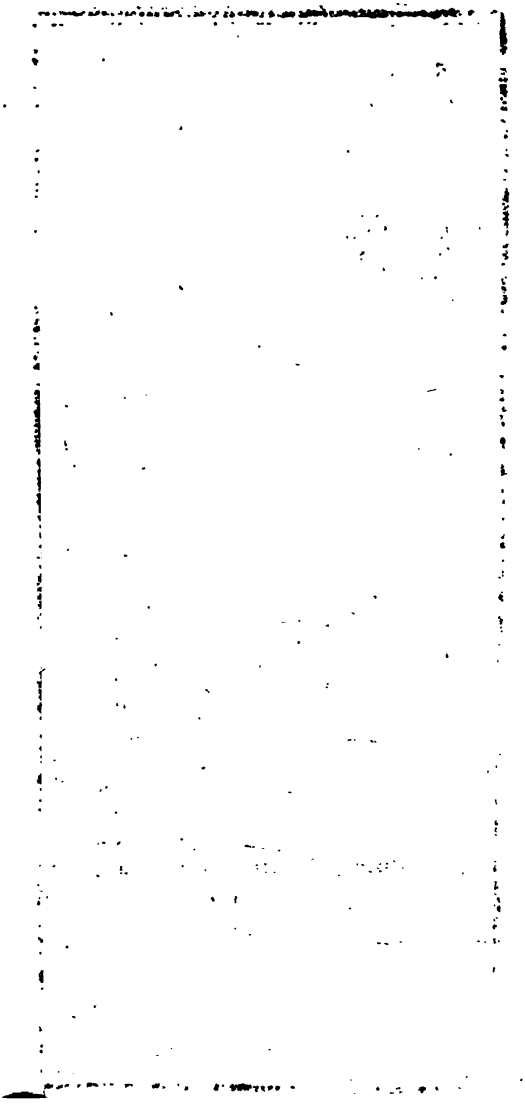

Cathédrale de Namur. L'autre partie, plus élevée, ſe nomme *Terre neuve*; & la troiſieme, c'eſt le *Fort d'Orange* ou *de Coehorn*, du nom du célebre Ingénieur, qui le traça, l'an 1691, par ordre de Guillaume III, Roi d'Angleterre. NAMUR.

Pluſieurs Forts environnent la Ville; les plus conſidérables ſont, le Fort de Meuſe & le Fort de Cocquelet, vers la Porte de Louvain, dont les fortifications occupent une grande étendue.

Le Roi Louis XIV vint en perſonne aſſiéger Namur, le 25 Mai 1692, après l'avoir fait inveſtir par le Marquis de Boufflers. Le premier Juin, on ouvrit la tranchée, & la Ville ne tint que ſix jours. On attaqua le Fort d'Orange, qui ſe rendit le 22, & la garniſon fut conduite à Gand. Les François attaquerent alors le vieux Château, qui n'ayant pu être ſecouru, ſe rendit. Le Prince de Barbançon, Gouverneur de la Ville & de la Province, capitula le 30 Juin; la garniſon fut conduite à Louvain, & le Comte de Guiſcard fut établi Gouverneur. Les François y reſterent durant trois ans, & augmenterent conſidérablement les ouvrages. Cependant le Roi Guillaume III inveſtit cette Place le 3 Juillet

NAMUR. 1695. Le Maréchal de Boufflers s'y étoit jetté la veille, avec un renfort considérable de troupes. Le siege fut un des plus meurtriers & des plus mémorables de toute cette guerre; car on y fit de part & d'autre des efforts surprenants : la garnison étoit de 14000 hommes. Le Maréchal de Villeroi commandoit une armée de cent mille hommes pour faire diversion. Il se servit de toutes les ruses de la guerre pour combattre la petite armée du Prince de Vaudemont en Flandres; mais celui-ci fit une retraite des plus belles. Villeroi prit Deinse & Dixmude, par la lâcheté de leur garnison; il s'avisa même de bombarder Bruxelles, pour détourer, par ce désastre, les Alliés du siege de Namur; mais rien ne rebuta les Princes & les Généraux qui faisoient ce siege : on donna jusqu'à trois assauts furieux, en un même jour, contre la Ville, qui se rendit le 4 Août. Ensuite ayant continué l'attaque de tous les Châteaux en même temps, ils donnerent, le 30 Août, un assaut général, qui dura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre du soir, & ils se rendirent enfin maîtres du chemin couvert, quoiqu'avec perte de plus de 1200 hommes,

mes. Le Maréchal de Boufflers voyant sa garnison diminuée jusqu'à 4000 hommes, battit la chamade le premier Septembre, & la garnison sortit le 5 avec tous les honneurs de la guerre, pour se rendre à Givet. Cependant le Roi d'Angleterre fit arrêter le Maréchal, lorsqu'il sortit à la tête des Troupes Françoises, & il fut envoyé pour quelque temps à Maestricht, afin d'obliger le Roi de France à relâcher les garnisons de Deinze & de Dixmude, qu'il tenoit prisonnieres. NAMUR.

Le 26 Juillet 1704, l'armée des Alliés, commandée par le Comte de Nassau-Owerkercke, s'approcha de cette Place; mais après y avoir jetté quantité de bombes & de boulets rouges, elle se retira, sans avoir causé un grand dommage.

En 1713, la Paix ayant été conclue à Utrecht entre la France, l'Espagne & les Alliés, Namur fut cédée aux Etats-Généraux, pour leur servir de Barriere contre la France; & l'an 1714, le Comte Maffey, Général des Troupes Bavaroises, qui occupoient auparavant la Ville au nom de l'Electeur, la remit aux Troupes des Etats, qui y resterent les maî-

NAMUR. tres du Gouvernement militaire, à charge d'entretenir les fortifications : cependant la Souveraineté & le Gouvernement civil & politique ſont toujours reſtés à la Maiſon d'Autriche.

Les François inveſtirent Namur au commencement du mois de Septembre 1746, avec un corps d'armée, commandé par le Comte de Clermont, Prince du Sang, & par le Général Comte de Lowendal. La tranchée fut ouverte le 12 devant la Ville, qui ſe rendit le 19. On commença à tirer contre le Château le 24, & il ſe rendit le 30 du même mois de Septembre. Le Lieutenant-Général Hollandois Crommelin ſe rendit priſonnier de guerre, avec toute ſa garniſon. M. de Lowendal y demeura Gouverneur juſqu'au 10 Février 1749, que les François évacuerent cette Place, conformément au Traité de la Paix d'Aix-la-Chapelle; & les Troupes des Etats-Généraux y rentrerent le même jour, & ſur le même pied qu'auparavant.

Namur eſt le Siege d'un Evêché Suffragant de l'Archevêché de Cambray. Ce Dioceſe contient quatre Abbayes de l'Ordre de St. Benoît, quatorze de l'Or-

dre de Cîteaux, une de Prémontré, une Abbaye & deux Prieurés de Chanoines Réguliers, ſept Chapitres de Chanoines, trois de nobles Chanoineſſes, & quantité de Monaſteres. NAMUR.

Philippe II, Roi d'Eſpagne, voulant régler la dot du nouvel Evêque de Namur, lui fit premiérement aſſigner l'Abbaye de Floreffe; puis celle de St. Gerard, de l'Ordre de ſaint Benoît, dont l'Evêque eſt encore Abbé & Adminiſtrateur; outre deux Prieurés, l'un de Nameſche, ſur la Meuſe; l'autre de Bertreye, dans le Wallon-Brabant.

Evêques de Namur.

I. Antoine Havet, d'Arras, Docteur en Théologie, de l'Ordre de ſaint Dominique, fut ſacré en 1562; puis il ſe trouva au Concile de Trente : il tint un Synode en 1570, & mourut en 1578.

II. François Wallon-Chapelle, de Saint-Omer, Religieux de l'Ordre de ſaint François, ſacré en 1579, & mort en 1592.

III. Jean Dave, Namurois, Prévôt de la Cathédrale de Namur, & Conſeiller-Eccléſiaſtique au grand Conſeil,

ÉVÊQUES DE NAMUR.

fut ſacré en 1594, & mourut l'année ſuivante.

IV. Jacques Blaſæus, Brugeois, de l'Ordre de ſaint François, fut ſacré en 1597, & paſſa, en 1600, à l'Evêché de Saint-Omer.

V. François de Buiſſeret, Montois, Doyen & Vicaire-Général de Cambray, ayant été ſacré en 1602, tint des Synodes en 1604 & en 1605, & fut tranſféré à l'Archevêché de Cambray en 1614, où il mourut en 1615.

VI. Jean Dauvin, Namurois, Chanoine & Archidiacre de Namur, tint un Synode en 1625, & mourut en 1628.

VII. Engelbert Des-Bois, de Bruxelles, Prévôt de Saint-Pierre à Lille, fut ſacré en 1629 : il tint un Synode en 1639, & mourut en 1651.

VIII. Jean de Wachtendonck, Malinois, Prévôt de la Métropole de Malines, & Conſeiller au grand Conſeil, fut ſacré en 1654, & tint un Synode en 1659; en 1667 il devint Archevêque de Malines, & mourut en 1668.

IX. Ignace-Auguſtin de Grobbendonck, Chanoine, Archidiacre & Vicaire-Général de Tournay, nommé auparavant à l'Evêché de Ruremonde; il

fut ſacré en 1667, il paſſa à l'Evêché de Gand en 1679, & il mourut en 1680.

Evêques de Namur.

X. Pierre Vanden Perre, de Bruxelles, Chanoine de la Cathédrale d'Anvers, nommé à l'Evêché de Saint-Omer, puis à celui de Namur en 1680; il mourut en 1695.

Albert de Traizignies, Vicomte de Bilſteyn, Prévôt de Nivelle, & Chanoine de Sainte-Waudru à Mons, fut nommé à l'Evêché de Namur; mais il s'en excuſa, & mourut en 1699.

XI. Ferdinand-Maximilien, Comte de Berlo de Brus, Namurois, Chanoine de Saint-Lambert à Liege, & Archidiacre de la Campine, fut ſacré en 1697. Il étoit auſſi Prévôt de Saint-Paul à Liege, & mourut le 24 Août 1725.

XII. Thomas-Jean-François, Comte de Strickland de Sizerghe, Anglois, Docteur de Sorbonne, Abbé Commandataire de Saint-Pierre de Preaux, en France, fut nommé à cet Evêché l'an 1725, par l'Empereur Charles VI, & ſacré à Malines le 28 Septembre 1727. Il a bâti magnifiquement ſon Palais Epiſcopal & ſon Séminaire, outre une maiſon de campagne à la Plante. Il mourut à Louvain le 14 Janvier 1740,

Évêques de Namur.

âgé de 57 ans, laiſſant ſon Séminaire héritier univerſel.

XIII. Paul-Godefroi de Berlo, de Frandouaire, Prévôt de l'Egliſe de Nivelle, nommé à cet Evêché par l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth, Gouvernante des Pays-Bas, fut ſacré à Bruxelles le 9 Avril 1741, par Mgr. Tempi, Archevêque de Nicomédie, Nonce de Sa Sainteté.

L'Egliſe Cathédrale a pour Patron St. Aubin, Prêtre, Martyr de Mayence, dont on y conſerve les Reliques. Son Chapitre reconnoît pour fondateur, l'an 1046, Albert II, Comte de Namur; & ſon premier Doyen fut Fréderic, Duc de la Baſſe-Lorraine, qui fut auſſi Archidiacre de Liege, & enſuite Pape, ſous le nom d'Etienne X. Les Canonicats y ſont au nombre de vingt, & ſont à la collation du Souverain, excepté les neuf Prébendes des Gradués, qui ſont électives comme ailleurs. Les Dignités ſont: le Prévôt, le Doyen, deux Archidiacres, l'un du Namurois, & l'autre du Wallon-Brabant; outre le Chantre, l'Archiprêtre & l'Ecolâtre. C'étoit autrefois la moins belle de toutes les

HEDRALE DE S^T AUBIN À NAMUR

Egliſes Cathédrales du Pays; mais l'Evêque & les Chanoines, animés d'un zele ſingulier, & ſe confiant ſur la Providence divine, la firent démolir, ainſi que la Paroiſſe de St. Jean, l'an 1751. On en bâtit une nouvelle, dont le Prince de Gavre, Gouverneur de la Province, mit la premiere pierre, au nom du Duc Charles de Lorraine. NAMUR.

On voit auſſi à Namur l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame, où il y avoit autrefois dix-huit Chanoines, dont le nombre a été réduit à douze. Ils ont à leur tête un Abbé ſéculier, qui eſt l'Evêque, & qui confere les Prébendes avec le Pape: ils ont auſſi un Prévôt & un Doyen. C'eſt la principale Paroiſſe de la Ville: les autres ſont Saint-Jean-Baptiſte, Saint-Loup ou St. Leu, & St. Nicolas. L'Egliſe de St. Jean l'Evangéliſte, qui étoit autrefois une des Paroiſſes de Namur, a été démolie & incorporée à la Cathédrale.

Parmi les ſix Couvents de Religieux, il y a les Jéſuites, qui y enſeignent les Humanités; les Récollets, (dont la belle Egliſe a été achevée l'an 1753,) les Dominicains, reçus l'an 1648; les Capucins, les Carmes déchauſſés, & les

NAMUR. Croiſiers. Il y a auſſi ſept Couvents de Filles, qui ſont l'Abbaye des Bénédictines Réformées, dite Notre-Dame de Paix; les Urſulines, les Annonciades, les Carmélites déchauſſées, les Récollettes, les Dames Blanches ou Carmélites chauſſées, & les Sœurs Noires. L'Egliſe des Jéſuites ſe fait admirer par la beauté de ſa ſtructure, par ſa voûte de marbre blanc, ſon frontiſpice & ſes richeſſes; elle eſt toute de marbre rouge & noir, ſoutenue par douze grandes colonnes de marbre rouge. La Cour du Prince mérite pareillement d'être conſidérée. La Ville s'embellit journellement de plus en plus, tant par les ſoins du Magiſtrat, que par la commodité qu'on a de bâtir, tous les matériaux y étant à meilleur marché & plus à la main qu'ailleurs.

Les habitants y donnent un divertiſſement tout particulier : pluſieurs y montent des échaſſes d'une hauteur conſidérable. Ils ſe partagent enſuite en deux bandes, qui ſe battent l'une contre l'autre; les uns ſe nomment *Melans*, & ceux de l'autre parti *Havreſſes*.

Le Magiſtrat de Namur eſt renouvellé ordinairement à la Saint-André,

par le Gouverneur du Pays. Le Grand-Mayeur en eſt le Chef; ſa Charge eſt perpétuelle. Parmi les ſept Echevins, trois ſont Nobles, deux Avocats & deux Bourgeois; outre le Bourguemeſtre ou premier Elu; le Lieutenant-Mayeur ou ſecond Elu; le Greffier de la Ville, le Greffier des Elus, & les quatre Jurés. NAMUR.

L'autre Tribunal eſt le ſouverain Bailliage, compoſé de ſix Avocats-Conſeillers, qui jugent de toutes les matieres féodales en premiere inſtance. Le Gouverneur de la Province en eſt le Chef.

BAILLIAGE DE NAMUR.

Le Diſtrict de Namur comprend pluſieurs Villages, avec le Bois de Marlagne, & un grand nombre d'Abbayes & de Couvents, outre pluſieurs Hameaux.

Cette Contrée eſt arroſée des eaux de la Meuſe & de la Sambre.

L'Abbaye de Malone n'eſt qu'à une lieue de Namur; ce ſont des Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qu'on dit avoir été fondés dès l'an 651, par ſaint Bertuin, qui étoit ſorti d'Irlande pour convertir les Peuples des Pays-Bas. Cette Abbaye dépend, pour le Spirituel & le Temporel, de l'Evêque de Liege.

BAILLIAGE DE NAMUR.

Les Abbayes de Salines & de Marche-les-Dames ſont auſſi au voiſinage de Namur. Elles ſont Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux. La premiere a été fondée par Philippe *le Noble*, Comte de Namur ; & l'autre a été commencée l'an 1380.

L'Abbaye de Geronſart, Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, a été fondée en 1138, par Alberon, Evêque de Liege, à une demi-lieue de Namur. Avant l'an 1617 ce n'étoit qu'un Prieuré, duquel ſont ſortis les Chanoines Réguliers de Hanſwyck à Malines, ceux de Leau & autres.

L'Abbaye de Saint-Gerard, ou de Brogne, de l'Ordre de St. Benoît, à trois lieues de Namur, fut fondée, vers l'an 913, par le Saint dont elle porte le nom. Depuis l'érection de l'Evêché de Namur, l'adminiſtration & la plupart des biens de cette Abbaye ont été conférés à l'Evêque, qui en eſt Abbé. En 1647, les Religieux admirent, par les ſoins de l'Evêque Des-Bois, la même Réforme que le célebre Abbé Louis de Blois avoit établie ci-devant à Lieſſies.

Celle de Floreffe, Religieux de l'Ordre de Prémontré, ſur la Sambre, à deux

lieues de Namur, a été fondée en 1121, par Godefroi & Ermenſone, Comtes de Namur. L'Abbaye eſt la troiſieme de tout l'Ordre de Prémontré, & la premiere qui ait été aux Pays-Bas; les Abbayes de Heiliſſem, en Brabant; Leffe, près de Dinant; Poſtel, en Campine, & Beaurepart, à Liege, en ſont ſorties. Il y a encore trois Prévôtés qui en dépendent. BAILLIAGE DE NAMUR.

Celle de Boneffe, ſur la Mehagne, à trois lieues de Namur, a été premiérement fondée en 1242, pour des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, en la place deſquelles on a mis, en 1461, des Religieux du même Ordre.

Entre Namur & Hui, à trois lieues & demie de chacune, il y a le Bourg d'Andenne, où l'on voit un Chapitre de nobles Chanoineſſes, ſemblable à ceux de Mons, de Maubeuge & de Nivelle, fondé par ſainte Begghe, fille de Pepin de Landen, Duc de Brabant, & de ſainte Ibuberge, laquelle étant retournée d'un pélerinage de Rome à Andenne, y bâtit ſept Chapelles, en mémoire des ſept Egliſes ou Stations de Rome; & puis elle y fonda une Abbaye de Filles Nobles, parmi leſquelles elle ſe retira, & y mourut ſaintement,

BAILLIAGE DE NAMUR.

l'an 698. Enſuite ce Monaſtere fut changé en Chapitre de trente Chanoineſſes, avec une Prévôte, une Doyenne, & dix Chanoines qui les aſſiſtent dans le Service divin. La collation des Prébendes appartient au Comte de Namur.

A une demi-lieue de là, on voit le Village de Sclayn, où il y a un Chapitre de huit Chanoines, avec un Prévôt & huit autres Bénéficiers. L'Empereur Henri IV le fonda ; la collation des Prébendes appartient à l'Abbé de Saint-Cornelis-Munſter, de l'Ordre de ſaint Benoît, près d'Aix-la-Chapelle. L'Egliſe Collégiale eſt dédiée à Notre-Dame & à ſaint Félix.

A Mouſtier, Village ſur la Sambre, à une lieue au-deſſus de Floreffe, & à trois de Namur, il y a un célebre Chapitre de dix-huit Chanoineſſes, qui doivent faire preuves de bonne Nobleſſe, comme à Nivelle, & de dix Chanoines, fondé en 661 par ſaint Amand, qui conſacra l'Egliſe, & la dédia à ſaint Pierre.

A une lieue de Namur, on voit l'Hermitage de Marlagne, dans le Bois de ce nom, où il y a un beau Couvent de Carmes déchauſſés, fondé l'an 1620

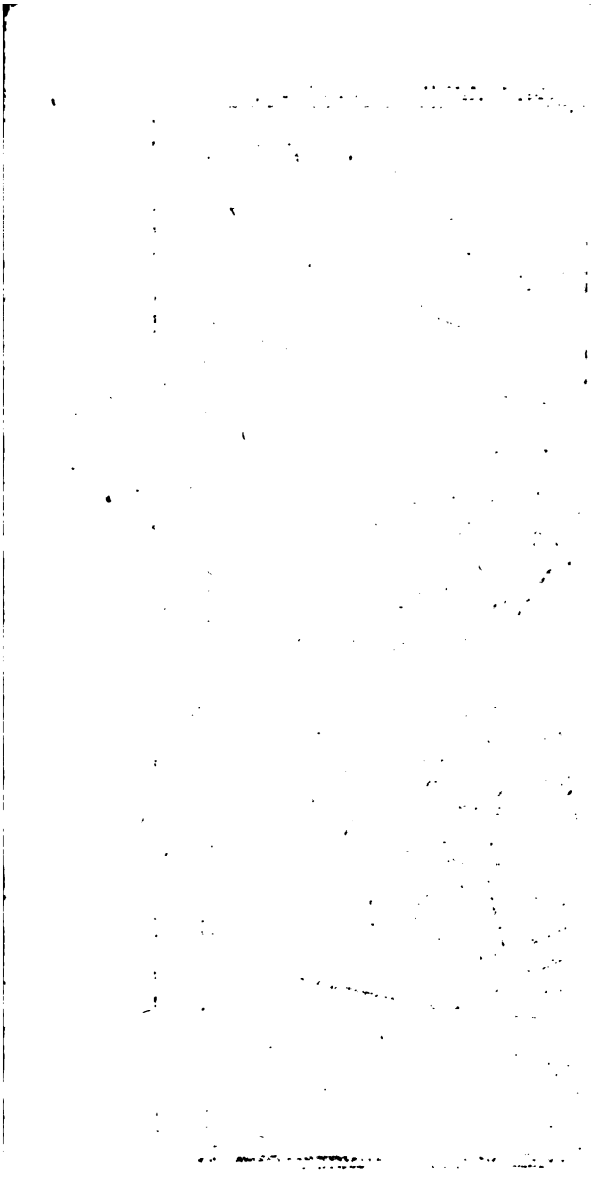

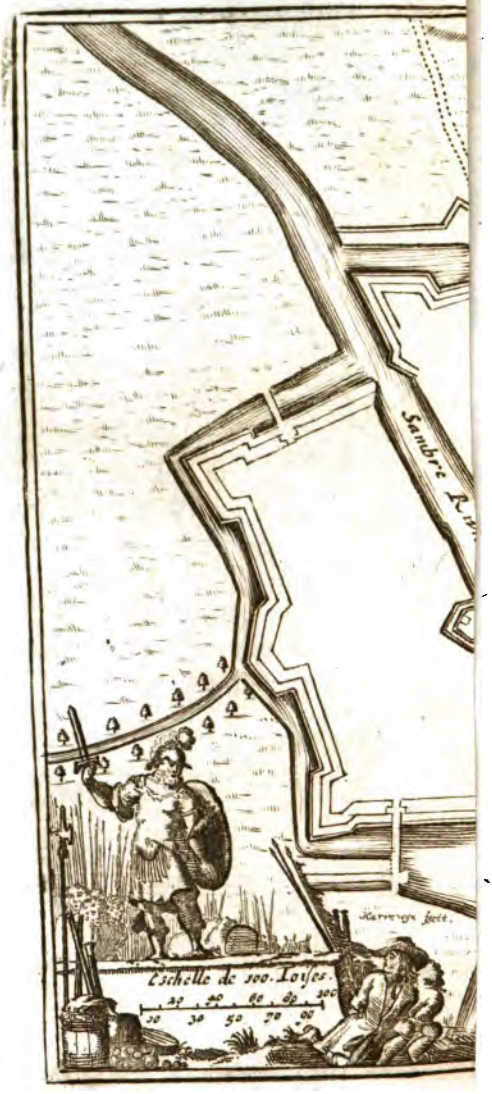
Sambre R.
Harrewyn fecit.
Eschelle de 100. Toises.
20 40 60 80 100
10 30 50 70 90

duc Albert & l'Infante Isa- BAILLIA-
erains du Pays. Ce fut le GE DE NA-
rmitage que ces Peres eurent MUR.
as.

uſſi aux environs de Namur,
de la Meuſe, les ruines d'un
ès-fort, nommé *Sanſon*, qui
ſur un roc eſcarpé, & jugé
mprenable; mais les François
ſauter pendant les dernieres

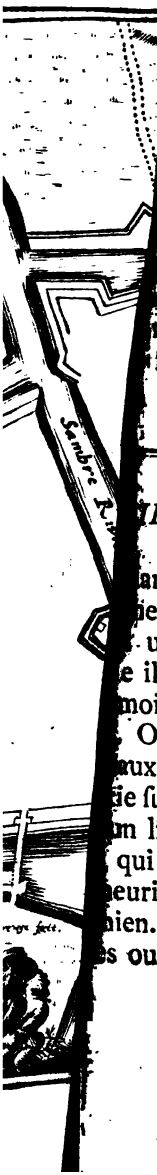

ILLE DE CHARLEROI.

arquis de Caſtel-Rodrigo, Gou-
ieur des Pays-Bas, en fit une
une Forteresſe, l'an 1666, à
e il donna le nom de *Charleroi*,
moire de Charles II, Roi d'Eſ-
. On y commença à travailler aux
ux ouvrages le 3 Septembre. Elle
ie ſur la rive gauche de la Sambre,
n lieu nommé auparavant *Char-*
qui étoit un beau Village & une
eurie, appartenant au Prince d'I-
ien. Mons & Namur en ſont à ſix
s ou environ, & Bruxelles & Lou-

CHARLEROI.

vain à dix lieues : les Provinces de Namur, Brabant & Hainaut, & le Pays de Liege, confinent aux environs de cette Place.

Charleroi eſt diviſé en trois Quartiers, qu'on nomme *la haute* & *baſſe Ville*, & *l'entre-les-deux-Villes :* la haute Ville a deux Portes, l'une dite de Bruxelles, & l'autre la Porte de France. De cette derniere Porte on deſcend à la Sambre, par un chemin qui regne le long de la côte en forme d'eſplanade, au bas de laquelle eſt le Quartier d'entre-les-deux-Villes, où l'on voit pluſieurs braſſeries, moulins & forges, dans leſquelles on fabrique preſque tous les clous dont on ſe ſert par tout le Pays ; où l'on travaille le fer, & où l'on fait des canons de fuſil ; c'eſt en quoi conſiſte le principal commerce de cette Ville.

Le Quartier d'entre-les-deux-Villes a deux Portes, dites de Namur & de Dampremy ; il eſt fortifié auſſi par de bons baſtions, des demi-lunes, des foſſés remplis d'eau, & un bon chemin couvert, ayant communication avec la baſſe-Ville par un pont ſur la Sambre, qui eſt bien fortifié.

La baſſe-Ville eſt de l'autre côté de

la riviere, ſur le territoire de Liege; elle a deux Portes, l'une de Marchienne-au-Pont, & l'autre de Marcinelle. Elle eſt fermée d'un rempart, avec un bon foſſé, rempli des eaux de la riviere d'Heure, par le moyen du ruiſſeau de la Louvoiſe. On y compte autour ſix baſtions; & pour en rendre l'accès plus difficile, il y a des écluſes ſur la Sambre, par leſquelles on peut inonder toutes les prairies & campagnes voiſines. CHARLEROI.

La Ville haute a ſon Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſaint Louis & à ſaint Chriſtophe, que le Roi de France a fait bâtir l'an 1669, au-lieu de l'ancienne Egliſe de Saint-Chriſtophe, que les Eſpagnols avoient fait démolir. Dans la Ville baſſe, qui dépend de la Paroiſſe du Village de Marcinelle, il y a un Couvent de Capucins, avec une Egliſe aſſez jolie. Le Prince d'Iſenghien y nomme le Magiſtrat; ſavoir, le Bailli, le Mayeur, ſept Echevins & un Greffier.

Les Eſpagnols n'ayant pu mettre en leur perfection les ouvrages de cette Fortereſſe, les démolirent, à cauſe de la guerre que la France leur déclara l'an 1667, ſous prétexte des droits de la

CHARLE-ROI. Reine ; mais les François s'en rendirent les maîtres, & les rétablirent ; & elle reſta ſous leur domination, en vertu de la Paix d'Aix-la-Chapelle, l'an 1668. Ils en ont fait lever deux fois le ſiege en 1672, lorſque le Prince d'Orange, pour faire diverſion aux François, qui attaquoient quelques Villes de la Hollande, inveſtit cette Place le 13 Décembre, avec ſes Troupes & celles d'Eſpagne, commandées par le Comte de Marchin. La bravoure du Comte de Montal, Gouverneur de cette Ville, & le bruit de la marche du Roi de France, qui venoit en perſonne pour la ſecourir, obligerent le Prince d'Orange à ſe retirer, avant que d'avoir ouvert la tranchée.

En 1677, ce Prince l'inveſtit de nouveau, le 6 Août, avec une armée de 60000 hommes ; mais il fut encore obligé de lever le ſiege.

Les François l'ayant rendue aux Eſpagnols par le Traité de Nimegue, la bombarderent l'an 1692, & ils la prirent le 10 Octobre 1693, ſous les ordres du Maréchal de Luxembourg, après la bataille de Landen ou de Nerwinde. La réſiſtance du Gouverneur, Mar-

Marquis de Villadarias, Général de l'Artillerie d'Eſpagne, la leur fit acheter bien cher; il ne ſe rendit qu'après vingt-ſix jours de tranchée ouverte, & que ſa garniſon fut réduite à un quart de ce qu'elle étoit au commencement du ſiege. Charleroi retourna à l'Eſpagne l'an 1697, par la Paix de Riſwyck; & par celle d'Utrecht, l'an 1713, elle fut cédée aux Etats-Généraux, qui en firent prendre poſſeſſion le 4 Juin; mais ils la rendirent à l'Empereur l'an 1716, en vertu du Traité de Barrieres. CHARLEROI.

Le Prince de Conti s'en rendit maître le 2 Août 1746, après quatre jours d'attaque : les quatre Bataillons de la garniſon, moitié Autrichiens & moitié Hollandois, faiſant 1500 hommes, furent obligés de ſe rendre priſonniers; mais le 24 Février 1749, la Ville retourna au pouvoir de S. M. la Reine de Hongrie, conformément au Traité de Paix d'Aix-la-Chapelle.

L'Abbaye de Soleilmont eſt dans les environs : elle fut fondée en 1088, par Philippe, Comte de Namur, & donnée vers l'an 1400, aux Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux.

A deux lieues de Charleroi, en al-

CHARLEROI.

lant vers Gemblours, il y a le Bourg de Fleurus, célebre par deux batailles qui s'y ſont données. La premiere fut gagnée par Dom Gonzales de Cordoua, Général de l'armée d'Eſpagne, le 30 Août 1622, contre Erneſt, Comte de Mansfeld, & Chrétien, Duc de Brunſwick, Evêque de Halberſtadt, qui y perdirent leur canon & leur bagage. Cette défaite n'empêcha pas le Comte de Mansfeld, après une retraite, qui lui fut plus glorieuſe que n'eût été la victoire, de traverſer le Brabant avec 4000 hommes de Cavalerie & 3000 d'Infanterie, & de ſe joindre au Prince d'Orange, qui obligea, avec ce ſecours, le Marquis de Spinola à lever le ſiege de Berg-op-Zoom.

La ſeconde bataille fut donnée le premier Juillet 1690, entre l'armée des Alliés, commandée par le Prince de Waldeck, & celle de France, ſous le Maréchal de Luxembourg; celle-ci étant d'un tiers plus forte que l'autre.

Les Alliés y furent défaits, avec perte de 5000 hommes tués, de 4000 priſonniers, de 49 pieces de canon, de 8 paires de timbales, & de 92 étendards & drapeaux; mais après tout cet avantage,

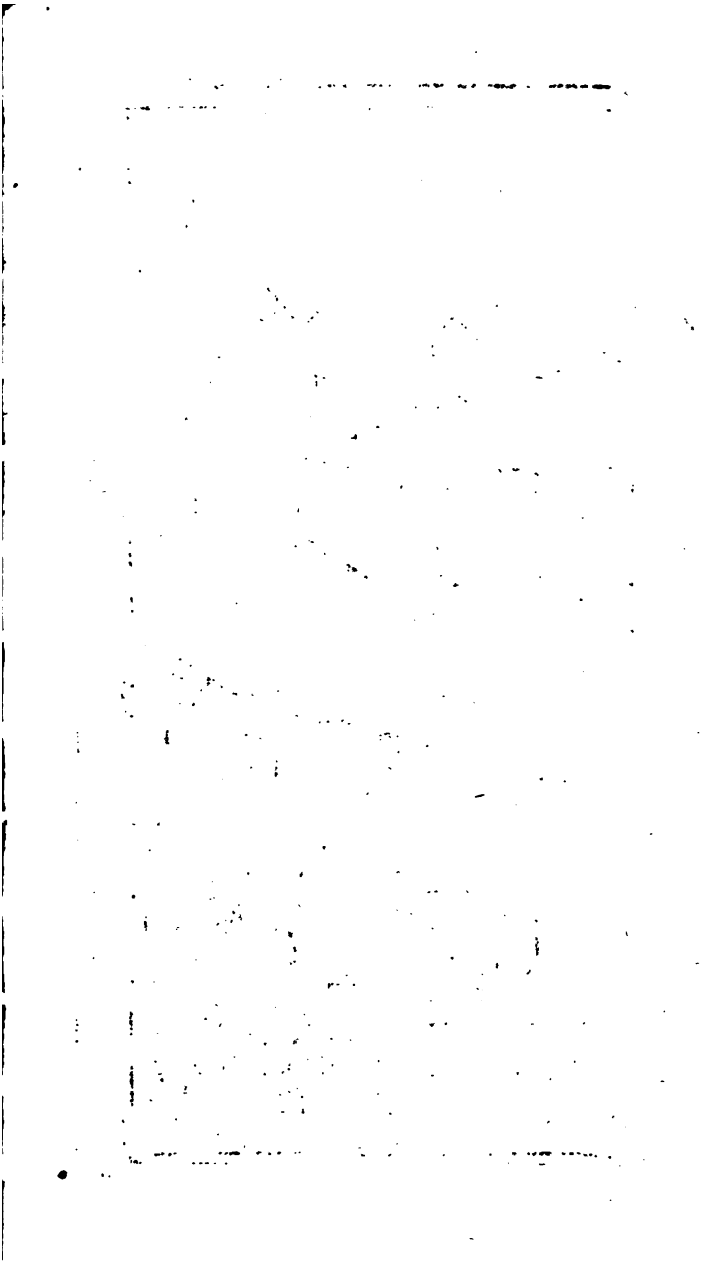

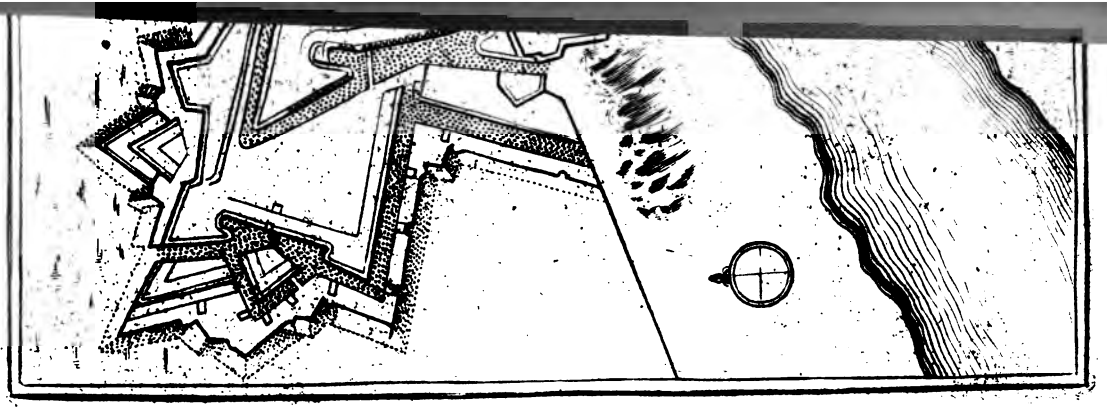

çois ne profiterent pas de leur

CHARLE-ROI.

ILLE DE CHARLEMONT.

pereur Charles-Quint a fait bâ- cette petite Ville en 1555, & onné ſon nom, en Latin *Carolo-m* : les fortifications en ſont très- & très-régulieres. Elle eſt ſituée ſommet d'une montagne, arroſée Meuſe : le chemin qui y conduit ficile ; & comme on n'y peut mon- e d'un côté, on y a fait des ou- s, qui la rendent preſque inacceſ-

n territoire dépendoit autrefois du de Liege & du Comté d'Agimont ; mprend trente-trois Bourgs & Vil- s, outre les Forteresſes de Charle- nt & Philippeville. Ce Comté d'A- mont appartenoit autrefois à Philippe, mte de Koningſtein & d'Eppenſtein,

* Les Armes de Charleroi ſont d'argent à la ur de lis de gueules.

CHARLE-MONT.

qui le vendit, vers l'an 1540, à l'Empereur Charles-Quint ; & ce Prince annexa Charlemont au Comté de Namur, & Philippeville au Comté de Hainaut.

Charlemont eſt tout contre la Ville de Givet, à trois lieues de Dinant & de Philippeville, à ſix de Rocroi, & à ſept de Namur. Les François en ſont les maîtres depuis le 28 Avril 1679, & ils y ont fait des fortifications nouvelles. Il n'y a qu'une Paroiſſe. *

LA VILLE DE GIVET.

CEtte petite Ville, qui fait aujourd'hui partie de Charlemont, eſt formée de deux petites Villes ſéparées l'une de l'autre par la Meuſe. Celle qui eſt ſous Charlemont, s'appelle *Givet-Saint-Hilaire ;* & l'autre, qui eſt au-delà de la riviere, s'appelle *Givet-Notre-Dame.* C'étoit bien peu de choſe

* Les Armes de Charlemont ſont d'or, à cinq faſces de gueules.

que Givet il y a trente-cinq ou quarante ans; on en a fait d'une bicoque une Place de conſéquence; on y a conſtruit de parfaitement beaux bâtiments tout neufs, des rues droites, larges & bien percées. C'eſt un des ouvrages du Maréchal de Vauban. GIVET.

Givet-Saint-Hilaire eſt nommé ainſi, à cauſe que ſon Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à ſaint Hilaire, Evêque de Poitiers. Il conſiſte en un petit canton de maiſons mal-bâties, qui ont tout l'air d'un Village antique, & en pluſieurs rues neuves, qui occupent un terrein cinq ou ſix fois plus grand que ce Village. On y remarque entr'autres la Place, qui eſt des plus grandes & des plus régulieres, pour la conſtruction de laquelle on a employé le terrein vague, qui étoit entre Givet & Charlemont. L'ancienne Place publique eſt auſſi aſſez belle & aſſez réguliere; mais on remarque pardeſſus toutes choſes, des caſernes, qui ſont de très-beaux édifices.

On entre dans Givet par deux Portes; l'une vient de Bouvigne, l'autre répond au pont de bois nouvellement conſtruit, & qui ſert de communication à l'autre Givet. Dans le foſſé, qui eſt

GIVET. ſec & taillé dans le roc, ſont placées ſix grandes demi-lunes à flancs. Celle qui couvre la Porte eſt retranchée d'un réduit ou petite demi-lune, environnée d'un petit foſſé. L'enceinte, qui eſt ſur la riviere, n'eſt qu'une ſimple muraille, mais bonne & ſolide, dont le pied eſt dans l'eau, accompagnée de quelques petits baſtions, dont les flancs ſont très-petits. Le long de la muraille en-dedans, au pied du rocher, ſur lequel eſt bâti Charlemont, eſt un grand & magnifique corps de caſernes, qui conſiſte en trois gros pavillons.

De ce côté-là de la Meuſe, il y a une Redoute bien remarquable; c'eſt un ouvrage conſidérable qui eſt ſur une hauteur, & pourroit, en un beſoin, commander la Ville. Sa figure eſt octogone. Cette Redoute eſt percée de deux ou trois étages d'embrazures : elle eſt entourée d'un petit foſſé ſec.

Givet-Notre-Dame porte le nom de l'Egliſe Paroiſſiale, qui eſt dédiée à la ſainte Vierge; outre laquelle il y a un Couvent de Récollets & un de Récollettes, & auparavant il y en avoit auſſi un d'Urſulines. Cette Place a deux enceintes qui forment deux manieres de

Ville haute & de Ville baſſe. La partie haute eſt un terrein vague, que l'on a enfermé ſeulement pour s'emparer des hauteurs. L'enceinte, qui eſt d'une forme très-irréguliere, conſiſte en quatre grands baſtions, aſſujettis à l'irrégularité du terrein. L'eſpace qui eſt entre chacun de ces baſtions, eſt formé par quelques angles rentrants & ſaillants. L'enceinte, qui ſépare la haute d'avec la baſſe Ville, eſt auſſi compoſée de pluſieurs angles ſaillants & rentrants, avec quelques tours. Le côté de la riviere n'a aucune défenſe que le rocher qui eſt fort eſcarpé, & entiérement inacceſſible. Il y a auſſi ſur le bord de la riviere, auprès du rocher, à l'endroit où tombe une ravine qui vient de ce rocher, une Redoute quarrée d'une bonne conſtruction, revêtue en-dedans & en-dehors. La partie de l'enceinte où l'on a pu pratiquer un foſſé, eſt couverte de deux demi-lunes, l'une deſquelles eſt contre-gardée, le tout accompagné, à l'ordinaire, de ſon chemin couvert, avec ſes traverſes, places d'armes & glacis. La partie qui s'étend depuis la riviere juſqu'à la ravine, a ſeulement un petit foſſé taillé dans le roc. La Ville baſſe

GIVET.

GIVET. est séparée en deux parties par une petite riviere. Ces deux parties sont l'ancienne, & la nouvelle. L'ancienne n'est proprement qu'une rue assez large; la nouvelle, au contraire, est considérable. On y voit des rues régulieres; celle qui vient du pont est des plus larges & des mieux percées. La Place d'armes est assez grande, & est située sur le bord de la petite riviere, & non pas au milieu de la Ville, comme dans toutes les Villes nouvelles. On y entre par trois différentes Portes. Le canal de la petite riviere a été élargi & revêtu de quais de bonne maçonnerie des deux côtés en forme de canal, qui s'élargit par plusieurs Isles, sur l'une desquelles est un petit Château quarré & long, & flanqué de quatre tours rondes à l'antique. De l'autre côté est une porte d'eau ou écluse.

En 1696, le Comte d'Athlone & le Général Coehorn, ayant été détachés avec un corps de l'armée des Alliés, firent bombarder Givet le 16 Mars, afin de détruire les grands magasins que les François y avoient faits pour la subsistance de leurs troupes; ce qui leur réussit si bien, que les François ne purent

empêcher leur expédition, & que tout y fut brûlé. GIVET.

A une lieue de cette Ville, sur le bord de la Meuse, en allant vers Dinant, se trouve l'Abbaye de Wausors, en Latin *Walciodorum*, de l'Ordre de saint Benoît, sous le Diocese de Namur, fondée en 946, à l'honneur de Notre-Dame, par le Comte Eilbert, & confirmée par l'Empereur Othon en 964. Elle fut, dans ses commencements, soumise à l'Evêque de Metz, en Lorraine; & le Prieuré de Hastiers, qui est situé au-delà de la Meuse, pareillement près de Charlemont, a toujours été soumis à l'Abbé de Wausors, quoiqu'autrefois ces Religieux aient fait de grands efforts pour avoir leur Abbé particulier.

On voit aussi près de Givet, l'Abbaye de Félix-Pret, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, sous le Diocese de Liege. Avant l'an 1464 il y eut ici des Religieux du même Ordre, & des Religieuses à l'Abbaye de Saint-Remi, près de Rochefort, aux Ardennes, dont les uns changerent de Monastere contre les autres, l'Abbé-Général de Cîteaux ayant agréé cette permutation.

LA VILLE DE MARIENBOURG.

MArie, Reine de Hongrie, ſœur de l'Empereur Charles-Quint, & Gouvernante des Pays-Bas, trouva la ſituation de cette Place ſi belle & ſi agréable, qu'elle l'acquit de l'Evêque de Liege, en lui cédant la Juriſdiction ſur la Baronnie de Herſtal, entre Liege & Maeſtricht. Elle la fit entourer de murailles l'an 1542, & fit d'un Village une Ville, qui porte le nom de ſa Fondatrice. Son aſſiete eſt ſur le territoire & Dioceſe de Liege, au Pays d'entre-Sambre-&-Meuſe, entre deux petites rivieres, appellées la Blanche & la Noire; Philippeville en eſt éloignée de deux lieues; Rocroi de ſix, & Mons de dix.

La Reine de Hongrie aimoit fort la chaſſe, & prit ſouvent ce divertiſſement aux environs de cette Ville, qu'elle avoit fait fortifier d'un rempart & de quatre baſtions, qui en rendent la forme quadrangulaire. Pendant que l'Empereur Charles-Quint aſſiégeoit la Ville de Metz, en 1552, elle fit faire par ſes trou-

pes une diverſion en Picardie, où elles pillerent & brûlerent pluſieurs Villes, avec la Maiſon Royale de Folembray, bâtie par le Roi François I. Deux ans après, le Roi Henri II eut ſa revanche; il attaqua & prit la Ville de Marienbourg, quoiqu'elle paſſât alors pour imprenable. Ses gens pillerent & brûlerent le Palais de cette Princeſſe, & firent le même traitement à la Ville de Binche, ainſi qu'au Château de Marimont, qu'elle avoit fait bâtir en 1548. MARIENBOURG.

Les François retinrent Marienbourg juſqu'à l'année 1559, lorſqu'ils le rendirent à l'Eſpagne, en vertu du Traité de Cateau-Cambreſis. En 1659, la France reprit cette Ville, & elle lui eſt reſtée par le XXXIXe. Article de la Paix des Pyrénées, en échange de la Ville de Berg-Saint-Winox, en Flandres, qui fut rendue à l'Eſpagne.

Il n'y a qu'un Couvent, qui eſt de Religieuſes du Saint-Sépulcre, & une Paroiſſe dédiée à ſainte Marie-Madelaine. C'eſt pour cette raiſon que la Ville porte dans ſes armes la figure de cette Sainte, couchée dans une grotte.

LA VILLE DE BOUVIGNE.

JOlande, Comteſſe de Namur, accorda, l'an 1213, les droits & privileges de Ville à Bouvigne, qui eſt ſituée ſur la rive gauche de la Meuſe, à l'oppoſite de Dinant, & à cinq lieues de Namur. Son Mayeur a droit de ſéance dans les Etats de la Province.

En 1554, les François la prirent d'aſſaut, & la déſolerent ſous le regne du Roi Henri II. Elle n'étoit défendue que par ſes habitants, deſquels on fit un grand carnage. Une partie ſe noya dans la riviere, & ceux qui s'en ſauverent furent pris & pendus pour leur opiniâtreté, parce qu'ils avoient ſouffert qu'on tirât ſur eux le canon, n'étant pas aſſez forts pour ſoutenir un ſiege.

Il n'y a qu'une Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſaint Lambert, & deux Couvents, l'un d'Auguſtins, qui s'y établirent l'an 1613, & l'autre de Religieuſes du Saint-Sépulcre, fondé vers l'an 1666. On y a vu auſſi un ancien Château très-bien fortifié, nommé *Crévecœur*, qui dominoit même ſur la Ville de Dinant; & à

quelque distance de là, le Château de *Poilvache*, également élevé sur les rochers; mais ils ont été rasés pendant les dernieres guerres. BOUVIGNE

L'Abbaye de Moulins, de l'Ordre de Cîteaux, est située à une lieue de Bouvigne, sur le ruisseau dit Flavion; on y voit, dans son voisinage, plusieurs forges de fer & de cuivre, & des papeteries. Cette Abbaye fut commencée en 1233, & on y mit des Religieuses, auxquelles on a substitué, en 1414, des Religieux de l'Abbaye de Villers.

LA VILLE DE WALCOURT.

ELle est située sur la riviere d'Heure, vers les confins du Pays de Liege. Elle eut autrefois des Seigneurs particuliers, dont les derniers furent Comtes de Rochefort. Un de ceux-ci la vendit, l'an 1363, à Guillaume, Comte de Namur. Elle ne fut néanmoins annexée au Comté de Namur qu'en 1438, par Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, à cause de quelques différends qui étoient survenus pour cette vente.

WALCOURT. Cette Ville fut entiérement réduite en cendres en 1615, ainſi que ſon Egliſe Collégiale, qui eſt très-ancienne, dédiée à la ſainte Vierge; il y a un Chapitre fondé en 1020, par Edwin, Seigneur de Walcourt, pour huit Chanoines & un Prévôt, qui a voix dans les Etats de la Province.

L'Abbaye dite *du Jardinet* fut d'abord fondée par Thierry de Rochefort, Seigneur de Walcourt, pour des Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux. En 1430, on y établit à leur place des Religieux du même Ordre; en 1685, Benoît Loyer, qui en étoit Abbé, acquit, par engagement, du Roi d'Eſpagne, la Seigneurie de Walcourt, pour la ſomme de 22000 florins; & en conſéquence, la collation de la Cure & des Prébendes de la Collégiale appartient à cet Abbé, avec le droit de nommer le Magiſtrat, & la haute & baſſe Juſtice. Sa Majeſté en a excepté, depuis quelques années, la Prévôté, prétendant que le droit de conférer la premiere Dignité eſt inaliénable.

En 1689, l'armée des Alliés, ſous le Prince de Waldeck, & celle de France, ſous le Maréchal d'Humieres, étant

campées au Pays d'entre-Sambre-&-Meuſe, ce Maréchal voulut ſolemniſer la Fête de St. Louis, par la priſe de la petite Ville de Walcourt, où s'étoient réfugiés environ mille Fourrageurs, qu'il avoit coupés de l'armée des Alliés; mais le Prince de Waldeck marcha d'abord à leur ſecours, & obligea les François de ſe retirer, avec grande perte. *

WALCOURT.

* Walcourt porte un vieux Château à une groſſe tour élevée ſur une montagne, à la gauche duquel ſont poſées les Armes du Comté de Namur.

LE COMTÉ D'ARTOIS.

LE Pays, appellé en Latin *Arteſia*, étoit habité autrefois par ces Peuples de la Gaule-Belgique, que Jules-Céſar nomme dans ſes Commentaires, *Atrebates ;* & les anciens Morins en occupoient auſſi une bonne partie. Il eſt arroſé des rivieres de la Lis, la Scarpe & l'Aa, ayant pour limites, au Levant, le Cambreſis, & une partie de la Flandre ; au Couchant, le Boulonois ; au Nord, la Flandre occidentale, où ſont les Villes de Dunkerque & de Berg-Saint-Winox ; & au Midi, la Picardie.

On le diviſe en douze Contrées, qui ſont : le Gouvernement d'Arras, l'Avouerie de Béthune, le Comté de Saint-Paul,

Paul, les Régales de Térouane, & les Bailliages d'Aire, de Saint-Omer, de Hedin, de Lillers, de Lens, de Bapaume, d'Avesnes & d'Aubigny, consistants en 844 Villages, & vingt-huit belles Abbayes. Sa plus grande longueur est de vingt-cinq lieues, depuis Saint-Omer jusqu'à l'Escaut; & sa largeur de douze, depuis Bucquoy jusqu'à la Bassée. L'étendue en étoit autrefois plus grande; car elle comprenoit aussi les Comtés de Boulogne, de Calais, de Guines & d'Ardres, que les Rois de France en ont démembrés ensuite. COMTÉ D'ARTOIS.

Arras en est la Ville Capitale; les autres sont Saint-Omer, Béthune, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens, Lillers, Saint-Paul & Saint-Venant. C'est un Pays des plus beaux & des plus fertiles des XVII Provinces. Ses campagnes rapportent ordinairement des grains, & particuliérement du froment en telle quantité, qu'on l'appelle communément *le Grenier des Pays-Bas*, & qu'elle en fournit abondamment aux Provinces voisines. Il y croît aussi beaucoup d'houblon, & c'est pour cette raison qu'on y boit par-tout une bierre délicate & forte. Ses habitants se distinguent par leur droitu-

Comté d'Artois.

re, leur ſincérité & leur fidélité. Ils ſont laborieux, exacts à remplir leurs devoirs; mais ſur-tout attachés à la Religion Catholique, & jaloux de leurs Privileges & de leurs Coutumes.

L'Artois fut ſubjugué autrefois par les Romains, & enſuite par les François, qui le comprirent dans le partage du Royaume d'Auſtraſie. Sous la ſeconde Race des Rois de France, il y eut des Gouverneurs particuliers qui en uſurperent la domination. On trouve que ſous les regnes de Pepin & de Carloman, Thibaut étoit Gouverneur de l'Artois; qu'Unroch le fut du temps de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire, qui y établit Bérenger; & que ce dernier fut ſuivi d'Everard, d'Adalard, d'Unroch II, de Huthmar, & d'Adalelme.

SEIGNEURS D'ARTOIS.

I. Baudouin, dit *Bras de fer*, fut le premier Seigneur & propriétaire de l'Artois; il vint, l'an 862, à Senlis, où il enleva Judith, veuve d'Adolphe, Roi d'Angleterre, & fille de Charles-le-Chauve, Empereur & Roi de France. Ce Prince en fut tellement irrité, qu'il

poursuivit Baudouin les armes à la main; mais ses troupes furent deux fois taillées en pieces, près de l'Abbaye du Mont-Saint-Eloy en Artois. Cependant Baudouin & Judith furent excommuniés dans un Concile d'Evêques, tenu à Senlis; ils allerent à Rome se jetter aux pieds du Pape Nicolas I; & comme Baudouin n'avoit agi que du consentement de Judith, le Roi Charles donna, à la priere du Pape, son consentement au mariage, qui fut solemnisé à Auxerre, l'an 864. Ce Prince le fit Comte de Flandres, & Souverain de l'Artois. Baudouin mourut à Arras l'an 879, & fut enterré à St. Bertin; mais ses entrailles furent portées à Gand, où sa femme Judith avoit été enterrée. SEIGNEURS D'ARTOIS.

II. Baudouin II, dit *le Chauve*, succéda à son pere; il fut Abbé (selon la coutume de ces temps-là) de St. Vaast, de St. Bertin & de St. Pierre à Gand, où il fut enterré l'an 917; & son épouse Elftrude, fille du Roi d'Angleterre, y a été aussi inhumée l'an 929.

III. Arnould, dit *le Grand* ou *le Vieil*, céda, l'an 958, le Comté de Flandres à son fils,

IV. Baudouin III, qui épousa Ma-

SEIGNEURS D'ARTOIS.

hâud, fille du Duc de Saxe; mais il mourut à Berg-Saint-Winox l'an 961, trois ans avant Arnould, ſon pere.

V. Arnould II ſuccéda, l'an 964, à Arnould, ſon aïeul; il épouſa Lutgarde, fille de Berenger, Roi d'Italie, & mourut l'an 988. Sa veuve fut mariée en ſecondes noces, à Robert II, Roi de France.

VI. Baudouin IV, dit *le Barbu* ou *le Débonnaire*, mourut en 1031; il avoit épouſé Ogine de Luxembourg, laquelle à l'âge de 50 ans, accoucha, dit-on, publiquement de Baudouin dit *de Lille*, dans une tente dreſſée ſur la grande Place d'Arras, l'an 1014.

VII. Baudouin V, dit de *Lille*, épouſa Adélaïde, fille de Robert II, Roi de France; il mourut l'an 1067, & fut enterré à Saint-Pierre à Lille, & ſa femme Adélaïde fut enterrée, l'an 1071, à Meſſines, où elle avoit fondé une Abbaye de Dames.

VIII. Baudouin VI, dit de *Mons*, fut auſſi Comte de Flandres & de Hainaut, du chef de ſa femme Richilde: il mourut l'an 1070.

IX. Arnould III fut tué, l'an 1072, dans une bataille, ſans laiſſer de poſtérité.

X. Robert I, dit *le Friſon*, frere de Baudouin VI, uſurpa les Etats d'Arnould, ſon neveu; il épouſa Gertrude de Saxe, & décéda l'an 1093. SEIGNEURS D'ARTOIS.

XI. Robert II, dit *le Jeune* ou de *Jéruſalem*, épouſa Clémence de Bourgogne, ſœur du Pape Calixte II; il mourut d'une chûte l'an 1111, & fut enterré à l'Abbaye de Saint-Vaaſt.

XII. Baudouin VII, dit *à la Hache*, ſuccéda à ſon pere; il épouſa Agnès de Bretagne, dont il fut ſéparé à cauſe de parenté; il mourut ſans laiſſer de poſtérité l'an 1119, & fut inhumé à l'Abbaye de Saint-Bertin.

XIII. Charles, dit *le Bon*, ſuccéda à ſon couſin maternel : il fut tué à Bruges dans l'Egliſe de Saint-Donat, l'an 1127, & ne laiſſa point d'enfants de ſon épouſe, Marguerite de Clermont.

XIV. Guillaume de Normandie obtint la Flandre, l'Artois, &c. par la faveur de Louis VI, Roi de France : il épouſa Sybille, fille de Humbert, Comte de Vertus, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fut tué devant Aloſt d'un coup d'arbalête l'an 1129, & fut enterré à Saint-Bertin.

XV. Thierry d'Alſace, petit-fils de

SEIGNEURS D'ARTOIS.

Robert, dit *le Friſon*, Comte de Flandres, & Souverain de l'Artois, devint paiſible poſſeſſeur de ces Provinces; il épouſa la veuve de Charles-le-Bon, & en ſecondes noces, Sybille, fille de Foulques d'Anjou, Roi de Jéruſalem. Il mourut l'an 1168.

XVI. Philippe d'Alſace mourut dans la Terre-Sainte en 1191, ſans laiſſer d'enfants d'Eliſabeth, Comteſſe de Vermandois. Il avoit marié, l'an 1180, ſa niece Iſabelle de Hainaut, à Philippe-Auguſte, depuis Roi de France, auquel il donna pour dot tout l'Artois, avec le Comté de Calais; & le Roi Louis VII, pere de Philippe-Auguſte, lui céda en échange le Comté de Vermandois. Cet accord cauſa bien des troubles & des guerres dans le Pays; car Philippe-Auguſte étant monté ſur le Trône, ne voulut pas ſe tenir à la donation du Roi, ſon pere, & Philippe d'Alſace s'empara de l'Artois. La Paix ſe fit enfin à Péronne l'an 1199, après la mort de Philippe d'Alſace, lorſque Baudouin *le Courageux*, ſon beau-frere, s'accommoda avec le Roi de France, en ſe réſervant ſeulement Saint-Omer, Aire, Lillers, Guines & Ardres, & céda au

Roi la Ville d'Arras, avec le reſte de l'Artois; mais enſuite Louis VIII, Roi de France, recouvra toutes ces Places, par un Traité fait près de Lens en 1211. SEIGNEURS D'ARTOIS.

XVII. Philippe-Auguſte, Roi de France, a eu trois femmes, Iſabelle de Hainaut, Iſamberge de Danemarck, qu'il répudia, & Agnès de Méranie, dont il fut obligé de ſe ſéparer; il mourut en 1223, âgé de 57 ans, après avoir regné quarante-deux ans.

XVIII. Louis VIII, Roi de France, fils de Philippe-Auguſte & d'Iſabelle de Hainaut, ne regna que trois ans, & mourut en 1226, à l'âge de 39 ans. Il eut de Blanche de Caſtille, ſaint Louis, Roi de France; Robert, Comte d'Artois, qui ſuit, & ſept autres fils, avec deux filles.

COMTES D'ARTOIS.

I. Robert de France, ſurnommé *le Bon* & *le Vaillant*, naquit l'an 1216, & devint le premier Comte d'Artois, par la faveur de ſaint Louis, ſon frere, qui érigea ce Pays en Comté l'an 1237. Il fut auſſi Régent du Royaume de Sicile, & refuſa la Couronne Impériale,

Comtes d'Artois.

que le Pape Grégoire IX lui fit offrir. Il épousa, en premieres noces, Marie, fille de Jeanne, Comtesse de Flandres, & de Ferrand de Portugal, dont il n'eut point d'enfants; & en secondes, Mahaud, fille de Henri II, Duc de Brabant. Il accompagna le Roi son frere, au voyage d'Outremer, & fut tué à l'âge de 33 ans, à la bataille de Massoure en Egypte, en 1249.

II. Robert II, surnommé *l'Illustre*, fils de Robert I, & de Mahaud de Brabant, fut créé Pair de France l'an 1297, par le Roi Philippe-le-Bel, au service duquel il s'étoit signalé. Il fut tué dans une bataille près de Courtray, en 1302, laissant d'Amicie de Courtenay, Philippe, mort avant son pere, l'an 1297, dans une bataille près de Furnes; Robert, mort jeune, & Mahaud, femme d'Othon IV, Comte de Bourgogne, laquelle lui succéda.

III. Mahaud ou Mathilde, hérita le Comté d'Artois, quoique Philippe, son frere, eût laissé un fils nommé Robert, *

* Robert ne laissa pas cependant de porter le titre de Comte d'Artois; & pour se maintenir, il appella à son secours Edouard III, Roi d'An-

Comte de Beaumont-le-Roger ; mais comme par la Coutume d'Artois les enfants ne repréſentent pas leurs peres & meres dans la ſucceſſion de leurs aïeuls, il perdit le procès qu'il ſoutint contre ſa tante, à laquelle le Comté d'Artois fut adjugé l'an 1309, après cinq différents Arrêts du Parlement de Paris. Mahaud décéda l'an 1329. COMTES D'ARTOIS.

IV. Robert III, fils de Mahaud & d'Othon, Comte de Bourgogne, naquit en 1292, & mourut en 1315, avant ſa mere, ſans laiſſer de poſtérité.

V. Jeanne de Bourgogne, ſa ſœur & ſon héritiere, épouſa, en 1306, Philippe V, dit *le Long*, Roi de France, auquel elle porta la Bourgogne & l'Artois. De ce mariage naquit un fils, qui mourut au berceau, & quatre filles, dont l'ainée, Jeanne, eut le Comté d'Artois.

---

gleterre ; il mourut à Londres l'an 1343, des bleſſures qu'il avoit reçues, en défendant, contre le Roi Philippe de Valois, la Ville de Vannes, en France. Ses ſucceſſeurs, qui furent Jean d'Artois, Comte d'Eu ; Jean, Seigneur de Peronne ; Robert d'Artois ; Philippe, Connétable de France, & Charles, Pair de France, qui mourut ſans poſtérité en 1472, ſe qualifierent pareillement du titre de Comtes d'Artois.

Comtes d'Artois.

Cette Reine mourut l'an 1330, après avoir fondé le College de Bourgogne à Paris.

VI. Jeanne de France épouſa, en 1318, Eudes IV, Comte de Bourgogne, & mourut en 1347.

VII. Philippe de Bourgogne mourut avant ſes pere & mere en 1346, d'une bleſſure qu'il avoit reçue par la chûte de ſon cheval, au ſiege d'Aiguillon, en Guyenne. Il avoit épouſé Jeanne, fille unique de Guillaume, Comte de Boulogne & d'Auvergne, de laquelle il eut

VIII. Philippe de Bourgogne, dit *de Rouvres*, qui ſuccéda, en 1347, à tous les Etats de Jeanne, ſon aïeule. Il mourut en 1361, à l'âge de 14 ans, ayant été fiancé à Marguerite, Comteſſe de Flandres.

IX. Marguerite de France, ſeconde fille de Jeanne de Bourgogne V, Comteſſe d'Artois, ſuccéda à Philippe de Rouvre, ſon arriere-neveu. Elle étoit veuve de Louis de Crecy, Comte de Flandres, & mourut l'an 1382.

X. Louis de Male, Comte de Flandres, acquit le Comté d'Artois du chef de ſa mere Marguerite. Il décéda à Saint-Omer, l'an 1384. *Voyez ci-après l'Art. XXIV des Comtes de Flandres.*

Après la mort de Charles *le Hardi*, Duc de Bourgogne, Comte d'Artois, &c. qui fut tué devant Nanci l'an 1476, Louis XI, Roi de France, s'empara de l'Artois, qu'il érigea, l'an 1477, en Province & Sénéchauſſée; prétendant le réunir à ſa Couronne, quoique Marie de Bourgogne, héritiere de Charles, en fût en poſſeſſion, comme d'un Fief féminin. Charles VIII, Roi de France, le céda enfin à Maximilien I, pour lors Roi des Romains, qui avoit épouſé l'héritiere de Bourgogne: le Traité fut conclu à Senlis l'an 1493. Charles avoit épouſé, l'an 1491, Anne, fille du Duc de Brétagne, qui avoit été accordée en premier lieu à Maximilien, & il renonça au mariage de Marguerite, fille de Maximilien, avec laquelle Louis XI, ſon pere, l'avoit voulu marier. Cet affront offenſa tellement le Roi des Romains, qu'il déclara la guerre à la France; il ſurprit Arras & Saint-Omer, & manqua de prendre Amiens; mais la Paix fut conclue bientôt après, par la ceſſion que Charles VIII fit du Comté d'Artois.

Le Roi François I ayant été fait priſonnier par les Troupes de l'Empereur Charles-Quint, à la bataille de Pavie,

COMTES D'ARTOIS.

l'an 1524, renonça pour toujours à ſes prétentions, par le Traité de Madrid, conclu l'an 1525, en vertu duquel il fut remis en liberté. Depuis ce temps-là les Souverains des Pays-Bas ne furent plus obligés de prêter hommage de ce Comté aux Rois de France, pour lequel ils devoient préſenter autrefois un épervier à chaque relief, comme l'avoit fait encore Charles-Quint l'an 1515, en la perſonne de René de Châlons, Prince d'Orange, ſon Ambaſſadeur auprès de François I. Philippe IV, Roi d'Eſpagne, fut le dernier Prince de la Maiſon d'Autriche qui ait été le maître de tout le Comté d'Artois; car la Ville d'Arras & ſes dépendances tomberent ſous la puiſſance de la France l'an 1640. Ce Prince mourut l'an 1665.

ROIS DE FRANCE, COMTES D'ARTOIS.

I. Louis XIII, ſurnommé *le Juſte*, Roi de France, fils de Henri IV & de Marie de Médicis, fut ſacré l'an 1610; il épouſa Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Eſpagne, & mourut le 14 Mai 1643, âgé de 42 ans.

II. Louis XIV, ſurnommé *le Grand*,

Roi de France, né le 5 Septembre 1638, fut ſacré l'an 1654; il épouſa, le 9 Juin 1660, Marie-Thérese d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, laquelle mourut le 30 Juillet 1683, laiſſant un fils unique, Louis, Dauphin de France, qui mourut le 14 Avril 1711, laiſſant de ſon épouſe, Marie-Anne-Victoire de Baviere, trois Princes, dont l'ainé, Louis, Duc de Bourgogne, & enſuite Dauphin de France, vint à mourir le 18 Février 1712; Philippe, Duc d'Anjou, qui fut enſuite Roi d'Eſpagne, & Charles, Duc de Berry, qui mourut le 4 Mai 1714. Le Roi Louis XIV mourut à Verſailles le premier Septembre 1715, après avoir regné 72 ans.

COMTES D'ARTOIS.

III. Louis XV, arriere-petit-fils de Louis XIV, fils de Louis, Dauphin de France, & de Marie-Adélaïde de Savoie, naquit le 15 Février 1710; il commença à regner le premier Septembre 1715, ſous la tutele de ſon couſin Philippe de France, Duc d'Orléans, lequel mourut d'apoplexie le 2 Décembre 1723, âgé de quarante-neuf ans. Le Maréchal de Villeroi & le Cardinal de Fleury eurent ſoin de l'éducation de ce Prince, qui fut déclaré

COMTES D'ARTOIS.

Majeur le 16 Février 1723, après avoir été sacré & couronné à Rheims, le 25 Octobre 1722. On lui destina pour épouse, Marie-Anne-Victoire, Infante d'Espagne, fille du Roi Philippe V, qui fit son entrée à Paris le 2 Mars 1722, âgée de quatre ans seulement ; mais cette Princesse fut renvoyée ensuite en Espagne, & Sa Majesté épousa, le 5 Septembre 1725, Marie Leszinski, fille de Staniſlas, Roi de Pologne, de laquelle il a eu Louis, Dauphin de France, né le 4 Septembre 1729, & mort le 20 Décembre 1765, âgé de 36 ans; & plusieurs Princesses.

Les Artésiens se joignirent aux autres Provinces pendant les troubles du XVIe. siècle, pour se maintenir contre les Espagnols : mais comme ils s'apperçurent que la guerre se faisoit principalement pour introduire les héréſies de Luther & de Calvin, ils se séparerent des Rebelles, & prirent le nom de *Mécontents.* Ils s'accommoderent enfin avec le Roi d'Espagne, par un Traité conclu à l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi, le 6 Avril 1579, signé par le Gouverneur de la Province, par Matthieu Moulart, Evê-

que d'Arras, & par plusieurs autres Seigneurs & Prélats. COMTÉ D'ARTOIS.

Les François se sont rendus maîtres de la Province d'Artois sous plusieurs nouveaux prétextes, & la plus grande partie leur est demeurée en vertu de la Paix des Pyrénées, conclue l'an 1659; le Roi d'Espagne ne s'étant réservé que les Châtellenies de Saint-Omer & d'Aire : & l'on fit alors la division de *l'Artois cédé* & de *l'Artois réservé*. La guerre étant recommencée, les François se sont approprié le reste de l'Artois, qui étoit à leur bienséance, & la possession leur en fut confirmée par le Traité de Paix, conclu à Nimegue l'an 1678.

Pendant la guerre pour la succession d'Espagne, les Alliés ont pénétré jusques dans cette Province, & ils en ont enlevé au Roi de France, pendant la campagne de l'an 1710, les Places d'Aire, de Béthune, de Saint-Venant, de Lens, &c.; mais toutes ces conquêtes sont retournées à la France, en vertu du XVe. Article de la Paix d'Utrecht, l'an 1713.

Les Etats de la Province d'Artois sont composés du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat. Le Clergé est très- ÉTATS D'ARTOIS.

Comté d'Artois.

nombreux & très-riche, composé des Evêques d'Arras & de Saint-Omer, de dix-neuf Abbés, & de neuf Chapitres. L'Evêque d'Arras prenoit la qualité de Président né des Etats d'Arras; mais les Etats s'y étant opposés, l'affaire fut jugée au Conseil du Roi, contre l'Evêque, qui fut obligé, l'an 1740, de renoncer à ce titre.

Les Abbayes sont : Saint-Vaast à Arras; Saint-Bertin à Saint-Omer; Anchin, Blangy, St. Jean-au-Mont, (dont l'Abbaye est maintenant à Ypres,) Auchy-les-Moines & Ham, de l'Ordre de saint Benoît; Clair-marais & de Chercamp, de l'Ordre de Cîteaux; Arouaise, Saint-Eloi, Hennin-Lietard, Eaucourt, Choques, Ruisseauville & Marœul, de l'Ordre de St. Augustin; Dommartin, Saint-André-au-Bois, & Saint-Augustin-de-Térouane, de l'Ordre de Prémontré. Le Grand-Prieur de Saint-Vaast d'Arras y a aussi séance. Les Chapitres sont, les Cathédrales d'Arras & de St. Omer, & les Collégiales d'Aire, de Béthune, de Lens, de Lillers, de Saint-Paul, de Faucquenbergue & de Hesdin.

Parmi la Noblesse on ne reçoit que ceux qui ont du moins une Terre à clocher,

cher, & quatre générations de Nobleſſe. Le Tiers-Etat comprend les Députés d'onze Villes; ſavoir, de la Ville d'Arras, Saint-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Heſdin, de la Cité d'Arras, de Saint-Paul, Pernes & Lillers. Leur Aſſemblée générale ſe tient ordinairement une fois par an au mois d'Octobre, tant pour délibérer des affaires de la Province, que pour les Subſides qu'on doit accorder au Roi. Il y a trois Commiſſaires qui y préſident de la part de Sa Majeſté, qui ſont, le Gouverneur-Général, l'Intendant de la Province, & le premier Préſident du Conſeil d'Artois.

On choiſit dans la même Aſſemblée trois Députés pour aller en Cour, un de la part du Clergé, un de la Nobleſſe, & un du Tiers-Etat. Ils préſentent au Roi les Cahiers de la Province, dreſſés pendant l'Aſſemblée générale, & doivent faire rapport de ſa réponſe. C'eſt le Gouverneur de la Province qui les préſente à Sa Majeſté. Le Clergé choiſit outre ceux-ci un Député ordinaire, qui doit avoir ſoin, avec un Député choiſi par la Nobleſſe, & un du Tiers-Etat, des affaires particulieres, comme auſſi

Comté d'Artois.

de l'exécution des réſolutions priſes dans l'Aſſemblée générale. La commiſſion de ces Députés ordinaires dure pendant trois années, & ils s'aſſemblent ordinairement à Arras.

Le Bailli d'Arras étoit le Chef de la Juſtice du Pays d'Artois, avant que le Conſeil de cette Province fût érigé en la Ville d'Arras; ce qui a été fait le 12 Mai 1530, par l'Empereur Charles-Quint, Souverain des Pays-Bas. Il étoit compoſé alors d'un Préſident, de deux Chevaliers ou Conſeillers d'Epée, de ſix Conſeillers de Robe, d'un Avocat-Général & d'un Procureur-Général, de quelques Greffiers, &c. Ce Conſeil s'étoit retiré à Saint-Omer l'an 1640, lorſqu'Arras fut priſe par les François, ce qui donna lieu à la diſtinction du *Conſeil d'Artois, ſéant à Arras;* & *du Conſeil d'Artois, ſéant à Saint-Omer.* Le Roi Louis XIII mit premiérement quelques nouveaux Juges à Arras, & l'Intendant de la Province d'Artois y fit les fonctions de Préſident juſqu'en 1661, lorſque le Conſeil fut rétabli à Arras.

En 1678, ce Conſeil a été augmenté de deux places pour deux Conſeillers, auparavant réſidents à Saint-Omer. En

1687, Sa Majeſté y mit un ſecond Préſident, & ſept nouveaux Conſeillers, partageant ledit Conſeil en deux Chambres. Il y a donc maintenant un premier & ſecond Préſident, deux Chevaliers d'honneur, quinze Conſeillers, un Chancelier-Provincial, un Avocat-Général, & un Procureur-Général. Il a toujours été Souverain en matieres criminelles; mais pour les Cauſes civiles de la Province, on alloit anciennement, par appel, au Parlement de Paris, lorſque l'Artois étoit Vaſſal de France; on eſt allé, après la ceſſion de François I, à celui de Malines; mais depuis que l'Artois eſt ſujet à la France, on va, par appel, au Parlement de Paris. COMTÉ D'ARTOIS.

Ce Conſeil préſentoit trois perſonnes au Prince, qui en choiſiſſoit une, à qui il donnoit les Charges de Conſeiller, de Procureur ou d'Avocat-Général au même Conſeil d'Artois, quand elles venoient à vaquer; mais par un Edit de Louis XIV, Roi de France, donné l'an 1693, toutes les Charges de cette Province, ſoit de Judicature ou autres, ont été vénales & rendues héréditaires.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL PROVINCIAL D'ARTOIS.

I. Jean Caulier fut auſſi Chef-Préſident du Conſeil-Privé, & mourut vers l'an 1538.

II. Guillaume Hangouart, Seigneur de Pietre, Conſeiller de l'Empereur Charles-Quint, mourut l'an 1546.

III. Louis de Martigny, auparavant Conſeiller en Artois & à Malines, lui ſuccéda l'an 1547.

IV. Jacques de Rebreviettes, Conſeiller en Artois, puis au Parlement de Malines, ſuccéda l'an 1554.

V. Pierre Aſſet, mort en 1580.

VI. Jean Richardot, auparavant Conſeiller à Malines, devint, en 1586, Conſeiller, & enſuite Chef-Préſident du Conſeil-Privé; il mourut à Arras l'an 1609, à ſon retour de l'Ambaſſade de France.

VII. Jérôme de France, Seigneur de la Vacquerie, ci-devant Docteur en Droits dans l'Univerſité de Fribourg, en Allemagne, & Conſeiller à Malines, mourut l'an 1606.

VIII. Rainuce de France, Seigneur

de Noyelles, fils du précédent, devint, en 1622, Préſident du grand Conſeil à Malines, où il mourut l'an 1628. PRÉSID. D'ARTOIS.

IX. Antoine Denys, Seigneur de Savigny, mort l'an 1624.

X. Jean Groſpré, Seigneur de la Gorguelle, mourut vers l'an 1634.

XI. Charles Laurin, Seigneur de la Haye, auparavant Conſeiller au Parlement de Malines; en 1640, il devint Conſeiller du Conſeil-Privé, & décéda l'an 1664.

XII. Jean de Bailly, Seigneur d'Inghen, fut Préſident de ce Conſeil, réſidant à Saint-Omer, après la priſe d'Arras : en 1650, il devint Conſeiller du Conſeil-Privé.

XIII. Antoine Colins, Docteur en Droit dans l'Univerſité de Louvain, & Conſeiller au Parlement de Malines, enſuite Préſident du Conſeil réſidant à Saint-Omer ; il devint Conſeiller du Conſeil-Privé l'an 1658, & mourut l'an 1666.

XIV. Adrien de France, fut Préſident du Conſeil d'Artois juſqu'à l'an 1661, lorſqu'il devint Préſident du Parlement de Malines, où il mourut l'an 1668.

PRÉSID. D'ARTOIS.

XV. André Scarron, nommé par le Roi Louis XIV pour Préſident du Conſeil d'Artois, rétabli à Arras l'an 1661; il mourut l'an 1685.

XVI. Ignace Simon, Conſeiller à Mons, puis à Malines, a été auſſi fait Préſident du Conſeil d'Artois, ſéant à Saint-Omer, l'an 1665; il devint enſuite Conſeiller du Conſeil-Privé.

XVII. Aignan de Préfontaine, ſuccéda l'an 1685, & mourut l'an 1687.

XVIII. Antoine-François le Merchier, mourut l'an 1703.

XIX. Philippe-François Paliſot, Baron d'Athies, &c. mourut l'an 1707.

XX. Ignace-François Paliſot, ſuccéda à ſon pere, & mourut le 4 Mars 1718.

XXI. Ambroiſe-Alexandre Paliſot, Seigneur d'Incourt, &c. frere du précédent, Préſident depuis l'an 1718.

SECONDS PRÉSIDENTS.

I. Philippe Hourdequin fut le premier nommé à cette Charge, créée par le Roi Louis XIV, l'an 1687.

II. Philippe-François Hourdequin, ſuccéda à ſon pere l'an 1705.

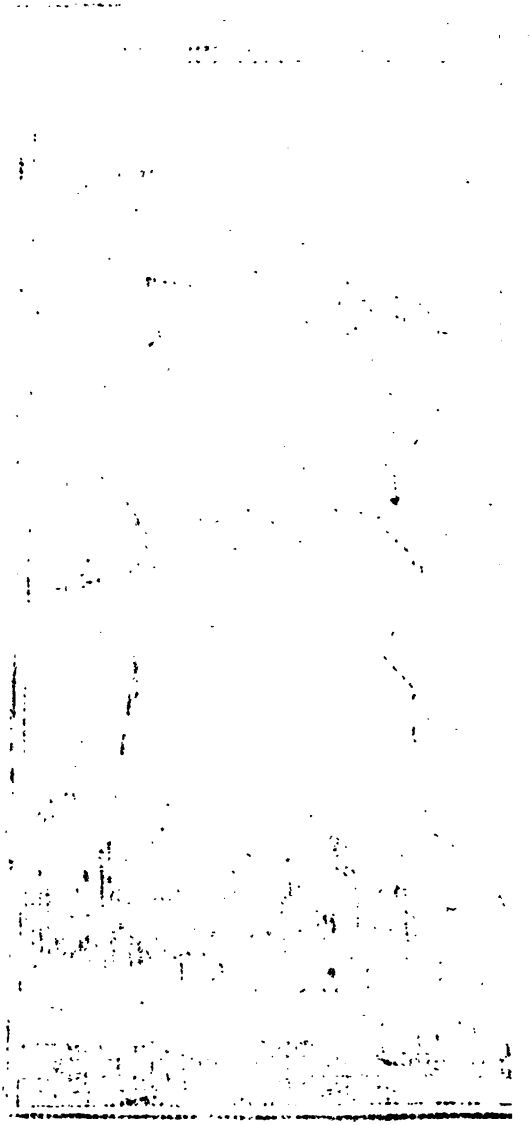

III. Albert-Louis-Emmanuel Bulteel, Conſeiller au même Conſeil, ſuccéda le 10 Janvier 1729. PRÉSID. D'ARTOIS.

Le Roi y a établi auſſi, l'an 1715, une Chancellerie, qui eſt compoſée d'un Garde-des-Sceaux, de quatre Secretaires-Audienciers, quatre Secretaires-Contrôleurs, de douze autres Secretaires, un Greffier, pluſieurs Receveurs, &c.

LA VILLE D'ARRAS.

C'Eſt une des plus anciennes Villes des Pays-Bas; Antonin en fait mention, & il la nomme *Nemetacum*, & Jules-Céſar *Atrebatum*. Ce dernier en parle dans ſes Commentaires, au ſujet de Commius, Roi des Atrebates, qui avoit manqué de fidélité aux Romains, quoiqu'il leur fût redevable de la Couronne. Ce fut autrefois la Capitale de toute la Flandre; Charles *le Chauve* la donna en dot, en 863, à ſa fille Judith, femme de Baudouin, ſurnommé *Bras de Fer*. Elle eſt ſur la riviere de Scarpe,

ARRAS. à cinq lieues de Douay & de Dourlens, à ſept de Cambray, à dix de Lille, & environ quatorze d'Amiens & de Saint-Omer.

Arras, Capitale du Comté d'Artois, eſt ſur une montagne; ſes environs ſont remplis de carrieres de pierres blanches; & même en pluſieurs endroits de la Ville l'on trouve ſouvent de quoi bâtir la maiſon, des pierres que l'on tire en creuſant la cave. On la diviſoit autrefois en *Ville* & en *Cité*. L'Abbé de St. Vaaſt étoit Seigneur de la Ville, & l'Evêque de la Cité; mais par un Edit du Roi Louis XV, du mois d'Octobre 1749, il a été réglé que la Ville & la Cité ne feroient plus qu'un ſeul même corps; & un Magiſtrat compoſé du Grand-Bailli, du Mayeur, de deux Conſeillers-Penſionnaires, de neuf Echevins, (dont deux Nobles, cinq Avocats & deux Notables,) d'un Procureur du Roi & Syndic, d'un Subſtitut, d'un Greffier civil & criminel, d'un Argentier, &c.

La Cité étoit auſſi ſéparée autrefois de la Ville par des murailles, des portes & un large foſſé, où entroit la petite riviere de Crinchon. Celle-ci ſervoit de ſéparation, & enſuite elle ſe

jette dans la Scarpe; mais depuis ce nouveau Réglement, les murailles ont été rasées, & les fossés comblés. La Citadelle, construite sur les desseins du Maréchal de Vauban, est fortifiée selon toutes les regles de l'art; mais elle est située dans un terrein si bas, que l'on n'en peut pas tirer une grande utilité; ce qui la fait nommer *la belle inutile.* ARRAS.

La grande Place d'Arras est d'une étendue extraordinaire pour une Ville de guerre. Dans celle du petit Marché, qui n'en est pas éloigné, on voit l'Hôtel-de-Ville, qui est très-bien bâti; & la tour du Beffroi, couverte d'une couronne, sur laquelle il y a un Lion d'airain qui lui sert de girouette: ce Beffroi fut achevé en 1551.

Au milieu de ce Marché, on voit la Chapelle de la sainte Chandelle, qui y a été apportée, dit-on, par la sainte Vierge, environ l'an 1105, à l'Evêque Lambert, pour remede contre la maladie d'un feu ardent, qui dévoroit jusqu'aux intestins des habitants : on en guérissoit, en buvant de l'eau où cette Chandelle avoit distillé quelques gouttes de cire. La mémoire de ce miracle & la Dédicace de la Ville, se célebre le

ARRAS. ſecond Dimanche après la Pentecôte. La ſainte Chandelle eſt conſervée dans une chaſſe d'argent, donnée par Mahaud III, Comteſſe d'Artois. La libéralité & la piété des Bourgeois a fait beaucoup embellir cette Chapelle, qui a un petit dôme conſtruit à l'Italienne, & un clocher à la façon d'une pyramide, dont le travail eſt très-eſtimé, à cauſe de pluſieurs ſtatues qu'on y a placées.

L'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame, qui eſt très-ſpacieuſe & bien ornée, a été miſe dans l'état préſent l'an 1396 : elle fut endommagée par le feu l'an 1571. Sa tour eſt fort haute, ayant une belle horloge, ſur laquelle on voit pluſieurs petits perſonnages de bronze, qui repréſentent les Myſteres de la Paſſion du Sauveur; & par le moyen de certains reſſorts, paſſent pardevant la cloche, ſonnant les heures & les demi-heures. Cet ouvrage y fut mis en 1541.

Le Chapitre de la Cathédrale eſt compoſé des Prévôt & Doyen, des Archidiacres d'Arras & d'Oſtrevant, d'un Chantre, d'un Ecolâtre, d'un Théologal & d'un Pénitencier, & de quarante Chanoines, outre leſquels il y a quarante-huit Chapelains, douze Enfants de

TE A ARRAS.

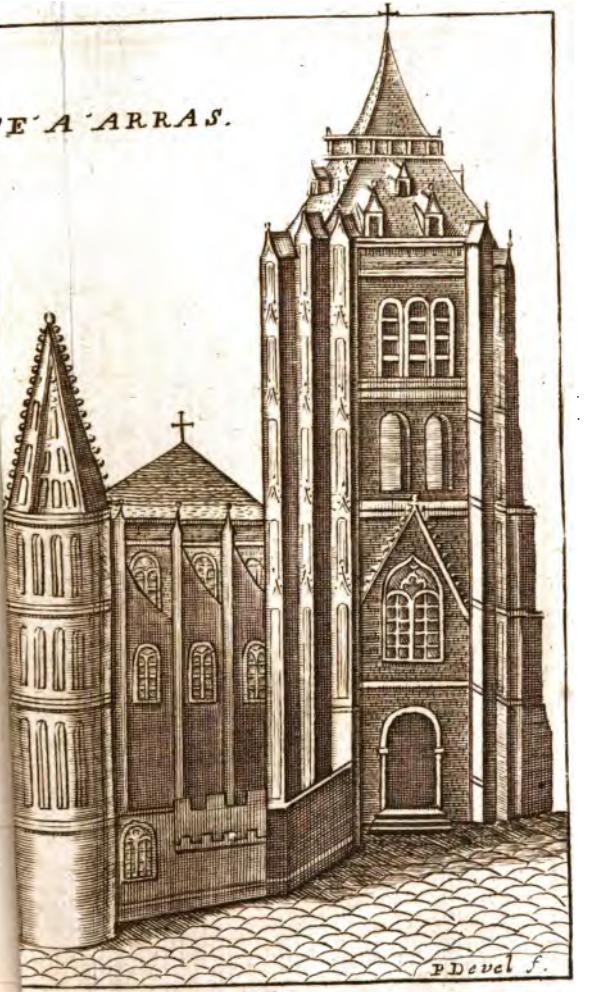

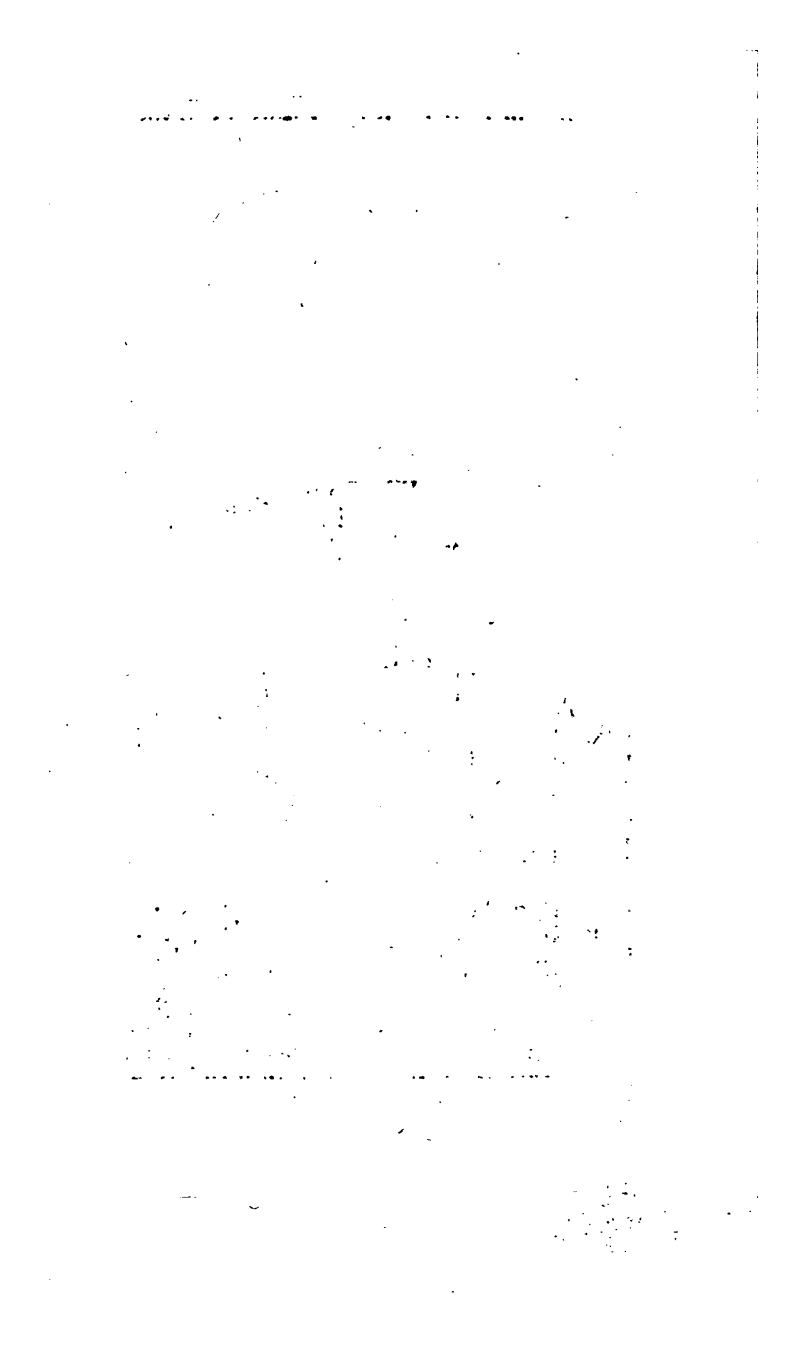

Chœur, &c. C'eſt l'Evêque qui confere toutes les Prébendes. ARRAS.

On y conſerve, avec vénération, dans une chaſſe d'argent, enrichie de perles & de diamants, *la ſacrée Manne*, tombée du Ciel en forme de laine blanche, vers l'an 371, pendant une grande ſéchereſſe. St. Jérôme a autoriſé la tradition de ce prodige, dont il eſt fait mention dans ſes Ouvrages.

Le Dioceſe d'Arras comprend la partie méridionale de l'Artois, avec l'Oſtrevant, & une petite partie de la Flandre Françoiſe. On y compte dix-huit Abbayes, cinq Chapitres, & 400 Paroiſſes, dont il y en a 250 en Artois, & 150 en Flandres, partagées en douze Doyennés, qui ſont, Valenciennes, Douay, Bapaume, Lens, Béthune, Hennin, la Baſſée, St. Paul, Aubigny, Houdaing, Pas & Croiſillies.

L'Evêché d'Arras a été uni à celui de Cambray, depuis le commencement du Chriſtianiſme juſqu'en 1094, lorſqu'après la mort de l'Evêque Gerard, à l'occaſion de la diſſention & de pluſieurs troubles qui regnoient dans le Clergé de Cambray, ceux d'Arras demanderent à Urbain II la ſéparation de

ARRAS. leur Egliſe de celle de Cambray. Le Pape mal ſatisfait des Cambreſiens, qui tenoient le parti de l'Empereur Henri IV, écouta favorablement la demande du Clergé d'Arras, & ſépara l'Evêché d'Arras de celui de Cambray, par une Bulle donnée à Rome l'an 1093.

Cet Evêché eſt exempt de la Régale, par conceſſion du Roi Philippe-Auguſte, l'an 1203, dont on a gravé la mémoire ſur la muraille du Chœur de la Cathédrale.

ÉVÊQUES D'ARRAS, depuis la ſéparation.

I. Lambert de Guines, Archidiacre de Térouane, & Chantre de St. Pierre à Lille, fut ſacré à Rome en qualité d'Evêque d'Arras, par le Pape Urbain II, l'an 1094. Il gagna tellement l'eſtime du Peuple & du Clergé de Rome, qu'il devint Evêque d'Oſtie; il mourut l'an 1115.

II. Robert, Archidiacre d'Arras, mourut l'an 1131.

III. Saint Aluiſe, Religieux de Saint-Bertin à Saint-Omer, enſuite Prieur de Saint-Vaaſt à Arras, & Abbé d'Anchin,

après avoir été sacré Evêque d'Arras, se trouva à l'expédition de la Terre-Sainte avec Thierry, Comte de Flandres, & d'autres Princes Croisés. Il y mourut l'an 1148.

IV. Saint Godeschalque, Religieux-Profès de l'Abbaye de Saint-Martin à Laon, de l'Ordre de Prémontré, & ensuite Abbé du Mont-Saint-Martin, au Diocese de Cambray, fut élu Evêque d'Arras vers l'an 1150. Il se retira ensuite à cause de ses infirmités l'an 1164; & finit ses jours dans l'Abbaye de Saint-Martin à Laon.

V. André, Abbé de Vaux-Cernay, de l'Ordre de Cîteaux, près de Paris, mourut l'an 1171.

VI. Robert de Dovia, Prévôt d'Aire, de Bruges & de Saint-Omer, fut nommé à l'Evêché d'Arras, & peu de temps après, transféré à celui de Cambray; il fut assassiné, l'an 1174, dans la Ville de Condé, sans avoir été sacré.

VII. Frumauld, Archidiacre d'Ostrevant en l'Eglise d'Arras, mort l'an 1183.

VIII. Pierre, Abbé de Pontigny, & ensuite de Cîteaux, quitta cet Evêché l'an 1198, pour se retirer dans le Monastere de Pontigny.

Evêques d'Arras.

IX. Raoul de Neuville, Archidiacre d'Arras : quelques Auteurs disent qu'il a été mis au nombre des Cardinaux par le Pape Innocent III ; il mourut l'an 1220.

X. Ponce, Archidiacre d'Arras, mourut l'an 1231.

XI. Asson, Archidiacre d'Ostrevant, dans l'Eglise d'Arras ; il mourut l'an 1245.

XII. Foursy, gouverna très-peu de temps ; la mort le ravit l'an 1247.

XIII. Jacques de Dinant, mourut l'an 1259.

XIV. Pierre de Noyon, quitta son Evêché l'an 1280, pour finir ses jours dans l'Abbaye du Mont-Saint-Eloy, près d'Arras.

XV. Guillaume d'Issy, Doyen de la Cathédrale d'Orléans, décéda l'an 1293.

XVI. Jean le Moine, Doyen de la Cathédrale de Bayeux, devint Cardinal l'an 1294, & Evêque de Noyon. Il mourut l'an 1313, après avoir fondé un College dans l'Université de Paris.

XVII. Gerard Pigalotti, auparavant Evêque de Spolette en Italie, obtint l'Evêché d'Arras du Pape Boniface VIII, l'an 1294, & mourut vers l'an 1316.

XVIII. Bernard, Evêque d'Arras, mort l'an 1320.

XIX. Pierre de Chappes, Grand-Chancelier de France; il devint enſuite Evêque de Chartres l'an 1326, & peu de temps après Cardinal: il mourut l'an 1336.

XX. Jean Paſté, Doyen de la Cathédrale de Chartres, puis Evêque d'Arras, l'an 1326.

XXI. Thierry Hériſſon, Prévôt d'Aire, & Chancelier de Robert, Comte d'Artois, mourut l'an 1328, après avoir fondé les deux Chartreuſes de Gonnay.

XXII. Pierre Roger, Limouſin, auparavant Religieux Bénédictin, Abbé de la Chaiſe-Dieu & de Feſcamp, devint Evêque d'Arras l'an 1329; & l'année ſuivante Archevêque de Sens, & puis de Rouen. Le Pape Benoît XII l'ayant fait Cardinal en 1338, les autres Cardinaux le choiſirent, en 1342, pour lui ſuccéder dans la Chaire de ſaint Pierre; il prit alors le nom de Clément VI. Il mourut à Avignon l'an 1352, & fut enterré à l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu.

XXIII. André Ghiny, Florentin, paſſa de l'Evêché d'Arras, qu'il n'a gouverné que pendant quatre ans, à celui de Tour-

Évêques d'Arras. nay, l'an 1335, & peu de temps après, il devint Cardinal.

XXIV. Jean Mandevilain, natif de Clermont, en Auvergne, devint enſuite Evêque de Châlons, où il mourut en 1344.

XXV. Pierre Bertrand, Seigneur de Colombier, Doyen de Saint-Quentin, & Evêque de Nevers : en 1344 il fut fait Cardinal, & dix ans après Evêque d'Oſtie, & Doyen du ſacré College; il mourut l'an 1361.

XXVI. Jean Galvan, mort l'an 1349.

XXVII. Aimery Robert, premiérement Evêque de Liſieux & Cardinal, & en 1349 Evêque d'Arras; il devint, l'an 1362, Evêque de Térouane, & enfin Archevêque de Sens, & mourut l'an 1384.

XXVIII. Gerard de Dainville, devint Evêque de Térouane l'an 1370, & deux ans après Evêque de Cambray.

XXIX. Hugues Feydit, Evêque d'Orléans, fut transféré à Arras l'an 1371.

XXX. Pierre Maſoërius, Chanoine & Archidiacre à Cambray, &c. Evêque d'Arras depuis l'an 1374, mourut l'an 1391.

XXXI.

ÉVÊQUES D'ARRAS.

XXXI. Jean Canardi, Moine de l'Abbaye de Saint-Denis, en France, enſuite Grand-Chancelier du Duc de Bourgogne, mourut l'an 1407.

XXXII. Martin Porée, Dominicain, Confeſſeur du Duc de Bourgogne, & ſon Ambaſſadeur au Concile de Conſtance, mourut l'an 1426.

XXXIII. Hugues de Cayeu, Prévôt de l'Egliſe de Saint-Omer, Conſeiller du Duc de Bourgogne, décéda l'an 1438.

XXXIV. Fortigaire de Placentia, Brugeois, Prévôt de St. Pierre à Lille & de Notre-Dame à Furnes, fut élu par le Chapitre, pendant que le Pape y nommoit Quintin Menart: celui-ci devint peu après Archevêque de Beſançon; & Fortigaire mourut en 1452.

XXXV. Jacques de Coimbre, Portugais, Prévôt de St. Pierre à Lille, neveu du Roi de Portugal & de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, devint Evêque d'Arras l'an 1453, & puis Cardinal & Archevêque de Lisbonne; il mourut l'an 1459, âgé de 25 ans.

Denis de Montmorency, Doyen de la Cathédrale de Tournay, fut nommé à cet Evêché l'an 1454, par l'Arche-

ÉVÊQUES D'ARRAS.

vêque de Rheims, comme Métropolitain, & il y fut maintenu par le Roi de France : cependant il fut obligé de céder à Jean Geofroy, & mourut à Tournay l'an 1474.

XXXVI. Jean Geofroy, Moine & Abbé de Luxeuil, en Bourgogne, puis Evêque d'Arras l'an 1454, & d'Alby, & Cardinal, l'an 1462; il fut auſſi Abbé de St. Denis, en France. Ce Prélat, que l'on nommoit auſſi Jauffridi ou Joffridi, étoit né à Luxeuil. Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne; Louis XI, Roi de France; & les Papes Pie II & Paul II eurent toujours en lui une confiance particuliere, & le chargerent des plus importantes affaires de l'Egliſe & de l'Etat. Il mourut au Prieuré de Rully, Dioceſe de Bourges, le 11 Décembre 1473.

XXXVII. Pierre de Ranchicourt, Chancelier de l'Egliſe d'Amiens, tint un Synode l'an 1490, & mourut en 1499.

XXXVIII. Nicolas de Ruiſtre, Luxembourgeois, Prévôt de St. Pierre à Louvain, & de St. Bavon à Harlem, mourut l'an 1509, après avoir fondé un beau College à Louvain.

ÉVÊQUES D'ARRAS.

XXXIX. François de Melun, Prévôt de Saint-Pierre à Lille, de Notre-Dame à Saint-Omer, &c. devint Evêque de Térouane l'an 1512.

XL. Philippe de Luxembourg, Doyen de la Cathédrale de Tournay, & Evêque du Mans & de Térouane, administra pendant deux ans l'Evêché d'Arras. Il étoit auſſi Cardinal & Evêque d'Albano, & mourut l'an 1519.

XLI. Pierre Accolti, Florentin, Cardinal, Evêque d'Ancone, de Cadix, de Mailleſais & de Cérmone; il a adminiſtré l'Evêché d'Arras, depuis l'an 1519 juſqu'à l'an 1526, quoiqu'il n'y ait jamais réſidé. Il mourut l'an 1532, étant Evêque de Sabine.

XLII. Euſtache de Croy, Prévôt de Malines, de St. Omer & d'Aire, mourut l'an 1538.

XLIII. Antoine Perrenot de Granvelle, Chanoine de Cambray & de Beſançon, &c. devint Evêque d'Arras l'an 1538, & Conſeiller d'Etat de l'Empereur Charles-Quint, puis Archevêque de Malines & Cardinal l'an 1560.

Selon ce Catalogue, l'Egliſe d'Arras a eu parmi ſes Evêques un Pape, qui fut Clément VI, & onze Cardinaux.

Evêques d'Arras.

Juſqu'à ce temps-là, les Evêchés d'Arras & de Cambray avoient été Suffragants de l'Archevêché de Rheims; mais en 1559, le Pape Paul IV rendit Arras Suffragant du nouvel Archevêché de Cambray. Il eſt à remarquer auſſi, que dans l'érection qui ſe fit alors des nouveaux Evêchés aux Pays-Bas, il n'y eut que l'Evêché d'Arras qui ne fut ni augmenté ni diminué.

XLIV. François Richardot, Bourguignon, Religieux de l'Ordre de ſaint Auguſtin, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Paris, devint, l'an 1554, Evêque de Nicopolis, & Suffragant de Beſançon. En 1562 il fit ſon entrée à Arras, & ſe trouva au Concile de Trente: en 1570, il tint un Synode à Arras, & contribua principalement à l'érection de l'Univerſité de Douay; il mourut l'an 1574.

XLV. Mathieu Moullart, Abbé de Saint-Guiſlain, Ordre de ſaint Benoît, fut ſacré l'an 1579; en 1588 il tint un Synode, & mourut l'an 1600, après avoir fondé dans l'Univerſité de Douay, un College, qui porte encore ſon nom.

XLVI. Jean du Ploich, d'Aire, Archidiacre de Saint-Omer, fut ſacré en

1602, & mourut au mois de Juillet de la même année.

Évêques d'Arras.

XLVII. Jean Richardot, neveu de François Richardot, fut sacré l'an 1604; en 1609, il fut nommé à l'Archevêché de Cambray, & mourut en 1614.

XLVIII. Herman Ortemberghe, de Nimegue, en Gueldres, Auditeur de Rote pour l'Allemagne à Rome, fut sacré l'an 1611, & mourut l'an 1626.

XLIX. Paul Boudot, Bourguignon, Evêque de Saint-Omer, devint Evêque d'Arras en 1627, & mourut en 1635.

Nicolas au Fief, Chanoine de Tournay, & Conseiller-Ecclésiastique au Conseil-Privé, fut nommé à cet Evêché en 1637, par le Roi d'Espagne; mais il n'en prit pas possession, à cause que la Ville d'Arras fut prise peu de temps après par les François; il mourut en 1651. Le Roi d'Espagne y nomma encore Ladislas Jonart, depuis Evêque de Saint-Omer, & Archevêque de Cambray; & Louis XIV, Roi de France, envoya pour y faire les fonctions Epiſcopales, le célebre Jean-Pierre Camus, ancien Evêque de Bellay, qui mourut l'an 1652.

L. Etienne Moreau, Docteur en

Evêques d'Arras.

Théologie, & Abbé de Saint-Josse-sur-Mer, fut sacré l'an 1670, & mourut l'an 1672.

LI. Guy de Seve de Rochechouart, Docteur de Sorbonne, Abbé de Saint-Michel en Thiérache, fut sacré le 30 Octobre 1672. Il voulut quitter son Evêché l'an 1722, en faveur de son neveu, étant alors Doyen ou le plus ancien des Evêques de France : il décéda le 28 Décembre 1724, âgé de 85 ans.

Guy de Seve de Rochechouart d'Isy, Abbé de Saint-Etienne de Cornez, Archidiacre & Grand-Vicaire d'Arras, fut nommé Coadjuteur de son oncle le 11 Décembre 1719; mais il donna ensuite sa démission.

LII. François de Baglion de la Salle, Chanoine & Comte de Lyon, succéda l'an 1725, & fut sacré à Paris le 19 Janvier 1727, par l'Archevêque de Cambray. Il étoit Abbé de Bonnevaux & de St. Vincent de Laon, & mourut à Paris l'an 1752.

La riche Abbaye de Saint-Vaast, de l'Ordre de saint Benoît, fut appellée autrefois *Nobiliacum*. Ses commencements sont de l'an 660, lorsque saint Aubert,

ST.
Harrewyn Sculp: Brux:

Evêque d'Arras & de Cambray, transporta le corps de saint Vaast, de l'Eglise de Notre-Dame, dans un petit Oratoire hors de la Cité, où le Saint avoit ordonné sa sépulture. Il y bâtit une Eglise, & jetta les fondements de ce célebre Monastere, achevé par son Successeur saint Vindicien, qui en fit la dédicace. C'est par le grand concours de monde qui venoit visiter le tombeau de saint Vaast, & par les miracles que Dieu y a opérés, que la Ville s'est tellement accrue. ARRAS.

Cette Abbaye est exempte de la Juriſdiction de l'Evêque, par l'Acte même de sa fondation, qui fut confirmé au Concile de Compiegne. On tient qu'elle jouit de trois cents mille livres de rente. En 1741, la tour parut menacer ruine, ce qui effraya tous les habitants du voisinage. L'Eglise & la plupart des bâtiments n'étoient pas en fort bon état, & l'on travaille encore à les rebâtir.

Lorsqu'il y a un Abbé Commandataire, ce qui est arrivé plus d'une fois depuis qu'Arras est à la France, le Grand-Prieur de l'Abbaye la gouverne pour le Spirituel. L'Abbé de Saint-Vaast exerce, par un Official, la Juris-

ARRAS. diction ſpirituelle; & par ſes douze Echevins, la Juriſdiction temporelle dans la Ville d'Arras. Il a le droit de Patronat de plus de 80 Bourgs & Villages, outre un beau College que les Religieux entretiennent à Douay, & un autre à Paris : les Prévôtés de Haſpre, de Berclau, de Gorre, de Beuvrieres, d'Angicourt, près de Paris; de St. Michel, près d'Arras, &c. dépendent de St. Vaaſt.

On conclut, le 21 Septembre 1435, dans cette Abbaye, le fameux Traité de Paix entre Charles VII, Roi de France, & Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, par lequel Charles VII déſavoua le meurtre de Jean, Duc de Bourgogne, pere de Philippe; promit d'en faire punir les auteurs; lui donna une ſomme conſidérable d'argent, & lui céda les Villes de Macon, Saint-Jengoux, Bar-ſur-Seine, &c. Philippe-le-Bon y vint en perſonne, & Charles VII y envoya les Ducs de Bourbon & d'Auvergne, le Comte de Richemont, Connétable de France; le Comte de Vendôme, grand Maître-d'Hôtel; Guillaume de Chartres, Archevêque de Rheims & Chancelier de France; Chriſtophe de Harcourt, Gilbert, Seigneur de la

ARRAS.

Fayette, Maréchal de France; Maître Adam de Cambray, premier Préſident au Parlement; Maître Jean Tudant, Doyen de Paris, Conſeiller & Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi; Guillaume Chartier, Etienne Moreau, Conſeillers; Jean Chaſtignier & Robert Marlier, Secretaires du Roi. De la part de l'Angleterre, y vinrent Henri de Beaufort, Cardinal de Wincester; l'Archevêque d'Yorck, les Comtes de Hontindon & de Suffolck; les Evêques de Nortwich, de Saint-David & de Liſieux, & pluſieurs autres Eccléſiaſtiques. De la part du Pape, le Cardinal Albergati; & de la part du Concile de Bâle, le Cardinal de Luſignan, les Evêques de Verone & d'Albegna, Nicolas Prévôt, & Calconie Huche, Archidiacre de Metz, en Lorraine.

Les Egliſes Paroiſſiales d'Arras ſont, Notre-Dame en la Cité, Cathédrale; Sainte-Croix, Saint-Aubert, Saint-Gery, Saint-Nicolas-à-Latte, en la Cité; Saint-Maurice, Saint-Jean, Saint-Nicaiſe en la Cité, Saint-Nicolas ſur les Foſſés, Saint-Etienne & Sainte-Marie-Madelaine. Avant l'an 1155, il y avoit auſſi une Egliſe Collégiale dédiée à ſaint

ARRAS. Pierre, mais dont les revenus furent donnés à l'Abbaye de Saint-Vaaſt, & le Chapitre ſupprimé.

Les Maiſons Religieuſes d'Arras ſont, les Récollets, dont le Couvent eſt le premier qu'ils aient eu dans les Pays-Bas; ils obtinrent pour leur demeure le Mont de la Capelle, en 1222, un an avant la mort de ſaint François. Les Jéſuites vinrent à Arras l'an 1600; ils dépendoient de la Province de Paris, & enſeignoient les Humanités & la Philoſophie, dans un beau College, où demeuroient auſſi leurs Penſionnaires. Les Capucins furent fondés l'an 1591, par l'Abbé de Saint-Vaaſt, & ce fut leur premier Couvent aux Pays-Bas. Les Carmes furent reçus vers l'an 1320; les Dominicains, dès l'an 1233; les Trinitaires y ſont d'ancienneté; les Carmes déchauſſés, depuis l'an 1642; les Peres de la Miſſion ou de Saint-Lazare, y ont une Maiſon depuis l'an 1677, & ſont les Directeurs du Séminaire Epiſcopal.

Les Couvents de Filles ſont, l'Abbaye du Vivier, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1227, à une demi-lieue d'Arras, & transférée, l'an 1650, dans la Ville, à cauſe des

guerres : l'Abbaye de Notre-Dame de la Paix, de Bénédictines Réformées, fondées par l'Abbé de Saint-Vaaſt, l'an 1613 ; les Brigittines, les Dames de la Culoie, les Dames de Loué-Dieu, qui vont aux malades ; l'Hôpital de Saint-Jean ; celles de Sainte-Agnès, les Auguſtines, les Religieuſes de l'Hôtel-Dieu, les Urſulines, établies l'an 1678 ; les Cheriottes, du tiers-Ordre de ſaint François ; les Clariſſes, fondées l'an 1457 ; les Jacobines, entrées à Arras l'an 1640, & les Filles de la Providence. ARRAS.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne & Comte d'Artois, ayant été tué devant la Ville de Nancy, en Lorraine, Louis XI, Roi de France, s'empara de la Ville d'Arras en 1477, par la trahiſon du Gouverneur, Philippe de Crevecœur. Maximilien, Archiduc d'Autriche, la reprit l'an 1492, étant d'intelligence avec quelques Bourgeois, qui avoient fait faire des doubles clefs des Portes de la Ville.

En 1578, les Rebelles du parti du Prince d'Orange, ſe rendirent maîtres d'Arras, chaſſerent l'Evêque Richardot, & empriſonnerent Jean Sarrazin, digne Siege d'Arras.

ARRAS. Abbé de Saint-Vaaſt. Leur chef étoit Ambroiſe de Haſpre, homme de baſſe condition; mais les Bourgeois Catholiques, aſſiſtés de la Garniſon, les repouſſerent vigoureuſement, & pluſieurs des factieux furent pendus ou exilés.

Une armée Françoiſe, aux ordres des Maréchaux de Chaulnes, de Châtillon & de la Meilleraye, vint aſſiéger Arras, le 19 Juin 1640. Le jeune Duc d'Enghien commandoit les Volontaires.

Les Aſſiégés ſe raſſuroient ſur un ancien Proverbe, que l'on dit avoir été autrefois gravé ſur une des Portes de leur Ville:

Quand les François prendront Arras,
Les Souris prendront les Chats;

Mais ils y furent trompés: le Cardinal-Infant & le Duc de Lorraine, avec ſix autres Généraux, & une armée de 30000 hommes, n'oublierent rien pour la ſecourir; ils tâcherent de couper les vivres aux Aſſiégeants, & firent attaquer leurs lignes par deux fois; mais les Eſpagnols furent toujours repouſſés, & la Ville obligée de ſe rendre le 9 Août.

Le Prince de Condé, qui tenoit le parti des Eſpagnols, l'ayant aſſiégée en

1654, fut obligé d'en lever le siege, après avoir été forcé dans ses lignes le jour de St. Louis, * par les Maréchaux

ARRAS.

* Quoique l'armée Françoise fût commandée par ces trois Maréchaux de France, M. de Turenne eut tout l'honneur de cette victoire. Ce fut à l'endroit où il étoit, que les lignes furent forcées. C'étoit, comme l'on sait, un des plus grands Capitaines qui ait jamais conduit des armées; & en même-temps l'homme le plus sage, le plus modeste & le plus vertueux. Il fut tué en Allemagne d'un coup de canon, auprès de Sulsbach, le 27 Juillet 1675, à l'âge de 64 ans. Le Roi voulut qu'il fût enterré, comme les Rois, dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Denis. Sur quoi l'on fit cette Epitaphe, qui mérite d'être conservée, quoiqu'elle n'ait pas été mise sur sa tombe.

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos Rois,
Il acquit cet honneur par mille beaux exploits;
Louis voulut ainsi couronner sa vaillance,
Afin qu'aux siecles à venir,
On ne mît point de différence
Entre porter le Sceptre & le bien soutenir.

En voici une traduction en Vers Latins, qui a aussi son mérite.

Regum inter tumulos magni jacet urna Turenni,
Egregia hoc illi facta tulêre decus;
Hoc voluit Lodoix, sua sint ut præmia laudi,
Privatos cineres Regia terra tegit.
Posteritas hinc disce, parùm distare coronam,
Sustineatnè caput, sustineatnè manus.

ARRAS. de Turenne, de la Ferté & d'Hocquincourt. L'Infanterie plia d'abord ; & l'Archiduc Léopold, & le Comte de Fuenſaildaigne, qui la commandoient, furent obligés de ſe retirer en déſordre vers Cambray ; mais le Prince de Condé, avec la Cavalerie, ſe retira en bon ordre, après avoir favoriſé la retraite. Les Eſpagnols y perdirent tout leur canon & leur bagage, & 2000 hommes furent faits priſonniers. Arras eſt demeuré au pouvoir de la France, en vertu de la Paix des Pyrénées, conclue l'an 1659.

Le 3 Mars 1712, un corps de 25000 hommes des troupes alliées ayant pénétré juſqu'à cette Ville, y jetta quelques bombes ; mais ſans y cauſer un grand dommage.

LA GOUVERNANCE D'ARRAS.

Cette Gouvernance conſiſte en 314 Villages & Hameaux, outre trente-ſept de la Gouvernance d'Oiſy, & vingt-ſept d'Aubigny-la-Marche, qui dépendent auſſi de celle d'Arras. Pluſieurs belles & puiſſantes Abbayes, qui ſont celles du Mont-Saint-Eloi, de Maroëul, d'Aveſnes, d'Eſtreun, &c. rendent les environs très-agréables.

L'Abbaye du Mont-Saint-Eloy eſt ſur une hauteur, à deux grandes lieues d'Arras. Ce n'étoit d'abord qu'un Oratoire, bâti par ſaint Eloy, qui y aſſembla quelques Hermites, & y mourut vers l'an 658. Les Normands l'ayant brûlé vers l'an 880, la Maiſon demeura abandonnée, juſqu'à ce que l'Evêque Fulbert, la rétablit, & fit bâtir l'Egliſe, qu'il dédia à ſaint Pierre & ſaint Paul, & y mit huit Chanoines ſéculiers. L'Evêque Lietbert y mit, l'an 1066, des Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin; leur habillement violet reſſemble à celui des Evêques. Le Prieuré d'Aubigny, à trois lieues d'Arras, dépend de cette Abbaye. En 1413, les Religieux avoient obtenu de Jean, Duc de Bourgogne, la permiſſion de la fortifier de murailles & de tours, moyennant une reconnoiſſance, (qui eſt encore en uſage,) de préſenter une lance blanche au Comte d'Artois, à la mort de chaque Abbé.

GOUVERNANC D'ARRAS.

L'Abbaye de Maroëul eſt auſſi de Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, fondée en 935, par ſainte Bertile.

Celle d'Aveſnes, Dames Nobles de l'Ordre de ſaint Benoît, fut fondée

GOUVERNANCE D'ARRAS.

premiérement près de Bapaume, l'an 1128, par Thierry & Clémence, Comtes de Flandres, pour treize Religieuſes. Leur Monaſtere ayant été détruit par les guerres, vers l'an 1558, elles ſont venues demeurer au Château de Belle-Motte, près d'Arras, autrefois la Maiſon de plaiſance de Marguerite, Comteſſe d'Artois.

L'Abbaye d'Eeſtreun, de Religieuſes Nobles de l'Ordre de ſaint Benoît, a été fondée du temps de l'Empereur Charlemagne, & rétablie l'an 1085, par Gerard, Evêque d'Arras.

LA VILLE DE SAINT-OMER.

SAint Omer, Evêque de Térouane, & ſaint Bertin, Abbé, ont donné les commencements à cette Ville, qui eſt la ſeconde de la Province d'Artois, ſituée ſur la riviere d'Aa, qui forme, dans ſes environs, pluſieurs marais & inondations, à trois lieues d'Aire, à quatre de l'ancienne Térouane, à huit ou environ de Calais, de Dunkerque & de Boulogne, & à quatorze d'Arras.

Saint

St. OMER.
Echelle 200 Toises
50 100 150 200
Harrewyn
fecit

Saint Bertin, né vers la fin du ſixieme ſiecle, aux environs de Conſtance, en Allemagne, ſe conſacra à Dieu dans le célebre Monaſtere de Luxeuil, en Franche-Comté, où il trouva St. Omer, ſon parent, qui, quelques années avant lui, y avoit embraſſé le même état. Le Roi Dagobert I ayant confié à ſaint Omer le Gouvernement du Dioceſe de Térouane, cet Evêque tira hors du Monaſtere de Luxeuil ſaint Bertin, ſaint Momelin & ſaint Ebertran, pour travailler avec lui à la converſion des Peuples, qui étoient encore preſque tous plongés dans les ténebres du Paganiſme. La Terre de *Sithieu*, qui comprend aujourd'hui la Ville de Saint-Omer, appartenoit alors à un riche Seigneur du Pays, nommé Aldroald: il avoit été converti à la Foi par ſaint Omer, & n'ayant point d'enfants, il offrit, vers l'an 645, au ſaint Evêque cette partie de ſes biens pour y conſtruire un Hôpital; mais ſaint Omer lui perſuada de la donner plutôt à l'Abbé Bertin & à ſes deux Compagnons, pour y bâtir un Monaſtere à l'honneur de ſaint Pierre. Tels furent les commencements de l'Abbaye de Saint-Bertin, laquelle eſt devenue ſi cé- St. Omer.

S7. Omer. lebre en peu de temps, tant par le nombre de Religieux qui ſe mirent ſous la conduite de ſaint Bertin, que par le nombre d'habitants qui ſe ſont venus établir en ce lieu, qu'enfin il eſt devenu une grande & belle Ville, qui a retenu le nom *Audomarum* ou *Audomaropolis*, à l'honneur de ſaint Omer, qui a procuré la fondation de cette Abbaye de ſaint Bertin. Outre celle-ci, il bâtit auſſi une Egliſe à l'honneur de la Ste. Vierge, qui eſt aujourd'hui la Cathédrale de Saint-Omer. Ce Saint étant mort l'an 668, y fut enterré par les ſoins de ſaint Bertin. Ses Reliques ayant été enlevées depuis par Maur, Abbé de Saint-Quentin, Foulques, Evêque de Térouane, fut obligé de les recouvrer à main armée, en 843. Elles furent remiſes, non pas dans l'Egliſe de Notre-Dame, mais dans celle de l'Abbaye de Saint-Bertin. Long-temps après, l'on tranſporta le chef avec quelques oſſements, dans l'Egliſe de Notre-Dame, dite à préſent de Saint-Omer, où on les conſerve au grand Autel du Chœur, dans une belle chaſſe d'argent, longue d'environ ſix pieds, & élevée à proportion.

Originairement les Religieux de Saint-Bertin deſſervirent celle de Notre-Dame, en conſéquence de la donation qui leur en avoit été faite par ſaint Omer, Evêque de Térouane; mais l'an 820, Fridugis, Abbé de Saint-Bertin, retira de cette Egliſe de Saint-Omer, quarante Religieux de Saint-Bertin, qui la deſſervoient, & il ſubſtitua à leur place trente Chanoines ſéculiers, auxquels il donna le tiers des revenus de l'Abbaye. On ſoutient que Folcuin, Evêque de Térouane, y établit, l'an 839, un Religieux, à titre de Couſtre ou Gardien, afin d'y chanter la Meſſe à certains jours de l'année, & d'y recevoir alors les offrandes; & que dans la ſuite ce Couſtre a été changé en Prévôt, avec le titre de premiere Dignité de l'Egliſe de Notre-Dame & de Saint-Omer. Les Papes accorderent dans la ſuite quantité de privileges, tant à cette Egliſe qu'à l'Abbaye de Saint-Bertin; ce qui a occaſionné depuis pluſieurs ſiecles, bien des procès entre l'une & l'autre, pour la ſupériorité & exemption; & ces différends durent encore aujourd'hui juſqu'à un tel point, qu'on s'inſcrit en faux contre les Titres mêmes de la fondation que ſaint

ST. OMER.

ST. OMER. Omer & ſaint Bertin ont commencée.

Foulques, Abbé de Saint-Bertin, & depuis Archevêque de Rheims, commença, l'an 881, une enceinte pour renfermer ſon Abbaye, & toutes les maiſons contiguës; & le Comte Baudouin-le-Chauve en fit une Ville murée l'an 902. La nature & l'art concoururent à la rendre très-forte, & il y a un bon Château pour ſa défenſe, lequel a ſon Gouverneur particulier. On remarque pluſieurs tours rondes à l'antique dans l'enceinte de ſes murailles, des baſtions bien revêtus, des demi-lunes, des foſſés larges & profonds, &c. Depuis que le Maréchal de Vauban a pris le ſoin de fortifier réguliérement la Ville auſſi-bien que le Château, elle eſt devenue une des Places des plus importantes de tout le Pays conquis.

Le Pape Paul IV érigea Saint-Omer en Evêché en 1559, après la ruine de la Ville de Térouane, dont le Dioceſe a été partagé en trois nouveaux Evêchés, ſavoir de Boulogne, d'Ypres & de Saint-Omer; le premier, Suffragant de l'Archevêché de Rheims, le ſecond de Malines, & le troiſieme de Cambray.

Celui de Saint-Omer contient dix

Villes, & environ 200 Paroiſſes, diviſées en l'Archiprêtré de la Ville ; neuf Doyennés-Ruraux, dans leſquels il y a trois Collégiales ; ſavoir, Aire, Lillers & Hedin ; cinq Abbayes d'Hommes & autant de Filles. Les Doyennés ſont : Hedin, Aire, Lillers, Bourbourg, Merville, Helfaud, Arcques, Waetene & Bollezeele. Les revenus de l'Evêché ſont ceux de Térouane en partie, de la Prévôté de Saint-Omer, & du Monaſtere de Waetene, autrefois de Chanoines Réguliers. ST. OMER.

ÉVÊQUES DE SAINT-OMER.

Philippe II, Roi d'Eſpagne, nomma pour premier Evêque de cette Ville, Guillaume de Poitiers, Prévôt de Saint-Omer & de Saint-Lambert à Liege. Il avoit été nommé, l'an 1553, par l'Empereur Charles-Quint à l'Evêché de Térouane ; mais il refuſa d'être Evêque, & mourut l'an 1570.

I. Gerard d'Hamericourt, Abbé de Saint-Bertin ; il fut ſacré en 1563, & mourut en 1577. Il avoit retenu ſon Abbaye avec l'Evêché, & fonda de ſes revenus un beau College pour les Jéſuites à Saint-Omer.

Évêques de Saint Omer.

II. Jean Six, Lillois, Préſident du grand College des Théologiens à Louvain, enſuite Chanoine & Pénitencier de Saint-Omer; il fut ſacré l'an 1581, tint un Synode l'an 1583, & mourut en 1586.

Jacques de Pamele, Brugeois, Chanoine de Bruges, puis Archidiacre de Saint-Omer, & Prévôt de l'Egliſe de Saint-Sauveur à Utrecht, fut nommé à cet Evêché; mais ce ſavant homme mourut en 1587, avant d'être ſacré.

III. Jean de Vernois, Bourguignon, Dominicain, Docteur de Sorbonne, fut ſacré en 1590, & mourut en 1599.

IV. Jacques Blaiſe ou Blaſæus, de l'Ordre de ſaint François, Evêque de Namur, devint, l'an 1600, Evêque de Saint-Omer, où il mourut en 1618.

V. Paul Boudot, Bourguignon, Docteur de Sorbonne, Chanoine de Cambray, & Archidiacre de Brabant; il a été ſacré en 1619; & en 1627, il devint Evêque d'Arras, où il mourut en 1635.

VI. Pierre Paunet, natif de Barbançon, en Hainaut, Religieux de l'Ordre de ſaint François, Confeſſeur de l'Infante Iſabelle, Souveraine des Pays-Bas, ſacré en 1627, & mort en 1631.

VII. Chriſtophe Morlet, de Bruxelles, Doyen de la Cathédrale de Saint-Omer, ſacré en 1632, & mort l'année ſuivante. ÉVÊQUES DE SAINT-OMER.

VIII. Chriſtophe de France, Chanoine de Cambray, enſuite Doyen de la Cathédrale d'Arras, a été ſacré en 1635, & mourut en 1656.

IX. Ladiſlas Jonart, Montois, Doyen de la Métropole de Cambray, a été ſacré en 1660 : il devint Archevêque de Cambray en 1671, & mourut en 1674.

X. Jacques-Théodore de Brias, Conſeiller au grand Conſeil à Malines, fut ſacré en 1672, paſſa, l'an 1675, à l'Archevêché de Cambray, & mourut en 1694.

Jean-Charles de Longueval, Doyen de la Cathédrale de Saint-Omer, ayant été nommé à cet Evêché par le Roi d'Eſpagne, mourut en 1676, avant la réception de ſes Bulles. Ce Roi nomma enſuite Pierre Van-den-Perre, qui eſt mort Evêque de Namur.

XI. Armand Triſtan de la Baume de Suze, Abbé de Notre-Dame de Quarante, enſuite Evêque de Tarbes, devint Evêque de Saint-Omer, par la nomination de Louis XIV, Roi de Fran-

ÉVÊQUES DE SAINT-OMER.

ce, qui s'étoit rendu maître de cette Ville l'an 1677. Il fut transféré, l'an 1684, à l'Archevêché d'Auch, où il mourut l'an 1705.

XII. Louis-Alphonſe de Valbelle, Docteur de Sorbonne, paſſa, en 1684, de l'Evêché d'Aleth à celui de Saint-Omer, où il mourut en 1708.

XIII. François de Valbelle de Tourouves, Doyen & Grand-Vicaire de St. Omer, Abbé de Notre-Dame de Pontron, & Aumônier ordinaire de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ſuccéda à ſon couſin, & fut ſacré à Paris en 1710. Il mourut à Saint-Omer le 17 Novembre 1727, âgé de 64 ans.

XIV. Joſeph-Alphonſe de Valbelle, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Doyen & Grand-Vicaire de Saint-Omer, & Aumônier du Roi, avoit été nommé, l'an 1721, à l'Evêché de Sarlat; mais peu de temps après il y renonça, pour devenir Coadjuteur de ſon oncle. Il fut ſacré ſous le titre d'Evêque de Hiéropolis, à Paris, le 11 Avril 1723, par le Cardinal de Rohan, & ſuccéda l'an 1727.

L'Egliſe Cathédrale de Saint-Omer

OMER.

quoique bâtie à la go-
apitre eſt très-ancien, il-
; il a pour Dignités le
Archidiacres, l'un pour
autre pour la Flandre; le
rchiprêtre & le Pénitencier:
vingt-neuf grands Chanoi-
q moindres, avec plus de
elains, pluſieurs Grands-Vi-
. L'Evêque donne toutes les
, excepté celles des neuf Gra-
ſont électives, comme cela
ue dans d'autres Evêchés des

la Cathédrale, il y a ſix Egliſes
les, qui ſont Sainte-Aldegonde,
enis & Saint-Sépulcre, à la col-
u Chapitre de la Cathédrale; &
ean, Saint-Martin & Sainte-Mar-
, à la collation de l'Abbé de Saint-

belle & magnifique Abbaye de
-Bertin, Religieux de l'Ordre de
Benoît, mérite particuliérement la
des Etrangers. Saint Omer, Evê-
de Térouane, l'a fondée à l'hon-
r de ſaint Pierre, en un endroit dit
ieu, ſitué à une demi-lieue de l'en-
it où elle eſt à préſent, par la libé-

St. Omer. ralité d'Aldroald, riche Seigneur du Pays. Ce ſaint Prélat choiſit St. Mommelin pour en être le premier Abbé; mais celui-ci ayant été élu, en 659, Evêque de Noyon, laiſſa l'adminiſtration du Monaſtere à ſaint Bertin, qui le rebâtit à l'endroit où il eſt à préſent. Il y excella tellement en vertus pendant ſa vie, & en miracles après ſa mort, qui arriva l'an 709, que ſon Abbaye ne fut connue dans la ſuite que ſous le nom de Saint-Bertin. On y célebre ſa Fête le 5 Septembre, & celle de ſaint Omer le 9 ſuivant. L'Egliſe de Saint-Bertin ne cede en beauté à aucune du Pays. Il y a un grand clocher, quarré & fort haut, conſtruit en 1431, d'où on peut découvrir, en temps ſerein, les Côtes d'Angleterre. Philippe-le-Bon a tenu dans cette Egliſe deux Chapitres de l'Ordre de la Toiſon d'or, le premier en 1440, où il créa quatre nouveaux Chevaliers, & l'autre en 1461, où il en créa ſix.

On ſoutient que cette Abbaye jouit de plus de cent mille livres de rente; il n'y a eu depuis pluſieurs ſiecles qu'un ſeul Abbé Commandataire, qui fut le Cardinal du Bois, mort à Paris l'an 1723, le même jour qu'il avoit fait pren-

dre poſſeſſion à Saint-Bertin. La Communauté eſt d'environ cinquante Religieux, qui ont beaucoup de régularité & d'application aux études; l'Abbaye d'Auchi-les-Moines, les Prévôtés de Poperingue, Sithieu, &c. en dépendent. St. Omer.

Les Jéſuites y ont eu deux Colleges, l'un pour les Peres du Pays, qui enſeignoient les Humanités, l'autre pour les Peres Anglois, dont les bâtiments ſont des effets de la magnificence du Roi Louis XIV. Ils y avoient auſſi un Séminaire où l'on inſtruiſoit grand nombre de jeunes Etudiants, qui étoient tous vêtus comme les Jéſuites, tant qu'ils demeuroient chez eux. Ce Séminaire ayant été malheureuſement réduit en cendres l'an 1725, fut rebâti peu de temps après plus beau qu'il n'étoit auparavant. La Maiſon qu'ils avoient à Waetene, dans ce Dioceſe, ſervoit de Noviciat à leur Province Angloiſe.

Les autres Maiſons Religieuſes ſont, les Récollets, Capucins, Dominicains, Carmes déchauſſés, & les Chartreux près de la Ville; & onze Monaſteres de Filles; ſavoir, Urſulines, Sœurs Noires, Sœurs Griſes, des Sœurs dites de Notre-Dame du Soleil, du tiers-Ordre

St. Omer. de saint François, ainsi que les Sœurs de sainte Catherine, les Conceptionistes, Urbanistes, Repenties, Capucines, Religieuses de sainte Marguerite, de l'Ordre de saint Dominique, (qui furent autrefois à Térouane,) & les pauvres Claires, qui y sont venues en 1591, après avoir été chassées par les Hérétiques, de leur Couvent de Ziriczée, en Zélande.

Le Séminaire Episcopal, où l'on enseigne la Théologie aux jeunes Ecclésiastiques de ce Diocese, doit ses commencements au premier Evêque Hamericourt. Il y a outre cela deux Colleges, l'un de Saint-Bertin, dépendant de l'Abbaye de ce nom, l'autre des Bons-Enfants, sous l'administration des Chartreux; & trois beaux Hôpitaux, de Saint-Louis, de Saint-Jean, & de Sainte-Anne.

Les François ayant assiégé St. Omer en 1638, furent obligés d'en lever le siege, à l'approche de l'armée d'Octave Picolomini, Duc d'Amalphi, Général des Armées du Roi d'Espagne & de l'Empereur. Ils l'assiégerent avec plus de succès en 1677, sous le Duc d'Orléans, frere du Roi Louis XIV; la tran-

chée fut ouverte le 4 Avril, & ils emporterent la Place le 20 du même mois, après avoir gagné la fameuſe bataille de Caſſel. La garniſon conſiſtant en 15 ou 1600 hommes, ſous les ordres du Prince de Robecq, Gouverneur de la Ville, & du Comte de Saint-Venant, Commandant, fut conduite à Gand. Elle leur fut cédée par la Paix de Nimegue, conclue en 1678. Une partie du Conſeil d'Artois, qui avoit tenu, depuis l'an 1640, ſes ſéances à Saint-Omer, après la priſe d'Arras, fut ſupprimée vers ce même-temps. ST. OMER.

Entre les Fauxbourgs de cette Ville, celui de *Hautpont* eſt le plus beau & le plus renommé. Il contient environ 300 maiſons habitées par des Flamands, qui s'allient entr'eux, & conſervent encore leur langage, & manieres de vivre & de s'habiller toutes ſingulieres. *

LE BAILLIAGE DE SAINT-OMER.

Le Bailliage de Saint-Omer eſt compoſé d'un Grand-Bailli, d'un Lieute-

* Les Armes de Saint-Omer ſont de gueules à la Croix de Lorraine d'argent.

Bailliage de St. Omer.

nant & de plusieurs Conseillers; il y a 79 Villages & Hameaux qui en ressortissent, & on y plaide deux fois par semaine, aussi-bien qu'à l'Echevinage, qui est composé d'un Mayeur, de douze Echevins & de plusieurs autres Officiers.

Près de Saint-Omer il y a de vastes & spacieux marais, formés par l'amas des eaux qui s'y rendent de tous côtés, sur lesquelles on voit les Isles flottantes, couvertes d'arbres & de verdure, qui donnent une vue très-agréable; on les tire aisément par une corde, & on les met en telle situation que l'on veut, comme si c'étoient des bateaux.

On voit aussi entre ces marais la belle & riche Abbaye de Clairmarets, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, qui fut fondée en 1140, par Thierri d'Alsace, Comte de Flandres, à l'instance de saint Bernard, qui y amena lui-même de ses Religieux de Clairvaux; l'Eglise a quatre cents pieds de longueur & quatre-vingt de hauteur.

Au Village de Blendecq, près de cette Ville, il y a une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1186, par saint Didier, Evêque de Térouane.

LA VILLE DE BÉTHUNE.

CEtte Ville tient le troiſieme rang parmi les Villes du Comté d'Artois; elle eſt ſituée ſur le ruiſſeau de Labiette, lequel, enflé de pluſieurs courants d'eau, va ſe jetter, par deux embouchures, dans la Lis, qui ſépare l'Artois de la Flandre. Aire en eſt éloignée de trois lieues, Lille & Douay de ſix, Arras & Saint-Omer de huit. Sa ſituation avantageuſe, ſur un roc, & ſes fortifications régulieres, la rendent très-forte. On y voit quatre Portes; un profond Canal portant bateaux; cinq baſtions, pluſieurs vieilles tours rondes ſur les remparts, & un double chemin couvert dans les endroits qui ne peuvent pas être inondés.

Son Château, qui eſt d'une forme triangulaire, eſt très-ancien; il avoit été démoli l'an 1578, par les factieux qui favoriſoient le Prince d'Orange. C'étoit autrefois la demeure des Seigneurs de Béthune, alliés aux principales Maiſons ſouveraines en France & aux Pays-

BÉTHUNE. Bas. Gui de Dampierre, Comte de Flandres, l'acquit, l'an 1245, par ſon mariage avec Mahaud, fille & héritiere de Robert VII, Seigneur de Béthune & de Termonde.

Béthune a titre de Baronnie, & il y a pluſieurs Vaſſaux qui en relevent, dont les principaux ſont qualifiés dans les anciens Actes, *Pairs de la Cour de Béthune.*

Robert I, Seigneur de Béthune, fit bâtir, environ l'an 999, l'Egliſe Collégiale, en l'honneur de ſaint Barthelemi, dont on conſerve le bras, qui paroît encore tout écorché. Elle eſt deſſervie par un Prévôt & par vingt Chanoines, qui ont été fondés par Robert VII, l'an 1230; quelques-uns de ceux-ci avoient de bons revenus; il y en avoit d'autres dont le revenu étoit ſi modique, que le gros de leur Prébende montoit à peine à une piſtole par an. Mais depuis l'an 1730 elles furent réunies & réduites à quatorze.

La Paroiſſe de Sainte-Croix eſt dans la nef de la Collégiale; l'autre Paroiſſe eſt dédiée à ſaint Vaaſt depuis l'an 1539. Il y a encore un Couvent de Capucins, un de Récollets, fondé l'an 1330; une Abbaye de Bénédictines Réformées,

formées, ou de Dames de la Paix ; un Couvent de Religieuſes Annonciades ; un d'Hoſpitalieres, & ci-devant un College de Jéſuites. Il y a auſſi une très-célebre Confrairie des Charitables de St. Eloy, inſtituée, l'an 1188, par deux Maréchaux, dans une belle Chapelle dédiée à ce Saint, où il y a auſſi une ſainte Chandelle. Les Confreres s'obligent ſolemnellement à aſſiſter les peſtiférés. BÉTHUNE.

Béthune eſt auſſi renommée par les bons fromages qu'on y fait, & qu'on tranſporte par tout l'Artois. Il y a deux Foires franches, l'une à la Saint-Barthelemi, & l'autre à la Chandeleur.

Les François la prirent le 29 Août 1645, ſous le commandement de Gaſton, Duc d'Orléans, oncle de Louis XIV; & elle leur eſt reſtée par la Paix des Pyrénées. Le Maréchal de Vauban en a fait augmenter de beaucoup les fortifications; il y fit faire de belles caſernes pour le logement des troupes, de ſorte qu'elle eſt maintenant une Place réguliere & très-forte.

En 1710, après la priſe de Douay, le Prince Eugene de Savoie & le Duc de Marleborough, commandant l'armée des Alliés, firent inveſtir Béthune le

BÉTHUNE. 15 Juillet, par vingt-ſix Bataillons & dix-huit Eſcadrons, pendant que ces deux Généraux obſerverent l'armée Françoiſe du Maréchal de Villars. La tranchée fut ouverte le 24; & on commença à la battre le 3 Août. M. Du Puy-Vauban, Lieutenant-Général de France, & neveu du Maréchal de Vauban, y commandoit; & avec neuf Bataillons, quatre Eſcadrons, & un Détachement de Canonniers & Bombardiers, il ſoutint un ſiege de ſix ſemaines, & capitula le 28 Août, à condition que la garniſon ſortiroit le 31 avec tous les honneurs de la guerre, pour être conduite à Saint-Omer. Le 29 Mai 1713, les François rentrerent dans leur ancienne poſſeſſion.

L'AVOUERIE de Béthune contient trente-neuf Villages ou Hameaux. On voit dans ſes environs le Prieuré de Saint-Prix, dépendant ci-devant de l'Abbaye de Saint-Pierre à Abbeville, maintenant de celle de Saint-Bertin à Saint-Omer; celui de Rebreuve, ſous l'Abbaye de Saint-Eloi près d'Arras, & celui de Beuvrieres dépendant de Saint-Vaaſt à Arras.

Le Bourg de Houdaing eſt à deux

lieues de Béthune; il y a une Prévôté de Bénédictins, qui dépend de l'Abbaye de Lobbes, au Pays de Liege, & un Couvent de Dominicaines. BÉTHUNE.

Gonnay eſt à une lieue de Béthune: on y voit deux Monaſteres, l'un de Chartreux & l'autre de Chartreuſes, qui ſont des endroits fort agréables : ces deux Chartreuſes ont été fondées environ l'an 1328, par Mathilde, Comteſſe d'Artois, & par Thierri Heriſſon, ſon Chancelier, qui fut enſuite Evêque d'Arras.

LA VILLE D'AIRE.

L'Empereur Charles-Quint ayant fait démolir, en 1553, la Ville de Térouane, qui n'étoit éloignée d'Aire que de deux lieues, cette Ville en profita beaucoup. C'eſt une Vicomté qui appartient au Prince de Robecq, Comte d'Eſtaires, &c. de la Maiſon de Montmorenci. Son aſſiete eſt ſur la Lis, qui la ſépare en deux, entre des marais qui la rendent preſqu'inacceſſible. Elle eſt du Dioceſe de Saint-Omer, qui n'en eſt

AIRE. éloignée que de trois lieues, avec laquelle elle commerce par un canal tiré de cette Ville, & qui entre alors dans la Lis, comme auſſi les ruiſſeaux de Sernoi, de Madieq & de Cacquette, dont les deux premiers fourniſſent de l'eau aux Foſſés d'Aire, & le troiſieme traverſe la Ville. C'eſt par ce Canal, qu'on appelle *le nouveau Foſſé*, que ſe tranſportent toutes les marchandiſes qui viennent de Dunkerque, & qui ſe diſtribuent enſuite par toutes les Villes du Pays.

Aire, en latin *Aria* ou *Aëria*, eſt fortifié de huit baſtions, & il y a trois Portes, dites d'Arras, de Saint-Omer, & de Notre-Dame. Le Fort Saint-François, qui a cinq baſtions, couvre la Ville du côté de la Flandre, & contribue beaucoup à ſa défenſe, ainſi que le Château. Ils ont chacun leurs Commandants particuliers.

L'Egliſe principale eſt dédiée à ſaint Pierre; elle eſt Collégiale & Paroiſſiale. On ſoutient que le corps de Pepin, Roi de France, mort l'an 678, y a été enterré, comme auſſi celui de la Reine Berthe, ſon épouſe; les François ſoutiennent néanmoins que ces corps ſont à l'Abbaye de Saint-Denis en France.

AIRE.

Antoine de Buc, ſecond Foreſtier de Flandres, la fit bâtir; & Baudouin de *Lille*, Comte de Flandres, y fonda, en 1064, quatorze Prébendes. Ce Chapitre fut encore augmenté en 1186, par Philippe d'Alſace, Comte de Flandres: tellement qu'il y a maintenant trente-neuf Chanoines, qui ont pour Dignités un Prévôt, un Doyen, un Chantre, un Ecolâtre & un Tréſorier. L'Egliſe, qui étoit une des plus belles du Pays, a été entiérement ruinée par le ſiege de l'an 1710; & ſa Tour admirable, qui avoit été percée en pluſieurs endroits, tomba l'an 1713, par l'indiſcrétion des Magiſtrats, qui firent ſonner toutes les cloches le jour qu'on rendit la Place à la France.

Il y a encore l'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame, le College où étoient les Jéſuites, dont l'Egliſe eſt très-belle; les Couvents des Capucins, des Pénitentes ou Capucines, des Sœurs-Griſes, des Conceptioniſtes, des Clariſſes Angloiſes, deux Hôpitaux, & un Béguinage.

Le Roi Louis XI la prit par la trahiſon de ſon Gouverneur, Sr. de Cohem, l'an 1482, ſur l'Archiduc Maximilien d'Autriche, Souverain des Pays-Bas, qui la fit rendre enſuite par le Traité de

AIRE. Paix conclu à Arras. Charles de la Porte, Maréchal de la Meilleraye, l'assiégea encore le 19 Mai 1641, & la prit après un pénible siege, soutenu par une garnison Espagnole, Italienne & Wallonne, au nombre de 3000 hommes; il n'y eut au dehors aucun pied de terre, qui n'eût été disputé à main armée. Les Assiégés s'étant défendus pendant deux mois, obtinrent enfin le 26 Juillet une capitulation honorable. Les Espagnols profitant du désordre des François, qui venoient de perdre une bataille contre le Duc de Bouillon & le Comte de Soissons, près de Sedan, ne leur donnerent pas le temps de fortifier la Ville d'Aire, ni de réparer les breches; car ils la reprirent le 7 Décembre suivant, sous la conduite de Jean, Baron de Beck, qui de Messager étoit devenu Général de l'armée d'Espagne, & Gouverneur de Luxembourg.

Le Maréchal d'Humieres vint l'assiéger l'an 1676, pendant que le Prince d'Orange attaquoit Maestricht. On ouvrit la tranchée le 24 Juillet, devant le Fort de Saint-François, qui fut abandonné le lendemain par les Espagnols; on attaqua ensuite la Ville avec une telle

furie, qu'elle fut obligée de capituler le dernier Juillet, après vingt jours de siege, & cinq de tranchée ouverte. AIRE.

Les François, depuis qu'ils en sont les maîtres, en ont fait une des plus fortes Places du Pays conquis. Ils la perdirent en 1710, lorsque les Alliés, sous le Prince Eugene de Savoie & le Duc de Marleborough, la vinrent assiéger le 4 Septembre. La tranchée y fut ouverte le 13, & on commença à la battre le 19 du même mois. Le Marquis de Goisbriant, Lieutenant-Général François, commandoit dans la Ville avec vingt Bataillons, & il fut obligé de se rendre faute de munitions de guerre. La capitulation portoit, que la garnison sortiroit le 9 Novembre, avec tous les honneurs de la guerre, & qu'elle seroit conduite à Arras. Le Fort Saint-François se rendit en même-temps; mais les François rentrerent dans la possession de la Ville d'Aire, le premier Juin 1713, en vertu de la Paix d'Utrecht.

Le Bailliage d'Aire ne contient que seize Villages & Hameaux. On y voit le Village de Guinegâte, fameux par la victoire que Maximilien, Archiduc d'Autriche, y remporta en 1479, sur

LENS. gagna dans la plaine de Lens une ſanglante bataille ſur l'Archiduc Léopold, Gouverneur-Général des Pays-Bas, lequel après s'être emparé de la Ville de Lens, s'étoit poſté dans un camp avantageux & preſqu'inattaquable ; de ſorte que le Prince de Condé, pour l'attirer au combat, décampa à ſa vue. La Cavalerie de l'Archiduc fondit en même-temps ſur celle du Prince, la renverſa & la pouſſa juſqu'à la premiere ligne du corps de bataille, qui fut mis en déſordre. Le Général Beck croyant déja la victoire aſſurée, deſcendit avec toute ſon Infanterie dans la plaine ; mais ſur ce mouvement, le Prince de Condé chargea ſi à propos la Cavalerie Eſpagnole, au moment qu'elle s'ouvrit pour recevoir l'Infanterie dans le centre de la ligne, qu'il la rompit ; elle ſe rallia néanmoins, ſoutenue par le corps de réſerve, & rétablit le combat ; mais enfin elle fut enfoncée. L'Infanterie Eſpagnole y ſouffrit beaucoup, & le Général Beck fut pris & bleſſé d'une plaie mortelle, dont il mourut peu de temps après.

Le Bailliage de Lens contient 132 Villages & Hameaux. On y voit dans

les environs, à une demi-lieue de cette Ville, l'Abbaye d'Aunai, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, qui a été fondée l'an 1251, par Michel, Seigneur d'Antoing. LENS.

LA VILLE DE BAPAUME.

ON lui donna les privileges de Ville environ l'an 1335, lorſqu'elle fut entourée de murailles. Quoique petite, elle eſt très-forte néanmoins, tant par ſa ſituation que par les ouvrages qui l'environnent. Elle eſt ſituée ſur les frontieres de Picardie, entre Arras & Peronne, à cinq lieues de chacune.

Il n'y a point d'eau dans ſes Foſſés: il ſeroit cependant bien difficile de l'aſſiéger, à cauſe qu'on ne trouve ni rivieres ni fontaines à quatre lieues à la ronde. On ſouffroit pour cela quelquefois diſette d'eau dans la Ville, celle de citernes étant très-mauvaiſe, & les puits profonds, la plupart de 140 pieds; mais enfin le Sr. le Feulon, Ingénieur de la Place, ayant fait creuſer à une demi-lieue de la Ville, environ quinze

BAPAUME pieds de profondeur, y a trouvé deux grands baſſins de pierre, & une ſource d'eau vive, juſqu'alors inconnue. Il a trouvé auſſi le moyen de conduire cette ſource ſur la grande Place, où le Magiſtrat a fait faire une Fontaine, qui ſert de piédeſtal à la ſtatue pédeſtre du Roi Louis XV, laquelle y fut placée le 19 Avril 1723.

Bapaume n'a que deux Portes, avec un Château, qui eſt un gros pavillon quarré, environné de très-hauts boulevards. C'eſt une Vicomté appartenante au Prince d'Epinoy, & avant lui aux Seigneurs de Beaumets.

La Paroiſſe eſt dédiée à ſaint Nicolas; elle fut bâtie l'an 1557 : on y voit un Couvent de Récollets, l'Hôpital de Saint-Pierre, deſſervi par des Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & une Commanderie de l'Ordre de Malthe, avec titre de grand Prieuré.

L'Hôtel-de-Ville eſt ſoutenu de pluſieurs piliers de pierre bleue, ſous lequel il y a un grand Corps-de-garde pour les Soldats; il eſt orné de pluſieurs médailles & ſtatues, & d'un joli béfroi.

Le Maréchal de la Meilleraye enleva cette Place aux Eſpagnols le 18 Sep-

tembre 1641 : un Officier François, nommé Saint-Preuil, eut la témérité de charger la garniſon, qui étoit ſortie par compoſition; mais il eut la tête tranchée, pour avoir manqué à la foi qui avoit été donnée. Depuis ce temps-là elle eſt demeurée aux François, qui en ont augmenté conſidérablement les fortifications. * BAPAUME.

Le Bailliage de Bapaume contient 64 Villages & Hameaux. Il y a deux fameuſes Abbayes dans ſes environs, Arouaiſe & Eaucourt, toutes deux de l'Ordre de ſaint Auguſtin.

La premiere fut commencée l'an 1090, par trois ſaints Hermites; ſavoir Heldemare de Tournay, Conon ou Conrard, qui fut depuis Cardinal, & Roger d'Arras, qui bâtirent en ce lieu une Cellule ou Oratoire, qu'ils firent dédier à l'honneur de la ſainte Trinité & de ſaint Nicolas. Cette Abbaye devint enſuite Chef d'Ordre, qui eut dans ſa dépendance vingt-huit autres Monaſteres, tant aux Pays-Bas qu'en France & en Angleterre; mais cette Congrégation ne ſubſiſte

* Les Armes de Bapaume ſont de ſinople à trois paulmes d'or.

BAPAUME. plus, depuis l'an 1470. On conſerve à Arouaiſe, dans une belle chaſſe d'argent, le corps de ſainte Monique, mere de ſaint Auguſtin.

L'Abbaye d'Eaucourt, à une lieue de Bapaume, fut fondée l'an 1101, par Lambert, Evêque d'Arras, aux inſtances d'Odon, Hermite, qui en devint le premier Abbé. Il y a encore le Prieuré de Saint-Aubin, qui dépend de l'Abbaye des Bénédictins de Saint-Nicolas-au-Bois, près de la Fere, en Vermandois.

LA VILLE DE HEDIN.

L'Ancienne ſituation de Hedin étoit à une lieue de celle d'aujourd'hui. On y a vu autrefois un Palais magnifique, bâti vers l'an 1068, par ordre de Baudouin de Mons, Comte d'Artois, qui y tenoit ſouvent ſa Cour. Philippe de Bourgogne y bâtit auſſi un Château l'an 1395. En 1477, Hedin fut pris & brûlé par Louis XI, Roi de France, comme auſſi en 1521 & en 1537, par le Roi François I; mais Philibert-Em-

manuel, Duc de Savoie, Général des Armées de l'Empereur Charles-Quint, la reprit avec le Château, le 28 Juillet 1553, & la fit raſer entiérement, comme on avoit fait à Térouane. HEDIN.

Ce Prince la fit rebâtir l'année ſuivante, avec un Fort, dans un lieu appellé *le Meſnil*, & la nomma *Hédinfert*, faiſant alluſion à ces quatre lettres, F, E, R, T. *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, qui eſt l'ancienne deviſe des Ducs de Savoie.

Cette Place eſt du Dioceſe de Saint-Omer, vers les frontieres de la Picardie, à huit lieues d'Abbeville, & à quatre de Montreuil & de Saint-Paul : on la nomme en latin *Heſdinium*. Elle eſt en partie environnée d'un marais, qui la rend preſqu'inacceſſible. La riviere de Canche la ſépare en deux; & il faudroit même deux corps d'armée pour l'aſſiéger, puiſqu'une partie de la Ville étant priſe, l'autre ſeroit encore en état de ſe défendre. C'eſt un hexagone régulier, environné d'un bon foſſé & d'une contreſcarpe, avec des demi-lunes & autres ouvrages, qui couvrent le corps où il n'y a pas de marais.

Il n'y a que deux Portes, dites du

HEDIN. Bourg & de Montreuil. L'Egliſe principale eſt dédiée à ſaint Martin; il y a un Chapitre de douze Chanoines, avec un Chantre, qui eſt la premiere Dignité; ces Prébendes ſont à la collation du Roi. Les Jéſuites y avoient auſſi un College; les Récollets y ont un Couvent, ainſi que les Sœurs Hoſpitalieres du tiers-Ordre de ſaint François. L'Abbaye de Religieuſes de ſainte Claire y fut fondée l'an 1437, par Iſabelle, femme de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne.

Les François s'en rendirent les maîtres en 1639, ſous la conduite de Charles de la Porte, Marquis de la Meilleraye, qui reçut ſur la brêche le bâton de Maréchal de France, que Louis XIII lui donna.

En 1658, la Ville de Hedin paſſa au pouvoir des Eſpagnols, par un événement ſingulier. Le Sr. de Belle-Brune, Gouverneur de cette Place, étant mort le 16 Février 1658, le Cardinal Mazarin fit donner le Gouvernement vacant au Comte de Moret, frere cadet du Marquis de Vardes. Un Officier nommé Fargues, qui étoit Major de la Place, vint exprès à Paris pour rendre ſes reſpects

HEDIN.

reſpects au Comte de Moret, & pour le prier de ſe ſervir de lui, & de le continuer dans ſa Charge. Le Comte le reçut très-froidement, & lui fit entendre qu'il vouloit mettre dans Hedin des Officiers qui lui étoient particuliérement attachés; ajoutant qu'il iroit bientôt prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement, où il lui feroit ſavoir les volontés du Roi. Fargues mal ſatisfait de cette réponſe, & encore plus du peu d'eſpérance qui lui reſtoit de conſerver ſa Charge, prit la réſolution de s'y maintenir par force. Le Maréchal d'Hocquincourt étoit alors retiré dans une de ſes Terres en Picardie, très-mécontent de la Cour & du Cardinal Mazarin; Fargues alla le trouver, & lui fit part de ſon deſſein. Le Maréchal lui promit de le ſeconder de tout ſon pouvoir, & l'aſſura qu'il iroit lui-même à Hedin pour le ſoutenir. Fargues s'y rendit en diligence, & découvrit ſon projet à la Riviere, ſon beau-frere, qui avoit la Charge de Lieutenant de Roi: il n'eut aucune peine à le faire entrer dans ſes vues. Les diſcours du Comte de Moret lui firent comprendre qu'il étoit auſſi menacé de perdre ſon emploi, & un

HEDIN. intérêt commun les réunit : ils travaillerent de concert à gagner les autres Officiers de la Garniſon, qui leur étoient dévoués, & qui s'engagerent à les rendre maîtres de la Place, & à les y maintenir contre quiconque entreprendroit d'y entrer malgré eux. Les Soldats de la Garniſon prirent les mêmes engagements que leurs Officiers, & le complot étoit formé, lorſque le Comte de Moret arriva pour prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement. Il trouva les Portes fermées; il ſe nomma, & demanda à parler au Lieutenant de Roi; la Riviere lui fit dire qu'il ne pouvoit le recevoir ni le reconnoître pour Gouverneur, & qu'il le prioit de ſe retirer. Le Comte de Moret ſurpris & irrité de cette réponſe, s'emporta contre la Riviere, & menaça de le faire punir; mais on lui cria que l'on alloit faire tirer ſur lui, s'il ne s'éloignoit. Il fut obligé d'aller coucher à Abbeville, d'où il écrivit à la Cour ce qui venoit de lui arriver. Le Cardinal Mazarin, qui ne s'attendoit pas à cette nouvelle, en fut fort allarmé, & ſuivant ſa méthode ordinaire, il mit l'affaire en négociation; il offrit de grands avantages à Fargues & à la Ri-

HEDIN.

viere, s'ils vouloient se désister de leur entreprise : mais le Maréchal d'Hocquincourt, qui arriva à Hedin sur ces entrefaites, fit rompre tout commerce avec le Cardinal, & il engagea ces deux Officiers à traiter plutôt avec le Prince de Condé, qui étoit alors au service d'Espagne. Ils firent un Traité avec ce Prince, par lequel il promit de faire payer la Garnison de Hedin par le Roi d'Espagne, laquelle ne pourroit être changée que du consentement de la Riviere & de Fargues, qui promirent de leur côté de servir fidélement le Prince, & de ne jamais faire aucun accommodement avec la Cour, que de concert avec lui. Le Prince s'obligea pareillement à ne faire aucun Traité avec la France, sans les y comprendre. Dès que ces Articles furent signés, ils se mirent à faire des courses aux environs d'Abbeville & de Montreuil, & à établir des contributions en France. Le Cardinal avoit fait arrêter la femme de Fargues, avec ses enfants, pour lui servir d'otage, & pour le retenir par la crainte des vengeances que l'on pourroit exercer sur eux, s'il s'obstinoit dans sa rébellion; mais cet artifice ne réussit

HEDIN. pas. Fargues étoit réſolu de tout ſacrifier pour ſe maintenir dans ſon poſte; & il acquit bientôt tant d'autorité dans la Ville, que le Maréchal d'Hocquincourt jugeant que ſa préſence y étoit inutile, en ſortit pour aller joindre le Prince de Condé à Bruxelles.

Vers la fin d'Avril, le Cardinal conduiſit le Roi à Amiens, & il y fit amener la femme de Fargues, dont il prétendoit ſe ſervir pour reprendre la Ville de Hedin; cette femme, qui étoit gardée à vue, & qui ſouffroit ſa priſon fort impatiemment, fit demander une audience au Cardinal, qui voulant toujours négocier, ne la lui refuſa pas: elle lui dit qu'elle étoit au déſeſpoir de ce que faiſoit ſon mari; & que ſi elle pouvoit avoir une entrevue avec lui, elle ſe faiſoit fort de le ramener à ſon devoir. Le Cardinal ſe laiſſa perſuader; & il l'envoya ſur ſa parole à Hedin, avec ſes enfants; mais dès qu'elle y fut arrivée, elle oublia toutes ſes promeſſes, & entra dans tous les ſentiments de ſon mari. Le Cardinal, honteux d'avoir été dupé par cette femme, s'imagina que l'approche de la perſonne du Roi feroit une grande impreſſion ſur l'eſprit des

Soldats, & de la plupart des Officiers de la Garniſon, qui abandonneroient leur Chef pour ſe ſoumettre à leur légitime Souverain. Dans cette eſpérance, il fit partir le Roi d'Amiens, pour aller à Abbeville, d'où il vint coucher dans un Château proche Hedin. Il envoya lui-même ſommer la Garniſon de ſe rendre; mais elle ne répondit à cette ſommation que par des coups de canon. Le Roi fut obligé de ſe retirer. Ce Prince, qui avoit alors vingt ans, conſerva toujours un vif reſſentiment de cette inſulte; & malgré les Lettres d'abolition accordées à Fargues par le Traité des Pyrénées, on lui fit ſon procès pour des crimes qui n'avoient aucun rapport à ſa rebellion, & il fut pendu à Abbeville, huit ans après ſa révolte, que l'on regarda toujours comme le véritable motif de ſa condamnation. HEDIN.

Le Prince de Condé avoit tenu les engagements qu'il avoit pris avec la Garniſon de Hedin, de ne faire aucun Traité avec la France, ſans l'y comprendre; car on en fit un Article exprès dans le Traité des Pyrénées, dans lequel il fut ſtipulé que l'on donneroit des Lettres d'abolition aux Officiers de guerre

HEDIN. & aux Soldats de cette Garniſon, qui s'étoient ſouſtraits à l'obéiſſance du Roi, à condition que la Place ſeroit remiſe entre les mains de Sa Majeſté; ce qui fut exécuté en 1660.

Depuis ce temps-là, Hedin eſt toujours demeuré à la France. L'Abbé Prévoſt, célebre par pluſieurs Ouvrages qu'il a donnés au Public, étoit né dans cette Ville.

Le Bailliage d'Hedin contient 124 Villages & Hameaux. On voit dans ſes environs pluſieurs belles Abbayes, comme celle de Cercamp, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, laquelle, quoique ſituée dans l'Artois, dépend néanmoins du Dioceſe d'Amiens. Cette Abbaye a été fondée l'an 1137, par les Comtes de Saint-Paul; l'Egliſe étoit autrefois très-magnifique, mais il n'en reſte à préſent que la nef.

L'Abbaye de Blangy, ſituée ſous le Dioceſe de Boulogne, fut fondée vers l'an 682, pour des Religieuſes, par ſainte Berthe, Comteſſe de Ponthieu, dont on y poſſede les Reliques. Ce Monaſtere fut rétabli dans le XIe. ſiecle pour des Religieux de ſaint Benoît, qui furent tirés de l'Abbaye de Fecamp en

Normandie, à laquelle celle de Blangy a été ſoumiſe juſqu'au XIVe. ſiecle. HEDIN.

L'Abbaye d'Auchy-les-Moines, de l'Ordre de ſaint Benoît, Dioceſe de Boulogne, fut fondée, vers l'an 720, à l'honneur de ſaint Silvin; les premiers Religieux furent tirés de l'Abbaye de Saint-Bertin, de laquelle celle d'Auchy doit encore recevoir ſon Abbé.

L'Abbaye de Dommartin, autrefois Saint-Joſſe-au-Bois, Dioceſe d'Amiens, fut fondée au commencement de l'Ordre de Prémontré, par Milon, Evêque de Térouane. Elle eſt très-belle, & une des plus floriſſantes de tout l'Ordre.

Celle de Saint-André-au-Bois, auſſi du Dioceſe d'Amiens, à deux lieues d'Hedin, n'étoit en ſon origine qu'une dépendance de l'Abbaye de Dommartin. Thierri, Evêque d'Amiens, l'érigea en Abbaye l'an 1163. Elle n'a aucune Cure; ce qui eſt aſſez particulier dans l'Ordre des Prémontrés. *

* Les Armes d'Hedin ſont d'or & de gueules à l'étoile de l'un en l'autre. Celles du Comté de Hedin ſont d'azur à l'eſcarboucle pommeté de huit raix d'or chargés en cœur de l'écuſſon de la Ville.

LA VILLE DE St. VENANT.

IL y a eu depuis long-temps des conteſtations, ſi cette Ville étoit de la Flandre ou de l'Artois, étant ſituée ſur les frontieres de ces deux Provinces: ce qui n'a jamais été décidé. Son Patron eſt ſaint Venant, dont elle porte le nom. Elle eſt ſituée ſur la Lis, à deux lieues d'Aire, & a le titre de Comté. Sa principale défenſe conſiſte dans les inondations que forment les ruiſſeaux de Robecq & de Garbecq.

Il n'y a qu'une Egliſe, laquelle eſt dédiée à ſaint Venant : les Peuples l'ont fait bâtir à l'honneur de ce ſaint Martyr, qui vécut vers l'an 762, du temps de Pepin, Roi de France. Il avoit ſervi premiérement ſous ce Prince; mais il ſe donna enſuite entiérement à Dieu, & ſe retira dans les bois, qui étoient alors aux environs d'Aire, où il fut aſſaſſiné par un voleur, qui crut trouver auprès de lui de grandes richeſſes. Les miracles que Dieu opéra enſuite par l'interceſſion de ſaint Venant, & le con-

cours de monde qui vint visiter son tombeau, ont donné l'origine à cette petite Ville. On trouva, l'an 1608, les ossements de saint Venant au Village de Sainte-Itisbergue, à une lieue de cette Ville; mais il y a eu quelques contestations, si c'étoient les véritables Reliques du saint Martyr, dont la Fête se célebre le 10 Octobre. St. Venant.

Il y a un nouvel Hôpital pour les Malades & les Soldats, gouverné par les Freres, dits *Bons-Fieux;* le Roi Louis XIV l'établit en 1702, & ordonna que les revenus de l'ancien Hôpital de cette Ville & ceux de ses Maladeries, comme aussi ceux de Haverskercke, servissent pour son entretien.

Cette Place a eu autrefois de bonnes fortifications; en 1657, le Maréchal de Turenne, commandant l'armée de France, la vint assiéger, pendant que le Prince de Condé faisoit le siege d'Ardres, en Picardie. Cette derniere Place étoit sur le point d'être prise, & les Espagnols se préparoient déja à secourir Saint-Venant, lorsque le Gouverneur rendit la Place au Maréchal de Turenne, qui envoya d'abord des troupes pour faire lever le siege d'Ardres, & qui prit

ST. VENANT.

enſuite en quatre jours le Fort de Mardick.

Saint-Venant fut érigé en titre de Comté le 17 Décembre 1655, par le Roi d'Eſpagne, en faveur de Maximilien de Lieres, Gouverneur de Saint-Omer. En 1659, il fut cédé à la France par le Traité des Pyrénées, & ſes fortifications furent raſées.

Le ſiege que cette Ville a ſoutenu en 1710 l'a rendue célebre ; les François en avoient relevé les fortifications, & y avoient mis une bonne garniſon, lorſque le Prince Eugene de Savoie & le Duc de Marleborough, commandant l'armée des Alliés, la firent inveſtir le 5 Septembre, après la priſe de Béthune. Le Prince d'Orange commanda au ſiege, & le Chevalier de Selve, Brigadier François, commandoit dans la Ville avec ſix Bataillons. La tranchée y fut ouverte le 16 ; mais le défaut de vivres & de munitions fut cauſe que les Aſſiégés ſe rendirent par capitulation le 29 ſuivant. Cette Place fut rendue à la France l'an 1713, par la Paix d'Utrecht. *

* Les Armes de Saint-Venant ſont de gueules à deux bars adoſſés & trois treffles d'or.

LA VILLE DE LILLERS.

LA ſituation de cette petite Place eſt entre les Villes d'Aire & de Béthune, éloignée de l'une & de l'autre de deux lieues. Elle a eu autrefois de bonnes fortifications; mais depuis pluſieurs années elles ont été démolies, & c'eſt à préſent une Ville ouverte, de peu de conſidération, ſinon que c'eſt une Châtellenie ou Bailliage, duquel dépendent environ ſoixante Villages, dont la Souveraineté fut cédée à la France en 1659, par la Paix des Pyrénées.

Son Egliſe Collégiale eſt dédiée à la ſainte Vierge & à ſaint Omer; Wenomar, Seigneur de Lillers, y a fondé, en 1048, un Chapitre de dix Chanoines, deſquels il n'y a que quatre qui ont une pleine Prébende. Le Roi les confere alternativement avec le Marquis de Lillers.

Il y a auſſi un Couvent de Dominicains, fondé l'an 1623, & un de Sœurs Griſes, avec un bel Hôpital pour les Malades & les Soldats, établi en 1695,

LILLERS. par Edit de Louis XIV, en vertu duquel cet Hôpital doit jouir des revenus des Maladeries de cette Ville, & de l'Hôpital de Chocques.

On voit aux environs de Lillers deux Abbayes de Religieux, l'une à Chocques & l'autre à Ham. La premiere eſt de Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin. Robert, Seigneur de Béthune, avoit fondé premiérement des Chanoines ſéculiers l'an 1100 ; mais vingt ans après, Jean, Evêque de Térouane, changea ce College en Monaſtere régulier : ce qui fut confirmé par le Pape Eugene III ; & les Seigneurs de Béthune lui donnerent encore de plus grands biens dans la ſuite.

Celle de Ham, de l'Ordre de ſaint Benoît, fut fondée en 1084, par Engerand, Seigneur de Lillers; les premiers Religieux vinrent de l'Abbaye de Charroux en Poitou.

LA VILLE DE St. PAUL.

ON l'appelle *Fanum S. Pauli*, ou *Paulopolis :* elle eſt à quatre lieues de Saint-Omer, & à huit d'Arras; quoique de l'Artois, elle dépend pour le ſpirituel de l'Evêque de Boulogne. Son Egliſe Collégiale eſt dédiée au ſaint Sauveur. Il y a un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé vers l'an 1030, par Roger, Comte de Saint-Paul. L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à ſaint Paul : elle a été rebâtie l'an 1674. Outre le Couvent des Carmes, admis l'an 1615, il y a des Sœurs Griſes du tiers-Ordre de ſaint François; des Sœurs Noires, & l'Hôpital de ſaint Ladre. Plus de 200 maiſons de cette petite Ville y furent conſumées le 23 Août 1730, en moins de trois heures de temps, par le feu, occaſionné par un coup de fuſil tiré dans la paille.

Le Comté de Saint-Paul a été poſſédé par les Princes de la Maiſon de Luxembourg; il paſſa dans la Maiſon de Bourbon par le mariage de François

ST. PAUL. de Bourbon, Comte de Vendôme, bisaïeul du Roi Henri IV, conclu en 1475, avec Marie, petite fille & héritiere de Louis de Luxembourg, Comte de Saint-Paul, & Connétable de France, qui avoit été décapité en Grêve sous Louis XI. Delà il est entré dans la Maison des Ducs de Longueville, dont le dernier, Charles-Paris d'Orléans, Comte de Saint-Paul, &c. fut tué lorsque les François passerent le Rhin en 1672. Sa sœur, Marie d'Orléans, Duchesse douairiere de Nemours, lui succéda: comme elle n'eut pas d'enfants, elle vendit, l'an 1705, la Terre de Saint-Paul à Louis de Melun, Prince d'Epinoy, pour la somme de 375000 livres. Le fils de celui-ci, Louis de Melun, Duc de Joyeuse, Pair de France, &c. fut blessé malheureusement par un cerf que l'on chassoit dans la Forêt de Chantilly, dont il mourut deux jours après, le 31 Juillet 1724, âgé de trente ans, sans laisser d'enfants de son épouse, Armande de la Tour de Bouillon. Par cette mort, le Comté de Saint-Paul échut à Charles, Duc de Rohan, Prince de Soubise, &c. neveu du défunt.

Ce Comté étoit autrefois un arriere-

Fief du Comté d'Artois, quoique les François n'aient pas voulu en convenir aux Conférences de Cambray en 1529, où ils prétendirent que la reconnoissance de cet arriere-Fief se devoit faire devant le Roi de France, en qualité de Comte de Boulogne. Enfin, le Roi Louis XIV, par un Arrêt donné en Janvier 1707, ordonna que le Comté de St. Paul releveroit immédiatement de la Couronne de France, & de la grosse Tour du Louvre, à la charge de dix livres pour les droits & reliefs, &c.

ST. PAUL.

Le Comté de Saint-Paul porte le titre de Sénéchaussée, & sa Juridiction s'étend sur deux cents quatre-vingts deux Villages & Hameaux; même le Comté d'Epinoy en releve, quoiqu'il ait été érigé en Principauté. *

On voit aux environs de Saint-Paul l'Abbaye de Ruisseauville, Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin, autrement dite Notre-Dame-au-Bois, fondée vers l'an 1120, par un Seigneur de Quercy; le Prieuré de Rebreuve,

* Les Armes de Saint-Paul sont d'azur à une gerbe d'avoine fleurie d'or, liée de même.

St. Paul. dépendant de l'Abbaye d'Arouaiſe, près de Bapaume; les Prieurés de Pas, Ligny, &c. Il y a auſſi le Village d'Azincourt, où Henri V, Roi d'Angleterre, défit, en 1415, l'armée de Charles VI, Roi de France. Les François y attaquerent les Anglois, qui ſe défendirent avec tant de bravoure, qu'ils battirent leurs ennemis à plate-couture. Les Ducs d'Alençon, de Lorraine, de Bar, de Brabant, de Nevers, le Connétable d'Albret, le Maréchal de Boucicault, & l'Amiral de Dampierre, furent tués ſur la place.

LA VILLE DE TÉROUANE

CEtte Ville, appellée en latin *Teruana* ou *Civitas Morinorum*, eſt une des plus anciennes des Pays-Bas, & a été la Capitale des Morins, Peuples de la Gaule Belgique, que le Poëte Virgile a nommé dans ſon Enéide, *extremi hominum Morini*. Elle a été très-célebre dans l'hiſtoire; très-forte, & le boulevard des Flamands contre la France; mais à préſent c'eſt un des moindres

Bourgs

Via ad Legiam navig
Via Arebaten
Via Jervan
PLAN DE
L'ANCIENNE
VILLE DE
TEROUANE
J. Harrewyn fecit

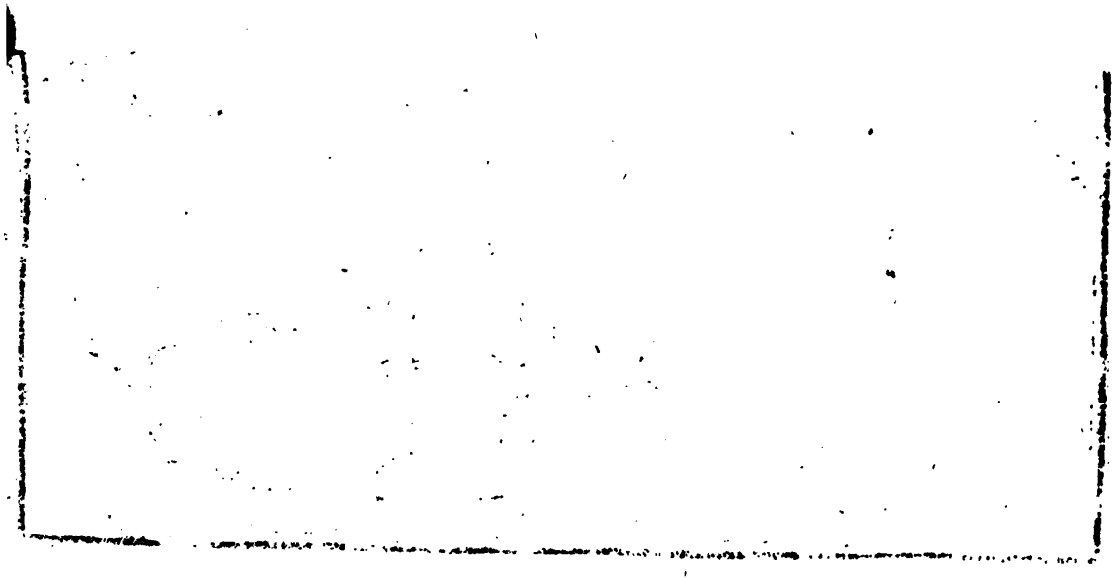

Bourgs de tout le Pays d'Artois, ſitué ſur la riviere de Lis, à deux lieues d'Aire & de Saint-Omer, & à ſix de Boulogne. On voit encore les murailles de l'ancienne Ville, où il ne reſte plus que les ruines d'une ſeule Porte, dite du Saint-Eſprit. Dans cette enceinte il n'y a aucune maiſon; & ce n'eſt qu'une prairie, dont les fruits ſe partagent annuellement entre les Evêques de St. Omer & de Boulogne. TÉROUANE.

Térouane a eu un Evêché très-ancien, Suffragant de l'Archevêché de Rheims; il étoit ſi conſidérable & ſi étendu, qu'il étoit partagé en vingt-cinq Doyennés, & en 800 Paroiſſes, qui s'étendoient dans l'Artois, le Boulonnois & la Flandre.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

I. St. Antimonde fut envoyé par ſaint Remi, Archevêque de Rheims, vers l'an 500, pour convertir les Morins, & autres Peuples voiſins, qui étoient retombés dans l'idolâtrie, après avoir reçu les lumieres de la Foi, par la Prédication de ſaint Fuſcien & de ſaint Victoric, qui y reçurent la Couronne du Martyre vers l'an 286. Ce premier Evêque mourut l'an 519.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

II. Atalbert étoit le favori du Roi Lothaire. Après ſa mort, arrivée l'an 552, le Siege de Térouane fut long-temps vacant, à cauſe des irruptions des Huns, & d'autres Peuples barbares.

III. St. Omer, natif de Conſtance, en Allemagne, & Moine de l'Abbaye de Luxeuil, en Franche-Comté, devint Evêque de Térouane vers l'an 623; étant devenu vieux & aveugle, il ſe démit de ſon Evêché, & mourut l'an 695, âgé de cent ans. On fait ſa Fête le 9 Septembre.

IV. Drancius fut Suffragant & Vicaire de ſaint Omer : il mourut l'an 682.

V. St. Baïnus, auparavant Moine & Abbé de Saint-Wandrille en Normandie, mourut en 706.

VI. Ravangere, fondateur de l'Abbaye de Blangy, décéda l'an 720. Saint Sylvin, fondateur de celle d'Auchy-les-Moines, qui avoit été ſon Suffragant, mourut quelque temps auparavant.

VII. St. Erkembode, Abbé de Saint-Bertin, mourut en 742.

VIII. Adalgere.

IX. Gontbert, mourut l'an 747.

X. Ethaire eſt nommé dans une lettre

du Pape Zacharie aux Evêques de France.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

XI. Radualde, fut envoyé au Concile de Rome l'an 768, par l'Empereur Charlemagne.

XII. Athalphe ou Dimmiricius, l'an 791.

XIII. Wigbert.

XIV. Théoduin, l'an 800.

XV. Erembalde.

XVI. St. Folquin fut nommé à cet Evêché l'an 816, par l'Empereur Louis; il décéda l'an 855, & l'on fait sa Fête le 14 Décembre.

XVII. St. Humfride, Religieux de l'Abbaye de Prumy, & Abbé de Saint-Bertin: il souffrit beaucoup par les irruptions des Normands, & mourut l'an 869.

XVIII. Actard, Evêque de Nantes, étant exilé de son Evêché, gouverna pour quelque temps celui de Térouane; en 872, il devint Archevêque de Tours.

XIX. Adalbert quitta l'Episcopat vers l'an 890, & mourut en 914.

XX. Heriland se trouva, l'an 892, au Concile de Rheims, où l'Archevêque Foulques lui donna l'administration de l'Evêché de Châlons-sur-Marne.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

XXI. Etienne, ſe trouva, l'an 909, au Concile de Soiſſons.

XXII. Wicfride, Religieux de l'Abbaye de Saint-Bertin, ſuccéda l'an 935, & mourut en 960.

XXIII. David, auparavant Moine de Saint-Pierre à Corbie, mourut l'an 964.

XXIV. Frameric décéda l'an 999.

XXV. Baudouin remit le Siege à Térouane, après qu'il eut été transféré à Boulogne, par ſon Prédéceſſeur Hériland, à cauſe des incurſions des Normands. Il rétablit les Egliſes, & fonda ſeize Prébendes dans ſa Cathédrale; ſa mort arriva l'an 1030.

XXVI. Drogon, Moine de Berg-Saint-Vinox, & Paſteur de Ghiſtelles, mourut en 1078.

XXVII. Hubert, Archidiacre de Térouane, fut accuſé de ſimonie, & condamné, l'an 1082, à ſe retirer dans l'Abbaye de Saint-Bertin.

XXVIII. Lambert, natif de Bailleul, occupa par force le Siege de Térouane, & fut ſacré par des Evêques ſchiſmatiques; il fut excommunié par les Légats du Pape Grégoire VII, & ſes Diocéſains le chaſſerent, en 1084, hors de l'Egliſe de Térouane, après lui avoir coupé la langue & les doigts.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

XXIX. Gerard fut pareillement accusé de simonie, & condamné, l'an 1099, à finir ses jours dans l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi près d'Arras.

XXX. St. Jean, Seigneur de Comines & de Warneton, Chanoine de Saint-Pierre à Lille, & puis Religieux au Mont-Saint-Eloi, mourut le 27 Janvier 1130.

XXXI. St. Milon, Abbé de Dommartin, de l'Ordre de Prémontré en Artois, mourut l'an 1158.

XXXII. Milon II, Chanoine Régulier & Abbé de Ruisseauville, de l'Ordre de saint Augustin, succéda à son oncle, dont il étoit Archidiacre; il mourut l'an 1169. L'Archevêque de Rheims n'avoit pas voulu sacrer Milon, à cause des oppositions du Clergé de Boulogne, en Picardie, qui voulut avoir un Evêque particulier; mais le Pape Alexandre III le sacra, & ordonna à ceux de Boulogne de lui obéir. Il n'y a eu d'Evêque particulier à Boulogne que vers l'an 1565, après la destruction de Térouane.

XXXIII. Didier, Prévôt de Saint-Pierre à Lille, & Archidiacre de Tournay, mourut l'an 1191.

XXXIV. Lambert, natif de Bruges,

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

Chancelier de l'Eglise de Rheims, mourut en 1207.

XXXV. Jean, Archidiacre de Térouane, & neveu de Lambert, décéda l'an 1213.

XXXVI. Adam, natif d'Arras, Archidiacre de Paris; il quitta son Evêché l'an 1229, pour servir Dieu dans l'Abbaye de Clairvaux.

XXXVII. Pierre de Douy, Archidiacre de Flandres dans l'Eglise de Térouane, mourut l'an 1250.

XXXVIII. Raoul de Kala, mourut vers l'an 1265.

XXXIX. Henri de Muris, Grand-Chantre de Térouane, mourut l'an 1290.

XL. Jacques de Boulogne, décéda l'an 1301.

XLI. Enguerand de Crequy, auparavant Evêque de Cambray, mourut vers l'an 1320.

XLII. Jean de Vienne ou Vianden; il devint, en 1334, Archevêque de Rheims.

XLIII. Raimond Sacquet, Conseiller au Parlement de Paris; il devint, en 1355, Archevêque de Lyon.

XLIV. Gilles d'Aiscelin, devint en-

ſuite Chancelier de France, & puis Cardinal : il mourut l'an 1378.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

XLV. Robert de Geneve, Chanoine de Paris, devint, l'an 1365, Evêque de Térouane, trois ans après Evêque de Cambray, puis Cardinal, & Pape l'an 1378. Il prit le nom de Clément VII, & tint le Siege à Avignon, pendant le Schiſme contre le Pape Urbain VI, qui demeura à Rome. Cet anti-Pape mourut l'an 1394.

XLVI. Gerard de Dainville paſſa de l'Evêché d'Arras à celui de Térouane, l'an 1368, puis à celui de Cambray en 1372.

XLVII. Adheimar-Robert, Cardinal, fut transféré, l'an 1378, à l'Archevêché de Sens.

XLVIII. Pierre d'Orgemont, Prévôt de la Cathédrale d'Angers, devint, en 1384, Evêque de Paris, où il mourut l'an 1409.

XLIX. Jean Tabary, Médecin de Charles V, Roi de France, mourut l'an 1403.

L. Matthieu Renaud, natif de Bapaume, Confeſſeur de Charles VI, Roi de France : il mourut l'an 1414.

LI. Louis de Luxembourg, devint,

Evêques de Térouane.

en 1436, Archevêque de Rouen, Cardinal en 1439, & Chancelier de Henri VI, Roi d'Angleterre, qui le fit auſſi Evêque d'Ely. Il mourut en 1444.

LII. Jean le Jeune, auparavant Evêque de Conſerans & d'Amiens, enſuite Cardinal l'an 1439, & Evêque de Mâcon. Il mourut en 1451.

LIII. David de Bourgogne, fils naturel de Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, devint, l'an 1456, Evêque d'Utrecht.

LIV. Henri de Lorraine, Comte de Vaudemont, réſigna l'Evêché de Térouane l'an 1485, retenant celui de Metz, où il mourut l'an 1505.

Guillaume de Clugny, Bourguignon, Chanoine de Liege, Prévôt de Béthune, & frere de Ferry, Cardinal & Evêque de Tournay, avoit été nommé Coadjuteur de Térouane; mais en 1477, il fut arrêté par ceux de Gand avec le Chancelier Hugonet, étant accuſés d'avoir donné au Duc Charles-le-Hardi de mauvais conſeils au préjudice du Pays. Hugonet y perdit la tête ſur un échafaud, & Clugny courut grand riſque de ſa vie. Il ſe retira enſuite auprès du Roi Louis XI, qui lui donna l'Evêché de Poitiers; il mourut en 1480.

LV. Antoine de Croy, mourut dans la Terre-Sainte l'an 1495.

LVI. Philippe de Luxembourg, Cardinal & Evêque du Mans & de Térouane, devint Evêque d'Arras l'an 1512.

LVII. François de Melun, Prévôt de Saint-Omer & de Lille, obtint l'Evêché de Térouane l'an 1512, par permutation avec Philippe de Luxembourg.

LVIII. Jean de Lorraine, Cardinal & Adminiſtrateur de quatorze Evêchés; ſavoir, Térouane, Toul, Narbonne, Verdun, Luçon, Valence, Rheims, Lyon, Alby, Die, Mâcon, Nantes, Agen & Metz, mourut l'an 1550.

LIX. Philippe de la Chambre, auparavant Moine & Abbé de Corbie, Evêque de Térouane l'an 1530, Cardinal & Evêque de Bellay. Il décéda l'an 1550.

LX. François de Crequy, Abbé de Selincourt, mourut l'an 1552.

LXI. Antoine de Crequy ne fut que nommé à cet Evêché; car en 1553, Térouane fut priſe & détruite par les troupes de l'Empereur Charles-Quint. Ce Prélat devint enſuite Evêque de Nantes & d'Amiens, & Cardinal; & mourut l'an 1574.

ÉVÊQUES DE TÉROUANE.

LXII. Guillaume de Poitiers, Chanoine & Archidiacre de Liege, Prévôt de Saint-Omer, & Conseiller de l'Empereur Charles-Quint, fut nommé ensuite par Sa Maj. Imp. à cet Evêché; mais sa nomination n'eut point d'effet, & il fut nommé, l'an 1560, à l'Evêché de Saint-Omer.

On peut voir par ce Catalogue, que l'Eglise de Térouane a été autrefois très-illustre, puisqu'outre un grand nombre de saints Evêques qui l'ont gouvernée, elle a produit encore le Pape Clément VII, & huit Cardinaux.

L'Eglise Cathédrale de Térouane, dédiée à Notre-Dame, a été très-belle & magnifique, comme l'on en peut juger par le plan qu'on en a conservé. Il y avoit un Chapitre composé de trente-cinq Chanoines, avec un Doyen, deux Archidiacres, l'un d'Artois, & l'autre de la Flandre; un Chantre, un Trésorier, un Ecolâtre & un Pénitencier; outre deux Eglises Paroissiales, l'une de Saint-Martin-au-Mont, l'autre de Saint-Nicolas; & deux Couvents, l'un de Sœurs Grises de saint François, & l'autre de Dominicaines, qui sont maintenant à Saint-Omer.

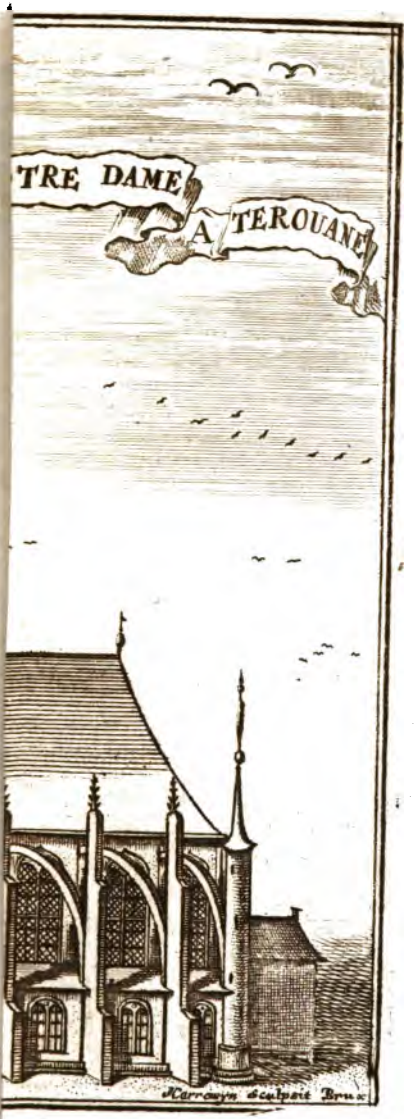
TRE DAME
A TEROUANE
Marreaux sculpsit Brux.

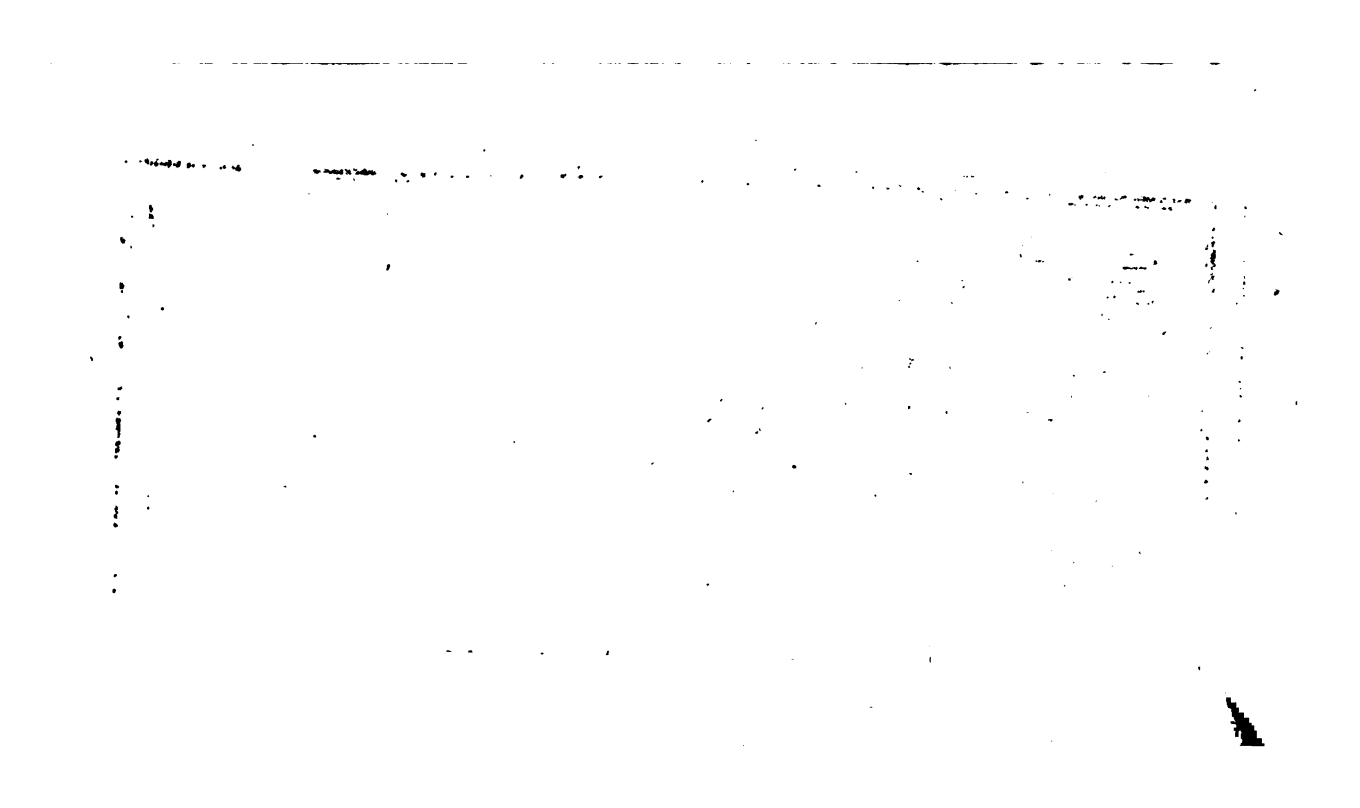

Cette Ville étoit d'une ſi grande importance, qu'elle fut l'objet de la guerre entre l'Empereur Charles-Quint & les Rois de France, François I & Henri II; le dernier s'en rendit le maître en 1544. L'Empereur y envoya, en 1553, une armée, ſous les ordres de Ponthus de Lalain, Seigneur de Bugnicourt. Le ſiége fut commencé le 13 Avril, & la Ville fut priſe d'aſſaut le 20 Juin, après que ſes remparts eurent été mis en poudre par cent quarante-deux mille coups de canon. André de Montalambert, qui y commandoit, ayant voulu attendre les dernieres extrémités, fut tué ſur la brêche, & ſa garniſon paſſée au fil de l'épée. L'Empereur la fit raſer enſuite, & il n'en reſte aujourd'hui que de foibles veſtiges, qu'on nomme *le Mont de Térouane.* TÉROUANE.

C'eſt ainſi qu'une Ville, ſi célebre autrefois, fut détruite, ſelon le Chronographe, DELETI MORINI, & ſon Evêché fut partagé peu après entre les nouveaux Evêchés d'Ypres, de St. Omer & de Boulogne.

La Régale de Térouane porte le titre de Comté; c'eſt un Amortiſſement Royal reſſortiſſant du Conſeil d'Artois,

TEROUANE. & ſa Juriſdiction s'étend ſur quarante-trois Villages, dont la plupart ſont ſoumis à l'Evêché de Boulogne, ainſi que la Ville de Térouane. Pour cette raiſon, on a trouvé à propos d'ajouter ici la ſuite de ces Evêques.

I. Claude-André Dormy, fut ſacré le premier Evêque de Boulogne l'an 1566, & décéda vers l'an 1595.

II. Claude Dormy, neveu du précédent, Religieux de l'Ordre de Cluny, & Prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, fut ſacré l'an 1600, & mourut en 1626.

III. Victor Bouteillier, Chanoine de Paris, Abbé de Saint-Vulmer de Boulogne & d'Aigue-vive, fut ſacré l'an 1628; deux ans après, il devint Coadjuteur de l'Archevêque de Tours.

IV. Jean Dolce, fut ſacré l'an 1633. Il étoit auſſi Abbé de Braine, de Saint-Vincent-du-Luc, & de Buſſieres. En 1643, il devint Evêque de Bayonne, ſa patrie, où il mourut en 1681.

V. François Perrochel, Abbé de Saint-Crepin à Soiſſons, fut ſacré l'an 1643, quitta l'Evêché en 1675, & mourut en 1682, âgé de 80 ans.

VI. Nicolas l'Advocat-Billiad, Chanoine & Vicaire-Général de Paris, Abbé d'Homblieres, &c. sacré l'an 1677, mort le 11 Avril 1681.

VII. Claude le Tonnelier de Breteuil, Prieur de Val-Dieu & de Roche-Guyon, fut sacré l'an 1682, & mourut le 8 Janvier 1698.

Antoine Girard de Labournac, Chanoine de Tours, nommé par le Roi à l'Evêché de Boulogne, obtint peu après celui de Poitiers, où il mourut l'an 1702.

VIII. Pierre de Langle, Abbé de Saint-Loup, Agent-Général du Clergé, sacré l'an 1698; ce fut un des Evêques Appellants de la Constitution *Unigenitus;* il mourut fort âgé le 12 Avril 1724.

IX. Jean-Marie Henriau, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, sacré l'an 1724, étoit aussi Abbé de Bardoue & de Valloires. Il décéda le 25 Janvier 1738.

X. Augustin-César de Hervilly de Devisse, Prévôt de l'Eglise de Saint-Pierre à Lille, fut sacré en Septembre 1738, & devint aussi Abbé de Valloires: il est mort le 11 Octobre 1742.

ÉVÊQUES DE BOULOGNE.

XI. François-Joſeph-Gaſton de Partz de Preſſy, Grand-Vicaire de Boulogne, fut ſacré à Amiens le .... Septembre 1743.

Au voiſinage de Térouane, ſur la Lis, & ſous le Dioceſe de Saint-Omer, il y a l'Abbaye de Saint-Auguſtin, de l'Ordre de Prémontré, fondée en 1163, par Milon, Evêque de cette Ville, qui s'y fit Religieux.

On y voyoit autrefois une belle Abbaye de Bénédictins, dite Saint-Jean-au-Mont, fondée vers l'an 686, par Thierry, Roi de France, en expiation de ce qu'il avoit fait aſſaſſiner ſaint Léger, Evêque d'Autun. Cette Abbaye ayant été détruite, en 1553, par les guerres, les Religieux s'établirent à Bailleul, & de là à Ypres, l'an 1608.

A deux lieues des ruines de Térouane, il y a le Bourg de Renty, portant le titre de Marquiſat, qui eſt entré dans la Maiſon d'Egmont, par le mariage de Marie-Ferdinandine de Croy, fille de Charles-Philippe de Croy, Marquis de Renty. Son Château eſt aſſez fort, & célebre dans l'hiſtoire, par la bataille qui ſe donna dans ſes environs en 1554,

où François, Duc de Guiſe, qui commandoit l'avant-garde de l'armée de Henri II, Roi de France, défit une partie de celle de l'Empereur Charles-Quint, qui marchoit en perſonne au ſecours de Renty. Il y a dans ce Bourg les Egliſes de Saint-Pierre, de St. Martin, de Saint-Vaaſt, & le Prieuré de Saint-Bertulphe, dépendant de l'Abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. TÉROUANE.

Il y a à trois lieues de Térouane, vers les confins du Boulonnois, le Bourg de Fauquemberg, qui porte le titre de Comté, appartenant à la Maiſon de Ligne. Son Egliſe Collégiale eſt dédiée à Notre-Dame, ayant un Doyen & dix Chanoines; il y a auſſi un Couvent de Récollets. Cette Place eſt du Dioceſe de Boulogne. *

---

* Les Armes de la Ville de Térouane ſont d'azur à la gerbe d'avoine d'or, liée de même. Elles ſont parlantes ſelon l'étimologie du nom de Térouane, que les Auteurs dérivent du Latin, *Terra Avenæ*, à cauſe que le Pays a été de tout temps fort fertile en avoines.

Les Armes du Comté de Térouane ſont d'argent à la tête de more de ſable, liée de gueules au chef d'azur, ſemé de fleurs de lis d'or.

LE COMTÉ DE FLANDRES.

LA Province de Flandres, premier Comté des Pays-Bas, a pour bornes, au Midi, l'Artois & le Hainaut; au Levant, le Hainaut avec le Brabant; au Nord, l'Océan & l'embouchure de l'Eſcaut, qui ſépare la Flandre de la Zélande; au Couchant, elle a la mer d'Angleterre, & en partie la riviere d'Aa, avec le côté de l'Artois, qui regarde les Villes de Calais & de Boulogne.

La Flandre, en latin *Flandria*, & en langue du Pays *Vlaenderen*, a reçu ce nom, ſelon quelques Auteurs, de *Flandebert*, neveu de Clodion, Roi de France, qui ayant épouſé Bleſinde, fille de Golduer, Roi des Rutheniens, chaſſa les

les Romains de la Gaule-Belgique. D'autres disent que ce nom vient de *Flandrine*, femme de Lideric II, dit de *Harlebeeck*, Grand-Forestier de Flandres. COMTÉ DE FLANDRES.

Le Pays fut habité autrefois par les Morins, qui se tenoient du côté de Térouane; par les Nerviens, dans le Tournaisis; par les Pleumosiens, aux environs d'Ypres; par les Grudiens, aux environs de Bruges; par les Gorduniens, près de Gand; par les Gessoriaques, vers Boulogne; & par les Ménapiens, vers la Zélande.

Les SS. Martyrs Fuscien & Victoric furent les premiers Apôtres qui annoncerent l'Evangile dans la Flandre, vers l'an 286. Les Peuples étant retombés ensuite dans l'idôlatrie, saint Antimond, premier Evêque de Térouane, y fut envoyé, vers l'an 530, par saint Remi, Archevêque de Rheims, pour rétablir la Foi Chrétienne, après la victoire que Clovis I, Roi de France, avoit remportée sur Regnacaire, Prince du Pays d'entre la Somme, l'Escaut & l'Océan. St. Medard, Evêque de Tournay & de Noyon, prêcha l'Evangile vers le même-temps. St. Eloi, pareillement Evêque de Tournay, & saint Amand, Evê-

COMTÉ DE FLANDRES.

que de Tongres, y firent, vers l'an 640, de grands progrès, ruinant les Temples des Idoles, & faisant bâtir plusieurs Eglises. Cette Province s'est maintenue ensuite dans la Foi Catholique, excepté quelques Villes qui embrasserent pour peu de temps les héréſies de Luther & de Calvin. Ceux de la Flandre Wallonne s'étant révoltés avec les autres Provinces contre le Duc d'Albe, s'apperçurent bientôt que la rebellion des Confédérés tendoit à la ruine de la Religion Catholique dans leur Pays; & pour la conserver, ils se réconcilierent avec l'Espagne en 1578.

La Flandre est un Pays uni, fertile en pâturages, & propre au labour. Sa plus grande longueur est de vingt-cinq lieues, depuis le Sas-de-Gand jusqu'aux environs de Saint-Omer; sa largeur de près de vingt, depuis Aloſt jusqu'à Nieuport. Elle compte plus de trente Villes murées, grand nombre de Bourgs, qui ont privilege de Villes; 1154 Villages, trente-une anciennes Châtellenies, quatre Ports francs, quarante-huit Abbayes, plusieurs Chapitres, Prieurés & Monasteres. Les Villes & les Bourgs y sont si près les uns des autres,

que les Eſpagnols, qui ſuivirent le Roi Philippe II, s'écrierent, avec admiration, que toute la Flandre n'étoit qu'une Ville. COMTÉ DE FLANDRES.

On la diviſe ordinairement en trois parties, qui ſont, la Flandre Flamande, où l'on parle le langage du Pays; la Flandre Françoiſe, où l'on parle François; la troiſieme, la Flandre Impériale, à cauſe du Comté d'Aloſt, qui a été long-temps dépendant de l'Empire.

La premiere s'étend depuis la mer Septentrionale juſqu'à la Lis; ſes Villes ſont, Gand, Bruges, Ypres, l'Ecluſe, Oſtende, Nieuport, Dunkerque, Furnes, Berg-Saint-Vinox, Courtray, Oudenarde, Caſſel, Gravelines, &c.

La Flandre Françoiſe, dite auſſi le Pays conquis, a pour Villes, Lille, Douay, Tournay, Armentieres, Orchies, & des Châtellenies conſidérables.

La Flandre Impériale, entre l'Eſcaut & la Dendre, a le Comté d'Aloſt, & les quatre Offices, qui ſont Hulſt, Axel, Bouchoute & Aſſenede. Il y a outre cela la Flandre Hollandoiſe, où eſt l'Ecluſe, le Sas-de-Gand, Hulſt, Ardembourg, & pluſieurs Forts.

Les François ayant ſubjugué les Gau-

COMTÉ DE FLANDRES.

les, leurs Princes réduisirent la Flandre à quelque sorte de Gouvernement, & donnerent la qualité de *Forestier*, avec une partie de la Flandre, à leurs plus braves Capitaines. On les nomma ainsi, à cause que la plus grande partie de ce Pays consistoit alors en Forêts. Cette qualité de Seigneur Forestier commença en la personne de Lideric I, & dura pendant plus de deux siecles, jusqu'au temps du Roi Charles-le-Chauve.

FORESTIERS DE FLANDRES.

I. Lideric I, dit de Buck, fils de Salvart, Prince de Dijon; Clotaire II, Roi de France, le nomma Gouverneur ou Forestier de Flandres, environ l'an 621, en lui donnant en mariage sa fille Richilde. Il aimoit tellement la justice, qu'il fit trancher la tête à son fils aîné, pour un crime qu'il avoit commis; il mourut en 678, & fut enterré à Aire.

II. Antoine, fils de Lideric, fut un Prince vicieux. Les Huns, les Goths & les Wandales ravagerent son Pays, sans qu'il eût le courage de les repousser. Il se sauva en France, & mourut en 695.

III. Bouchard, troiſieme fils de Lideric, fut dépouillé de ſes Etats par Thierry II, Roi de France, & mourut en 740. FORESTIERS DE FLANDRES

IV. Eſtorede ſuccéda à Bouchard ſon pere, & mourut en 792.

V. Lideric II, ſurnommé *de Harlebeeck*, parce qu'il y fit ſa réſidence, étoit fils d'Eſtorede. Il chaſſa de ſon Pays les Huns & les Wandales; il mourut en 832, & fut enterré à Harlebeeck.

VI. Ingelram, fils de Lideric, fit hommage de ſes Terres à Charles-le-Chauve, Roi de France, & mourut en 852.

VII. Odoacre, fils d'Ingelram, commença à mettre la Flandre en Terres labourables, en y faiſant déraciner les forêts. Il mourut à Oudenbourg, (la plus ancienne Ville de ce Pays,) & fut enterré à Harlebeeck, réſidence de ſes ancêtres.

COMTES DE FLANDRES.

I. Baudouin, ſurnommé *Bras de fer*, fils d'Odoacre, épouſa Judith, fille de Charles-le-Chauve, Roi de France, laquelle il enleva contre le gré du Roi

COMTES DE FLANDRES.

son pere, ce qui donna occasion à de cruelles guerres; mais enfin étant réconciliés, ils furent mariés à Auxerre l'an 863, & le Roi donna à son gendre, en dot, tout le Pays d'entre l'Escaut, la Somme & l'Océan, & érigea la Flandre en Comté. Baudouin mourut à Arras l'an 879, & fut inhumé à l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

II. Baudouin II, dit *le Chauve*, épousa Elstrude, fille d'Elfrede, Roi d'Angleterre; il mourut l'an 918, & fut enterré à l'Abbaye de Saint-Pierre, à Gand.

III. Arnould I, surnommé *le Grand*, fils de Baudouin II, épousa Alix de Vermandois; il mourut l'an 964, & fut enterré auprès de son pere.

IV. Baudouin III gouverna les Etats de son pere pendant trois ans, & mourut avant lui en 961.

V. Arnould II, fils de Baudouin III, & de Mathilde de Saxe, fut obligé de soutenir la guerre contre Lothaire, Roi de France, qui vouloit s'emparer du Comté de Flandres. Il mourut en 989, & fut enterré à l'Abbaye de St. Pierre, à Gand.

VI. Baudouin IV, dit *le Barbu*, fils d'Arnould, obtint de l'Empereur Hen-

ri III le Comté de Zélande ; ce qui causa de grandes brouilleries entre les Flamands & les Hollandois. Il épousa Ogive de Luxembourg, & mourut en 1036, & fut enterré auprès de ses ancêtres.

VII. Baudouin V, dit *de Lille*, prit les armes contre son pere, & le chassa de ses Etats. Il reçut en fief de l'Empereur Henri IV, Valenciennes, Gand, Aloſt, & quelques autres Villes. Il épousa Adélaïde, fille de Robert, Roi de France, & mourut en 1067 à Lille, où il fut enterré dans l'Eglise de Saint-Pierre, qu'il avoit fait bâtir.

VIII. Baudouin VI, surnommé *de Mons*, parce qu'il se tenoit ordinairement en cette Ville, épousa Richilde, fille & héritiere de Renier IV, Comte de Hainaut, dont il eut Arnould, Comte de Flandres, & Baudouin, Comte de Hainaut. Il mourut en 1070, & fut enterré à l'Abbaye de Hasnon, qu'il avoit fondée.

IX. Arnould III, dit *le Malheureux*, gouverna peu de temps ; Robert *le Frison*, son oncle & tuteur, lui ravit ses Etats, & le tua à la bataille de Cassel, en 1072. Il ne laissa aucune postérité,

COMTES DE FLANDRES.

& fut enterré dans l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

X. Robert *le Friſon*, fils de Baudouin de Lille, uſurpa le Comté de Flandres, qui appartenoit de droit à Baudouin *de Jéruſalem*, Comte de Hainaut. Il épouſa Gertrude de Saxe, & mourut en 1093.

XI. Robert II, fils du précédent, fut nommé *de Jéruſalem*, parce qu'il avoit entrepris le voyage de la Terre-Sainte, & qu'il s'étoit trouvé à la priſe de Jéruſalem, ſous Godefroi de Bouillon. Il épouſa Clémence de Bourgogne, ſœur du Pape Calixte II. Il attaqua, pour le Roi Louis *le Gros*, la Ville de Meaux, en France, qui étoit entre les mains des Anglois; mais y ayant été bleſſé & foulé aux pieds des chevaux, il mourut, l'an 1111, de ſes bleſſures, à Arras, & fut enterré à l'Abbaye de Saint-Vaaſt.

XII. Baudouin VII, ſurnommé *à la Hache*, ſuccéda à Robert, ſon pere. Il mourut ſans poſtérité d'Agnès de Bretagne, l'an 1119, d'une bleſſure qu'il avoit reçue l'année précédente, à l'attaque d'un Château en Normandie; ſon corps fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

XIII. Charles, dit *le Bon*, fils de

ſaint Canut, Roi de Danemarck, & d'Adélaïde de Flandres, fille de Robert *le Friſon*, ſuccéda à ſon couſin-germain. Il fut aſſaſſiné à Bruges l'an 1127, dans l'Egliſe de Saint-Donat, & n'eut point d'enfants de ſa femme Marguerite de Clermont, laquelle prit une ſeconde alliance avec Thierry, Comte d'Alſace.

XIV. Guillaume de Normandie obtint le Comté de Flandres par la faveur de Louis *le Gros*, Roi de France, nonobſtant les juſtes prétentions de Thierry *d'Alſace*, de Baudouin de Hainaut, & d'autres. Il fut tué l'an 1129, ſans laiſſer poſtérité, & fut inhumé à l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

XV. Thierry *d'Alſace* lui ſuccéda. Il étoit fils de Thierry, Landgrave d'Alſace, & de Gertrude, fille de Robert *le Friſon*, Comte de Flandres. Il épouſa en premieres noces Marguerite, veuve de Charles *le Bon*, Comte de Flandres, dont il n'eut qu'une fille; & en ſecondes noces, Sybille, fille de Foulques, Roi de Jéruſalem, dont il eut pluſieurs enfants. Il mourut l'an 1168, & fut enterré à la Prévôté de Waetene, près de Saint-Omer.

XVI. Philippe *d'Alſace* ſuccéda à ſon

COMTES DE FLANDRE.

pere; il épousa, en 1156, Elisabeth, Comtesse de Vermandois, qui mourut en 1182, sans laisser postérité; elle fut enterrée dans l'Eglise Cathédrale d'Arras. Le Comte son époux ayant fait ensuite le voyage de la Terre-Sainte avec Philippe-Auguste, Roi de France, y mourut de la peste l'an 1191, au siege d'Acre, en Syrie : son corps fut rapporté en France, & enterré dans l'Abbaye de Clairvaux.

XVII. Marguerite, sœur & héritiere de Philippe d'Alsace, épousa, en 1169, Baudouin VIII, dit *le Courageux*, Comte de Hainaut, qui fit hommage de ce Comté, l'an 1192, au Roi Philippe-Auguste, & lui céda le Comté d'Artois. Il mourut en 1195, & fut enterré à Mons, dans l'Eglise de Sainte-Waudru; sa femme fut inhumée dans celle de Saint-Donat, à Bruges.

XVIII. Baudouin IX, Empereur de Constantinople, fils de Baudouin VIII, fit le voyage de la Terre-Sainte l'an 1200; il se rendit maître de la Ville de Constantinople, dont il fut élu Empereur quatre ans après. Le Roi des Bulgares le prit dans une embuscade l'an 1205, & l'enferma dans une prison étroi-

te, où il le fit massacrer cruellement l'année suivante; il lui fit couper les bras & les jambes, & fit jetter le tronc & la tête dans un précipice. On dit même que ce Roi barbare ayant fait ôter & nettoyer le crane, s'en servit de coupe pour boire, suivant la coutume des Scythes. COMTES DE FLANDRES.

XIX. Jeanne, fille de l'Empereur Baudouin, & de Marie, Comtesse de Champagne, lui succéda au Comté de Flandres, sous la tutele de Philippe, Comte de Namur, son oncle. Elle ne laissa point d'enfants de ses deux maris, Ferrand de Portugal & Thomas de Savoie. Il y eut de son temps un imposteur, nommé *Bertrand de Rans*, qui avoit été auparavant Hermite, qui se disoit Baudouin, Empereur de Constantinople, & qu'il étoit sorti par adresse de la prison des Bulgares. Comme il avoit la taille & plusieurs traits du visage de Baudouin, il fut suivi par une partie de la Noblesse & du Peuple; mais la Comtesse Jeanne l'ayant fait arrêter, il fut convaincu d'imposture, & pendu à Lille l'an 1225. Elle mourut en 1244, & fut enterrée à l'Abbaye de Marquette, qu'elle avoit fondée.

Comtes de Flandres.

XX. Marguerite, ſœur & héritiere de Jeanne, épouſa en premieres noces Bouchard d'Aveſnes, dont elle eut Jean d'Aveſnes, qui fut Comte de Hainaut, & Baudouin ; & en ſecondes noces, Guillaume de Dampierre, Seigneur de Bourbon. Elle mourut en 1280, & fut enterrée à l'Abbaye de Flines, près de Douay, dont elle étoit Fondatrice.

XXI. Guy de Dampierre, ſecond fils de Marguerite & de Guillaume, leur ſuccéda dans le Comté de Flandres par le décès de ſon frere Guillaume de Dampierre, mort avant ſon pere, ſans laiſſer poſtérité de Béatrix de Brabant, ſon épouſe. Il épouſa en premieres noces Mahaud de Béthune, dont il eut entr'autres enfants, Robert III. Il épouſa en ſecondes noces Iſabelle, héritiere de Luxembourg & de Namur, de laquelle il eut onze enfants, dont l'ainé lui ſuccéda au Comté de Namur. Ce Prince ayant pris les armes, conjointement avec le Roi d'Angleterre & pluſieurs autres Princes, contre Philippe-le-Bel, Roi de France, fut fait priſonnier, & mené à Compiegne, où il mourut en 1305.

XXII. Robert III, dit *de Béthune*, épouſa, en premieres noces, Blanche

d'Anjou, fille de Charles, Roi de Sicile, de laquelle il n'eut qu'un fils, Charles, mort avant ſon pere. En ſecondes noces, il épouſa Iolande, Comteſſe de Bourgogne & de Nevers, de laquelle il eut Louis, qui épouſa Marie, Comteſſe de Rhetel, & qui mourut peu de temps avant ſon pere, laiſſant Louis, dit *de Nevers*. On rapporte d'Iolande, qu'ayant un deſir extrême de faire regner ſes enfants, elle fit mourir par poiſon, Charles, fils du premier lit, & que pour cela le Comte Robert l'avoit tuée dans un tranſport de colere. Robert III mourut en 1322, âgé de 80 ans, & fut enterré en l'Egliſe Cathédrale d'Ypres. COMTES DE FLANDRES.

XXIII. Louis, dit *de Nevers*, petit-fils de Robert III, épouſa Marguerite, fille de Philippe V, Roi de France, de laquelle naquit, en 1330, Louis II. Ce Prince fut tué l'an 1346, à la bataille de Crecy, où Philippe de Valois, Roi de France, fut défait par Edouard III, Roi d'Angleterre; il fut inhumé dans l'Egliſe de Saint-Donat à Bruges.

XXIV. Louis II, ſurnommé *de Mâle*, parce qu'il étoit né au Château de ce nom, près de Bruges, fut obligé de faire la guerre à ſes Sujets révoltés. Il

COMTES DE FLANDRES.

épouſa, en 1347, Marguerite, fille de Jean III, Duc de Brabant, de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée Marguerite. Il mourut en 1384, & fut enterré dans l'Egliſe de Saint-Pierre, à Lille.

XXV. Marguerite épouſa en premieres noces Philippe de Rouvres, dernier Duc de Bourgogne, de la branche iſſue de Robert, Roi de France. Celui-ci étant mort ſans enfants en 1361, elle fut remariée, en 1369, à Philippe, ſurnommé *le Hardi*, quatrieme fils de Jean, Roi de France, qui lui donna le Duché de Bourgogne. Philippe mourut l'an 1404, & fut enterré à la Chartreuſe de Dijon, qu'il avoit fondée.

XXVI. Jean, ſurnommé *ſans peur*, fils de Marguerite & de Philippe-le-Hardi, ne gouverna que quinze ans; il fut tué à Montereau l'an 1419, par la trahiſon de Tanneguy du Châtel, qui lui déchargea un coup de hache ſur la tête, pour ſe venger de ce que ce Prince avoit fait aſſaſſiner à Paris le Duc d'Orléans, ſon maître. Son corps fut enterré dans l'Egliſe de Notre-Dame à Montereau; mais ſon fils Philippe ayant pris les armes pour venger la mort de ſon pere, ſe rendit maître, en 1420, de la

Ville de Montereau, & fit transporter le cercueil à la Chartreuse de Dijon.

XXVII. Philippe, surnommé *le Bon*, fils de Jean *sans peur*, & de Marguerite de Baviere, succéda au Duché de Bourgogne, aux Comtés de Flandres, d'Artois, &c. Il hérita aussi le Duché de Brabant de Philippe, son cousin germain, & mourut à Bruges l'an 1467.

Voyez la suite des Comtes de Flandres au Tome I, page 169, *parmi les Ducs de Brabant; puisque ces deux Provinces ont eu dans la suite les mêmes Souverains.*

Les cérémonies qui s'observent à l'Inauguration des Comtes de Flandres, sont assez particulieres; il vient à l'Abbaye de Saint-Pierre, à Gand, où il jure sur les saints Evangiles de conserver les droits & immunités de cette Abbaye; il y offre trois pieces d'or & une piece de drap d'or, & l'Abbé lui met ensuite l'épée de Souverain, après l'avoir bénie. Il vient delà à l'Eglise Cathédrale de Saint-Bavon, où il fait pareillement le serment pour la conservation des droits & immunités, tant de cette Eglise que de celles du Pays; puis il en fait un

COMTÉ DE FLANDRES.

troiſieme pour le maintien des Privileges de la Province : alors les trois Etats de Flandres lui prêtent leur ſerment de fidélité.

Les Rois de France eurent autrefois la Souveraineté de la Flandre, & ils obligerent ſes Comtes à leur en rendre hommage. En effet, le Comte Robert de Béthune la céda à Philippe-le-Bel par le Traité de Pontoiſe, l'an 1312. Cette ceſſion donna lieu au *Tranſport de Flandres*, à cauſe que l'on impoſa ſur ce Comté la ſomme de 10000 florins, que les Flamands s'étoient obligés de payer annuellement à la France, en vertu d'un Traité conclu à Athies, en Vermandois, l'an 1315 & 1322. Louis de Mâle, ſon ſucceſſeur, refuſa de s'y tenir ; ce qui cauſa de cruelles guerres entre la France & la Flandre. L'accommodement ſe fit à Gand l'an 1369, ſuivi du mariage de Marguerite, fille unique de Louis de Male, avec Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne. Il ſe fit encore quelque changement à ce Traité de Gand, en faveur de la Maiſon de Bourgogne, par celui d'Arras, conclu l'an 1435.

Après la mort du Duc Charles-le-Hardi,

Hardi, le Roi Louis XI voulut revendiquer la Flandre aux anciennes conditions faites à Pontoise l'an 1312. Son fils Charles VIII protesta de ses droits au Traité de Senlis l'an 1493; mais le Roi François I ayant été fait prisonnier, le 24 Février 1525, à la bataille de Pavie, remit & céda la Souveraineté de la Flandre à l'Empereur Charles-Quint, par le Traité de Madrid en 1526, & par celui de Cambray en 1529. La Flandre fut délivrée, par ce moyen, de l'hommage que les Rois de France prétendoient leur être dû. COMTÉ DE FLANDRES.

Les Etats de la Province sont divisés en trois Membres, les Ecclésiastiques, les Nobles & les Villes; en premier lieu, les trois Evêques, de Gand, de Bruges & d'Ypres; les Abbés de St. Pierre à Gand, d'Eenhame, d'Oudenbourg, de Saint-Adrien à Grandmont, de Saint-André près de Bruges, d'Eeckhoute & des Dunes à Bruges, de Baudelo à Gand, de Ninove, de Tronchines lez Gand; le Prieur de Waerschot, avec les Prévôts, Doyens & Chapitres de Saint-Bavon à Gand, & de Saint-Donat à Bruges; les Eglises Collégiales de Notre-Dame à Bruges, Sainte-Pharailde États de Flandres.

COMTÉ DE FLANDRES.

à Gand, Saint-Sauveur à Harlebeeck, Notre-Dame à Courtray, Notre-Dame à Termonde, Saint-Martin à Aloſt, Saint-Sauveur à Bruges, Saint-Hermes à Renay, & Saint-Pierre à Tourhout, outre les Abbayes & Chapitres du Quartier d'Ypres.

L'Etat noble eſt compoſé du Prince d'Eſpinoy, Vicomte de Gand, *Connétable* & *Guidon* de Flandres; du Comte de Cruyckenbourg, Seigneur de Vichte, *Maréchal & Porte-Epée* de Flandres; des quatre Pairs (ou *Beers*) de la Province, qui ſont le Prince de Ligne, comme Seigneur de Ciſoing; le Rhingrave, comme Seigneur de Heyne; le Comte de Wonſchem, comme Baron de Boulers; & le Baron de Rouvres, comme Baron de Pamele, avec les autres Nobles & Titrés de la Province.

Le troiſieme Corps ou tiers-Etat eſt repréſenté par les Bourguemeſtres, Penſionnaires & Députés des Villes de Gand & de Bruges, & par ceux du Franc de Bruges; par ceux de Courtray & d'Oudenarde, avec leurs Châtellenies; le Vieubourg de Gand, la Ville & Pays d'Aloſt, le Pays de Waes, la Ville & Pays de Termonde, Grammont & Ni-

nove ; les Quartiers d'Aſſenede, d'Eeckelo & Bouchoute, Renay, Dixmude, Nieuport, Oſtende, Tourhout, & le Pays de Bornhem; non compris les Députés du Quartier d'Ypres.

COMTÉ DE FLANDRES.

L'Aſſemblée ordinaire des Députés des Eccléſiaſtiques & Membres de Flandres, repréſentant les Etats de la Province, eſt compoſée maintenant de deux Eccléſiaſtiques, qui ſont triennaux, par élection de tout le Clergé, (depuis l'an 1610 qu'ils ont recommencé d'entrer à l'Etat comme ordinaires,) deux Députés du Magiſtrat de la Ville de Gand, autant de celle de Bruges, & autant du Magiſtrat ou College du Franc de Bruges. Ces huit perſonnes ne font enſemble que quatre voix. Pendant que le Quartier d'Ypres a été conquis par le Roi de France, depuis l'an 1678, les Eccléſiaſtiques & Députés de cette Ville & ſes Châtellenies, qui faiſoient autrefois le troiſieme Membre de la Province, n'ont plus envoyé leurs Députés à l'Aſſemblée ordinaire, à cauſe des dominations différentes; & quoique le Quartier d'Ypres ſoit rentré, depuis l'an 1713, par la Paix d'Utrecht, ſous la domination de S. M. Imp., il ne s'eſt

COMTÉ DE FLANDRES.

fait aucun changement, & ceux d'Ypres s'assemblent chez eux séparément.

Le premier Echevin & le premier Pensionnaire sont députés ordinairement par le Magistrat de la Ville de Gand, pour prendre place dans cette Assemblée. Ces Députés président & font l'ouverture, quand l'Assemblée se tient à l'Hôtel-de-Ville de Gand.

Le Bourguemestre des Echevins, & celui de la Commune, avec un Pensionnaire, sont députés de la part de la Ville de Bruges, & président lorsque l'Assemblée se tient en l'Hôtel-de-Ville de Bruges. Le Bourguemestre des Echevins fréquente l'Assemblée le matin, & le Bourguemestre de la Commune l'après-midi; mais lorsque l'Assemblée se tient à Gand, le Bourguemestre de la Commune ne s'y trouve pas.

Le Franc de Bruges, quatrieme Membre, envoie ordinairement à l'Assemblée deux Bourguemestres, qui alternent entre les quatre Bourguemestres; mais quand on la tient en l'Hôtel du Franc de Bruges, il n'y a qu'un Bourguemestre qui intervient à l'Assemblée, avec un Pensionnaire, pour faire la fonction d'Actuaire; ce que les Pensionnai-

res de Gand & de Bruges font pareillement, lorſqu'elle ſe tient dans leurs Hôtels-de-Ville. COMTÉ DE FLANDRES.

Lorſque le Souverain demande un Subſide, il ordonne au Conſeil de la Province de convoquer à Gand les Eccléſiaſtiques, & les autres Députés des quatre Membres; la propoſition s'y fait ordinairement par le Surintendant de la Gendarmerie de Flandres, & par le Préſident du Conſeil.

Le Conſeil Provincial pour la Flandre, réſide à Gand. Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, l'établit à Lille en 1385: Jean, ſon fils, le transféra à Gand l'an 1409, & ne laiſſa à Lille qu'une Chambre des Comptes. Philippe-le-Bon transféra ce Conſeil à Courtray l'an 1456, à cauſe de ſon mécontentement contre les Gantois, & il ne fut rétabli qu'en 1463. Au commencement il n'y avoit que cinq Conſeillers, avec un Préſident, qui furent augmentés juſqu'au nombre de douze, outre un Avocat-Fiſcal & un Procureur-Général.

En 1579, pendant les troubles du Pays, le Conſeil de Flandres ſe retira à Douay, d'où Alexandre Farneſe, Duc de Parme, Gouverneur-Général, le fit

COMTÉ DE FLANDRES.

revenir à Gand en 1584. En 1678, lorſque cette Ville fut priſe par les François, il ſe retira à Bruges. Les Préſidents de ce Conſeil ſont auſſi les Chefs de deux Judicatures ſouveraines, dont ils nomment les Juges; c'eſt-à-dire, de la Cour Féodale de Flandres, & du Conſeil de l'Amirauté.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE FLANDRES.

I. Pierre van den Zipe, natif d'Ypres, Docteur en Droit, & Gouverneur des Châtellenies de Lille, Douay & Orchies; il mourut en 1404.

II. Pierre de Camdonck, devint enſuite Chancelier de Brabant.

III. Simon de Formelles, l'an 1407.

IV. Goſwin le Sauvage.

V. Gilles vander Woeſtine.

VI. Adrien Collin, l'an 1465.

VII. Thomas de Plaine, Seigneur de Maigny, devint enſuite Grand-Chancelier du Duché de Bourgogne, & mourut en 1514.

VIII. Paul de Baenſt.

IX. Philippe Wielandt devint Préſident l'an 1488; il fut, l'an 1503, ap-

pellé pour être Conſeiller au grand Conſeil de Malines, où il mourut en 1508. PRÉSID. DE FLANDRES.

X. Jean le Sauvage, devint, en 1509, Chancelier de Brabant.

XI. Richard Rogier ou Renger, ayant été Conſeiller au grand Conſeil, devint Préſident en Flandres l'an 1518.

XII. Nicolas Uyttenhove, mort le 11 Février 1527.

XIII. Pierre Tayſpil, auparavant Conſeiller au grand Conſeil, devint, l'an 1540, Préſident du Conſeil-Privé, & mourut l'année ſuivante.

XIV. Louis Helleweghe, de Louvain, mort en 1556.

XV. Adrien vander Burch, de Malines, auparavant Préſident du Conſeil d'Utrecht, mourut l'an 1557, étant Ambaſſadeur du Roi Philippe II en Angleterre.

XVI. Jacques de Blaeſere, Conſeiller au grand Conſeil, puis Vice-Préſident en Flandres en l'abſence de ſon Prédéceſſeur, & enſuite Préſident; il mourut l'an 1558.

XVII. Jacques Martens, mort en 1575.

Adolphe de Meetkercke, Penſionnaire du Franc de Bruges, fut fait Pré-

PRESID. DE FLANDRES.

ſident de Flandres l'an 1580, par le Duc d'Alençon & par les Rebelles; mais il ſe retira enſuite en Angleterre, où il mourut Catholique l'an 1591.

XVIII. Guillaume de Pamele, auparavant Conſeiller au grand Conſeil; il devint, en 1584, Chef-Préſident du Conſeil-Privé, & mourut en 1592.

XIX. Nicolas Damant, de Bruxelles, devint, en 1585, Chancelier de Brabant.

XX. Jacques Bogaert, Conſeiller au grand Conſeil, ſuccéda l'an 1587, & mourut en 1596, lorſqu'il étoit nommé Préſident du grand Conſeil.

XXI. Jean Liebart, de Tournay, auparavant Conſeiller en Flandres & au grand Conſeil; en 1605, il devint Préſident de celui de Malines.

XXII. Guillaume van Corenhuyſe, Conſeiller des Conſeils d'Hollande & de Flandres, devint Préſident en 1605, & mourut l'an 1617.

XXIII. Marc de Hertoghe, devint Préſident le 8 Août 1617, & mourut l'an 1626.

XXIV. Guillaume Wyts devint, le 20 Janvier 1626, Préſident, & mourut le 28 Décembre 1641.

Aurele-Auguſtin de Malinez, Conſeiller au Conſeil de Brabant, devint Préſident de celui de Flandres; mais les Etats de la Province firent difficulté de l'admettre, étant Brabançon, & il fut promu au Conſeil-Privé. PRÉSID. DE FLANDRES.

XXV. Philippe-Guillaume de Steenhuys, Baron de Poederlé, Conſeiller du grand Conſeil, devint, le 14 Juillet 1649, Préſident; enſuite Chancelier de Brabant.

XXVI. Jean-Baptiſte de la Faille, Seigneur d'Aſſenede, reçut ſes Patentes le 22 Janvier 1650.

XXVII. Louis Errambault, Conſeiller à Malines, devint Préſident le 7 Mars 1668; il ſe retira l'an 1679, s'attachant au ſervice du Roi de France, qui le fit Préſident au Parlement de Tournay, où il mourut l'an 1695.

XXVIII. Antoine vander Piet, ſuccéda le 2 Août 1679, & mourut l'an 1706.

XXIX. Antoine Serſanders de Luna, Seigneur d'Oudermeire, devint Préſident le 3 Février 1706, & mourut le 30 Septembre 1721.

XXX. François Aloyſe vander Meerſche, de Gand, auparavant Conſeiller,

PRÉSID. DE FLANDRES.

prit poſſeſſion l'an 1722. Il mourut âgé de 98 ans, le 7 Février 1739, ayant été près de ſoixante ans Membre de ce Conſeil.

XXXI. Fréderic-Charles van Vaerendoncq, de Vraecene, au Pays de Waes, Conſeiller au même Conſeil, nommé le 9 Octobre 1739, mourut à Gand le 31 Mars 1740.

XXXII. Charles-Philippe, Comte de Pattyn, Seigneur de Langhemarcke, Burchcautere, &c. natif d'Ypres, fut nommé par S. M. la Reine de Hongrie, étant actuellement Conſeiller du Conſeil ſuprême à Vienne, & ci-devant auſſi au grand Conſeil à Malines. Il prit poſſeſſion à Gand le 17 Mars 1742.

LA VILLE DE GAND.

CEtte belle & grande Ville eſt entrecoupée des rivieres de l'Eſcaut, de la Lis, de la Lieve & de la Moere, & par quantité de Canaux, qui en rendent la ſituation des plus agréables, & y forment juſqu'à vingt-ſix Iſles.

Il y a des Auteurs qui ſoutiennent que

Audenarde
porte
La Ville de
GAND.

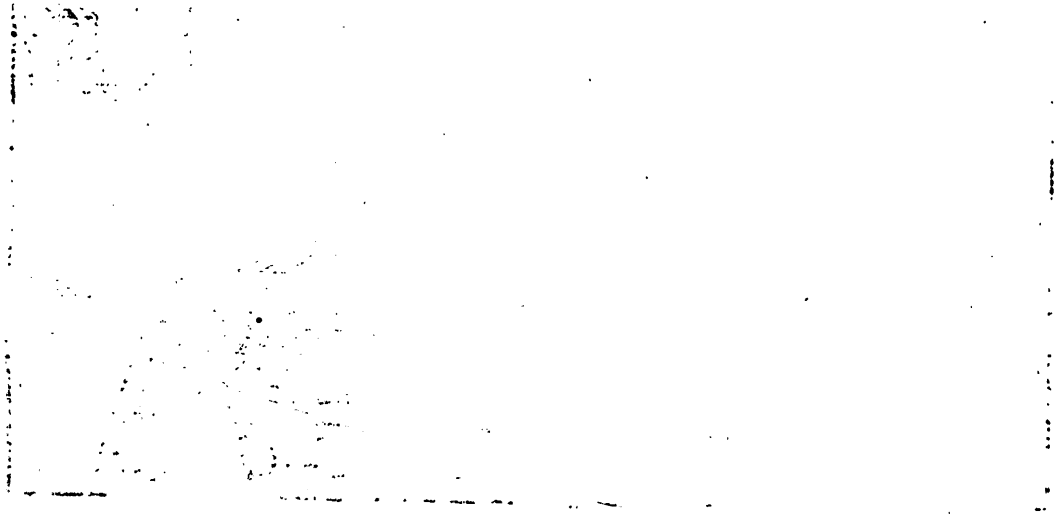

GAND.

Jules-Céſar parle de ſes habitants ſous le nom de *Gorduini*, & qu'il en jetta les fondements pendant qu'il habita le Pays des Morins. Les Nerviens la choiſirent pour leur Cité; & après eux, les Wandales lui donnerent le nom de *Wanda*, d'où l'on croit que celui de *Ganda* ou *Gandavum* eſt dérivé. Odoacre, Grand-Foreſtier de Flandres, la fit entourer de murailles; on l'agrandit pluſieurs fois dans la ſuite, tellement que l'an 1397, ſous Philippe-le-Hardi, Comte de Flandres, on trouva qu'elle comprenoit 3688 verges, de quatorze pieds chacune; ce qui ne fait que trois verges de grandeur moins que Louvain. Autrefois elle ſurpaſſoit même la grandeur de Paris; ce qui engagea l'Empereur Charles-Quint à dire en plaiſantant : *qu'il auroit mis tout Paris dans ſon Gand.* Il reſte cependant encore bien du vuide en ſon enceinte.

Les Gantois ont été de tout temps fort belliqueux : ils ont ſoutenu autrefois des guerres contre leurs voiſins, & même contre leurs Princes, auxquels ils ſe ſont rendus redoutables. Soixante mille habitants, ſous l'étendard de Gand, ayant à leur tête Philippe d'Ar-

GAND. tevelle, ont osé déclarer la guerre au Comte Louis de Mâle, leur Souverain. Ce Prince demanda du secours à Charles VI, Roï de France, qui s'étant mis lui-même à la tête de son armée, défit les Rebelles en 1381, à la bataille de Rosebeeck, près de Courtray, ou plus de 40000 Gantois demeurerent sur la place, avec leur Chef Artevelle.

Les Gantois honorent pour leurs Patrons saint Amand, Evêque de Tongres, & saint Bavon, riche Seigneur du Pays, Compagnon de cet Apôtre; ils vinrent à Gand vers l'an 625. Saint Amand y prêcha l'Evangile, & bâtit plusieurs Eglises & Monasteres, par la libéralité de saint Bavon, qui y mourut vers l'an 630. St. Livin, Evêque régionnaire, autre Patron de Gand, y prêcha aussi l'Evangile environ l'an 653.

Le Pape Paul IV érigea, en 1559, aux instances de Philippe II, Roi d'Espagne, un nouvel Evêché à Gand, Suffragant de l'Archevêché de Malines. La plus grande partie de ce Diocese fut soustraite à l'Evêché de Tournay, où il y avoit autrefois un Archidiacre de Gand; l'autre partie, qu'on nomme les quatre Offices, fut démembrée de l'E-

vêché d'Utrecht. L'Evêque de Gand porte le titre de Comte d'Everghem, & Seigneur du Territoire de Saint-Bavon, qui eſt fort étendu, & où il met Bailli, Echevins, &c. Il jouit des revenus des anciens Abbés de Saint-Bavon, dont le dernier, Luc Munich, étant mort l'an 1562, le Chef-Préſident Viglius de Zuichem y devint le premier Prévôt mitré; mais après ſa mort, l'an 1577, cette dignité demeura ſupprimée. GAND.

L'Evêché comprend ſept Villes, qui ſont Gand, Oudenarde, Termonde, Deinſe, Tielt, Hulſt & le Sas-de-Gand, outre quantité de Bourgs & Villages très-conſidérables, ſur-tout au Pays de Waes; ils ſont partagés en huit Doyennés. Une partie de ce Dioceſe eſt ſous la domination des Etats-Généraux. Il y a auſſi trois Abbayes d'Hommes, & quinze de Filles.

ÉVÊQUES DE GAND.

I. Cornélius Janſénius, natif de Hulſt, Docteur en Théologie, & Doyen de St. Jacques, à Louvain, renommé par ſes Ouvrages & par ſa vertu, fit ſon entrée à Gand le 8 Septembre 1568;

ÉVÊQUES DE GAND.

il tint un Synode l'an 1570, & mourut l'an 1576, âgé de 66 ans.

Sa Majesté nomma ensuite à cet Evêché Jean Funcq, Président du Conseil de Flandres en Espagne, mort en 1585, & Mathieu Rucquebusch, Doyen de la Métropole de Cambray, mort l'an 1586, tous deux avant leur confirmation.

II. Guillaume Lindanus, natif de Dort, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, & auparavant premier Evêque de Ruremonde; il mourut l'an 1588, n'ayant gouverné ce Diocese que pendant trois mois.

III. Pierre Damant, Doyen de la Cathédrale de Gand, fut sacré l'an 1590, & mourut l'an 1609.

IV. Charles Maes, auparavant Evêque d'Ypres, mort en 1612.

V. Henri-François vander Burch, Doyen de la Métropole de Malines, fut sacré l'an 1613; il tint un Synode dans la même année, & devint Archevêque de Cambray l'an 1616.

VI. Jacques Boonen, Doyen de la Métropole de Malines, & Conseiller au grand Conseil, fut sacré l'an 1617, & passa, l'an 1621, à l'Archevêché de Malines.

ÉVÊQUES DE GAND.

VII. Antoine Trieſt, Évêque de Bruges, devint, en 1622, Evêque de Gand, où il mourut en 1657, à l'âge de 81 ans, de Prêtriſe cinquante-cinq, & d'Evêché quarante.

VIII. Charles van den Boſch, premiérement Evêque de Bruges, fit ſon entrée à Gand l'an 1660, & mourut le 5 Avril 1665.

IX. Eugene-Albert d'Allamont, Tréfoncier de Liege, & Evêque de Ruremonde, fit ſon entrée à Gand l'an 1666, & mourut à la Cour de Madrid le 28 Août 1673.

X. François Horenbeeck, Doyen de Saint-Pierre, à Louvain, fut ſacré l'an 1677, & mourut en 1678.

XI. Ignace-Auguſtin de Grobbendonck, Evêque de Namur, fit ſon entrée à Gand l'an 1680, & mourut la même année.

XII. Albert, Comte de Hornes, Prévôt de la Cathédrale de Gand, fut ſacré le 21 Juin 1681, & mourut le 4 Juin 1694.

XIII. Philippe-Erard vander Noot, de Bruxelles, Prévôt de l'Egliſe Métropolitaine de Malines, fut ſacré Evêque de Gand le 4 Janvier 1695. Il mou-

rut le 3 Février 1730, âgé de 92 ans.

ÉVÊQUES DE GAND.

XIV. Jean-Baptiſte de Smet, natif de Lokeren, au Pays de Waes, auparavant Evêque d'Ypres, & Chanoine à Malines, fit ſon entrée à Gand le 9 Mars 1732.

XV. Maximilien-Antoine vander Noot, de Bruxelles, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Gand, Préſident du Séminaire Epiſcopal, & neveu de l'Evêque Philippe-Erard, fut nommé au même Evêché par la Reine de Hongrie, Souveraine de ce Pays, l'an 1742.

Il y avoit aſſez près des remparts une ancienne Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, commencée par ſaint Amand & ſaint Bavon ; elle ſubſiſta juſqu'en 1537, lorſque les Religieux devinrent Chanoines ſéculiers. L'Abbaye, quoique nouvellement rebâtie, fut démolie l'an 1540, par ordre de l'Empereur Charles-Quint, pour y conſtruire la Citadelle, & les Chanoines furent tranſférés à l'Egliſe de Saint-Jean-Baptiſte, appellée depuis Saint-Bavon.

Elle eſt ſituée au milieu de la Ville, très-ancienne, très-grande, & bien embellie, principalement le Chœur. Tranſ-

maire,

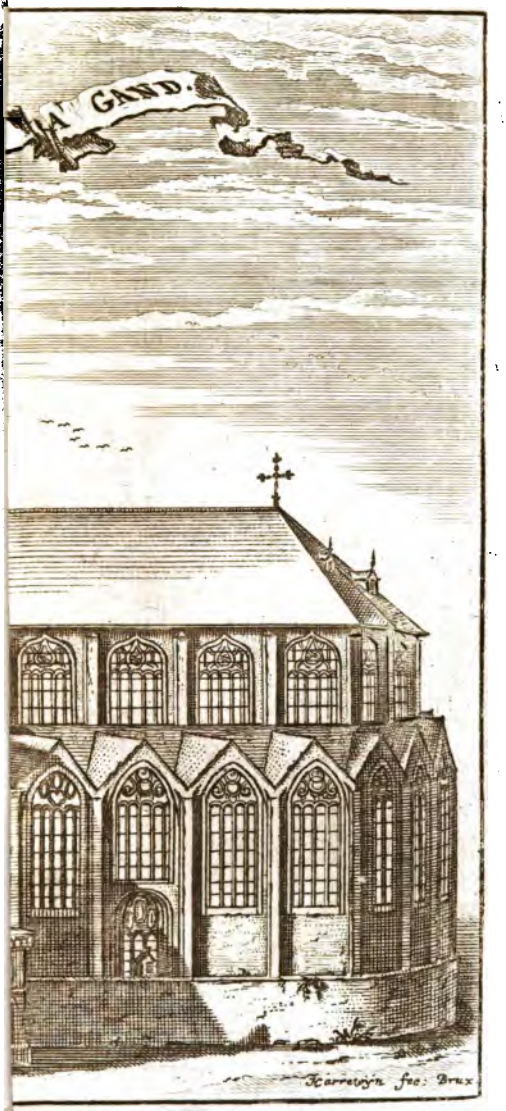
A GAND.
Harrewyn fec: Brux

maire, Evêque de Tournay, l'avoit consacrée dès l'an 941; il y a une belle *Crypte* ou Eglise souterraine. Les fondements de la Tour ont été mis par un Abbé de Saint-Pierre, le 26 Mai 1462, & la Croix en 1535. Cette Eglise a eu le malheur d'être brûlée en partie par la foudre, l'an 1643. Il y a 28 Chanoines, dont neuf sont Gradués, & les autres Prébendes à la collation du Pape, du Souverain & de l'Evêque. Les Dignitaires sont, les Prévôt, Doyen, Archidiacre, Chantre, Trésorier, Ecolâtre, Archiprêtre & Pénitencier. GAND.

On a tenu en cette Eglise deux Chapitres de l'Ordre de la Toison d'or, l'an 1445, & l'an 1559, le dernier de cet Ordre illustre; depuis ce temps-là les Souverains nomment les Chevaliers quand il leur plaît. On y admire des tombeaux magnifiques de ses Evêques, sur-tout celui de l'Evêque Triest.

Outre la Cathédrale, il y a six Paroisses: 1°. l'Eglise Collégiale de Saint-Nicolas, en laquelle on a transféré, l'an 1615, l'ancien Chapitre de Sainte-Pharailde, qui est composé d'un Prévôt, d'un Doyen, & de douze Chanoines. (Ste. Pharailde étoit sœur de sainte Gu-

GAND. dule, & ſon corps fut apporté à Gand l'an 754, par un Abbé de Saint-Bavon.) 2°. L'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame, près de l'Abbaye de St. Pierre; 3°. celle de Saint-Jacques; 4°. Saint-Michel; 5°. Saint-Martin, dite d'*Eckerghem*; 6°. Saint-Sauveur, ſurnommée *Celiskeſ-te*; auprès de laquelle, autrefois, deux Dames d'honneur de l'Infante Iſabelle ſe ſont rendues Recluſes, & y ont fait bâtir un petit Hermitage.

Entre les Places publiques, celle qu'on appelle *le Marché du Vendredi*, eſt remarquable par ſa grandeur, & par la Statue de l'Empereur Charles-Quint, placée au milieu, ſur un piédeſtal, dans ſon habillement Impérial. Celle du *Cauter* eſt remarquable par la belle promenade, ſous pluſieurs rangées d'arbres: on y bâtit, environ l'an 1337, un beau Théatre d'Opéra, & un beau corps-de-garde pour la garniſon.

Parmi plus de trois cents Ponts, il y en a un où l'on voit en bronze la figure d'un jeune homme, qui étant forcé de couper la tête à ſon pere, la lame de l'épée ſauta en l'air au moment qu'il voulut le frapper, & la poignée lui demeura dans la main. Cette hiſtoire, ar-

LA NOUVE

NOUVELLI

GAND.

371, ſe trouve repréſentée à l'Hôtel-de-Ville. Près de eſt le *Béfroi*, qui eſt une Tour e, ayant plus de 300 degrés, belle horloge & un carillon, groſſe cloche, dite *Roeland*, oo livres. Au-deſſus de cette y a un dragon de cuivre doré, lit, par tradition, que Bau- X, Comte de Flandres, envoya ſtantinople.

Hôtel-de-Ville eſt un double bâti- ayant deux faces; l'une, qui eſt architecture ancienne, fut com- ée en 1481, & la nouvelle en , mais elle ne fut achevée que ans après.

e Magiſtrat de Gand eſt compoſé Grand-Bailli & de treize Echevins, s Penſionnaires & ſix Secretaires, *de la Keure*, & du Lieutenant-Bailli treize Echevins, avec un Penſion- re, & quatre Secretaires, dits des *archons* ou *Gedeelle*, outre trois Re- eveurs. On a parlé du Conſeil de la rovince réſidant à Gand, ci-deſſus age 341.

La Citadelle eſt aſſez belle & régulie- re; elle a des ouvrages extérieurs, une

GAND. contreſcarpe, & de larges foſſés. Les Flamands rebelles au Roi Philippe II, leur Souverain, la raſerent l'an 1573; mais le Duc de Parme, Gouverneur du Pays, la fit rebâtir en 1584.

On voit à Gand deux Canaux; l'un que les Etats de Flandres ont fait commencer l'an 1613, va à Bruges, qui en eſt à huit lieues; l'autre Canal vers le Sas-de-Gand, & ſe jette de là dans la mer : on commença le dernier l'an 1554, & il fut achevé en 1561. Le pavé vers Bruxelles, qui eſt à dix lieues de Gand, fut conſtruit l'an 1705; celui du chemin de Courtray, qui en eſt à huit, fut achevé l'an 1722.

La riche Abbaye de Saint-Pierre de Gand, de l'Ordre de ſaint Benoît, dite au *Mont-Blandin*, fut fondée vers l'an 610, par Sigebert, Roi d'Auſtraſie, à l'inſtance de ſaint Amand, & elle fut rétablie vers l'an 946, par Arnould, Comte de Flandres. C'eſt un des plus riches & des plus illuſtres Monaſteres des Pays-Bas : le Prélat porte le titre de Prince de Camphin, & de Primat de la Flandre; il a la Juriſdiction temporelle ſur une grande partie de la Ville, & confere pluſieurs Cures à ſes Re-

ligieux, en vertu d'un nouvel accord fait avec l'Evêque de Gand, l'an 1735. L'Egliſe Abbatiale a été magnifiquement rebâtie l'an 1722 : on y admire de riches tapiſſeries. GAND.

L'Abbaye de Baudeloo, de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée au Pays de Waes, l'an 1197, par Baudouin de Bocla, Moine de Saint-Pierre, & dotée par le Comte Baudouin IX, depuis Empereur de Conſtantinople. C'étoient de Bénédictins juſqu'en 1225, qu'ils admirent la Regle de Cîteaux. Les guerres civiles ayant détruit leur Abbaye, ils ſe ſont retirés à Gand l'an 1585, où ils ont à préſent un beau Monaſtere.

L'Abbaye de Tronchiſes ou *Drongene*, Religieux de l'Ordre de Prémontré, eſt à peu de diſtance de cette Ville ; elle fut fondée par ſaint Amand l'an 640, & rétablie par Baudouin-le-Chauve, Comte de Flandres, vers l'an 901. Ses Religieux furent Chanoines Réguliers juſqu'en 1128, qu'ils ſe ſoumirent à l'Ordre de Prémontré.

Les autres Monaſteres ſont : le College des Jéſuites, qui y enſeignent les Humanités, de même que les Auguſtins. Les premiers enſeignent encore la

GAND. Théologie au Séminaire Epiſcopal depuis l'an 1704 ; ils vinrent à Gand en 1585, & les Auguſtins dès l'an 1299. Les Chartreux y ſont établis depuis l'an 1584, ayant été fondés hors de la Ville dès l'an 1320; les Carmes y furent admis en 1287; les Dominicains en 1228: leur Egliſe eſt un ouvrage hardi, n'étant ſoutenu par aucun pilier; les Récollets vinrent en 1225, & les Capucins en 1589; les Carmes déchauſſés y ont une belle Egliſe, qui fut achevée l'an 1712 ; le Prieuré de Waerſchot, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut fondé à deux lieues de Gand par Simon de Uyttenhove, l'an 1444, & transféré dans cette Ville l'an 1650. Les Jéſuites Anglois y ont un petit College. Les Freres Alexiens, dits *Cellebroeders*, qui vont aux malades, étoient cidevant habillés d'une maniere fort bizarre; leur Egliſe, qui eſt d'une beauté achevée, fut bâtie en 1679, & mérite la vue des Etrangers.

Il n'y a point de Ville aux Pays-Bas, où il y ait tant d'Abbayes de Filles que dans celle-ci : on en compte juſqu'à neuf. L'Abbaye avec l'Hôpital de *Bylocke*, de l'Ordre de Cîteaux, fondée

vers l'an 1220. L'Abbaye de *Ooſt-Eekeloo*, du même Ordre; elles vinrent s'établir à Gand durant le ſiecle paſſé, ayant été fondées premiérement au Village de ce nom, à trois lieues de la Ville. L'Abbaye de *Nonnenboſche*, du même Ordre, a été fondée dès l'an 1215; celle de *Groenenbriele*, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fut commencée en 1340; celle de *Terhaegen*, de Cîteaux, vint s'établir à Gand durant les troubles du Pays, ayant été fondée premiérement à Axel; celle de *Dorrezeele*, pareillement de Cîteaux, y fut transférée du Village d'Evergem; & l'Abbaye du riche Hôpital, étoit autrefois des Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin; mais en 1628, elles prirent la clôture, avec la Regle de ſaint Benoît. Celle de Deinſe, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, avoit été fondée dans la petite Ville de ce nom, & fut transférée à Gand l'an 1501. L'Abbaye de riches Claires fut fondée vers l'an 1234, & celle des Bénédictines Angloiſes en 1624.

GAND.

Les autres Couvents ſont: les Hoſpitalieres, les pauvres Claires, les Colletines, (où l'on garde le corps de ſainte

GAND. Collete, Vierge, & Réformatrice de cet Ordre, qui eſt encore entier, quoiqu'elle ſoit morte dès l'an 1447.) Les Urſulines, les Carmélites déchauſſées, les Sœurs Noires, les Annonciades, les Dominicaines, l'an 1628; les Sœurs Griſes, les Capucines, & les Prieurés de Galilée, de Saint-Georges & de Sainte-Agnès, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin; outre cela grand nombre d'Hôpitaux & pluſieurs Chapelles, & deux beaux & nombreux Béguinages, dont le principal fut fondé l'an 1234, par Jeanne & Marguerite, Comteſſes de Flandres; les Dominicains en ſont les Directeurs.

La Cour du Prince eſt un bâtiment ancien; le Comte Louis de Mâle l'acheta l'an 1368, & pluſieurs de ſes Succeſſeurs y ont demeuré. Le Prince Charles, fils ainé de Philippe-le-Bel & de Jeanne d'Arragon, enſuite Roi d'Eſpagne & Empereur, naquit dans ce Palais le 24 Février 1500, & fut baptiſé le 9 Mars ſuivant, par l'Evêque de Tournay; mais les Gantois n'ont pas eu grand ſujet de ſe faire fête de cette naiſſance: car ſe croyant ſurchargés par les fréquentes impoſitions, ils ſe révolterent

en 1539, & demanderent du ſecours à François I, Roi de France, qui ne voulut pas les écouter. L'Empereur partit d'abord de l'Eſpagne, paſſa par la France, & les châtia avec la derniere rigueur. Il fit exécuter à mort vingt-ſix des principaux Bourgeois, en proſcrivit un plus grand nombre, confiſqua tous leurs biens, leur ôta leur artillerie, leurs armes & leurs privileges, & les condamna à plus de douze cents mille écus d'amende, & le Magiſtrat à marcher dans les Proceſſions publiques la corde au col. Et afin qu'ils ne puſſent jamais s'en relever, il y fit bâtir une Citadelle; & d'une des plus grandes Villes de l'Europe, il en fit preſque une ſolitude. Depuis ce temps-là elle a repris ſon ancien luſtre; ſa ſituation, ſes bâtiments magnifiques, ſon commerce & ſes richeſſes, la rendent une des Villes les plus conſidérables & les plus peuplées de tout le Pays. GAND.

Le fameux Traité, appellé *la Pacification de Gand*, y fut conclu par tous les Etats généraux du Pays, à l'exception de ceux des Provinces de Luxembourg & de Namur, le 8 Novembre 1576. Il conſiſtoit en XXV Articles;

GAND. on y avoit arrêté principalement, que les Troupes Eſpagnoles & étrangeres ſortiroient du Pays; que les Provinces de Hollande & de Zélande demeureroient unies aux autres, & que la Religion Catholique ſeroit maintenue, comme auſſi les anciens Privileges du Pays. Ce Traité fut ſigné par les Abbés de Sainte-Gertrude à Louvain, de Saint-Pierre à Gand, & de Saint-Guilain près de Mons, par la principale Nobleſſe du Pays, & par les Députés de chaque Ville & Province. Le Roi Philippe II le ratifia; mais ce fut contre le ſentiment des bons Catholiques.

Le Duc d'Arſchot fut nommé Gouverneur de la Flandre, & fit une entrée magnifique à Gand; mais les Bourgeois ſuſcités par les Sieurs d'Hembiſe, Ryhove, & autres Rebelles, s'aſſemblerent tumultuairement trois jours après, demandant qu'on leur rendît les Privileges que Charles-Quint leur avoit ôtés. Sur le refus, ils ſe ſaiſirent du Duc, des Evêques de Bruges & d'Ypres, & de quelques autres Seigneurs, qu'ils tinrent long-temps priſonniers. Ils prêterent enſuite ſerment au Prince d'Orange, ſouſcrivirent à l'Union d'Utrecht,

& le Sr. d'Hembiſe devint premier Echevin; mais l'an 1584, ils rentrerent en l'obéiſſance de leur Souverain, & le Sr. Hembiſe, auteur des troubles, fut dépoſé & décapité enſuite, le 4 Août 1585. GAND.

Louis XIV prit cette Ville le 9 Mars 1678, après un ſiege de ſix jours; mais il la rendit à l'Eſpagne par la Paix de Nimegue. Elle changea de domination l'an 1706, après la bataille de Ramillies, lorſque les Alliés s'en rendirent maîtres ſans coup férir.

Les François s'en ſaiſirent par ſtratagême, le 5 Juillet 1708, étant ſous la conduite du Brigadier la Faille; mais ils n'y demeurerent que peu de mois. Le Prince Eugene de Savoie & le Duc de Marleborough vinrent l'aſſiéger le 24 Décembre. La tranchée y fut ouverte, & les canons & mortiers étoient déja en état de mettre la Ville en feu, lorſqu'elle ſe rendit le 30 ſuivant. Le Comte de la Motthe, Lieutenant-Général, ſortit le 2 Janvier 1709, avec la Garniſon, qui conſiſtoit en 1400 hommes, ſix canons & deux mortiers, & fut conduit à Tournay.

Le 9 Juillet 1745, un corps nom-

GAND. breux de Troupes Françoiſes, commandé par M. du Cayla, Lieutenant-Général, tomba ſur un corps de Troupes alliées de 6000 hommes, ſous les ordres du Baron de Molck, Général Autrichien, qui avoit ordre de ſe jetter dans Gand. Ce Détachement fut mis en déroute au Village de Melle, entre cette Ville & Aloſt; il en reſta plus de 500 ſur la Place, & près de 1500, la plupart Anglois, furent faits priſonniers. Deux jours après, 11 Juillet, le Comte de Lowendal, autre Lieutenant-Général François, s'empara de Gand par ſurpriſe & par eſcalade, à la pointe du jour; il ſe rendit maître de quantité de munitions de guerre & de bouche, & prit pour pluſieurs millions d'effets, appartenants aux Anglois. Le Château ſe rendit le 15 ſuivant : 700 hommes y furent faits priſonniers de guerre, avec le Baron de Kieſeghem, Grand-Bailli & Gouverneur de Gand. Le Roi de France y fit une entrée magnifique le 25 du même mois; Sa Majeſté logea avec le Dauphin, au Palais Epiſcopal. Enfin, cette Ville fut évacuée par les François l'an 1749, en vertu de la Paix d'Aix-la-Chapelle.

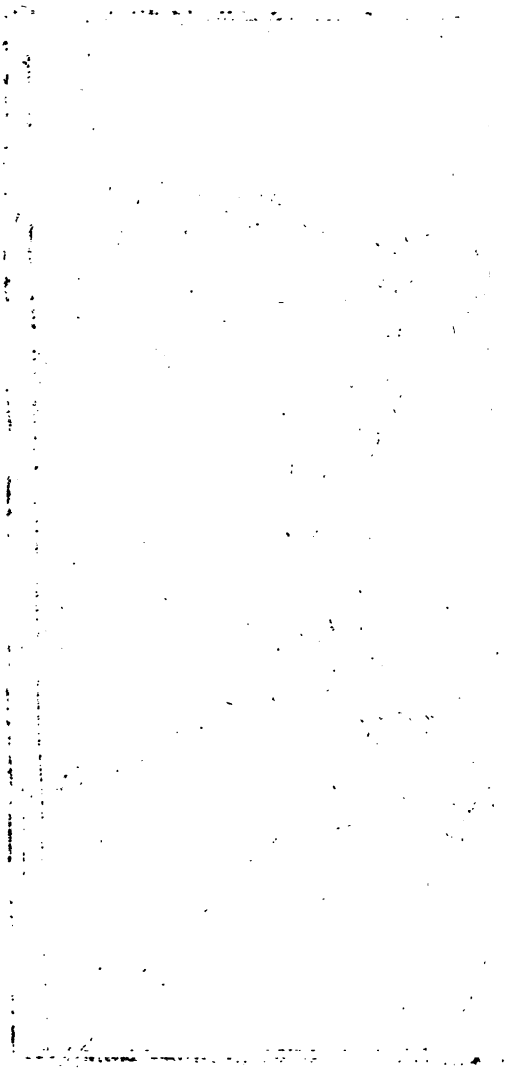

La Ville
de
BRUGES.
le Canal de Damme

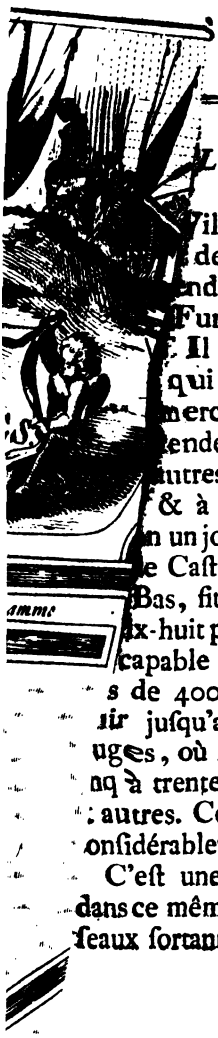

LLE DE BRUGES.

ille eſt ſituée dans une plai-
deux lieues de la Mer, à qua-
nde, à huit de Gand, de Cour-
Furnes & de Middelbourg, en
Il y a un grand nombre de
qui ont été faits pour la facilité
nerce, dont un mene à Gand,
ende, un à l'Ecluſe, un à Dam-
utres à Nieuport, à Furnes, à
& à Dunkerque, où l'on peut
n un jour pendant l'Eté. Le Mar-
e Caſtelrodrigo, Gouverneur des
Bas, fit élargir le Canal d'Oſtende
x-huit pieds en 1665, pour le ren-
capable de porter des vaiſſeaux de
s de 400 tonneaux, & ils peuvent
ir juſqu'au baſſin ou la *Komme* de
uges, où l'on a vu très-ſouvent vingt-
nq à trente gros vaiſſeaux marchands
: autres. Ce Canal fut nettoyé & élargi
onſidérablement l'an 1728.

C'eſt une choſe étonnante de voir dans ce même Canal, comment les vaiſſeaux ſortant de la Mer peuvent entrer.

Bruges. dans celui-ci, qui eſt d'eau douce, ſans que les eaux ſoient mêlangées; cela ſe fait par le moyen des écluſes & d'autres machines qu'on a faites à Slicke, où il y a un Fort qu'on a bâti pour la défenſe des mêmes écluſes.

Il n'y a aucune fontaine ni riviere à Bruges, mais des Canaux & des Ponts en quantité. Toutes les eaux y ſont dormantes, nonobſtant l'inégalité du terrein de la Ville, qui eſt plus bas d'environ dix-huit pieds du côté de la Mer que du côté de la Porte de Gand, à l'endroit qu'on appelle le *Minne-waeter*, où les bateaux de Gand, d'Anvers, de Bruxelles & de Malines arrivent; mais on renouvelle ces eaux en moins d'une demi-heure de temps, en les laiſſant écouler peu à peu dans la Mer, par le moyen de trois écluſes, qui ſont dans la Ville. On y a bâti à l'entrée de la barque de Gand, l'an 1739, un Pont de pierre de taille très-magnifique, de même qu'un beau Quay. Cette barque eſt la plus commode & la plus agréable du monde pour les Voyageurs: on y trouve ordinairement bonne compagnie, & on y eſt ſervi à dîner comme dans les meilleures Auberges.

Bruges étoit très-floriſſante il y a deux cents ans : toutes les Nations du monde s'y rendoient pour négocier ; elles y avoient leurs Maiſons nationales magnifiquement bâties, avec leurs Magaſins & des Conſuls pour la conſervation de leurs droits & privileges. On y a compté juſqu'à dix-ſept de ces Maiſons, bâties à la gothique, ornées de pluſieurs tours, ſtatues & armoiries. BRUGES.

Mais elle a ſouffert beaucoup par la révolte contre l'Archiduc Maximilien, qui avoit épouſé Marie, héritiere de Bourgogne. Les Brugeois eurent l'audace de tenir ce Prince en arrêt l'an 1488, de maltraiter ſes Miniſtres & ſes Domeſtiques, & de décapiter leur Ecoutete Pierre Lanchals, & pluſieurs autres affectionnés à leur Souverain. Ils demanderent auſſi du ſecours au Roi de France, au Duc de Gueldres & à ceux de Gand ; mais enfin, après que cette rebellion eut duré pendant quatorze mois, ils implorerent la clémence de leur Prince l'an 1490 : il y en eut cinquante-ſix condamnés à mort, un plus grand nombre banni, & la Ville fut obligée de payer à ſon Souverain une groſſe amende. Depuis l'agrandiſſement des

Bruges. Villes d'Amſterdam & d'Anvers, ſon commerce eſt fort diminué, & la Ville n'eſt pas, à beaucoup près, peuplée à proportion de ſa grandeur & de ſa ſituation avantageuſe. Il y a pourtant encore quantité de gros Marchands, & une Chambre de Commerce.

On y voit beaucoup d'Egliſes conſidérables, dont la premiere en rang eſt la Cathédrale. Baudouin, dit *Bras de fer*, Comte de Flandres, la fit commencer vers l'an 865, à l'honneur de Saint-Donat, Archevêque de Rheims, que ceux de Bruges choiſirent pour leur Patron, après que ſes Reliques leur furent envoyées, vers l'an 900, par Ebon, Archevêque de Rheims : on célebre ſa Fête le 14 Octobre.

L'an 994, Arnould, Comte de Flandres, établit dans cette Egliſe un Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt, qui furent augmentés enſuite juſqu'au nombre de trente-une Prébendes, toutes à la collation du Pape ou de l'Evêque, hormis celles des neuf Gradués, qui ſont électives. Les Dignitaires ſont, les Doyen, Archidiacre, Chantre, Archiprêtre & Pénitencier. Ce Chapitre a été très-conſidérable de tout temps.

Robert

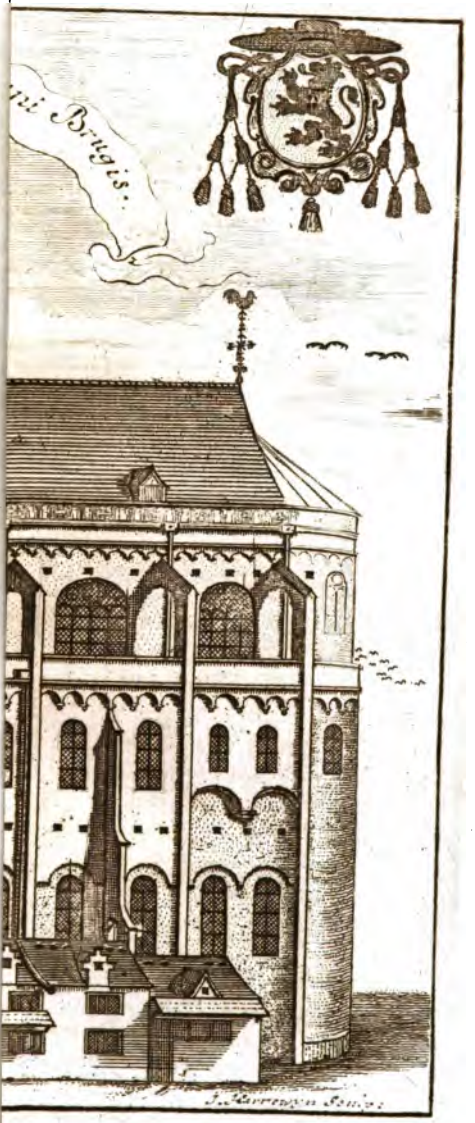
Brugis.

Robert de Jérusalem, Comte de Flandres, donna, l'an 1105, au Prévôt le titre de Chancelier perpétuel & héréditaire de Flandres, & aux Chanoines celui de ses Chapelains domestiques. BRUGES.

Ce Diocese faisoit anciennement partie de celui de Tournay, où il y avoit dans la Cathédrale un Archidiacre particulier de Bruges. Le Pape Paul IV y établit, l'an 1559, un Evêque particulier, Suffragant de l'Archevêque de Malines, à la demande de Philippe II, Roi d'Espagne. Le revenu fut établi en partie sur les revenus de la Prévôté de l'Eglise de Saint-Donat, qui lui fut unie avec le titre de Chancelier & sa Juridiction, laquelle est très-considérable; & en partie aussi des revenus de l'Abbaye de Doest, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, laquelle fut supprimée; elle étoit située au Village de Lisseweghe, à deux lieues de Bruges, vers la Mer. On y joignit encore tous les biens & dixmes que l'Abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer possédoit dans ce nouvel Evêché.

Il comprend neuf Villes; savoir, Bruges, Ostende, Damme, Tourhout, Roulers ou Roussélaere, Middelbourg,

Bruges. Oudenbourg, l'Ecluſe & Ardembourg, avec environ 130 Bourgs ou Villages, partagés en huit Doyennés. Les deux dernieres Villes appartiennent aux Etats-Généraux, avec l'Iſle voiſine de Cadſant. On y compte, outre la Cathédrale, quatre autres Chapitres; ſavoir, Notre-Dame & Saint-Sauveur à Bruges, Saint-Pierre à Tourhout, & St. Pierre & St. Paul à Middelbourg, outre celui d'Ardembourg, qui eſt ſupprimé. Quatre Abbayes d'Hommes, ſavoir, Saint-André lez Bruges, & Oudembourg, de l'Ordre de ſaint Benoît; celles des Dunes, Ordre de Cîteaux, & d'Eckhoute, Ordre de ſaint Auguſtin, à Bruges; outre celle de Doeſt, unie à l'Evêché, & celle de Zoetendael, Ordre de ſaint Auguſtin, qui a été annexée au College des Jéſuites à Bruges. Il y a encore quatre Abbayes de Filles; ſavoir, Sainte-Godelive, Ordre de ſaint Benoît; Saint-Trond, Ordre de ſaint Auguſtin, & Sparmaille & s'Hemelsdael, Ordre de Cîteaux.

Evêques de Bruges.

I. Pierre Curtius, Brugeois, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de

Louvain, où il étoit Pasteur de l'Eglise de Saint-Pierre : il fut sacré l'an 1562, & mourut en 1567. ÉVÊQUES DE BRUGES.

II. Remi Driutius de Cassel, Conseiller au Grand-Conseil, & Prévôt de Notre-Dame à Bruges, avoit été auparavant nommé premier Evêque de Leuwarde, en Frise; il fut sacré Evêque de Bruges l'an 1569 : deux ans après, il y tint un Synode, & mourut l'an 1594.

III. Matthias Lambrecht, natif du Franc de Bruges, Chanoine & Archidiacre de Bruges, fut sacré l'an 1596, & mourut six ans après.

IV. Charles-Philippe de Rodoan, Abbé Commandataire d'Eenhame, premiérement Evêque de Middelbourg, en Zélande, où il n'a jamais résidé, à cause des troubles du Pays, devint Evêque de Bruges en 1604, & mourut en 1616.

V. Antoine Triest, de Gand, Doyen de la Cathédrale de Bruges, fut sacré l'an 1617, & passa à l'Evêché de Gand l'an 1622.

VI. Denis Christophori, d'Anvers, Doyen de la Cathédrale de Bruges, fut sacré l'an 1623, & mourut en 1629.

ÉVÊQUES DE BRUGES.

VII. Servais Quinckerus, Brugeois, Doyen de la même Egliſe, fut ſacré l'an 1631, & mourut en 1639.

VIII. Nicolas de Haudion, Prévôt de la Cathédrale de Gand, fut ſacré en 1642, & mourut l'an 1649.

IX. Charles van den Boſch, Doyen de la Cathédrale de Bruges, fut ſacré en 1651, & paſſa à l'Evêché de Gand l'an 1660.

X. Robert de Hainin, Prévôt de Saint-Pierre à Caſſel, fut ſacré en 1662, & mourut l'an 1668.

XI. François de Baillencourt, de Nivelle, Docteur en Droit dans l'Univerſité de Louvain, & Conſeiller Eccléſiaſtique au grand Conſeil, fut ſacré l'an 1671, & mourut en 1681.

XII. Humbert-Guillaume Précipiano, Bourguignon, Abbé de Bellevaux, Doyen de la Métropole de Beſançon, Conſeiller du Conſeil ſuprême de Flandres à Madrid, fut ſacré l'an 1683, & devint Archevêque de Malines en 1690.

XIII. Guillaume Baſſery, de Bruxelles, Vicaire-Apoſtolique de l'Evêché de Bois-le-Duc, & Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de Louvain, fut ſacré

l'an 1691, & mourut ſubitement le 18 Juin 1706. ÉVÊQUES DE BRUGES.

Le Pere Charles de Hornes, ci-devant Comte d'Hautekercke, Capucin, fut nommé à cet Evêché l'an 1706, par le Roi Philippe V ; mais les Alliés s'étant rendus maîtres des Pays-Bas Autrichiens, cette nomination n'eut point lieu : il mourut à Liege l'an 1710.

XIV. Henri-Joſeph van Suſteren, d'Amſterdam, Chanoine-Ecolâtre de la Métropole de Malines, Vicaire-Général de l'Archevêque Précipiano, fut ſacré à Malines le 22 Mars 1716. Cet Evêque a ſurpaſſé tous ſes Prédéceſſeurs par ſa libéralité : il rétablit le Séminaire Epiſcopal l'an 1719 ; & ayant acheté enſuite l'Hôtel du Duc de Croy, ſitué près de l'Egliſe de Saint-Sauveur, il y bâtit un Séminaire nouveau l'an 1739, le plus magnifique qu'on voie aux Pays-Bas. Ce digne Prélat mourut le 24 Février 1742, âgé de 74 ans, après 26 ans d'Epiſcopat, extrêmement regretté pour ſes bienfaits envers les Egliſes & les Pauvres.

XV. Jean-Baptiſte-Louis de Caſtillion, de Bruxelles, Prévôt de l'Egliſe

ÉVÊQUES DE BRUGES.

Collégiale de Sainte-Pharailde à Gand, après avoir été nommé à l'Evêché de Ruremonde, passa à celui de Bruges, & fut sacré à Malines le 14 Juillet 1743.

XVI. Jean-Robert-Guilain Caymo, de Bruxelles, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, fut sacré à Malines par le Cardinal son Métropolitain, l'an 1754.

On garde avec vénération dans la Cathédrale de Saint-Donat, les ossements de Charles-le-Bon, Comte de Flandres, qui sont d'une grandeur prodigieuse. Ce Prince y fut massacré par quelques malfaiteurs l'an 1127, pendant qu'il étoit en priere. On déteste encore tous les ans, le 2 Mars, la mémoire de ceux qui ont commis cet horrible meurtre; on fait le récit de sa vie, & l'on montre ses Reliques. Les riches ornements & l'argenterie de cette Eglise méritent d'être considérés, ainsi que les tapisseries, données l'an 1730, par l'Evêque van Susteren.

La plus belle Place de la Ville c'est le grand Marché; on y voit au milieu un grand corps-de-logis quarré, qu'on

LA GREFFE
DE
BRUGES

Halles, avec des galeries pu- BRUGES.
une grande cour.

de cette grande Place, on
nd bâtiment, qui ſert de ma-
ic pour les draps des Mar-
eſt bâti ſur un Canal, ſoutenu
urs piliers, de telle maniere
uiſſeaux, qu'on appelle *Bylan-*
uvent paſſer deſſous pour tra-
Ville, & paſſer du Canal d'Oſ-
ns celui de Gand.

lace ou Marché de Vendredi eſt
le; il y a pluſieurs promenades
s allées d'arbres, & au milieu un
rps-de-garde nouvellement bâti.
Bourg eſt une grande Place, ſur
e eſt l'Hôtel-de-Ville, dont voici
: il eſt bâti à la gothique, orné
ntité de figures des anciens Com-
Comteſſes de Flandres; en 1376,
mte Louis de Mâle y mit la pre-
pierre. On voit auſſi ſur la même
e l'Egliſe Cathédrale, le Palais
copal, la Cour Prévôtale & Cano-
le, le Greffe de la Ville, la Cour
ceux du Franc de Bruges tiennent
s aſſemblées, laquelle a été rebâtie
née 1722 & ſuivantes; les Priſons,
furent brûlées par la malice d'un

Bruges. des prisonniers l'an 1685, & qui ne sont pas encore rebâties.

Il y a aussi la Chapelle de Saint-Basile ou du saint Sang du Sauveur, que l'on y garde avec beaucoup de vénération. Ce dépôt sacré est dans un cylindre de verre, dans lequel il y a une phiole aussi de figure cylindrique, où le Sang est enfermé; c'est une liqueur blanche, congelée & transparente, rouge en plusieurs endroits. On dit que Thierry d'Alsace, Comte de Flandres, l'apporta à son retour de la Terre-Sainte l'an 1148, où il l'avoit reçu de Foulques d'Anjou, Roi de Jérusalem, dont il avoit épousé la fille. Il l'envoya à l'Eglise de Saint-Basile à Bruges, par Léonius, Abbé de Saint-Bertin. C'est pour cela que les Brugeois prient annuellement l'Abbé de Saint-Bertin d'assister à leur Procession solemnelle du 3 Mai.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y en a deux autres, l'un dans l'Eglise de Notre-Dame, fondé l'an 1091, par Radbode, Evêque de Tournay, pour un Prévôt & onze Chanoines; & l'autre dans celle de Saint-Sauveur, érigé l'an 1501, par Pierre Quicke, Evêque de Tournay, pour un Doyen & dix-

huit Chanoines, maintenant réduit à douze; ces Prébendes ſont tout ce qu'il y a de plus modique en fait de Canonicats. BRUGES.

L'Egliſe de Notre-Dame eſt fort belle; il y a un clocher très-élevé; les Mariniers l'obſervent lorſqu'ils viennent vers Oſtende. On y admire auſſi deux tombes de cuivre doré, d'une beauté & d'une magnificence extraordinaire; l'une de Marie, héritiere de Bourgogne, qui mourut l'an 1482; & l'autre de Charles-le-Hardi, ſon pere, Duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy l'an 1477. Marie d'Autriche, petite-fille du Duc Charles, & ſœur de l'Empereur Charles-Quint, fit faire ce dernier tombeau l'an 1550, après y avoir fait transférer le corps de ſon aïeul, qui avoit été enterré à Nancy, dans l'Egliſe de Saint-Georges. On conſerve dans le tréſor de ladite Egliſe de Notre-Dame des ornements de la derniere richeſſe; ſavoir, Chappes, Chaſubles & Dalmatiques, garnies de perles & de diamants, que Marie de Bourgogne avoit elle-même travaillées.

Les autres Egliſes ſont très-nombreuſes; car outre la Cathédrale & les deux

BRUGES. Collégiales ſuſdites, il y a cinq autres Paroiſſes, Saint-Jacques, Saint-Gilles, Sainte-Anne, Ste. Walburge & Ste. Catherine; quatorze Chapelles, y compris celle du Saint-Sang, (dont on a parlé ci-deſſus,) & celle du Saint-Sacrement, qui a été bâtie en 1701, à l'occaſion d'un ſcélérat qui avoit jetté les ſaintes Hoſties dans un lieu indécent.

On y compte douze Monaſteres de Religieux; l'Abbaye de Saint-Barthelemi d'Eeckhoute, Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fut fondée l'an 650, par ſaint Trond, & rétablie l'an 1050 ou environ.

L'Abbaye des Dunes, de l'Ordre de Cîteaux, fut commencée par ſaint Bernard, lorſqu'il vint aux Pays-Bas, l'an 1138. Elle étoit placée dans ce temps-là à une lieue de Furnes, entre les dunes de la mer, dont elle a tiré ſon nom; mais en 1627, ſes Religieux ſe retirerent à Bruges, où ils bâtirent un très-beau Monaſtere. On y conſerve le corps entier du Bienheureux Abbé Idesbalde, de la Famille noble de vander Gracht, mort dès l'an 1167.

Les Peres Jéſuites furent reçus l'an 1570; leur Egliſe, d'une architecture

parfaite, fut commencée l'an 1617, & achevée l'an 1645. Ils y enſeignent les Humanités. Les Dominicains y furent fondés l'an 1233, par Jeanne, Comteſſe de Flandres; les Récollets, en 1244; les Carmes chauſſés ont une Egliſe très-belle; les Auguſtins y enſeignent auſſi les Humanités; les Capucins, les Carmes déchauſſés, le Prieuré des Guillelmins, les Freres Alexiens, & enfin les Chartreux, qui ont demeuré autrefois hors la Ville juſqu'à l'an 1608, qu'ils y obtinrent pour leur demeure un vieux Prieuré de Religieuſes de Saint-Aubert. BRUGES.

Les Monaſteres de Religieuſes ſont: l'Abbaye de Saint-Trond, de l'Ordre de ſaint Auguſtin; l'Abbaye de Sainte-Godelive, Bénédictines Réformées, qui y ſont venues de Giſtelle; celles de Sparmaille & de s'Hemelſdael, de l'Ordre de Cîteaux, dont la derniere eſt venue de Dixmude, l'an 1672; les Religieuſes de Sainte-Claire, ou les riches Claires; les Carmélites chauſſées & déchauſſées; les Sœurs Griſes, les Sœurs Noires, les Conceptioniſtes, les pauvres Claires ou Collettes; les Annonciades, les Religieuſes de Sarrepte &

BRUGES. celles de Béthanie, & les Angloiſes, toutes trois de l'Ordre de ſaint Auguſtin; celles-ci ont bâti une nouvelle Egliſe l'an 1739, & y ont poſé un Autel de marbre & de jaſpe venu de Rome : c'eſt tout ce qu'on peut voir de curieux. Les Dominicaines, les Pénitentes Angloiſes venues de Nieuport ; les Pénitentes d'Ardembourg, & un Béguinage de quarante Béguines. Le grand Hôpital, celui de Sainte-Marie-Madelaine, (où l'on a bâti, l'an 1739, une Maiſon de correction,) celui de Saint-Julien pour les inſenſés, Notre-Dame de la Potterie, &c. L'Egliſe de Jéruſalem mérite auſſi la curioſité des Etrangers; elle fut bâtie l'an 1435, par la Famille d'Adornes, conforme en tout au fameux Temple que les Catholiques ont dans la ſainte Cité de Jéruſalem.

Enfin, le Monaſtere de Sainte-Anne, de Religieuſes Chartreuſes à Bruges, eſt l'unique qu'il y ait dans les Pays-Bas Autrichiens; & il n'y a même que ſix Couvents pareils dans toute la Chrétienté. Ces Religieuſes obſervent leur Regle avec la même exactitude que les Chartreux. Après quelques années de Profeſſion, elles ſont conſacrées ſolem-

nellement par l'Evêque, qui leur donne l'Anneau, l'Etole & le Manipule, avec le droit de chanter l'Epître à la Messe: ces mêmes Religieuses répondent en quelque maniere aux Diaconesses des premiers siecles. BRUGES.

On trouve peu de Villes où il y ait tant de Maisons pour les Pauvres, les Malades & les Orphelins, qu'à Bruges. Il y en a entr'autres une, appellée l'Ecole des Bogards, qui a été établie vers l'an 1520; l'on y entretient environ 180 jeunes Garçons, les uns dans les Etudes, les autres dans différents Métiers, selon leur génie: ils sont habillés de drap, la moitié du corps bleu, & l'autre rouge, avec un bonnet noir. *

On y voit pareillement une Ecole de pauvres filles, vêtues de rouge ou de bleu, où on en entretient toujours 120. Celle-ci fut établie l'an 1523.

Il y a dans cette Ville six Juridictions

* On a vu des Evêques, des Abbés, & plusieurs autres savants Ecclésiastiques & Gens de bien, qui sont sortis de cette Ecole, & qui y ont laissé leurs portraits. Cette Maison hérite le tiers des biens de ceux qui en sont sortis, à moins qu'ils ne fassent accord pour rédimer ce droit.

Bruges. différentes, pour l'adminiſtration de la Juſtice, tant civile que criminelle.

La premiere eſt celle du Magiſtrat, qui eſt compoſé du grand Bailli ou Surintendant de la Gendarmerie de Flandres, de l'Ecoutete, de deux Bourguemeſtres, l'un des Echevins, & l'autre de la Commune, de douze Echevins, douze Conſeillers, dix Penſionnaires & Greffiers, & deux Tréſoriers.

La ſeconde eſt celle du plat-Pays des environs de la Ville, qu'on appelle *le Franc de Bruges*, dont on parlera bientôt.

La troiſieme eſt celle du Chapitre & de la Prévôté. L'Evêque y fait adminiſtrer la Juſtice, en qualité de Prévôt & Chancelier héréditaire de la Flandre, & il y a vingt-huit Juges, vulgairement appellés *Redenaers*, qui ſont autant de Feudataires. Les Chanoines ont auſſi une Juriſdiction très-ample; mais il n'y a qu'un Bailli & un Greffier pour les deux Colleges.

Le quatrieme College eſt la Cour Féodale, où préſide le Grand-Bailli de la Ville de Bruges, & où l'on vuide les procès concernant les Fiefs, qui relevent de la même Cour.

Le cinquieme & le ſixieme ſont les Colleges du *Ziſſeelſche* & du *Maendaeghſche;* mais leur Juriſdiction n'eſt pas d'une ſi grande étendue que les autres. BRUGES.

Ce fut en cette Ville que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, inſtitua, au mois de Janvier 1430, l'Ordre de la Toiſon d'or, le jour qu'il conſomma ſon mariage avec Iſabelle, fille de Jean, Roi de Portugal. Il prit pour Protecteurs de l'Ordre, la ſainte Vierge & ſaint André, Patron des Bourguignons; il y créa vingt-cinq Chevaliers, auxquels il donna une longue robe d'écarlate, que ſon fils Charles-le-Hardi changea, au Chapitre de Valenciennes, en une de ſoie, & qui eſt maintenant de velours cramoiſi. Il leur donna auſſi un collier d'or, au bout duquel pend la Toiſon. Le Duc Philippe ſe déclara Chef ou Grand-Maître de l'Ordre, & nomma un Chancelier, un Tréſorier, un Roi d'Armes & un Greffier.

On a tenu vingt-deux Chapitres de cet Ordre, juſqu'à ce que Philippe II, Roi d'Eſpagne, ayant tenu le dernier à Gand l'an 1559, le Pape Grégoire XIII déclara que ce Prince & ſes Succeſſeurs pourroient créer des Chevaliers hors

Bruges. du Chapitre, quand il leur plairoit.

On en a tenu encore trois Chapitres à Bruges; le premier, en 1432, dans l'Egliſe de Saint-Donat; le ſecond, en 1468, dans celle de Notre-Dame; & le troiſieme, en 1478, dans celle de Saint-Sauveur.

Philippe-le-Bon, dreſſa lui-même les Statuts de cet Ordre, qui ne furent publiés qu'au mois de Novembre 1430, onze mois après ſon inſtitution.

Ces Statuts ſont diviſés en ſoixante-ſix Articles, dont le premier eſt, que ce Prince en ſeroit le Chef pendant ſa vie; & après lui ſes Succeſſeurs, Ducs de Bourgogne. L'Article LXV porte, que ſi le Souverain ne laiſſoit pour héritier qu'une fille, celui qu'elle épouſeroit ſeroit Chef de l'Ordre; ce qui arriva à la mort de Charles-le-Hardi, fils de Philippe-le-Bon, qui ne laiſſa qu'une fille. Cette Princeſſe épouſa Maximilien d'Autriche, qui fut reconnu Chef-Souverain de l'Ordre de la Toiſon d'or, conformément à l'Article que l'on vient de lire. Tous les deſcendants de Maximilien & de ſon fils Philippe, qui devint Roi d'Eſpagne, eurent le même titre juſqu'à Charles II, Roi d'Eſpagne.

Après

Après la mort de ce Prince, Philippe V, petit-fils de Louis XIV, Roi de France, ſe porta pour héritier de tous les Etats de Charles II. Il prit poſſeſſion du Trône d'Eſpagne, & en conſéquence, il créa des Chevaliers de la Toiſon d'or, comme étant devenu Chef-Souverain de l'Ordre. BRUGES.

Charles, Archiduc d'Autriche, lui diſputa toute la ſucceſſion de Charles II, & prit de ſon côté le titre de Roi d'Eſpagne; & pendant que cette Couronne fut en litige, les deux Contendants créerent des Chevaliers de la Toiſon d'or.

Cette grande querelle ayant été terminée par les Traités d'Utrecht & de Raſtadt, Philippe demeura enfin paiſible poſſeſſeur du Trône d'Eſpagne; & Charles de ſon côté, devenu Empereur, eut en partage la Souveraineté des Pays-Bas Eſpagnols, avec pluſieurs autres grands Etats, ſitués en Italie. Philippe V ne laiſſa pas de continuer à ſe regarder comme Chef de l'Ordre de la Toiſon d'or, & à créer des Chevaliers de cet Ordre; Charles prétendit que cette qualité de Chef étoit attachée à celle de Souverain des Pays-Bas; & en

BRUGES. conséquence, il créa aussi des Chevaliers de la Toison d'or. Les Ministres d'Espagne s'en plaignirent; mais l'Empereur Charles VI n'eut aucun égard à leurs plaintes : toute la question se réduisoit à savoir, si par l'institution de l'Ordre, la qualité de Chef devoit être attachée à perpétuité à celle de Souverain des Pays-Bas. Voici les principales raisons qui le prouvent.

1°. C'est dans les Pays-Bas que l'Ordre a été institué par un Prince, qui en étoit le Souverain, & qui par les Statuts a transmis son droit à tous ses Successeurs. Il faut donc avoir succédé à la seule Souveraineté qu'il possédoit alors, pour jouir de ce droit.

2°. Le Trésor, les Titres & les Archives de l'Ordre, ne se conservent que dans les Pays-Bas, où ils sont encore; il est donc naturel que le Chef de l'Ordre soit Souverain du Pays, où de temps immémorial on en a déposé & gardé tous les Titres.

3°. Les Lettres-Patentes confirmatives des Statuts & des Privileges de l'Ordre, données par Philippe II en 1550, n'ont jamais été publiées ni obligatoires, que dans les Pays-Bas : ce qui

prouve que c'étoit uniquement comme Souverain des Pays-Bas, qu'il donnoit ces Lettres. BRUGES.

4°. Les Pays-Bas ſont le ſeul Etat de l'Europe où les Chevaliers de la Toiſon d'or jouiſſent de quantité de Privileges, de prérogatives & d'exemptions, qui leur ont été accordés dès le temps de leur inſtitution. Convient-il que le Souverain du Pays où ils en jouiſſent, perde ſon titre de Chef-Souverain de l'Ordre, pour le céder à un autre, dans les Etats duquel ils n'en jouiſſent pas?

5°. Lorſque Philippe II céda la Souveraineté des Pays-Bas à l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie, & à l'Archiduc Albert, ſon époux, il ſe réſerva le titre *de Chef-Souverain de l'Ordre de la Toiſon d'or*, avec l'exercice & les fonctions de cette Dignité. Pourquoi cette réſerve, ſi elle n'avoit pas été attachée à la qualité de Souverain des Pays-Bas? Car ſi elle eût été inhérente à ſa Perſonne & à la Couronne d'Eſpagne, cette réſerve étoit abſolument inutile, puiſque dans cette ſuppoſition, la qualité de Chef-Souverain de l'Ordre n'auroit eu aucune liaiſon avec celle de Souverain des Pays-Bas, qu'il vouloit bien

BRUGES. céder; mais il y a plus, c'eſt qu'on étoit ſi perſuadé en ce temps-là que la qualité de Chef de l'Ordre étoit inhérente à celle de Souverain des Pays-Bas, que cette réſerve ſurprit extrêmement les Chevaliers qui vivoient alors, & qui ne virent qu'avec peine la Grande-Maîtriſe de l'Ordre détachée, par cette réſerve, de la Souveraineté des Pays-Bas; juſques-là qu'ils envoyerent un Député à Madrid pour s'en plaindre, comme d'une atteinte manifeſte donnée aux Statuts & à la Conſtitution de l'Ordre. Ce Député étoit le Seigneur de Berlaimont; mais Philippe II, au-lieu de leur répondre que la Souveraineté des Pays-Bas n'avoit aucune liaiſon avec la Grande-Maîtriſe de l'Ordre, leur dit pour les appaiſer, qu'ils devoient regarder l'Archiduc Albert & lui comme un ſeul & unique Souverain; que l'Archiduc continueroit de préſider aux Chapitres & aux cérémonies de l'Ordre; mais qu'il avoit jugé à propos de ſe réſerver par cette clauſe, le choix & la nomination des Chevaliers. Telle fut la réponſe de Philippe II : on fut obligé de s'en contenter; mais la plainte & la députation prouvent bien clairement qu'on étoit

perſuadé en ce temps-là, que la qualité de Chef-Souverain de l'Ordre de la Toiſon d'or, étoit eſſentiellement attachée à celle de Souverain des Pays-Bas. BRUGES.

Voici préſentement les raiſons que l'on alléguoit pour juſtifier le droit de Philippe V.

1°. Ce Monarque, diſoit-on, en vertu du Teſtament de Charles II, a ſuccédé à tous ſes droits & à tous ſes titres; or, Charles II étoit inconteſtablement Chef de l'Ordre de la Toiſon d'or; Philippe V l'a donc été après lui.

2°. Philippe V, en vertu des Ceſſions qui lui ont été faites par le Roi ſon grand-pere; par ſon pere, le Dauphin, & par le Duc de Bourgogne, ſon frere, repréſentoit Marie-Théreſe d'Autriche, derniere & unique héritiere de la Branche maſculine de Bourgogne, éteinte par la mort de Charles II, & dont cette Princeſſe avoit hérité tous les droits & tous les titres, & par conſéquent celui de Chef de l'Ordre de la Toiſon d'or, qui a dû paſſer conſéquemment à Philippe V, ſon repréſentant.

On a répondu à ces deux raiſons: 1°. Que Charles II n'avoit pas créé des Chevaliers de la Toiſon d'or en ſa qua-

Bruges. lité de Roi d'Eſpagne, mais comme Souverain des Pays-Bas, parce que cette Souveraineté le rendoit Chef & Grand-Maître de l'Ordre.

2°. Que les droits & les titres tranſmis à Philippe V, avoient été reſtreints & limités par les Traités de Paix, qui mirent l'Empereur Charles VI en poſſeſſion de la Souveraineté des Pays-Bas, à laquelle étoit attachée la qualité de Chef de l'Ordre.

Cette queſtion a été agitée plus d'une fois entre les Miniſtres des Cours de Vienne & de Madrid, & elle fut encore traitée au dernier Congrès d'Aix-la-Chapelle; mais elle n'a été terminée juſqu'ici par aucun accommodement; de ſorte que l'on crée à Madrid des Chevaliers de la Toiſon d'or, qui ne ſont point reconnus pour tels dans les Etats ſoumis à la Cour de Vienne; & l'on en nomme à la Cour de Vienne & dans les Pays-Bas, qui ne ſont point reconnus pour tels en Eſpagne, en France, & dans les autres Etats ſoumis à la Maiſon de Bourbon.

Au XVIe. ſiecle les Hérétiques ont commis dans la Ville de Bruges les mêmes déſordres, en pillant les Egliſes,

briſant les Images, &c. que dans les autres Villes du Pays ; ils y dominerent depuis l'an 1578 juſqu'en 1584, lorſque le Prince de Chimay, qui en étoit Gouverneur, fit ſon accommodement avec le Prince de Parme le 22 Mai; & les Habitants retournerent alors ſous l'obéiſſance de leur Prince légitime. Georges Caſſander, habile défenſeur de la Religion Catholique, étoit né à Bruges en 1515 : il mourut le 3 Février 1566, âgé de 51 ans. BRUGES.

Bruges * fut bombardée le 4 Juillet 1704, par les Hollandois, mais avec peu de dommage : elle ſe ſoumit aux Alliés l'an 1706, après la bataille de Ramillies. En 1708, elle fut inveſtie par le Comte de la Motthe, Lieutenant-Général : il n'y avoit qu'une petite garniſon, qui fut obligée de ſe rendre le 5 Juillet; mais les Alliés y rentrerent au commencement de l'an 1709, par la Capitulation faite à Gand le 30 Décembre 1708.

Les François s'en rendirent maîtres le 18 Juillet 1745, ſans coup férir : car

* Les Armes de Bruges ſont faſcées d'argent de gueules de huit pieces, au lion d'azur accollé d'or, brochant ſur le tout.

Bruges

il n'y avoit plus de garniſon. Le Roi Louis XV y fit ſon entrée avec le Dauphin le 29 ſuivant.

LE FRANC DE BRUGES.

C'Eſt le nom d'une grande étendue des environs de Bruges, qui occupe l'eſpace de ſept lieues; on l'appelle en Latin *Franconatus Brugenſis.* Ce Territoire eſt borné, au Couchant, par la riviere d'Yperlée, qui le ſépare du Bailliage de Furnes; au Midi, il a les Châtellenies d'Ypres & de Courtray; au Levant, la Vicomté de Gand, la Zélande & l'Iſle de Cadſant; & au Nord l'Océan.

Il porte le nom de *Franc*, à cauſe que ſes habitants ſecouerent autrefois la Juriſdiction des Villes de Gand & de Bruges. Les Comtes de Flandres leur accorderent enſuite des Privileges, Loix & Coutumes particulieres. La Comteſſe Jeanne l'avoit achetée, l'an 1224, de Jean de Neelle, Châtelain de Bruges, pour la ſomme de 24545 livres, & leur permit de ne reconnoître autre Juge que

le Conſeil de la Province. Philippe-le-Bon voulut, par ſon Ordonnance de l'an 1436, que le Franc de Bruges fît un Corps ſéparé dans les Etats de Flandres, à charge que les troupes qu'on y leveroit en temps de guerre, ne ſerviroient que ſous l'étendard de Bruges. Depuis ce temps-là, il a été convoqué aux Aſſemblées par des Lettres particulieres du Conſeil de la Province, comme quatrieme Membre des Etats de Flandres. LE FRANC DE BRUGES.

Le Franconat eſt gouverné par un Magiſtrat particulier, qui réſide dans la Ville de Bruges, ayant ſa Cour dans le Bourg; c'étoit autrefois un Château que Baudouin, ſurnommé *Bras de fer*, Comte de Flandres, avoit fait bâtir l'an 865. Ce Magiſtrat eſt compoſé de quatre Bourguemeſtres, un du Quartier du Levant, un de celui du Nord; l'autre de Weſt, & un de la Commune; de vingt-ſept Echevins, qui ont leurs Charges à vie; de ſix Penſionnaires & de deux Tréſoriers. La bonne & prompte Juſtice criminelle qu'on y exerce, rend ce College univerſellement reſpectable.

Il comprend divers Territoires, que ceux du Pays appellent *Ambachten*, au

LE FRANC DE BRUGES.

nombre de trente-ſept, ſans les autres enclavements. Pluſieurs Villes, Abbayes, Bourgs & Villages en dépendent; entr'autres Oſtende, Nieuport, l'Ecluſe, Dixmude, Eecloo, Middelbourg, Ardembourg & Damme; les Abbayes de Saint-André & d'Oudenbourg; les Forts d'Iſendick, Plaſſchendael & de Slickes; les Bourgs d'Oudenbourg, Giſtelle, Blanckenbergh, Tourhout, &c. Mais depuis que l'Ecluſe & quelques autres Places ſont aux Hollandois, ceux-ci y ont établi un Magiſtrat particulier du *Franc*.

L'Abbaye de Saint-André, de l'Ordre de ſaint Benoît, n'eſt qu'à un quart de lieue de Bruges; elle fut fondée l'an 1105, par Robert, dit de *Jéruſalem*, Comte de Flandres. Ce ne fut dans ſes commencements qu'un Prieuré, dépendant de l'Abbaye d'Affligem.

L'Abbaye d'Oudenbourg, Religieux du même Ordre, fut fondée l'an 1084, par ſaint Arnoul, Evêque de Soiſſons, qui y mourut trois ans après; elle étoit réduite au point de ſa ruine, lorſque M. van Suſteren, Evêque de Bruges, la rétablit par ſes ſoins paternels.

Le Bourg de Blanckenbergh n'eſt

qu'à deux lieues de Bruges; on y va par un pavé qu'on a fait l'an 1723. Ce Bourg eſt ſur le bord de la mer: la pêche y eſt conſidérable, & on s'y baigne fort commodément dans la mer, pour le plaiſir ou pour la ſanté. LE FRANC DE BRUGES.

Au Bourg de Tourhout, il y a un ancien Chapitre de Chanoines, avec un Prévôt, qui étoit, il y a pluſieurs ſiecles, un Monaſtere de Religieux. Ce Bourg appartient à l'Electeur Palatin, comme Duc de Neubourg, avec pluſieurs Villages, & la Forêt de Winendael, où il y eut un combat le 24 Septembre 1708, entre les Alliés, commandés par le Général-Major Webb, Anglois, & les François, commandés par le Comte de la Motthe, qui vouloient empêcher le paſſage d'un grand convoi de munitions de guerre & de bouche, envoyé d'Angleterre par Oſtende, pour le ſecours de l'armée des Alliés devant Lille, qui commençoit déja à ſouffrir la diſette; mais les François, quoiqu'au nombre de 18000 hommes, ayant mal pris leurs meſures, le convoi paſſa, & ils y eurent tout le déſavantage.

Rouſſelaere eſt une Vicomté ancien-

LE FRANC DE BRUGES.

ne, qui appartient maintenant à l'Electeur Palatin : il y a des Auguſtins depuis l'an 1635. On remarque auſſi une belle & riche Commanderie de l'Ordre de Malthe, autrefois des Templiers, au Village de Slype, près de Nieuport. Le Commandeur réſide ordinairement à Bruges.

LA VILLE D'YPRES.

LE nom d'*Ypra* ou *Ypræ* vient de la petite riviere d'*Yperlée*, qui la traverſe, & forme un Canal, par lequel on va à Furnes, Dunkerque, Nieuport, Oſtende, Bruges, & autres Villes des environs, avec beaucoup d'utilité pour ſon commerce. Ce Canal eſt entretenu par les eaux de deux étangs des Villages voiſins, de *Dickebuuſe* & *Zillebeeke*, qui fourniſſent l'eau, lorſque la ſéchereſſe de l'Yperlée les refuſe. Lille en eſt éloignée de cinq lieues, Courtray de ſix, Bruges, Saint-Omer & Dunkerque de dix.

Avant l'an 800, ce n'étoit qu'un Château, qui fut ruiné par les Normands.

IPRES
YPEREN
En Flamend l'ille forte
des Pais Bas du Comte
de Flandre sduee sur la pe
tite Riviere d'Iperle a 49
Degr: 55 Min de Lalit et a 24
Degr: 9 min de Longitude
elle est au Roy
Eclette de 200 Thoises
50 100 150 200

Baudouin III, Comte de Flandres, le rétablit, & en fit une Ville environ l'an 960. Thierry d'Alſace, Ferrand & Jeanne, Comtes de Flandres, la firent agrandir. YPRES.

Louis VI, Roi de France, la prit d'aſſaut en 1128, étant venu au ſecours de Guillaume-le-Normand, Comte de Flandres; & plus de la moitié de la Ville fut pillée & brûlée. Le Roi Philippe-Auguſte la prit pareillement en 1213. Une grande partie fut brûlée par accident l'an 1240, ainſi que les Fauxbourgs l'an 1297, par les François. L'an 1325, les Bourgeois ſe révolterent, auſſi-bien que leurs voiſins, contre le Comte Louis de Nevers : ils firent abattre la vieille enceinte pour en faire une nouvelle, & ils envelopperent les Fauxbourgs, extrêmement peuplés par des Tiſſerands & autres Gens de métier. Leur nombre étoit ſi grand, qu'au dénombrement qui ſe fit en 1342, on en compta plus de deux cents mille. Le circuit de la Ville étoit alors de 673 verges géométriques; c'eſt-à-dire, trois fois plus grand qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

L'an 1383, les Gantois révoltés contre le Comte Louis de Mâle, & ſecon-

YPRES. dés par les Anglois, vinrent assiéger la Ville d'Ypres, qu'ils attaquerent avec beaucoup de vigueur, pendant plus de six semaines; mais la résistance des Bourgeois les obligea à la fin de l'abandonner. On en célebre encore la mémoire le premier Dimanche d'Août, jour de la Fête appellée *Thuyndagh*. Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, fit de nouveau fortifier & agrandir Ypres, & l'environna de nouvelles murailles l'an 1388.

La principale Eglise est la Cathédrale, dédiée à saint Martin; les autres Paroissiales sont : Saint-Pierre, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Notre-Dame de la Brile, & Saint-Jean, hors de la Ville.

A l'érection des quatorze nouveaux Evêchés aux Pays-Bas, l'ancien Evêché de Térouane fut supprimé, dont le Pape Paul IV forma, l'an 1559, trois nouveaux Dioceses; Boulogne pour la France, Saint-Omer pour l'Artois, & Ypres pour la Flandre.

Pie IV érigea, l'an 1560, l'Eglise ou Prévôté de Saint-Martin en Cathédrale, & sécularisa les Chanoines Réguliers, qui étoient de l'Ordre de saint Augustin. On forma de leurs revenus

S.t Martini Ypris.
J. Harrewyn Sculp.

douze nouvelles Prébendes, dont ſix ſont annexées aux ſix Curés de la Ville. On transféra dix Canonicats de l'ancienne Egliſe de Térouane, pour les neuf Gradués, & un pour l'Evêque; les dix autres Prébendes y furent transférées du Chapitre de Furnes: ce qui fait que le Chapitre d'Ypres eſt compoſé de trois Membres, & de trente-deux Chanoines, parmi leſquels il y a les ſept Dignités, de Doyen, d'Archidiacre, d'Archiprêtre, de Pénitencier, de Chantre, d'Ecolâtre & de Tréſorier. L'Evêque confere lui ſeul toutes les Prébendes & Dignités; mais le Doyenné eſt à la nomination du Souverain; & les neuf Canonicats gradués ſont électifs & réglés comme ailleurs. Ce Prélat jouit des revenus de la Prévôté du Monaſtere de St-Martin ſécularisé, & de celle de Furnes. L'Evêché eſt Suffragant de l'Archevêché de Malines, & contient les Villes d'Ypres, Berg-Saint-Vinox, Furnes, Dunkerque, Dixmude, Nieuport, Caſſel, Belle, Poperingue, &c. avec environ 150 Paroiſſes, diviſées en huit Doyennés.

Ypres.

Évêques d'Ypres.

I. Martin Rithove, Docteur en Théologie à Louvain, fit ſon entrée à Ypres l'an 1562 : il avoit aſſiſté au Concile de Trente, & l'an 1570, il préſida au Concile Provincial de Malines, en l'abſence du Cardinal de Granvelle; il mourut de la peſte l'an 1583.

II. Pierre Simons, de Thielt, Paſteur à Courtray, & puis Chanoine & Archiprêtre à Gand, ſacré l'an 1585, & mort l'an 1605.

III. Charles Maes, Doyen de la Cathédrale d'Anvers, & Aumônier des Archiducs Albert & Iſabelle, fut ſacré l'an 1607, tint un Synode l'an 1609, & paſſa la même année à l'Evêché de Gand.

IV. Jean de Viſſchere, de Berg-Saint-Vinox, Chanoine & Curé de la Cathédrale, fut ſacré l'an 1611, & mourut en 1613.

V. Antoine de Hennin, Chanoine de la Cathédrale, & Curé de Saint-Nicolas à Ypres, fut ſacré l'an 1614; il fonda un beau Séminaire à Douay, & mourut en 1626.

VI.

VI. Georges Chamberlain, Doyen de la Cathédrale de Gand; il fut sacré l'an 1627, & mourut en 1634. ÉVÊQUES D'YPRES.

VII. Corneille Jansénius, de Leerdam, en Hollande, Docteur en Théologie à Louvain, fut sacré l'an 1635, & mourut de la peste le 6 Mai 1638. Ce Prélat avoit composé un Livre sur la Grace, intitulé *Augustinus*, qui a fait grand bruit après sa mort : on en a tiré les cinq fameuses Propositions, qui furent condamnées l'an 1653, par le Pape Innocent X, & contre lesquelles Alexandre VII dressa un Formulaire, l'an 1657.

VIII. Josse Bouckaert, d'Iseghem, Supérieur des Prêtres de l'Oratoire à Montaigu, fut sacré l'an 1642, & mourut en 1646.

Eustache-Louis de Croy, Prévôt de l'Eglise de Saint-Pierre à Cassel, y fut nommé ensuite par le Roi d'Espagne; mais il mourut en 1648.

IX. Jean-François de Robles, Comte d'Annapes, Prévôt de Saint-Pierre à Louvain, & Chancelier de l'Université, fut sacré l'an 1654, & mourut en 1659.

X. Martin Prats, de Bruxelles, Doyen

Evêques d'Ypres. de l'Egliſe de Sainte-Gudule, fut ſacré l'an 1665, & mourut l'an 1671.

XI. Henri van Halmale, d'Anvers, Doyen de la Cathédrale d'Anvers, ſacré l'an 1672, & mort en 1677.

XII. Guillaume Herinx, d'Helmont, Religieux de l'Ordre de St. François, fut ſacré l'an 1677, & mourut le 17 Août 1678. L'Evêché d'Ypres vaqua enſuite pendant quinze années, pour les difficultés au ſujet de la Régale entre le Pape Innocent XI & le Roi Louis XIV. S. M. y nomma cependant, en 1679, Jacques de Lieres, Doyen de la Cathédrale de Saint-Omer; mais il ſe déporta de ſa nomination, & mourut l'an 1703.

XIII. Martin de Ratabon, Docteur de la Maiſon de Navarre, & Aumônier du Roi, fut ſacré l'an 1693; il quitta cet Evêché pour celui de Viviers, en France, l'an 1713, & mourut à Paris l'an 1728.

XIV. Charles-François de Laval-Montmorency, Archidiacre de l'Egliſe Métropolitaine de Cambray, fut ſacré le 6 Mai 1730, & mourut à Ypres le 26 Août ſuivant.

Thomas-Philippe d'Alſace, Comte de Bouſſu, Prévôt de la Cathédrale de

Gand, fut pourvu de l'Evêché d'Ypres par le Pape Clément XI, l'an 1713; mais l'Empereur Charles VI le nomma, l'année ſuivante, à l'Archevêché de Malines. Les Etats-Généraux étant maîtres d'Ypres, y nommerent auſſi, l'an 1713, Jean-Charles de Cupere, Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Gilles à Bruges; mais cette nomination ne fut pas reçue. ÉVÊQUES D'YPRES.

XV. Jean-Baptiſte de Smet, Licencié en Théologie, Chanoine-Pénitencier & Préſident du Séminaire à Malines, fut nommé par S. M. Imp. & Cath. l'an 1716 : il fut ſacré à Malines le 20 Avril 1721, & transféré à Gand l'an 1730.

XVI. Guillaume Delvaux, Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Louvain, Préſident du College de Viglius, Archiprêtre du Diſtrict de Louvain, &c. fut ſacré à Malines le 25 Mai 1732, & mourut en 1761.

XVII. Félix-Joſeph-Hubert de Wavrans, Chanoine, Archidiacre & Grand-Vicaire de Tournay, fut nommé à l'Evêché d'Ypres, & ſacré à Malines en 1762; il publia, en 1768, un Volume écrit en Latin, contenant divers Statuts

YPRES. pour le réglement de ſon Dioceſe : ouvrage que l'on peut regarder comme un modele en ſon genre.

Il y a dans Ypres les Couvents des Carmes, des Récollets, des Dominicains, des Capucins, des Auguſtins, des Carmes déchauſſés, & un College de Jéſuites. Ces Peres obtinrent pour leur entretien, à charge d'enſeigner les Humanités, les revenus de l'Abbaye de Merckem, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Benoît, à une lieue de Dixmude, & ceux du Prieuré de Nipkercke, Bénédictins, ſitué près de Bailleul : ces deux Monaſteres avoient été détruits du temps de la révolte.

L'Abbaye de Saint-Jean, Religieux de l'Ordre de ſaint Benoît, à Ypres, y fut établie en 1608, ayant été fondée premiérement dans les Fauxbourgs de la Ville de Térouane; les Religieux occupent le Chœur de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Nicolas.

L'Abbaye de Roesbrugge ou Pont-Rouard, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, a été fondée environ l'an 1271, par le Chevalier Guillaume de Béthune. Celle de Nonnenboſche, Re-

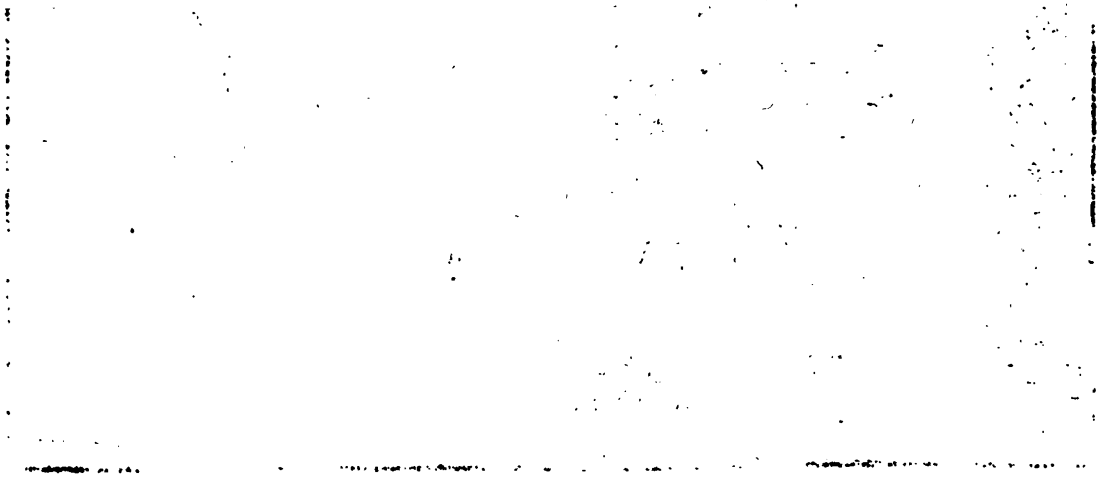

Ordre de saint Benoît, fut
123, par Charles-le-Bon,
ndres, & augmentée par
s. Il y a encore des Cla-
es, des pauvres Claires,
liddelbourg en Flandres;
tiers-Ordre de saint Fran-
urs Noires & Grises, des
échaussées, un Béguinage
pitaux.

de-Ville, qu'on appelle aussi
est situé sur la grande Place.
nagnifique, & a une belle
'on garde les Archives; on
ça l'an 1342. Sur la même
a une belle Fontaine, bâtie
les François.

ce d'Isenghien est Seigneur
d'Ypres; elle est gouvernée
and-Bailli, un Avoué, treize
, quatre à cinq Conseillers-
res & un Greffier. Les der-
qu'une voix consultative dans
, que les Echevins décident.
ge n'a Juriſdiction que dans la
sa Banlieue.

566, le 15 Août, les Rebelles
nt les Eglises, briserent les Ima-
aſſerent les Ecclésiastiques, &

YPRES. massacrerent plus de vingt Curés du Diocese. Ils en furent les maîtres jusques à l'an 1583. Le Prince de Parme les exhorta d'abord par Lettres à rentrer dans leur devoir; mais ils afficherent ces Lettres au gibet. Cet affront l'obligea d'envoyer des Troupes pour bloquer Ypres, qui se rendit le 10 Avril 1584, après un blocus de huit mois. Le Sr. Marquette, qui y commandoit, en sortit avec tous ceux de la nouvelle Religion.

Le Prince de Condé la prit en 1648, pour le Roi de France; l'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, la reprit en 1649. Le Maréchal de Turenne s'en rendit maître l'an 1658, après quatre jours de tranchée ouverte; mais on la rendit à l'Espagne par le Traité des Pyrénées. En 1678, Louis XIV, Roi de France, vint assiéger Ypres en personne; il fit ouvrir la tranchée le 18 Mars, & la prit le 25 du même mois. La Paix de Nimegue lui confirma la possession de cette Ville, qu'il a tellement fait fortifier depuis, qu'elle est devenue une des meilleures Places du Pays conquis. Ce même Prince la remit avec sa Châtellenie l'an 1713, par

la Paix d'Utrecht, aux Etats-Généraux, qui en prirent poſſeſſion le 4 Juin, pour leur ſervir de barriere; à condition que le Gouvernement civil & eccléſiaſtique demeureroit à l'Empereur Charles VI, comme Souverain. Le Prince de Ligne, commis par Sa Majeſté, y reçut le ſerment de fidélité du Magiſtrat & de la Châtellenie, le 21 Février 1720. YPRES.

LA CHÂTELLENIE D'YPRES.

LA Ville d'Ypres faiſoit autrefois, avec ſa Châtellenie, le troiſieme Membre des Etats du Comté de Flandrés; mais depuis qu'elle a été cédée à la France par le Traité de Nimegue, l'an 1678, elle n'a plus envoyé ſes Députés aux Aſſemblées de cette Province, & elle a fait partie du Pays conquis. Quoiqu'elle ait changé depuis de domination, elle n'eſt pas encore réunie aux Etats de Flandres. La Châtellenie ou Vicomté d'Ypres comprend environ trente Bourgs ou Villages.

Le Roi de France y établit, par un Edit du mois de Mars 1693, un Bail-

CHÂTELLENIE D'YPRES.

liege & Siege Royal, auquel toutes les Sentences du plat-Pays devoient aller par appel, avant que d'aller au Parlement de Tournay. Ce Tribunal étoit compoſé du Grand-Bailli, du Lieutenant-Général civil & criminel, du Lieutenant-Particulier, de ſix Conſeillers, d'un Avocat-Général, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier. Il fut érigé enſuite en Préſidial, compoſé de deux Chambres, avec deux Préſidents, & plus grand nombre de Conſeillers. Ce Tribunal avoit auſſi Juriſdiction ſur les Châtellenies de Caſſel, Bourbourg, Berg-Saint-Vinox, Furnes & Bailleul. Louis XIV y avoit ordonné, qu'à commencer du premier Mars 1685, on n'y feroit les procédures & tous autres Actes, qu'en langue Françoiſe; mais lorſqu'en 1713 les François évacuerent la Ville d'Ypres, ledit Tribunal fut tranſféré à Bailleul.

A peu de diſtance d'Ypres, on voit trois belles Abbayes de Chanoines Réguliers, de l'Ordre de ſaint Auguſtin. Celle de Sonnebeecke a été fondée l'an 1072, par Euſebe, & Remberte, ſa femme. Celle de Wormezeele eut pour fondateur Iſaac, Seigneur de Wormezeele, l'an 1668.

CHÂTELLENIE D'YPRES.

L'Abbaye de Warneton ou Waeſten, dans la petite Ville de ce nom, entre Lille & Ypres, a été fondée par Adele, Comteſſe de Peronne & de Warneton, l'an 1138. Elle appartient au Prince d'Orange. Les Alliés l'ayant priſe pendant la derniere guerre, trouverent ce poſte ſi avantageux, qu'ils le firent fortifier; & les Hollandois l'ont retenu en vertu du Traité de Barriere, conclu l'an 1715.

L'Abbaye de Meſſines, Religieuſes nobles de l'Ordre de ſaint Benoît, fut fondée par Adele, fille de Robert, Roi de France, & femme de Baudouin de Lille, l'an 1062. Elle y fonda auſſi un Chapitre de douze Chanoines, dédié à ſaint Sidrone, Martyr.

LA VILLE DE COURTRAY.

ON la nomme en Flamand *Cortryc-ke*, & en Latin *Cortracum*, autrefois *Corturiacum*. Elle tient, avec ſa Châtellenie, le quatrieme rang entre les Villes de Flandres, & eſt ſur la Lis, à cinq lieues ou environ de Lille, d'Ypres, de Tournay & d'Oudenarde, & à huit de Bruges & de Gand; ayant communication avec celle-ci par un beau pavé, qui fut achevé l'an 1722, & avec Tournay par un autre, achevé l'an 1728.

Courtray eſt devenue très-renommée par ſes toiles fines, & par les belles nappes, ſerviettes & ameublements qu'on y fabrique en forme de damas, qui ſont recherchés dans toute l'Europe.

L'Egliſe Collégiale de Notre-Dame fut bâtie par Baudouin, Comte de Flandres, Empereur de Conſtantinople; il y fonda, l'an 1203, un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, dont le Souverain a la collation, à l'exception de deux Prébendes, que l'Evêque de Tournay y confere. La Paroiſſiale eſt

dédiée à saint Martin : on croit que saint Eloy en est le fondateur, & qu'il y a prêché l'Evangile. Les Religieux de l'Abbaye de Saint-Amand y possèdent une ancienne Prévôté, dédiée à Notre-Dame, & fondée dès le septieme siecle; & le Prévôt a une Juriſdiction particuliere dans la Ville, avec ses Echevins. COURTRAY.

Il y a aussi des Récollets, des Capucins, des Jésuites, un Béguinage fort ancien, un Couvent de Religieuses de l'Ordre de saint Augustin, appellé *Sion*, des Carmélites déchaussées, des Sœurs Grises, & deux Couvents d'Hospitalieres, l'un pour les Passants, & l'autre pour les Malades. L'Abbaye de Groeningue a été fondée en 1238, pour des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, par Jeanne, Comtesse de Flandres; elle étoit située alors aux environs de la Ville, dans laquelle elle fut transférée l'an 1578, à cause des guerres. On honore dans cette Abbaye une Image miraculeuse de la sainte Vierge.

Le Magistrat est composé du Grand-Bailli, du Bourguemestre, de dix Echevins, deux Pensionnaires & deux Greffiers. L'Etat militaire a son Gouverneur,

COURTRAY. Sous le regne de Philippe-le-Bel, les François perdirent, en 1302, près de Courtray, une bataille contre les Flamands, commandés par Jean, Comte de Namur, fils de Guy, Comte de Flandres. La défaite de l'armée Françoiſe fut complete & déplorable. Leur Chef, Robert, Comte d'Artois, le Connétable Raoul de Neſle, Jacques, Roi de Maïorque, le Duc de Bar, 1200 Gentilshommes, & 6000 Soldats François y furent tués. Comme la Nobleſſe portoit des éperons dorés, dont on trouva grand nombre ſur le champ de bataille, elle fut ſurnommée par les Hiſtoriens, *la Bataille des éperons dorés.*

En 1382, Charles VI, Roi de France, attaqua les Flamands, qui s'étoient révoltés contre leur Comte Louis de Male, & il les mit en déroute près du Village de Rooſebeeke, à trois lieues de Courtray; plus de 40000 Flamands y furent tués, & la Ville fut ſaccagée & brûlée.

Philippe-le-Hardi, Comte de Flandres, y fit commencer le Château en 1385, & fortifia la Ville de pluſieurs Tours. Ses Fortifications ont été augmentées depuis, & les François les ont

perfectionnées, pendant qu'ils en furent maîtres au ſiecle paſſé. Le Maréchal de Gaſſion y fit conſtruire auſſi, l'an 1647, une Citadelle, du côté de la Porte de Gand; ce qui fut cauſe que l'on abattit plus de 300 maiſons, ainſi que les Couvents des Capucins & des Capucines. COURTRAY.

Les François s'en étoient rendus maîtres dès l'an 1643; & le Maréchal de la Ferté obligea les Eſpagnols, qui en avoient formé le ſiege, de ſe retirer, après avoir mis un de leurs détachements en déroute. Le Roi d'Eſpagne reprit Courtray l'an 1645, & y fit ajouter quelques nouvelles fortifications; mais elle retourna, l'an 1646, aux François, commandés par Gaſton, Duc d'Orléans, oncle du Roi Louis XIV, qui s'en rendit maître à la vue de l'armée d'Eſpagne, conduite par le Duc Charles de Lorraine. L'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, la reprit par aſſaut l'an 1648, le 19 Avril; la Citadelle ſe rendit deux jours après.

En 1667, le Roi Louis XIV la fit aſſiéger par le Maréchal d'Humieres, qui la prit après deux jours d'attaque, & la fit encore fortifier: elle étoit alors très-importante, étant la Ville la plus expo-

COURTRAY. sée. Le Roi d'Eſpagne la céda à la France par le Traité d'Aix-la-Chapelle, & elle ne fut rendue à l'Eſpagne qu'en 1678, par le Traité de Nimegue.

En 1683, les François la prirent, ainſi que ſa Citadelle, qu'ils démantelerent en 1684; & puis s'en étant emparés de nouveau, ils la rendirent l'an 1697, par la Paix de Riſwyck, avec toute ſa Châtellenie, excepté la Ville de Menin & ſon reſſort.

L'an 1744, la guerre s'étant allumée entre la France & l'Impératrice-Reine, le Roi Louis XV, commença par ſe rendre maître de Courtray, le 17 Mai. Il n'y avoit alors aucune garniſon dans cette Place.

Fin du Tome ſecond.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce ſecond Volume.

A

ABbayes ſituées dans la Ville & Dioceſe d'Arras, 224, 246, 255 & *ſuiv.*
Abbayes ſituées dans le Bailliage de Bapaume, *Page* 285
Abbayes ſituées dans la Ville & Dioceſe de Bruges, 370 & 394
Abbayes ſituées dans la Ville & Dioceſe de Gand, 356 & 358
Abbayes ſituées dans le Bailliage de Hedin, 294
Abbayes ſituées dans le Diſtrict de Namur, 185 & *ſuiv.*
Abbayes ſituées dans la Ville & dans le Bailliage de Saint-Omer, 265 & 270
Abbayes ſituées dans la Châtellenie d'Ypres, 408
Aire, Ville du Comté d'Artois, 275. Sieges qu'elle a ſoutenus, 277
Artois, (le Comté d') 208. Noms des anciens Seigneurs d'Artois, depuis le neuvieme ſiecle juſqu'à l'an 1226, 210 & *ſuiv.* Etats d'Artois, 223. Conſeil d'Artois, 226. Noms des Préſidents de ce Conſeil, depuis l'an 1538, 228. Noms des Comtes d'Ar-

tois, depuis l'an 1237 juſqu'à l'an 1640, 215. Noms des Rois de France, Comtes d'Artois, 220 & *ſuiv.*
Arras, Ville Capitale du Comté d'Artois, 231. Deſcription de cette Ville, 232. Noms des Evêques d'Arras, depuis l'an 1094, 236 & *ſuiv.* Egliſes & Maiſons Religieuſes d'Arras, 249 & *ſuiv.* Sieges qu'elle a ſoutenus, 251 & *ſuiv.* M. de Turenne force les lignes des Eſpagnols, qui aſſiégeoient Arras. Epitaphe de ce Général en François & en Latin, 253
Azincourt, Village du Comté de Saint-Paul, célebre par la victoire de Henri V, Roi d'Angleterre, en 1415, 304

B.

BApaume, Ville du Comté d'Artois, 283
Béthune, Ville du Comté d'Artois, 271
Berg-op-Zoom, Ville du Brabant Hollandois, 26; erigée en Marquiſat & poſſédée ſucceſſivement par divers Seigneurs, 27. Sieges qu'elle a ſoutenus, 29. Priſe en 1747 par le Comte de Lowendal, 31. Note ſur ce Général, 32
Bois-le-Duc, Ville du Brabant Hollandois, 4. Noms des Evêques de Bois-le-Duc, depuis l'an 1569, 11. Noms des Vicaires-Apoſtoliques établis à Bois-le-Duc, depuis l'an 1637 juſques à l'an 1632, 12.

Villes ſituées dans le Quartier de Bois-le-Duc, 16
Boulogne, Ville du Pays conquis, 315 Noms des Evêques de Boulogne, depuis l'an 1566, 316
Bouvigne, Ville du Comté de Namur, 204
Brabant Hollandois, 1 & *ſuiv.*
Bréda, Ville du Brabant Hollandois, 19. Sieges qu'elle a ſoutenus, 23, 24
Bruges, Ville Epiſcopale du Comté de Flandres, 365. Canal de Bruges, *ibid.* Noms des Evêques de Bruges, depuis l'an 1562, 370. Deſcription de cette Ville, 375. Juriſdictions établies dans la Ville de Bruges, 382. L'Ordre de la Toiſon d'or, inſtitué à Bruges, 385. Sieges qu'elle a ſoutenus, 391. Pays nommé *Franc de Bruges*, 392

C.

Charlemont, Ville du Comté de Namur, 195
Charleroi, Ville ſituée ſur les confins du Comté de Namur, 189. Sieges qu'elle a ſoutenus, 192 & *ſuiv.*
Courtray, Ville du Comté de Flandres, 410. Sieges qu'elle a ſoutenus, 413. Grande bataille perdue par les François près de Courtray, 418

D.

Daelem, Ville du Duché de Limbourg, 86

E.

Erckelins, Ville du Pays de Gueldres, 157

F.

FAuquemont, Ville du Duché de Limbourg, 84
Flandres, (le Comté de) 320. Noms des Foreſtiers de Flandres, depuis l'an 621, 314. Noms des Comtes de Flandres, depuis l'an 863, 325. Inauguration des Comtes de Flandres, 335. Etats du Comté de Flandres, 337. Conſeil de Flandres, 341. Noms des Préſidents de ce Conſeil, depuis le treizieme ſiecle, 342
Fleurus, Bourg ſitué près de la Ville de Charleroi, célebre par deux grandes batailles, 194

G.

GAnd, Ville Capitale du Comté de Flandres, 346. Noms des Evêques de Gand, depuis l'an 1568, 349. Deſcription de cette Ville, 353. Sieges de la Ville de Gand, 363. Révolte des Gantois, punie par l'Empereur Charles V, 361
Gertruidenberg, Ville du Brabant Hollandois, 33. Sieges qu'elle a ſoutenus, 36
Givet, Ville du Comté de Namur, 196. Deſcription des Fortifications de cette Ville, 199
Grave, Ville du Brabant Hollandois, 38. Sieges qu'elle a ſoutenus, 39. Villes ſituées dans le Territoire de Grave, 44
Gueldres, (le Duché de) 117. Noms des Seigneurs de Gueldres, depuis l'an

878, 118. Noms des Comtes de Gueldres, depuis l'an 1079, 120. Noms des Ducs de Gueldres, depuis l'an 1329, 122. La Ville de Gueldres, 145. Noms des Chanceliers de Gueldres, depuis l'an 1347, 130
Guinegâte, Village du Comté d'Artois, dans le Bailliage d'Aire, célebre par la victoire de Maximilien, Archiduc d'Autriche, 279

H.

HEdin, Ville du Comté d'Artois, 286. Aventure singuliere d'un Officier François, qui se rendit maître de cette Place, dont il refusa l'entrée aux Troupes & à la Personne du Roi, 288
Herve, Ville du Duché de Limbourg, 89

K.

KEvelaer, (Bourg de) situé dans la Gueldre, 148

L.

LEns, Ville du Comté d'Artois, 280. Sieges qu'elle a soutenus, 281. Célebre par la victoire du Prince de Condé, 282
Limbourg, (Duché de) 73. Ville de Limbourg, 81

M.

MAestricht, Ville du Brabant Hollandois, 52. Description de cette Ville, 53 *& suiv.* Maestricht assiégée & prise en 1678, 61; & en 1748 par le Maréchal de Saxe,

66. Eloge de ce Général, 69
Malines, Seigneurie, 93. Grand Conseil établi à Malines, 97. Noms des Présidents du grand Conseil de Malines, depuis l'an 1504, 99. La Ville de Malines, 103. Noms des Archevêques de Malines, depuis l'an 1586, 104. Paroisses de Malines, 107. Chapitre de Malines, *ibid.* Couvents établis à Malines, 108 & 109. Malines prise & saccagée dans le temps des troubles, 113
Marienbourg, Ville du Pays d'entre-Sambre-&-Meuse, 202

N.

Noms des Comtes de Namur depuis le neuvieme siecle, 163. Etats du Comté de Namur, 169. Conseil Provincial de Namur. Noms des Présidents de ce Conseil, depuis l'an 1509, 172. La Ville de Namur, 174. Sieges qu'elle a soutenus, 175, 177 & 178. Noms des Evêques de Namur, depuis l'an 1562, 179. Description de cette Ville, 182 *& suiv.*
Neau, Bourg considérable dans le Duché de Limbourg, 91

O.

Omer, (Saint-) Ville du Comté d'Artois : origine de cette Ville, 256 *& suiv.* Noms des Evêques de Saint-Omer, depuis l'an 1563, 261 *& suiv.* Eglises & Maisons Religieuses de St. Omer, 265

P.

PAul, (Saint-)Ville du Comté d'Artois, 301

R.

ROlduc, Ville du Duché de Limbourg, 88
Roſebeque, Village ſitué à trois lieues de Courtray, célebre par la victoire de Charles VI, Roi de France, en 1382, 412
Ruremonde, Ville du Duché de Gueldres, 134. Noms des Evêques de Ruremonde, depuis l'an 1562, 137. Couvents établis à Ruremonde, 141. Sieges qu'elle a ſoutenus, 143

S.

STeenberghe, Ville du Brabant Hollandois, 47
Stevenſwert, Forteresſe du Pays de Gueldres, 154

T.

TErouane, Ville du Comté d'Artois, 304. Détruite de fond en comble par ordre de l'Empereur Charles V, 315. Noms des Evêques de Térouane, depuis l'an 500, 305

V.

VEnant, (Saint-) Ville du Comté d'Artois, 296. Sieges qu'elle a ſoutenus, 297
Venlo, Ville de Gueldres, 149. Sieges qu'elle a ſoutenus, *ibid. & ſuiv.*

W.

WAchtendonck, Ville du Pays de Gueldres, 159

Walcourt, Ville du Comté de Namur, 205; célebre par la victoire remportée sur les François par le Prince de Waldeck, 206

Weert, Ville du Pays de Gueldres, 155

Y.

Ypres, Ville Epiſcopale du Comté de Flandres, 396. Noms des Evêques d'Ypres, depuis l'an 1562, 400. Sieges qu'elle a ſoutenus, 406

Fin de la Table du Tome ſecond.

ERRATA du Tome II.

Page 145, *ligne* 8, des doubles foſſés, *liſez* de doubles foſſés.

150, *ligne* 16, ils firent un complot, *effacez* ils.

152, *ligne* 27, Traité des Barrieres, *liſez* de Barriere.

193, *ligne* 13, Traité de Barrieres, *liſez* de Barriere.

216, *ligne* 23, hérita le Comté, *liſez* hérita du Comté.

243, *ligne* 26, Cardinal l'an 1560, *liſez* 1561.
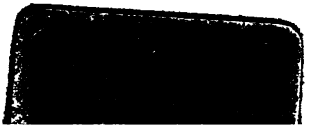
B'D APR 9 1915